

**Procès-verbal de la réunion du Conseil  
Municipal du Mardi 06.12.2022**

Conseillers Municipaux en exercice : 27

Quorum : 14

Date de la convocation : 30.11.2022

Présents : 19

Représentés : 6

Votants : 25

Le mardi 06.12.2022, à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Grenade, régulièrement convoqués, se sont réunis sous la présidence de M. DELMAS Jean-Paul, Maire de Grenade.

Étaient présents :

M. DELMAS Jean-Paul, Maire de Grenade.

Mme MOREL CAYE Françoise, M. NAPOLI François, Mme BOULAY Dominique, M. VIDONI-PERIN Thierry, Mme TAURINES Maires Adjoints.

Les conseillers municipaux :

Mme AUREL Josie, M. LOQUET Pierre, Mme D'ANNUNZIO Monique, M. MONBRUN René, Mme GENDRE Claudie, Mme BRIEZ Dominique, M. BEN AÏOUN Henri, Mme MERLO SERVENTI Catherine, M. BOURBON Philippe, M. PEEL Laurent, Mme MOREEL Valérie, M. MARTINET Florent, Mme IBRES Laetitia.

Représentés : M. CAUBET Christian (par Mme BOULAY), M. XILLO Michel (par Mme MOREEL), Mme MANZON Sabine (par Mme BRIEZ), Mme GARCIA Hélène (par M. MOMBRUN), Mme VIDAL Aurélie (par M. DELMAS), Mme LOUGE Monique (par Mme AUREL).

Absents : M. MILLO-CHLUSKI Romain, M. POCHON Pascal.

Secrétaire : M. NAPOLI François.

**ORDRE DU JOUR :**

<i>n° d'ordre</i>	<i>n° délib.</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>
1	---	Approbation du procès-verbal de la réunion du 15.11.2022.
2	---	Approbation du procès-verbal de la réunion du 23.11.2022.
3	---	Informations règlementaires. Décisions prises dans le cadre de la délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au Maire (article L2122-22 du CGCT) : - Vente de ferraille à la société DECONS OCCITANIE SAS. - Avenant n° 1 au marché « Aménagements urbains en entrée de ville : Intersection RD17 -Chemin de Piquette » - Lot n° 1 - VRD (22-I-02-T).
4	131-2022	Taxe d'Aménagement. Complément d'information sur la délibération n° 103-2022 du 27.09.2022.
5	132-2022	Convention-cadre « Petites Villes de Demain » valant convention d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT).
6	133-2022	Ressources humaines. Validation du tableau des effectifs de la Commune au 01.11.2022.
7	134-2022	Ressources humaines. Recrutement agents contractuels 2023.
8	135-2022	Ressources humaines. Protection Sociale Complémentaire : participation à la mise en concurrence organisée par le CDG31.
9	136-2022	Mise en conformité du réseau d'éclairage public au niveau du PL 987.
10	137-2022	Revitalisation du centre-bourg. Aménagement urbain de l'entrée de Ville - RD 17- route de Montaigut - chemin de Piquette. Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée entre la Commune de Grenade et le SMEA 31.
11	138-2022	Programme d'investissement routier 2023 du Département
12	139-2022	Dérogation au repos dominical pour les commerces de détail / Année 2023.
13	140-2022	Aménagement de jardins partagés / Acquisition de terrain à l'indivision GARROS.
14	141-2022	Contrat entre la commune et la CACG de prélèvements d'eau brute à partir du système NESTE.

15	142-2022	Adhésion au CEREMA. Complément à la délibération n° 119-2022 du 15.11.2022. Désignation d'un délégué.
16	143-2022	Subventions aux associations. (Association des Commerçants de Grenade, Association des Parents d'Elèves Bastide)
17	144-2022	Tarifs communaux.
18	145-2022	Opération « Revitalisation du Bourg-centre - Reconfiguration de la cour de l'Espace Envol - Désimperméabilisation et renaturation ». Demande de subvention à l'Agence de l'Eau.
19	146-2022	Avance sur subvention au profit du C.C.A.S.
20	147-2022	Reprise de provisions.
21	148-2022	Constitution de provisions pour créances douteuses.
22	149-2022	Fixation du mode de gestion des amortissements et immobilisations en M57.
23	150-2022	Décision modificative n° 05-2022.
24	151-2022	Modification des AP/CP (autorisations de programme et crédits de paiement).
25	152-2022	Convention Territoriale Globale (CTG) : validation du plan d'actions / convention avec la CAF.
26	153-2022	Acquisition de parcelles à la SA d'HLM ALTEAL et à l'ASL Croix de Lamouzie. Précisions à apporter à la délibération n° 70-2022 du 05.07.2022.
27	---	Questions diverses

### **1) Approbation du procès-verbal de la réunion du 15.11.2022.**

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 15.11.2022 est soumis à l'approbation du Conseil Municipal : il est adopté à l'unanimité des membres présents.

### **2) Approbation du procès-verbal de la réunion du 23.11.2022.**

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 23.11.2022 est soumis à l'approbation du Conseil Municipal : il est adopté à l'unanimité des membres présents.

### **3) Informations réglementaires. Décisions prises dans le cadre de la délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au Maire (article L2122-22 du CGCT).**

M. le Maire rend compte des décisions qu'il a prises dans le cadre de la délégation de pouvoirs qu'il a reçue du Conseil Municipal :

#### **Décision n° 31-2022 du 17.11.2022 : Vente de ferraille à la société DECONS OCCITANIE SAS.**

Il a été procédé à la vente, à la Société DECONS OCCITANIE SAS, située 45, route de Paris 31140 Aucamville, de 1560 kg de platin, pour un montant de 138,48€.

#### **Décision n° 32-2022 du 28.11.2022 : Avenant n° 1 au marché « Aménagements urbains en entrée de ville : Intersection RD17 -Chemin de Piquette » - Lot n° 1 - VRD (22-I-02-T).**

Vu l'acte d'engagement du marché « Aménagements urbains en entrée de ville : Intersection RD17 – Chemin de Piquette » - Lot n° 1 – VRD n°22-I-02-T, attribué à l'entreprise COLAS domiciliée à Toulouse, en date du 23 septembre 2022,

Considérant que dans le dossier d'appel d'offres, le branchement AEP du SDIS était prévu par le chemin de Montasse (correspondant à la Tranche Ferme du marché), et que, suite à des contraintes techniques et financières, l'extension prévue ne peut être effectuée dans les temps impartis, le marché faisant intervenir plusieurs acteurs dans une coordination très précise,

Considérant que, dans un souci d'économie, la seule solution permettant cette synchronisation étant de se raccorder sur la canalisation existante Chemin de Piquette par l'intermédiaire d'une tranchée commune pour l'EU et l'AEP (il est convenu que Réseau 31 réalisera l'ensemble de ces travaux à l'exception du terrassement en tranchée laissé à la charge de la Commune),

Vu le devis transmis par l'entreprise COLAS pour la réalisation d'une surlargeur de tranchée (devis plus-value n° OF-2022060024-D004 d'un montant de 1 054,56 € HT),

Il a été décidé de conclure un avenant n° 1 au marché « Aménagements urbains en entrée de ville : Intersection RD17 – Chemin de Piquette » - Lot n° 1 – VRD (22-I-02-T) afin d'acter la réalisation d'une surlargueur de tranchée pour permettre ces travaux en concomitance.

Le nouveau montant du marché s'établit comme suit :

Montant de l'avenant n° 1 :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 1 054,56 €
- Montant TTC : 1 265,47 €
- % d'écart introduit par l'avenant n° 1 : 0,60 %

Nouveau montant du marché (Tranche Ferme + Tranches optionnelles) :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 178 085,04 €
- Montant TTC : 213 702,05 €.

#### 4) Délibération n° 131-2022.

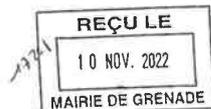
##### Taxe d'Aménagement.

##### Complément d'information sur la délibération n° 103-2022 du 27.09.2022.

M. le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal, la lettre d'observations de M. le Préfet en date du 08.11.2022, suite à la délibération n° 103-2022 du 27.09.2022.



Direction départementale  
des territoires



Toulouse, le 10 NOV. 2022

Le préfet de la région Occitanie,  
préfet de la Haute-Garonne

à

Monsieur le maire  
19 avenue Lazare Carnot  
31330 GRENADE

**Objet** : - Contrôle de légalité de la taxe d'aménagement.  
**Réf** : - Délibération 103-2022 du 27 septembre 2022.

Au titre du contrôle de légalité, j'ai bien reçu, le 29 septembre 2022, par télétransmission, la délibération du 27 septembre 2022 relative à la taxe d'aménagement.

Son examen appelle les observations suivantes.

La taxe d'aménagement est majorée à 8 % ou à 16 % sur différents secteurs de la commune.

L'article 1635 quater N du code général des impôts stipule que le taux de la part communale de la taxe d'aménagement peut être augmenté jusqu'à 20 % dans certains secteurs si la réalisation de travaux substantiels de voirie ou de réseaux ou la création d'équipements publics généraux est rendue nécessaire en raison de l'importance des constructions nouvelles édifiées dans ces secteurs.

D'une part, la justification s'apprécie au regard de l'importance des constructions nouvelles. Pour chacun des secteurs concernés, aucun élément ne permet de connaître le nombre de logements attendu. Or, le rapport de présentation du PLU indique que le secteur UBc concerne uniquement une maison de retraite, ce qui ne permet pas une concentration importante de constructions. De même, pour le secteur UCa, le rapport de présentation indique que le potentiel constructible est faible.

LRAR  
Mission Affaires Juridiques et Contrôles  
Affaire suivie par : Laëtitia de Benedetti  
Mél : [laetitia.de-benedetti@haute-garonne.gouv.fr](mailto:laetitia.de-benedetti@haute-garonne.gouv.fr)  
2, boulevard Armand Dupontal - BP 70001  
31074 TOULOUSE CEDEX 9  
Tél : 05 81 97 71 37 - 05 71 51 00 36  
Site internet : [www.haute-garonne.gouv.fr](http://www.haute-garonne.gouv.fr)

D'autre part, l'article sus-mentionné précise que cette augmentation est conditionnée à la réalisation de travaux substantiels de voirie et de réseaux, ou la création d'équipements publics rendue nécessaire en raison de l'importance des constructions nouvelles édifiées sur ces secteurs. Il s'agit donc de travaux d'infrastructures (voirie, réseaux), de travaux de superstructures (école, crèche, déchetterie) et de travaux d'aménagement contribuant à la durabilité du territoire (circulations douces, aménagements paysagers).

L'article L331-1 du code de l'urbanisme rappelle que la taxe d'aménagement a pour objectif de financer les actions et opérations contribuant à la réalisation des objectifs définis à l'article L101-2 du même code. Les travaux d'entretien (rénovation énergétique des bâtiments communaux) sont des dépenses de fonctionnement et ne peuvent faire l'objet d'une participation par le biais de la taxe d'aménagement.

De même, les jardins partagés ne peuvent être qualifiés d'équipement public.

En outre, certains intitulés, tels que l'organisation d'un espace de formation ou des aménagements urbains ne permettent pas de connaître précisément la nature des travaux et opérations financées par la majoration.

En outre, dans sa décision CE, 9 novembre 2020, 438285, le Conseil d'État rappelle que les équipements publics doivent répondre aux besoins des futurs habitants. Les constructions situées en secteur UF du PLU, destiné à l'accueil des activités économiques, ne bénéficieront pas de certains équipements tels que le groupe scolaire ou le cimetière. En conséquence, le taux retenu n'est pas justifié.

Enfin, l'article R151-52 du code de l'urbanisme prévoit que les périmètres des secteurs relatifs aux taux de la taxe d'aménagement doivent figurer dans les annexes du PLU.

Dans ces conditions, je vous invite à retirer la délibération 53/2022 du 26 septembre 2022. Si une nouvelle délibération est prise avant le 1<sup>er</sup> juillet 2023, elle ne pourrait s'appliquer qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

A défaut de réponse de votre part dans un délai de deux mois à compter de la présente, je me réserve la possibilité de saisir le tribunal administratif de Toulouse ainsi que m'y autorise l'article L.2131-6 du code général des collectivités territoriales.

Pour le préfet et par délégation,  
la secrétaire générale adjointe



Hélène LESTARQUIT

2/2

## **M. le Maire soumet au Conseil Municipal, pour avis, le projet de réponse à M. le Préfet :**

*« Objet : Contrôle de légalité taxe d'aménagement. »*

*Monsieur le Préfet,*

*Je fais suite à votre lettre d'observations en date du 8 novembre 2022, concernant notre délibération n° 103-2022 du 27 septembre 2022, au cours de laquelle le Conseil Municipal de Grenade s'est prononcé en faveur de taux de taxe d'aménagement majorés dans certaines parties de la commune.*

*J'ai pris l'attache de Mme DE BENEDETTI, qui est en charge du dossier, pour mieux appréhender le sens de vos interrogations. Au vu des documents auxquels il a été fait référence pour ce contrôle de légalité, je comprends mieux qu'il est nécessaire de vous communiquer des données actualisées sur le contexte de la commune et son projet de ville. Comme vous le savez certainement, le PLU de la commune est en révision depuis plusieurs années, nous allons finaliser ce travail au cours de l'année 2023. Le document que nous utilisons pour délivrer les autorisations d'urbanisme, et auquel il est fait référence dans vos observations, date de 2005 et ne correspond pas à l'évolution qu'a connue Grenade au cours de la dernière décennie, et à ses problématiques actuelles.*

*C'est pourquoi je me permets de joindre à ce courrier, une copie du projet de convention cadre « Petites Villes de Demain » qui doit être signé le 20 décembre prochain et qui décrit plus précisément la complexité et les enjeux sur notre territoire.*

Les lois d'urbanisme adoptées depuis l'approbation du PLU et la pression foncière qui s'est installée autour de la métropole toulousaine, les mutations et transformations de locaux, les divisions de parcelles, et l'implantation de lotissements ont eu pour conséquence un développement et une densification rapides. D'une petite commune rurale composée d'un centre historique et de zones pavillonnaires peu denses, Grenade s'est transformé rapidement et subit aujourd'hui les effets de son propre développement mais aussi son rôle de pôle de centralité (du SCoT) et les nuisances engendrées par l'évolution de la rive gauche de la Garonne dans le Nord Toulousain et notamment les problèmes générés par des axes de circulations saturés (en lien direct avec le secteur aéroportuaire et le Sud du Tarn-et-Garonne).

Financièrement, la commune subit également les effets des dernières réformes fiscales. Alors qu'elle doit financer tous les aménagements de sécurité et les infrastructures générées par un développement rapide, elle vient de perdre, coup sur coup, les recettes liées aux évolutions de population pour la taxe d'habitation, et à l'exonération obligatoire de la taxe foncière sur les deux premières années. Il faut encore noter le décalage dans la perception des recettes de taxe d'aménagement, qui adviendra maintenant à partir de l'achèvement des travaux, et non plus à partir du permis de construire.

Nous avons donc compris les dernières interventions du législateur exprimées au travers de la loi de finances pour 2021, qui suppriment le principe de « stricte proportionnalité », puis élargissent conséquemment les équipements et aménagements qui peuvent être financés par la taxe d'aménagement, comme des mesures visant à faciliter l'utilisation de cette majoration par les communes.

C'est d'ailleurs le sens des commentaires que nous avons trouvé sur ces dispositions légales.

En utilisant ces dispositions, nous pensons nous inscrire dans le sens de l'évolution des outils fiscaux mis à disposition des communes.

Concernant l'écriture de l'article 1635 Quater N, il me paraît important de conserver la rédaction exacte de l'article : « Le taux de la part communale ou intercommunale de la taxe d'aménagement peut être augmenté jusqu'à 20 % dans certains secteurs par une délibération motivée prise dans les conditions prévues au II de l'article 1639 A, si l'importance des constructions nouvelles édifiées dans ces secteurs rend nécessaire la réalisation de travaux substantiels de voirie ou de réseaux, de restructuration ou de renouvellement urbain pour renforcer l'attractivité des zones concernées et pour réduire les incidences liées à l'accroissement local de la population, ou la création d'équipements publics généraux.

Les travaux et équipements concernés sont notamment les travaux de recomposition et d'aménagement des espaces publics permettant d'améliorer la qualité du cadre de vie, de lutter contre les îlots de chaleur urbains, de renforcer la biodiversité ou de développer l'usage des transports collectifs et des mobilités actives. »

Le terme « ces secteurs » s'applique aux « constructions nouvelles édifiées dans ces secteurs », les travaux ou aménagements mentionnés comme étant à financer doivent permettre d'agir sur des « incidences » générées par ces implantations « d'équipements généraux ». La liste est longue et les termes génériques, l'adverbe « notamment » est d'ailleurs utilisé dans la 2<sup>ème</sup> partie.

Bien sûr, et vous avez parfaitement raison, il n'est pas question de financer, à travers la perception de la Taxe d'Aménagement, des équipements sans aucun lien avec l'arrivée des nouvelles populations ou bien des dépenses d'entretien. Nous aurions peut-être dû donner plus de précisions pour expliquer certains libellés qui ont pu induire en erreur le contrôle de légalité.

Concernant la zone prévue pour l'accueil d'activités économiques, le taux de taxe d'aménagement a été fixé à 5%, comme sur la majeure partie de la commune, il n'y aura donc pas de participation spécifique pour les écoles ou le cimetière.

Les « jardins partagés » que nous évoquons correspondent à un aménagement public. La commune va faire l'acquisition d'un terrain de 4000m<sup>2</sup> sur lequel sera implanté un verger municipal à visée alimentaire et pédagogique ouvert au public, et une autre partie, accessible au public également, sur laquelle certains espaces seront dévolus à une expérience de jardins partagés. Là encore, l'idée est de développer des activités pédagogiques, de favoriser l'alimentation locale et de préserver un îlot de fraîcheur à proximité immédiate des parties urbanisées, pour une population qui n'en dispose pas nécessairement dans la bastide notamment.

Quand nous évoquons le réaménagement de l'ancienne caserne des pompiers, il s'agira d'une utilisation complètement différente, un changement complet de destination qui donnera lieu à une refonte du bâtiment et des travaux qui relèveront évidemment des investissements de la commune.

Pour ce qui concerne l'espace de formation : la commune s'apprête à poser sa candidature auprès de la Région pour l'implantation d'un lycée qui devrait desservir le Nord toulousain et le sud du Tarn-et-Garonne. La commune devra, dans ce cas, mettre gratuitement à disposition un terrain aménagé, d'une superficie suffisante, qu'elle devra acquérir, et financer en complément d'un gymnase dont l'usage sera mixte, lycéens/population résidente.

Les statistiques de population par tranches d'âges, sur Grenade et la seule Communauté de Communes des Hauts Tolosans mettent en exergue une évolution importante des populations concernées (hors Sud du Tarn et Garonne) par ce projet de lycée. Cet équipement se justifie donc pleinement, d'autant que les temps de trajets vers les lycées actuels avoisinent 1h15 à 1h30 le matin et le soir, compte tenu des embouteillages. Il s'agit donc là d'une véritable perte de chances pour ces jeunes, qui ne peuvent appréhender leurs études dans les mêmes conditions que les lycéens de la métropole.

<b>ELEMENTS ISSUS DE SIG - OUTIL STATISTIQUE CAF 31 - année 2020</b>		
	<i>Commune</i>	<i>CCHT</i>
<b>Familles avec enfants</b>	<b>1018</b>	<b>4294</b>
<i>Dont monoparentale avec enfant</i>	<i>345</i>	<i>1035</i>
<i>Dont couple avec enfant</i>	<i>673</i>	<i>3259</i>
<b>Nombre d'enfants</b>	<b>1764</b>	<b>7750</b>
<i>Dont 0/2 ans</i>	<i>242</i>	<i>1266</i>
<i>Dont 3/5 ans</i>	<i>305</i>	<i>1274</i>
<i>Dont 6/11 ans</i>	<i>633</i>	<i>2856</i>
<i>Dont 12/17 ans</i>	<i>584</i>	<i>2354</i>

*Dans le même sens, tous les aménagements de sécurité, de circulations douces (notre Schéma Directeur des Mobilités Actives vient d'être terminé, il va falloir le décliner), d'équipements visant à favoriser le co-voiturage ou le développement de transports collectifs vont largement incomber à la commune. S'ils relèvent de la compétence de la Communauté de Communes, la commune devra affecter une partie de la taxe d'aménagement perçue pour leur financement.*

*Pour répondre plus précisément à vos observations et notamment pour préciser le volume de constructions nouvelles, quelques chiffres clés issus de nos fichiers de suivi des autorisations d'urbanisme. Il s'agit ici des permis de construire, globaux dans un premier temps et habitats nouveaux, dans un deuxième temps.*

*Notre année de référence est 2019 (avant COVID). L'année 2022 correspond à 11 mois complets. Sur l'année 2021, 100 logements ont été retirés (7875 m<sup>2</sup> de Surface de Plancher), ils sont concernés par un secteur de PUP et non par la TA. Ils seront redéposés en 2023. Sur l'année 2022, 26 logements pour 3415 m<sup>2</sup> de Surface de Plancher ont été retirés et seront redéposés en 2023.*

	<b>PC</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022 11 mois</b>
<b>Nbre d'autorisations demandées</b>		114	63	68	48
<b>surface de plancher (m<sup>2</sup>)</b>		14541	10130	19542	17602
<b>Nbre d'autorisations pour logements</b>		75	48	42	24
<b>surface de plancher (m<sup>2</sup>)</b>		7807	6377	8795	2659

*Notre prospective pour les années à venir s'établit à 60 logements neufs en moyenne annuelle (moyenne sur 4 ans et année 2019), et 6400 m<sup>2</sup> de Surface de Plancher.*

*J'espère avoir répondu à vos interrogations et demeure à votre disposition pour tout renseignement complémentaire. Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes salutations distinguées.*

*Jean-Paul DELMAS,  
Maire de Grenade*

**Le Conseil Municipal, par 20 voix pour et 5 abstentions (Mme MOREL CAYE, Mme TAURINES, Mme BEN AÏOUN, Mme MOREEL, et Mme IBRES) approuve le projet de réponse présenté.**

## 5) Délibération n° 132-2022.

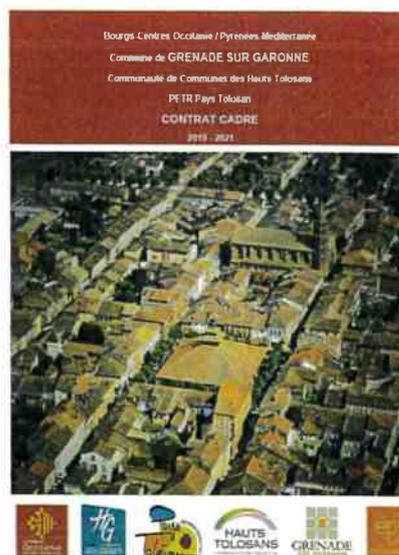
### Convention-cadre « Petites Villes de Demain » valant convention d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT).

M. Elie LOOS, Chef de projet PVD, et M. Thomas SANCHEZ, Manager de Ville, présente le dispositif :



## 1-Contrat Bourgs-Centres Occitanie

- Lancés depuis 2017 par la Région Occitanie
- Contrats sur-mesure de revitalisation de territoires ruraux ou péri-urbains
- Objectif : les rendre plus attractifs, en développant des services et des équipements de qualité pour répondre aux besoins des populations actuelles et futures
- Se matérialise par un contrat-cadre définissant une feuille de route
- Il cofinance des projets d'amélioration du cadre de vie, de mobilité, de transition énergétique & écologique, des équipements culturels, sportifs ou de loisirs, le développement économique & touristique
- CBC : 1<sup>er</sup> contrat 2019-2021
- **CBC : Avenant 2022-2028**



## 2-Petites Villes de Demain



## 3-Le groupe de suivi « Projet de ville »

- Rôle : **co-construction et/ou actualisation du projet de ville, partage transversal de l'information, arbitrage & in fine prise de décision**
- Elus :
  - M. le Maire : Jean-Paul DELMAS
  - Thierry VIDONI
  - René MONBRUN
  - Claudie GENDRE
  - Philippe BOURBON
  - Florent MARTINET
  - Laetitia IBRES
- DGS : Christine LAMOULIATTE
- Chef de projet « Manager de Ville » : Thomas SANCHEZ
- Chef de projet « Petites Villes de Demain » : Elie LOOS
- Prise en compte :
  - Du **Projet politique de la mandature** ;
  - Du premier **Contrat Bourg-Centre Occitanie** ;
  - De **l'étude de revitalisation centre-bourg** : réalisée en 2017 préalablement à la rédaction du Contrat Bourgs-Centres Occitanie (2019-2021) de Grenoble.
    - Diagnostic thématique (habitat, commerce & tourisme)
    - Diagnostic territorial (territoire, entrées de ville & accroches, maillage de la bastide, initiatives)



## 4-L'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT)

- Outil réglementaire et juridique créé par la loi ELAN du 23 novembre 2018
- Pour porter et mettre en œuvre un projet de ville pour lutter contre la dévitalisation des centres-villes en agissant notamment dans les domaines
  - Urbain
  - Economique
  - Social
- Matérialisé par une convention signée entre l'intercommunalité, sa ville centre (Grenade), d'autres communes membres volontaires (Cadours), l'Etat et ses partenaires publics et toute personne public ou privée susceptibles d'apporter son soutien ou de prendre part à des opérations prévues



5

## 4-L'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT)

- Quels avantages :
  - Renforcer l'attractivité commerciale en centre-ville grâce à la mise en place d'une dispense d'autorisation d'exploitation commerciale et la possibilité de suspension, au cas pas cas, de projets commerciaux en périphérie
  - Favoriser la réhabilitation de l'habitat par l'accès prioritaires aux aides de l'Anah et l'éligibilité au dispositif « Denormandie dans l'ancien »
  - Mieux maîtriser le foncier, notamment par le renforcement du droit de préemption dans les locaux artisanaux et commerciaux
  - Faciliter des projets à travers des dispositifs expérimentaux comme le permis d'innover ou le permis d'aménager multi-site
  - Faciliter l'accès aux aides portées par l'Etat, ses opérateurs publics et les collectivités pour les projets éligibles dans le cadre du Plan de relance
- Durée : recommandation de 5 ans



6

## 5-Les signataires de l'ORT

- Les collectivités bénéficiaires :



- Les financeurs :



- Les partenaires :



## 6-Projet de ville – Axes transversaux & stratégiques



8

## 7-Projet de ville

Commerces & services		Culture & patrimoine	
1	Participer à la promotion et au développement d'actions d'animation du commerce en centre-ville	8	Contractualiser les travaux de strict entretien des bâtiments classés (Haile & Eglise)
2	Maintenir la dynamique de la gestion du marché hebdomadaire	9	Diagnostiquer et programmer par phases les travaux de restauration de l'Eglise Notre-Dame de l'Assomption -Phase 1 : étude de maîtrise d'œuvre (en cours), travaux à programmer en suivant -Autres phases à planifier
3	Mise en place d'un observatoire des commerces et services de proximité : anticiper la vacance commerciale et accompagner les porteurs de projets	10	Revalorisation des locaux communaux vacants de l'ilot Crayssac et création d'une traversée (Castelbajac-République)
4	Développer et appliquer des outils pour maintenir et développer les commerces et les services en centre-ville	11	Etude d'opportunité pour la labellisation Site Patrimonial Remarquable
5	Faire vivre le label "Station Verte" et obtenir d'autres qualifications (Famille Plus, ...)	12	Mise en valeur du portail d'accès au jardin de l'ancienne perception
6	Valoriser les productions locales raisonnées	13	Réhabilitation et réaffectation de la Chapelle Saint-Jacques
7	Création d'une zone artisanale au sud de la zone économique des Hauts Tolosans		

9

## 7-Projet de ville

Equipements & services publics			
14	Aire de loisirs du quai de Garonne	21	Etude de maîtrise d'œuvre pour l'extension de la Mairie (Hangar du Chameau)
15	Etude pour l'extension du complexe sportif (terrain synthétique, vestiaires et parking)	22	Répondre à l'appel à manifestation d'intérêt de la Région pour un futur lycée à Grenade
16	Etude de faisabilité pour la réorganisation de la restauration scolaire	23	Etude de programmation et de faisabilité pour définir le devenir de la caserne des pompiers (vacante en 2024/2025)
17	Création d'une épicerie sociale	24	Possibilité d'extension de l'école Dieuzalde
18	Possibilités d'extension de la bibliothèque	25	Création d'une maison de l'autonomie (établissement médico-social réservé aux personnes âgées autonomes) sur le site de l'EHPAD Saint-Jacques
19	Etude pour l'extension du cimetière	26	Schema directeur des eaux usées et pluviales
20	Réhabilitation de la friche "8 à Huit" : mise en œuvre d'une opération mixte Maison de santé/Commerces/Logements	27	Construction d'une nouvelle caserne de pompiers-SDIS

10

## 7-Projet de ville

Habitat	
28	Lutter contre la vacance des logements de la bastide : repérages, informations & orientations des propriétaires
29	Promotion et communication du Programme d'Intérêt Général EcorénoV31 (CD 31)
30	Aide à l'élaboration d'un Programme Local de l'Habitat (PLH) de la Communauté de Communes des Hauts Tolosans
31	Mettre en place une opération « façades » sur le centre ancien et les premiers faubourgs
32	Réhabilitation de la friche "Sizas" : création de neuf logements sociaux et d'un jardin public

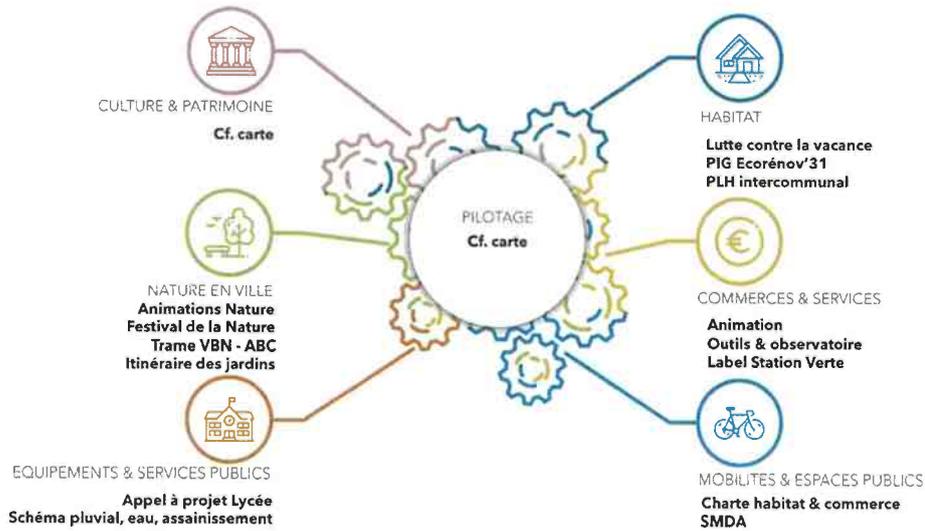
Mobilités & espaces publics	
33	Requalifier l'entrée de ville (route de Toulouse) autour de la fonction commerciale
34	Elaborer une charte qualité de l'habitat et du commerce
35	Reconfiguration de la cour de l'Espace Envol
36	Réaménager et requalifier l'entrée de ville par la route de Montaigut (RD17 et SDIS)
37	Elaboration d'un schéma des modes de déplacements actifs : fluidifier, apaiser et sécuriser la mobilité
38	Réaménager et requalifier l'entrée de ville depuis le rond point quai de Garonne (RD2) jusqu'au croisement avec la route de Montaigut (RD17)
39	Projet de passerelle sur la Save
40	Reconfigurer le jardin public de la Mairie
41	Requalification du quai de Garonne : aménagement d'un parc de stationnement et des espaces publics
42	Réaménager et requalifier l'entrée de ville route d'Ondes (RD17)
43	Réaménager et requalifier une première rue du centre historique : la rue Gambetta

## 7-Projet de ville

Nature en ville	
44	Mettre en place des animations pour sensibiliser la population à la protection de l'environnement
45	Mettre en scène et en valeur le patrimoine communal par un projet culturel : Fête de la Nature
46	Réalisation et suivi d'un Atlas de la Biodiversité Communale (ABC)
47	Valeurisation du patrimoine naturel de la bastide : création d'un itinéraire de découverte des jardins de Grenade
48	Création de jardins partagés
49	Diagnostiquer le patrimoine arboré puis élaborer un plan de gestion pluriannuel
50	Trames Verte Bleue et Noire

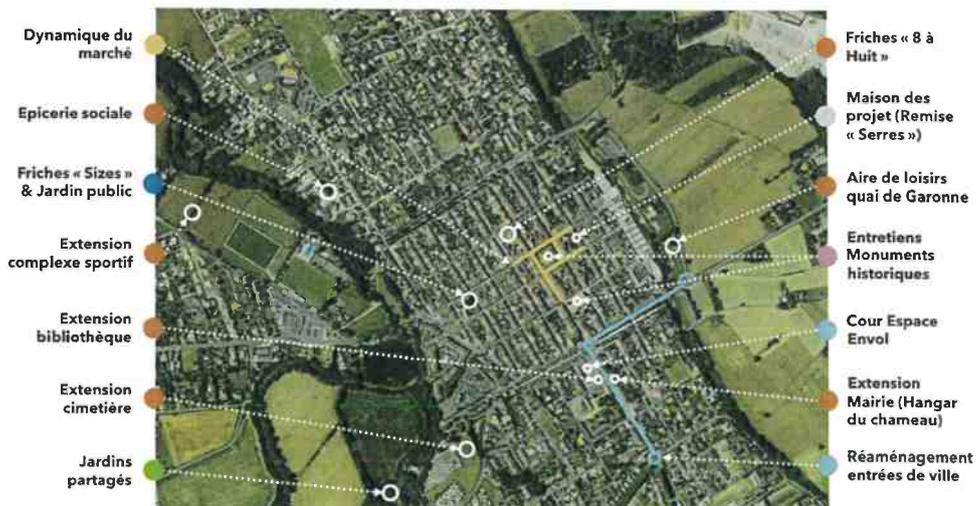
Pilotage	
51	Aménager des locaux dédiés au projet de revitalisation sur l'îlot Crayssac : réhabilitation de la remise Serres pour l'extension de la Maison des Projets
52	Recruter un chef de projet Petites Villes de Demain
53	Aménager des locaux dédiés au projet de revitalisation sur l'îlot Crayssac : Maison des projets (bureaux et espace d'accueil)
54	Recruter un manager projet de ville

## 8-Projet de ville – Actions court terme (à l'échelle de la ville)



13

## 8-Projet de ville – Actions court terme (centre-ville)

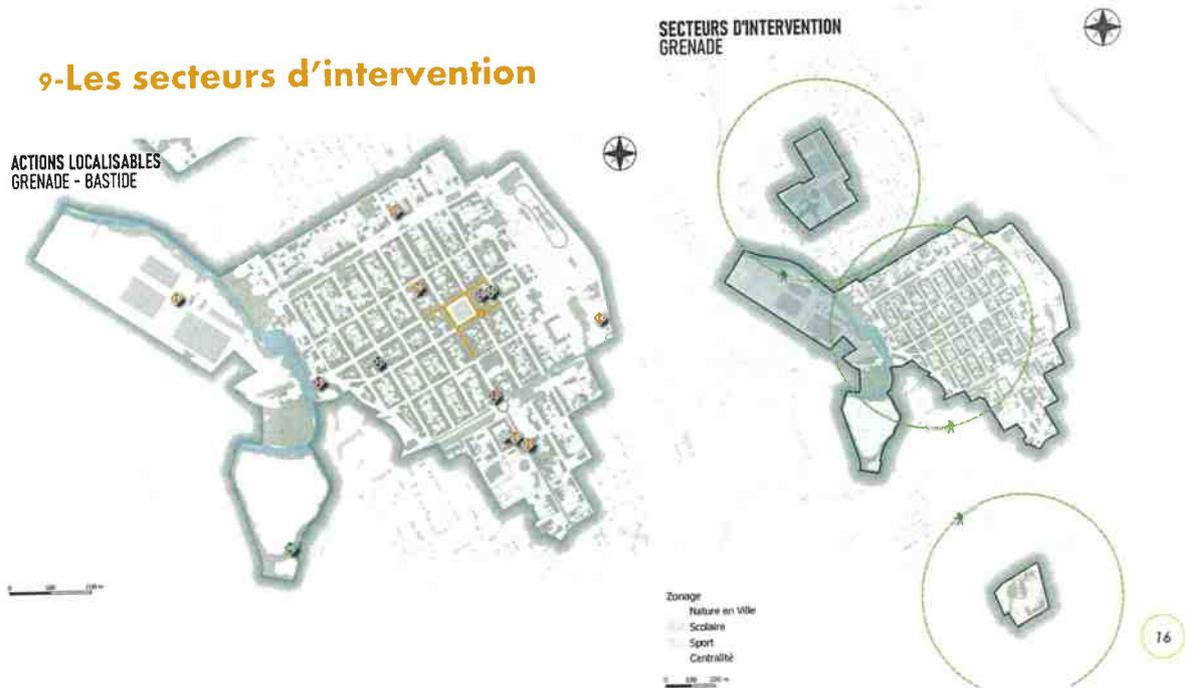


14

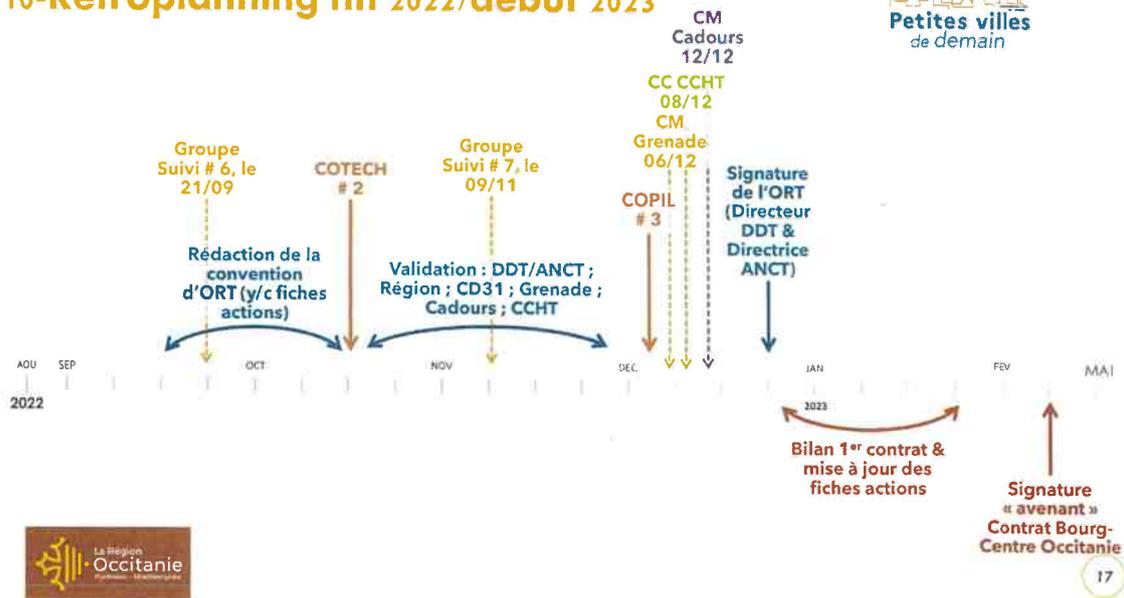
## 8-Projet de ville – Actions court terme (zone sud)



## 9-Les secteurs d'intervention



## 10-Retroplanning fin 2022/début 2023



M. le Maire expose :

Le programme « Petites Villes de Demain » vise à donner aux villes et intercommunalités de moins de 20 000 habitants qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement.

Ce programme constitue un outil de relance au service des territoires. Il ambitionne à répondre à l'émergence des nouvelles problématiques sociales et économiques, et de participer à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement. Le programme doit ainsi permettre d'accélérer la transformation des petites villes pour répondre aux enjeux actuels et futurs, et en faire des territoires démonstrateurs des solutions inventées au niveau local contribuant aux objectifs de développement durable.

Il traduit la volonté de l'Etat de donner à ces territoires la capacité de définir et de mettre en œuvre leur projet de territoire, de simplifier l'accès aux aides de toute nature, et de favoriser l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre les parties prenantes du programme et de contribuer au mouvement de changement et de transformation, renforcé par le plan de relance.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites Villes de Demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués. Pour répondre à ces ambitions, Petites Villes de Demain est un cadre d'actions conçu pour accueillir toutes formes de contributions, au-delà de celles de l'Etat et des Partenaires financiers du programme (les ministères, l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), la Banque des Territoires, l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), le CEREMA, l'Agence de la Transition Ecologique (ADEM3E)). Le programme piloté par l'ANCT, est déployé sur l'ensemble du territoire national et il est décliné et adapté localement. Les collectivités bénéficiaires sont labellisées au titre du programme « Petites Villes de Demain » par le Préfet de Région.

Les Communes de Grenade et de Cadours soutenues par la Communauté de Communes des Hauts Tolosans ont candidaté au mois de novembre 2020.

Suite à la signature de la convention d'adhésion le 8 juin 2021, la commune doit concrétiser son projet de revitalisation par le biais d'une convention-cadre dans un délai maximal de 18 mois. Cette convention établit :

- Une présentation du territoire en identifiant notamment ses forces et faiblesses, à l'échelle communale et intercommunale ainsi que les dispositifs déjà existants ;
- Le périmètre d'intervention et des secteurs d'intervention prioritaires identifiés sur les centres-bourgs de Grenade et de Cadours ;
- Les ambitions du territoire définies par les projets de ville de Grenade et de Cadours, traduites en 7 orientations stratégiques (Pilotage, Habitat, Commerces & services, Mobilités & espaces publics, Equipements & services publics, Nature en ville, Culture & patrimoine) ;
- Le plan d'actions, identifiant 95 actions symboliques de notre stratégie de revitalisation incluant :
  - o 54 actions portées par la commune de Grenade ;
  - o 41 actions portées par la commune de Cadours ;
- Les engagements des partenaires cosignataires, notamment en matière d'accompagnement en ingénierie ;
- La maquette financière traduisant les sources de financement identifiés pour les projets matures
- Les modalités de suivi et d'évaluation du programme ;
- La gouvernance du programme et les modalités d'application de la convention.

Elle est cosignée par la Communauté de Communes des Hauts Tolosans, la commune de Grenade, la commune de Cadours et le Syndicat intercommunal à vocation scolaire du Pays de Cadours d'une part, l'Etat, la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée, le Conseil Départemental de la Haute-Garonne, la Banque des Territoires, l'Etablissement public foncier d'Occitanie, la Fondation du Patrimoine, Altéal, Toulouse Métropole Habitat et l'OPCO-EP d'autre part.

La convention-cadre « Petites Villes de Demain » entraîne automatiquement la mise en œuvre d'une Opération de Revitalisation de Territoire (ORT). Ce dispositif créé par la loi portant Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (ELAN) du 23 novembre 2018 offre plusieurs opportunités :

- Sur l'intégralité du territoire communal :
  - o Le dispositif « Denormandie dans l'ancien » permettant une réduction d'impôt pour les projets d'acquisition/travaux/mise en location de logement, dont le délai de validité est, pour le moment, fixé au 31 décembre 2023 ;
  - o La priorisation sur certains dispositifs comme le « Fonds friches » ou d'autres appels à manifestation d'intérêt ;
- Sur les secteurs d'interventions prioritaires :
  - o Abattement d'impôt sur les plus-values de cessions de biens ;
  - o Réduction de la durée de récupération des biens sans maître (10 ans au lieu de 30) ;
  - o Règles dérogatoires au droit de l'urbanisme sur certains projets spécifiques ;
  - o Simplification des projets d'implantation commerciale en centre-ville et limitation du développement des grands commerces en périphérie ;
  - o Possibilité d'instituer des exonérations fiscales pour certaines entreprises ;
  - o Mise en demeure des propriétaires de procéder à la réhabilitation d'une zone d'activités (procédure pouvant aller jusqu'à l'expropriation) ;
  - o Possibilité de mettre en place le droit de préemption sur les fonds de commerce ;
  - o Possibilité de bénéficier des Prêts de Renouvellement Urbain de la Banque des Territoires ;
  - o ...

La convention-cadre valant ORT est signée dans les temps, soit précisément 18 mois après la signature de la convention d'adhésion. Les effets de l'ORT s'appliqueront donc sur le territoire de Grenade et de Cadours dès le mois de janvier 2023.

Sur proposition de M. le Maire,  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Article 1er – approuve l'opération de Revitalisation de Territoire sur le territoire de la commune de Grenade et de Cadours approuvée conjointement avec la Communauté de Communes des Hauts Tolosans.**

**Article 2 – approuve le contenu de la convention-cadre « Petites Villes de Demain » valant Opération de Revitalisation de Territoire, ainsi que ses annexes où figurent notamment les secteurs d'intervention prioritaires et le programme d'action, sont validés.**

Article 3 – autorise Monsieur le Maire à signer la convention-cadre avec Monsieur le Maire de Cadours, Monsieur le Président de la Communauté de Communes des Hauts Tolosans, Madame la Vice-Présidente du SIVS du Pays de Cadours, Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne, Madame la Présidente de la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée, Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Haute-Garonne, Monsieur le Directeur Territorial de la Banque des Territoires, Madame la Directrice Générale de l’Etablissement Public Foncier d’Occitanie, Monsieur le Délégué Régional de la Fondation du Patrimoine, Monsieur le Directeur Général d’Altéal, Monsieur le Directeur Général de Toulouse Métropole Habitat, Messieurs le Président et le Vice-Président de la Commission Régionale Paritaire de l’OPCO-ET ou leurs représentants.

Article 4 – autorise Monsieur le Maire à solliciter tous les financeurs ou partenaires pour permettre la réalisation du programme.

Article 5 – autorise Monsieur le Maire à signer les conventions partenariales nécessaires à la mise en œuvre du projet et du programme d’actions, ainsi qu’à la mise en œuvre de l’ORT.

Article 6 – La présente délibération peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l’Etat.

*M. le Maire termine en indiquant que la date de signature de l’ORT a été fixée le mardi 20 décembre, à la Mairie de Grenade.*

#### 6) Délibération n° 133-2022.

##### Ressources humaines.

##### Validation du tableau des effectifs de la Commune au 1<sup>er</sup> novembre 2022.

Par délibération en date du 14 décembre 2021, le Conseil Municipal a adopté le tableau des effectifs, après avis du CTP réuni le 10 décembre 2021.

Pour tenir compte des modifications survenues depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022 (retraite, mutation, nomination, démission, etc...) et des délibérations en date du 14 décembre 2021, 18 janvier 2022, 22 février 2022, 22 mars 2022, 12 avril 2022, 17 mai 2022, 5 juillet 2022, 6 septembre 2022 et 15 novembre 2022,

Vu l’avis du CTP en sa séance du 28 novembre 2022,

Sur proposition de M. le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité, valide le tableau des effectifs tel qu’il est présenté ci-dessous :

Filière	GRADES	CAT	postes pourvus TC	poste vacants TC	postes pourvus TNC	poste vacants TNC
	Directrice Générale des Services	A	1			
<b>Administratif</b>	Attaché Principal	A	1			
	Attaché	A	1			
Délib°15/11/2022	Rédacteur Principal 1 <sup>ère</sup> classe	B	2	0		
	Rédacteur Principal 2 <sup>ème</sup> classe	B	1			
Délib°5/07/2022	Rédacteur	B	2	1		
Délib°12/04/2022	Adjoint Administratif Principal 1 <sup>ère</sup> cl	C	7			
Délib°12/04/2022	Adjoint Administratif Principal 2 <sup>ème</sup> cl.	C	0			
		C	4			
Délib°5/07+12/04+06/09/2022	Adjoint administratif	C	5	2	3	
<b>Technique</b>	Ingénieur Principal	A	1	0		
	Ingénieur	A	1			
	Technicien Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	0			

Délib°06/09/2022	Technicien	B	0	2			
Délib°15/11/2022	Agent de maîtrise principal	C	3	0			
Délib°22/02+17/05	Agent de maîtrise	C	2	0			
4Délib°14/12/2021 17/05+5/07/2022 15/11/2022	Adjoint technique principal 1ère Cl	C	3	0			
	Adjoint technique principal 2ème Cl	C	1				
		C	12	1	9-3	1-1	
2Délib°14/12/2021 05/07/2022	Adjoint technique	C	11	2	1+2	1+2-2	
<b>Social</b>	ATSEM Principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	0	0	5-1	2-2	
		C	0		5-1	1-1	
	Agent social	C			1		
<b>Sportif</b>	Educateur des APS Principal de 1 <sup>ère</sup> cl	B	0				
	Educateur des APS Principal 2 <sup>ème</sup> cl	B	0	0			
<b>Culturel</b>	Assistant de conservation Principal 1 <sup>è</sup> cl.	B	0	1			
	Adjoint du patrimoine Principal 2èmeCl	C	1	0			
	Adjoint du patrimoine	C	2	0			
<b>Animation</b>	Animateur principal de 1ère classe	B	2				
	Animateur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	0				
	Animateur	B	1				
	Adjoint d'animation Principal 1 <sup>ère</sup> cl	C	1	0			
	Délib°14/12/2021 +15/11/2022	Adjoint d'animation Principal 2ème cl	C	10		13-1-1	0+1
		Adjoint d'animation délib°17/05/2022	C	0		7	1-1
<b>Police Municipale</b>	Délib° 12/04/2022		1				
			1				
		Brigadier chef principal 18/01+15/11/22	C	1	0		
	18/01+5/07+15/11	Gardien Brigadier PM	C	5	0		
	122 postes pourvus (113.61 ETP)		83	9	39	2	

## 7) Délibération n° 134-2022.

### Ressources humaines.

#### Recrutement agents contractuels 2023.

Dans le cadre de l'article L332-23.1° du Code Général de la Fonction Publique,

Sur proposition de M. le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de créer les postes de contractuels non permanents tels qu'ils figurent dans le tableau ci-dessous et de recruter les agents contractuels suivants sur ces mêmes postes, pour l'année 2023 :

Service	Mission	Grade	Nombre d'heures	Durée	IB367 Rémun° IB382IM352 Sauf*	CP	
Enfance 24363.75h (2022 25240.75h)	AIC/ BUS AIC M AIC E	14 adjoints d'animation 19 adjoints d'animation	7186h 9592h	36 semaines 36 semaines	IB367 IB367	10% 10%	
	ALSH petites vacances	8 adjoints d'animation 1 adjoint d'animation (Accueil)	2177h 60h	8 semaines	IB367	10%	
	ALSH vacances d'été	16 adjoints d'animation 4 adjoints d'animation (Renfort piscine) 1 adjoint d'animation (Accueil)	2875h 168h 60h	8 semaines	IB367 IB367 IB367	10% 10% 10%	
	CLAS élémentaire	3 adjoints d'animation 2° classe	478h30	29 semaines	IB367	10%	
	ALSH mercredi	9 adjoints d'animation 2° classe	1717h15	36 mercredis	IB367	10%	
	ASA (remplacement)	1 adjoint d'animation 2° classe	50h		IB367	10%	
<b>Service</b>	<b>Mission</b>	<b>Grade</b>	<b>Nombre d'heures</b>	<b>Durée</b>	<b>IB</b>	<b>CP</b>	
Affaires scolaires 10192h (8888h en 2022)	1 agent de restauration 1 agent de resto°entretien 1 agent de resto°entretien 1 agent d'entretien	1 adjoint technique 1 adjoint technique 1 adjoint technique 1 adjoint technique	18h hebdo(936h) 22h hebdo(1144h) 24h hebdo(1248h) 1040h	12 mois 12 mois 12 mois 12 mois	IB367 IB367 IB367 IB367	10% 10% 10% 10%	
	1 Atsem 1 Atsem 1 Atsem 1 Atsem 1 Atsem	1 adjoint technique 1 adjoint technique 1 adjoint technique 1 adjoint technique 1 adjoint technique	13h hebdo(676h) 25h hebdo(1300h) 25h hebdo(1300h) 1274h 1274	12 mois 12 mois 12 mois 12 mois 12 mois	IB367 IB367 IB367 IB367 IB367	10% 10% 10% 10% 10%	
	<b>Service</b>	<b>Mission</b>	<b>Grade</b>	<b>Nombre d'heures</b>	<b>Durée</b>	<b>IB</b>	<b>CP</b>
	Service Sport Jeunesse 4168h (2022 : 3282 h)	<u>Animation Ville</u> Gren'Anim 06/2023 Forum Asso 07/09/2023 Samedis Sport (2)	8 adjoints d'animation 1 adjoint d'animation 1 adjoint d'animation	90h 8h 18h	1 jour 1 jour 2 jours	367 367 367	10% 10% 10%
		<u>CLAS collège</u>	1 adjoint d'animation	90h	17semaines (du 2/01au18/06) 7semaines (du 02/10au17/12)	IB367	10%
	<u>ALSH Vacances Noël:</u> Pré Ado et Ado	2 adjoints d'animation	96h	5jours	IB367	10 %	
	<u>ALSH Vacances de février :</u> Pré Ado et Ado	1 adjoint d'animation	84h	10jours	IB367	10 %	
	<u>ALSH Vacances d'automne :</u> Pré Ado et Ado	2 adjoints d'animation	160.5h	9jours	IB367	10%	
	<u>ALSH Vacances de Printemps :</u> Pré Ado et Ado	2 adjoints d'animation	160.5h	9jours	IB367	10%	
	<u>GVA Vacances d'été</u> Pré Ado et Ado	3 adjoints d'animation 4 adjoints d'animation	316h 824h	Juillet (15jours) Août (23jours)	IB367 IB367	10% 10%	

	Saison Piscine : Maître Nageur (BEESAN)	1 Educateur des A.P.S. 1 Educateur des A.P.S. 1 Educateur des A.P.S	357h 481h 475h	5 mois 5 mois 5 mois	401* 389* 389*	10 % 10% 10 %
	Tenue de la Caisse Tenue des Vestiaires	2 adjoints administratifs 2 adjoints d'animation	612h 396h	5 mois 5 mois	IB367 IB367	10 % 10 %
<i>Service</i>	<i>Mission</i>	<i>Grade</i>	<i>Nombre d'heures</i>	<i>Durée</i>	<i>IB</i>	<i>CP</i>
Cimetière	Ouverture/fermeture cimetière, jardins, toilettes publiques	1 adjoint technique	6.5h hebdo	12 mois	IB367	10%
<i>Service</i>	<i>Mission</i>	<i>Grade</i>	<i>Nombre d'heures</i>	<i>Durée</i>	<i>IB</i>	<i>CP</i>
Service technique	Polyvalent	1 adjoint technique	35h hebdo	12 mois	IB367	10%
	Polyvalent	1 adjoint technique	35h hebdo	4 mois	401*	10%
	Polyvalent	1 adjoint technique	35h hebdo	11 mois	IB367	10%
	Polyvalent ST saisonnier	1 adjoint technique 1 adjoint technique	35h hebdo 35h hebdo	1 mois 1mois	IB367 IB367	10% 10%
Service Finances	Agent Régies	1 adjoint administratif	35h hebdo	10 mois	IB367	10%
Guichet Unique	Agent d'accueil	1 adjoint administratif	17.5h hebdo	12 mois	IB367	
	Agent d'accueil	1 adjoint administratif	14h hebdo	12 mois	IB367	
Patrimoine, Développement urbain	Agent d'accueil	1 adjoint administratif	35h hebdo	12 mois	IB367	

## 8) Délibération n° 135-2022.

### Ressources humaines.

#### Protection Sociale Complémentaire : participation à la mise en concurrence organisée par le CDG31.

#### Exposé :

La participation employeur au financement de la protection sociale complémentaire des agents devient obligatoire :

- à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 en Prévoyance/Maintien de salaire : couverture des conséquences pécuniaires liées aux risques suivants, l'incapacité de travail, l'invalidité ou décès des agents publics.
- à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 en Santé/complémentaire maladie : couverture des frais occasionnés par les risques suivants, la maladie, l'accident ou la maternité.

Jusqu'alors la participation est facultative, mais les collectivités disposent de 3 ans pour préparer le financement de cette nouvelle dépense obligatoire.

Les modalités du versement de la participation employeur :

- La labellisation (que la commune a choisi récemment pour le risque santé),
- La convention de participation qui nécessite une mise en concurrence.

Rôle et expertise du CDG31 :

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, le CDG31 a mis à la disposition des agents des collectivités qui l'avaient mandaté à cet effet une couverture en Santé et en Prévoyance, dans le cadre des contrats collectifs obtenus après mise en concurrence.

La mise en œuvre de cette mission a permis au CDG31 de développer une expertise dans ce domaine.

Ce service est financé par les collectivités qui y recourent (par exemple, 9€/agent adhérent au contrat de Prévoyance).

Le CDG31 va engager une nouvelle mise en concurrence visant à la mise en place de contrats collectifs concernant les deux couvertures. La mise en concurrence sera organisée au 1<sup>er</sup> trimestre 2023 pour une attribution prévue à l'été 2023 ; l'objectif est une prise d'effet des nouvelles conventions de participation en Santé et Prévoyance au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Le choix des collectivités :

Les collectivités sont donc sollicitées afin de s'associer à cette mise en concurrence mais resteront libres d'adhérer ou de ne pas adhérer aux futures conventions de participation.

L'intérêt de participer à la mise en concurrence : la collectivité sera libre de pouvoir adhérer à tous moments même si l'adhésion ne se fait pas en 2024, du moment qu'elle a participé à la mise en concurrence.

Le CDG31 s'engage une fois la mise en concurrence réalisée à présenter les résultats qui permettront à l'assemblée de décider librement d'adhérer à la ou les conventions de participation correspondantes, pour le bénéfice des agents de la structure, étant entendu que l'adhésion est conditionnée à une participation de la structure à la couverture des risques à couvrir.

**Vu que l'adhésion est facultative, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de participer à la mise en concurrence pour les deux risques à savoir, Santé et Prévoyance et adopte le texte de délibération suivant.**

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les centres de gestion concluent pour le compte des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, afin de couvrir pour leurs agents, au titre de la protection sociale complémentaire, les risques mentionnés à l'article L 827-1, des conventions de participation avec les organismes mentionnés à l'article L 827-5 dans les conditions prévues à l'article L 827-4, précision étant donné que les risques concernés sont ceux relatifs aux risques dits de Santé et de Prévoyance.

**Monsieur le Maire indique que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Garonne (CDG31) envisage d'engager une procédure de mise en concurrence pour l'obtention d'une convention de participation en Prévoyance et d'une convention de participation en Santé, comme présenté dans le cadre de la notice d'information du CDG31 qui demeurera annexée à la présente délibération.**

**Monsieur le Maire précise que compte tenu du projet du CDG31 d'engager une mise en concurrence pour conclure une convention de participation en Santé et une convention de participation en Prévoyance, toutes deux à effet à effet au 1<sup>er</sup> janvier 2024 et à adhésion facultative pour les collectivités et établissements publics, la commune pourrait participer à cette mise en concurrence pour les risques suivants :**

Santé.

Prévoyance.

Les données relatives aux effectifs à couvrir seront à fournir, à l'appui de la demande.

**Monsieur le Maire indique que le CDG31 s'engage, une fois la mise en concurrence réalisée, à présenter les résultats qui permettront à l'assemblée de décider librement d'adhérer à la ou les conventions de participation correspondantes, pour le bénéfice des agents de la structure, étant entendu que l'adhésion est conditionnée à une participation de la structure à la couverture des risques à couvrir.**

**En outre Monsieur le Maire indique qu'en matière de participation à la protection sociale complémentaire des agents, la structure se situe dans la configuration suivante :**

Risques	Participation actuelle
<b>Prévoyance</b> <i>Pour mémoire participation obligatoire et minimale de 7€ à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025</i>	
<b>Santé</b> <i>Pour mémoire participation obligatoire et minimale de 15€ à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026</i>	

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de demander au CDG31 que la structure soit prise en compte dans le cadre de la mise en concurrence en vue de l'obtention des conventions de participation pour la couverture des risques suivants :**

Santé.

Prévoyance.

Etant précisé que l'adhésion à toute convention de participation sera préalablement soumise au vote de l'assemblée délibérante au vu des résultats de la mise en concurrence réalisée par le CDG31.

9) **Délibération n° 136-2022.**

**Mise en conformité du réseau d'éclairage public au niveau du PL 987.**

Mme BOULAY, Maire Adjoint déléguée à l'Urbanisme, expose :

Suite à la demande de la commune du 14/09/2022 concernant la mise en conformité du réseau d'éclairage public au niveau du PL 987, le SDEHG a réalisé l'étude de l'opération suivante :

- Remplacement de la portée aérienne de l'alimentation du PL 987.
- Dépose de 25ml de fils nus.
- Pose de 25ml d'un réseau EP en Torsade 2x16.

Elle précise que ce point de livraison est situé avenue du 8 Mai 1945.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

<input type="checkbox"/> TVA (récupérée par le SDEHG)	202 €
<input type="checkbox"/> Part SDEHG (50% du montant HT des travaux jusqu'au plafond fixé par le SDEHG)	512 €
<input type="checkbox"/> <b>Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)</b>	<b>569 €</b>
Total	1283 €.

Avant de planifier les travaux correspondants, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le projet présenté.
- décide de couvrir la part restant à la charge de la commune sur ses fonds propres imputée à l'article 6554 de la section de fonctionnement du budget communal.

10) **Délibération n° 137-2022.**

**Revitalisation du centre-bourg.**

**Aménagement urbain de l'entrée de Ville - RD 17- route de Montaigut - chemin de Piquette.**

**Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée entre la Commune de Grenade et le SMEA 31.**

Mme BOULAY, Maire Adjoint déléguée à l'Urbanisme, expose :

Dans le cadre de l'opération « Aménagement urbain de l'entrée de Ville - RD 17- route de Montaigut - chemin de Piquette », qui comprend notamment la création d'un giratoire, la commune de Grenade et le SMEA 31 ont comme projet commun de créer un réseau pluvial, relevant de la compétence du Syndicat, adapté au nouveau contexte urbain de ce secteur.

Il est rappelé que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, la Commune de Grenade a transféré au Syndicat les compétences suivantes :

- domaine Assainissement collectif : collecte, transport et traitement des eaux usées,
- domaine Assainissement non collectif,
- domaine Eau potable,
- domaine Eau pluviale.

Les deux parties souhaitent faire réaliser ces travaux, voire la mission de maîtrise d'œuvre associée, par les mêmes entreprises et par les mêmes prestataires afin d'assurer une meilleure coordination des travaux, d'en réduire le coût pour les deux parties, d'en réduire les délais d'exécution et d'en limiter les désagréments aux riverains.

Pour ce faire, les parties contractantes ont décidé de recourir à la loi du 12 juillet 1985, modifiée par l'ordonnance du 17 juin 2004 sur la maîtrise d'ouvrage publique. L'article 2 de cette loi précise que lorsque la réalisation, la réutilisation ou la réhabilitation d'un ouvrage relèvent simultanément de plusieurs maîtres d'ouvrages, ces derniers peuvent désigner, par convention, celui d'entre eux qui assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération.

En application de la loi précitée, la Commune assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération visée en référence pour les travaux sur le réseau d'eaux pluviales relevant de la compétence du Syndicat.  
fin de réaliser dans les meilleures conditions les travaux relatifs au réseau d'irrigation agricole dans l'emprise du projet de giratoire, les parties se sont rapprochées afin de conclure une convention de mandat qui fixe la nature de la mission, les droits et obligations de chacune des parties, les modalités de participation de la commune au financement de ces équipements.

Ladite convention a pour objet de définir les modalités selon lesquelles la Commune exerce sa mission de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de l'opération décrite ci-après et les conditions dans lesquelles chaque partie participe financièrement aux travaux.

Pour l'exercice de sa mission, la Commune bénéficie d'un mandat de la part du Syndicat afin d'engager toutes les démarches et les procédures nécessaires à la réalisation de l'opération.

**Les travaux à réaliser**, sous maîtrise d'ouvrage de la Commune, sont les suivants :

Domaine propre de compétence communale :

- la requalification de la voirie et des trottoirs, non compris la structure et le revêtement de chaussée de la RD réalisés par le Conseil Départemental ;
- la création d'une voie spécifique pour les pompiers ;
- les regards de collecte des eaux de surfaces y compris tampons et grilles ;
- la mise à la cote des ouvrages ;
- la création et la requalification des espaces verts ;
- l'installation d'un Point d'Eau Incendie et de mobilier urbain.

Domaine sous maîtrise d'ouvrage déléguée :

- L'exécution des travaux sur le réseau enterré d'eaux pluviales :
  - Les canalisations ;
  - Les regards de visite ;
  - Les antennes de collecte des eaux de voirie et de branchements particuliers ;
  - Les regards de branchement particulier y/c tampon fonte ;
  - Les regards de branchement des eaux de voirie (hors tampons fonte).
- L'ITV et l'hydrocurage du réseau enterré d'eaux pluviales.

La Commune assure seule la maîtrise d'ouvrage de l'opération des travaux sus visés.

Dans le cadre de sa mission de maître d'ouvrage, elle s'engage à tenir informé le Syndicat de l'état d'avancement des opérations.

La Commune effectue les démarches et engage les procédures nécessaires à la réalisation des travaux conformément à la réglementation en vigueur.

A cet effet, la Commune exerce les missions suivantes :

- le suivi de l'exécution du marché de maîtrise d'œuvre dans le strict respect des dispositions relatives aux Marchés Publics,
- la gestion administrative, financière et comptable des marchés de maîtrise d'œuvre et de travaux,
- le suivi de l'exécution des marchés de travaux,
- la rémunération des entreprises,
- la réception des travaux,
- la mise en œuvre de la garantie de parfait achèvement.

Le Syndicat conserve les attributions suivantes :

- la participation aux réunions de chantier,
- la validation des études d'exécution,
- la gestion des différentes garanties à compter de la réception des travaux,
- l'intégration des ouvrages dans le patrimoine,
- la mise en place des financements propres aux ouvrages relevant de sa compétence : subventions, fonds propres, emprunts.

Chacune des parties conserve, pour ce qui la concerne, la maîtrise de la recherche, de l'attribution et du versement de subventions relatives aux travaux relevant de sa compétence.

Cependant, dans le cas où la Commune percevrait des subventions relatives aux travaux relevant de la compétence du Syndicat, ces montants viendraient en déduction du coût des travaux afférents au Syndicat.

**Concernant le financement des travaux** et la répartition des dépenses :

Estimation prévisionnelle de l'opération

Au moment de la signature des marchés publics, le coût de l'ensemble des travaux à la charge de la Commune s'élève à 287 011,38 € HT et le montant définitif des honoraires de la maîtrise d'œuvre s'élève à 27 889,76 € HT.

Cette estimation se décompose de la manière suivante :

Travaux de compétence communale : 251 954,18 € HT, dont :

Montant des travaux hors éléments communs : 234 014,64 € HT

Montant des éléments communs : 17 939,54 € HT

Travaux de compétence SMEA : 35 057,20 € HT, dont :

Montant des travaux sur le réseau eaux pluviales (EP), hors éléments communs : 32 562,14 € HT

Montant des éléments communs : 2 495,06 € HT ramené au réseau EP.

Estimation financière prévisionnelle de l'opération et répartition des dépenses :

D'une manière générale, le réseau pluvial n'étant pas financé par des redevances, toute intervention sur ce dernier est prise en charge sur le budget général du SMEA qui refacture la totalité des prestations directement à la Commune.

Dans le cadre de cette opération de requalification de l'entrée de ville située sur la RD17 – Route de Montaigut, le SMEA aura recours à l'emprunt pour le financement de ces travaux sur le réseau pluvial. La mairie remboursera les annuités d'emprunt au SMEA selon la fiche d'évaluation financière validée par la commune.

	Enveloppe financière globale (HT)	Enveloppe financière part Mairie (HT et %)		Enveloppe financière part SMEA (HT et %)	
Montant travaux Marchés Publics signés TF + TO1 + TO2 + TO3 (hors travaux communs)	266 576,78 €	234 014,64 €	87,79%	32 562,14 €	12,21%
Montant éléments communs	20 434,60 €	17 939,54 €	87,79%	2 495,06 €	12,21%
Montant total travaux	287 011,38 €	251 954,18 €	87,79%	35 057,20 €	12,21%
Montant des honoraires définitifs de maîtrise d'œuvre	27 889,76 €	24 484,42 €	87,79%	3 405,34 €	12,21%
TOTAL	314 901,14 €	276 438,60 €	87,79%	38 462,54 €	12,21%

Répartition des dépenses :

Pour le marché de maîtrise d'œuvre

Les prestations de maîtrise d'œuvre seront assurées par :

**Groupement CR Ingénierie SARL – Jacques SEGUI Paysagiste**

La ventilation des honoraires entre la Commune et le SMEA se fera en fonction de leurs compétences respectives.

Ainsi :

3 405,34 € HT seraient à la charge du Syndicat au titre du réseau EP

24 484,12 € HT seraient à la charge de la Commune pour l'ensemble des travaux de requalification.

Pour les marchés de travaux

Ces marchés comportent les éléments techniques et financiers nécessaires à la répartition des dépenses par compétence. Ils comporteront :

- les éléments propres à chaque compétence
- les éléments communs (installations de chantier, plans d'exécution, plan de recollement, etc.)

Les éléments communs seront répartis sur chaque compétence au prorata du montant H.T. des travaux propres à chaque compétence.

Au moment de la signature des marchés publics, le montant des travaux se répartit ainsi :

35 057,20 € HT seraient à la charge du Syndicat dont :

- 32 562,14 € HT au titre du réseau d'eaux pluviales
- 2 495,06 € HT au titre des travaux communs.

251 954,18 € HT seraient à la charge de la Commune, dont :

- 234 014,64 € HT au titre de l'ensemble des travaux de requalification
- 17 939,54 € HT au titre des travaux communs.

Pour les autres marchés

Tout comme pour les marchés de travaux, si d'autres marchés doivent être conclus dans le cadre de l'opération, ils devront comporter les éléments techniques et financiers nécessaires à la répartition des dépenses par compétence.

Ils comporteront :

- les éléments propres à chaque compétence
- si nécessaire, les éléments communs couvrant l'ensemble des compétences (installations de chantier par exemple)

Les éléments communs seront répartis sur chaque compétence au prorata du montant H.T. des prestations propres à chaque compétence.

## Synthèse des dépenses pour la compétence Eaux Pluviales pour le Syndicat

<b>Eaux pluviales</b>	<b>En € HT</b>
Montant travaux (hors travaux communs)	32 562,14
Montant éléments communs	2 495,06
Montant total des travaux	35 057,20
Montant des honoraires de maîtrise d'œuvre	3 405,34
<b>MONTANT TOTAL</b>	<b>38 462,54</b>

Toute modification ultérieure de l'opération due à des travaux supplémentaires, une révision ou actualisation des prix, des frais d'huissier, ..., sera portée à la connaissance du syndicat. Le nouveau montant défini devra recueillir l'approbation du syndicat. Si cette modification financière augmente de plus de 5% le montant défini dans cette convention, il devra faire l'objet d'un avenant, approuvé par le Bureau Syndical du SMEA.

Le Syndicat remboursera à la Commune le montant TTC des honoraires de maîtrise d'œuvre et des travaux lui revenant au fur et à mesure de leur avancement suivant les règles de répartition énoncées ci-dessus et sur titre émis par la Commune accompagné d'une copie de la facture des prestataires ou des entreprises faisant apparaître la répartition détaillée des travaux par compétence.

En application de la loi précitée,

Sur proposition de Mme BOULAY, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **décide** que la Commune assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération visée en référence pour les travaux sur le réseau d'eaux pluviales relevant de la compétence du SMEA,
- **approuve** les termes de la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée entre la Commune de Grenade et le SMEA, dans le cadre de l'opération « Revitalisation du centre-bourg - Aménagement urbain de l'entrée de ville - RD 17 - Route de Montaigt - chemin de Piquette », telle que jointe en annexe,
- **autorise** M. le Maire à signer ladite convention de maîtrise d'ouvrage déléguée, ainsi que tout document se rapportant à la mise en œuvre de cette convention.

### **11) Délibération n° 138-2022.**

#### **Programme d'investissement routier 2023 du Département.**

Dans le cadre de la programmation 2023 des travaux d'urbanisation (opérations sur routes départementales en agglomération),

Sur proposition de Mme BOULAY, Maire Adjoint déléguée à l'Urbanisme,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **décide de demander au Conseil Départemental 31, l'inscription des études concernant l'opération de « Réaménagement de la RD29A, avenue de Gascogne »**, l'objectif étant de sécuriser les accès aux installations sportives (stade rugby, piscine, courts de tennis) pour tout public, les stationnements en bord de route départementale ainsi que les déplacements doux, y compris ceux des Personnes à Mobilité Réduite.

### **12) Délibération n° 139-2022.**

#### **Dérogation au repos dominical pour les commerces de détail / Année 2023.**

M le Maire rappelle que l'article L.3132-26 du Code du Travail, issu de la loi du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dispose que « *Dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, pour chaque commerce de détail, par décision du maire prise après avis du conseil municipal. Le nombre de ces dimanches ne peut excéder douze par année civile. La liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre, pour l'année suivante. Elle peut être modifiée dans les mêmes formes en cours d'année, au moins deux mois avant le premier dimanche concerné par cette modification.*

*Lorsque le nombre de ces dimanches excède cinq, la décision du maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la Commune est membre. A défaut de délibération dans un délai de deux mois suivant sa saisine, cet avis est réputé favorable .... ».*

Depuis l'entrée en vigueur de cette législation, la Commune s'appuie sur la concertation menée au sein du Conseil Départemental du Commerce (CDC) qui est parvenu en Haute-Garonne à harmoniser les positions des intercommunalités, des chambre consulaires, de l'association des maires de la Haute Garonne, des représentants des fédérations et associations de commerçants, des différents syndicats patronaux, des grandes enseignes nationales de la grande distribution sur les ouvertures des commerces les dimanches et jours fériés.

Il indique qu'un consensus s'est dégagé au sein du CDC sur le principe de sept dimanches d'ouverture en 2023 pour le commerce de détail (à l'exception du secteur de l'Ameublement et du Bricolage visés par des arrêts spécifiques et de l'Automobile visé par des Journées Nationales Constructeurs), soit :

- le premier dimanche suivant le début des soldes d'hiver,
- le 26 novembre (Black Friday),
- le 3 décembre,
- le 10 décembre,
- le 24 décembre,
- le 31 décembre 2023.

L'article L.3132-26 du Code du Travail prévoit toutefois, pour les commerces de détail alimentaires dont la surface de vente est supérieure à 400 m<sup>2</sup>, que lorsque des jours fériés légaux sont travaillés (à l'exception du 1er mai), ils sont déduits par l'établissement des dimanches autorisés par le Maire, dans la limite de trois par an.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code du Travail et notamment l'article L3132-26,

Considérant l'accord signé le 22.06.2022 sur la limitation des ouvertures des commerces de Haute-Garonne les dimanches et jours fériés pour 2023,

Considérant le caractère particulier de ce jour de semaine qui doit être réservé au repos des salariés et pour lequel il convient de limiter l'ouverture des commerces,

Sur proposition de M. le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable **pour déroger au repos dominical et pour autoriser l'ouverture des commerces de détail de la Commune, à titre exceptionnel, les 4 dimanches suivants : 3,10, 24 et 31 décembre 2023.**

### **13) Délibération n° 140-2022.**

#### **Acquisition de terrain à l'indivision GARROS, dans le cadre de l'aménagement de jardins partagés.**

Considérant que dans le cadre de l'aménagement de jardins partagés, la Commune de Grenade doit faire l'acquisition d'un terrain afin de le mettre à disposition d'un collectif citoyen ;

Considérant la procédure amiable engagée avec l'indivision GARROS, propriétaire des parcelles cadastrées section F n° 28 et 24, situées au lieu-dit « l'Îlot » à Grenade, d'une contenance actuelle totale de 04ha73a75ca ;

Considérant le projet de division de la parcelle cadastrée section F n° 28 permettant aux propriétaires actuels de se ménager un passage à l'arrière de leur bien immobilier sis parcelle cadastrée section F n° 26 (partie « b » dans le projet de division) en vue de l'entretien des berges du canalet ;

Considérant que le projet de division porte la contenance de l'emprise cédée à la commune à 04ha69a70ca - parcelles F n° 24 et n° 28p (partie « a » dans le projet de division) ;

Considérant que s'agissant d'un bien dont la valeur est inférieure à 75 000 €, seuil de consultation des Domaines, la Commune est invitée à négocier au mieux de ses intérêts ;

Considérant l'accord de l'indivision GARROS ;

Sur proposition de M. le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **décide de l'acquisition à l'indivision GARROS, de la parcelle cadastrée section F n° 24, d'une contenance de 4ha23a20ca, et d'une emprise de 46a50ca issue de l'actuelle parcelle cadastrée section F n° 28 comme défini dans le projet de division annexé (partie « a »), situées au lieu-dit « l'Îlot », soit une contenance totale de 04ha69a70ca - moyennant la somme totale de 28.000 € (Vingt-huit mille euros).**
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces dans cette affaire et notamment l'acte correspondant en l'Etude de Me. BALZAME, Notaire à Grenade.
- acte que les frais de géomètre et de notaire sont à la charge de la commune.
- s'engage à prévoir les crédits nécessaires au budget de la commune.

#### **14) Délibération n° 141-2022.**

##### **Contrat entre la commune de Grenade et la CACG de prélèvements d'eau brute à partir du système Neste.**

M. le Maire expose :

La Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne (CACG) a avisé l'ensemble des bénéficiaires du système hydraulique Neste, d'une évolution des contrats et des structures tarifaires au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

La commune de Grenade utilise le système Neste pour l'arrosage des terrains de sport. Elle possède deux lieux de prélèvements sur Save, l'un irriguant les installations sportives de Carpenté, l'autre les installations du Complexe Jean Marie Fages.

Dans un contexte national de forte pression sur les ressources en eau, une étude a été menée par l'INRAE, organisme de recherche, à la demande de l'Etat en tant que propriétaire du périmètre concédé à la CACG.

De multiples enjeux ont été identifiés contraignant la CACG à faire évoluer les contrats de prélèvements d'eau brute à partir du système Neste, dont les modalités ont plus de 30 ans.

Cette démarche vise non seulement à prendre en compte les changements de pratiques et l'influence du changement climatique, mais également de garantir à tous les usages, préleveurs et non préleveurs, la pérennité à long terme du fonctionnement des infrastructures d'alimentation en eau du système Neste.

Le nouveau contrat proposé à la commune vise à adapter les modalités de prélèvement. Sur la base des consommations de 2022, les volumes prévisionnels ont été fixés à 20 000 m<sup>3</sup> en période d'étiage et à 3 000 m<sup>3</sup> en période hors étiage, sachant que la facturation est établie à partir des relevés de compteurs, c'est-à-dire des volumes réellement consommés.

Concernant le prix du m<sup>3</sup> facturé, il est fixé à 1,25ct/€ HT en période d'étiage et à 0,40 ct/€ le m<sup>3</sup> HT en période hors étiage.

Afin de garantir le renouvellement des droits de la commune pour l'année 2023,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve le nouveau contrat de restitution d'eau brute,
- autorise M. le Maire à signer ledit contrat.

#### **15) Délibération n° 142-2022.**

##### **Adhésion au CEREMA. Complément à la délibération n° 119-2022 du 15.11.2022.**

##### **Désignation d'un délégué.**

M. le Maire indique qu'il convient de préciser et de compléter la délibération du 15.11.2022 décidant d'adhérer au CEREMA :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transports, notamment le titre IX, modifié par l'article 159 de loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale ;

Vu le décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013 relatif au Centre d'études et d'expertises sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement modifié par le décret n° 2022-897 du 16 juin 2022 ;

Vu la délibération du conseil d'administration du Cerema n°2022-12 relative aux conditions générales d'adhésion au Cerema ;

Vu la délibération du conseil d'administration du Cerema n°2022-13 fixant le barème de la contribution annuelle des collectivités territoriales et leurs groupements adhérents ;

Vu la délibération n° 119-2022 du Conseil Municipal du 15.11.2022,

##### **Exposé des motifs**

Le Cerema est un établissement public à la fois national et local, doté d'un savoir-faire transversal, de compétences pluridisciplinaires et d'un fort potentiel d'innovation et de recherche. Le Cerema intervient auprès de l'État, des collectivités et des entreprises pour les aider à réussir le défi de l'adaptation au changement climatique. Ses six domaines de compétences ainsi que l'ensemble des connaissances qu'il produit et capitalise sont au service de l'objectif d'accompagner les territoires dans leurs transitions.

Le Cerema intervient pour le compte des collectivités sur des missions en ingénierie de deuxième niveau (assistance à maîtrise d'ouvrage, expertises, méthodologie...) en complément des ressources locales (agences techniques départementales, agences d'urbanisme, CAUE, établissements publics fonciers, etc.) et en articulation avec les ingénieries privées.

L'évolution de la gouvernance et du mode de contractualisation avec le Cerema est une démarche inédite en France. Elle fait du Cerema un établissement d'un nouveau genre qui va permettre aux collectivités d'exercer un contrôle et de prendre activement part à la vie et aux activités du Cerema.

L'adhésion au Cerema permettra notamment à la commune de Grenade :

- De s'impliquer et de contribuer à renforcer l'expertise publique territoriale : en adhérant, [la collectivité] participe directement ou indirectement à la gouvernance de l'établissement (par le biais de ses représentants au Conseil d'administration, au Conseil stratégique, aux Comités d'orientation régionaux et aux conférences techniques territoriales)
- De disposer d'un accès privilégié et prioritaire à l'expertise du Cerema : la quasi-régie conjointe autorise les collectivités adhérentes à attribuer des marchés publics au Cerema, par simple voie conventionnelle, sans application des obligations de publicité et de mise en concurrence
- De bénéficier d'un abattement de 5 % sur ses prestations
- De rejoindre une communauté d'élus et d'experts et de disposer de prestations spécifiques

La période initiale d'adhésion court jusqu'au 31 décembre de la quatrième année pleine. Le montant annuel de la contribution pour les communes de moins de 10.000 habitants est de **500 € en année pleine** (pour 2023 : abattement de 50 % sur le montant issu du barème applicable en année pleine).

Compte tenu des objectifs et des problématiques de la collectivité, M. le Maire propose d'adhérer au Cerema et de désigner le représentant de la commune de Grenade, dans le cadre de cette adhésion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de solliciter l'adhésion de la commune de Grenade auprès du Cerema (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement), pour une période initiale courant jusqu'au 31 décembre de la quatrième année pleine d'adhésion, puis renouvelable annuellement par tacite reconduction ;
- de régler chaque année la contribution annuelle due. La dépense correspondante au règlement de la cotisation annuelle sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'année concernée,
- de désigner **M. Florent MARTINET** pour représenter la commune au titre de cette adhésion ;
- d'autoriser M. le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette adhésion.

#### **16) Délibération n° 143-2022.**

##### **Subventions aux associations.**

###### **o Association des Commerçants de Grenade.**

M. le Maire rappelle qu'une enveloppe de 5.000 € a été provisionnée, au moment de l'attribution des subventions 2022, au profit de l'association des Commerçants de Grenade, sachant que l'attribution de cette somme serait déterminée en fonction des projets présentés par l'association durant l'année (cf. délibération n° 42-2022 du 12.04.2022).

Une première fraction de l'enveloppe, à hauteur de 1.650 €, a été accordée à l'Association des Commerçants, pour l'organisation de la fête des commerçants du mois de mai 2022 (cf. délibération n° 112-2022 du Conseil Municipal le 15.11.2022).

Considérant le programme et le budget prévisionnel présentés par l'Association des Commerçants de Grenade pour l'organisation de la Parade de Noël le 09.12.2022, M. le Maire propose au Conseil Municipal de verser à l'association, le solde de l'enveloppe, à savoir **3.350 €**, pour l'organisation de cette manifestation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la proposition de M. le Maire et **décide de verser à l'association des Commerçants de Grenade, le solde de l'enveloppe 2022, soit 3.350 €.**

###### **o Association des Parents d'Elèves Bastide.**

M. Henri BEN AÏOUN, conseiller municipal délégué aux affaires scolaires, fait part au Conseil Municipal d'un projet de l'association des Parents d'Elèves Bastide (APE) de sensibilisation des élèves et leur famille, aux écrans.

Il explique que l'APE a mené cette réflexion en partenariat avec l'équipe enseignante et l'équipe d'animation de l'AIC.

Le projet prévoit différentes actions en direction des élèves, durant toute une semaine, en classe et sur les temps d'AIC, ainsi qu'une soirée débat dédiée aux parents à la salle des fêtes.

Considérant l'intérêt de la démarche, M. BEN AIÖUN et M. le Maire proposent au Conseil Municipal d'aider l'Association des Parents d'Elèves Bastide en prenant en charge la rémunération des intervenants qui animeront la soirée débat consacrée aux parents.

Pour ce faire, ils proposent l'attribution d'une subvention exceptionnelle, d'un montant de **563 €**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve cette proposition et **décide de verser à l'association des Parents d'Elèves La Bastide (APE), une subvention d'un montant de 563€, dans le cadre de ce projet.**

#### **17) Délibération n° 144-2022.**

##### **Tarifs communaux.**

Sur proposition de M. le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les tarifs des services communaux applicables à compter du 01.01.2023, conformément au document joint en annexe.

#### **18) Délibération n° 145-2022.**

##### **Opération « Revitalisation du Bourg-centre - Reconfiguration de la cour de l'Espace Envol - Désimperméabilisation et renaturation ». Demande de subvention à l'Agence de l'Eau.**

M. le Maire rappelle que l'Agence de l'Eau est un Etablissement public de l'Etat créé en 1964 qui assure une mission d'intérêt général visant à gérer et à préserver la ressource en eau et les milieux aquatiques.

L'Agence de l'Eau Adour Garonne accompagne les collectivités dans la réalisation de leurs projets :

- favorisant l'infiltration et mettant en place des techniques de gestion intégrée des eaux pluviales afin de limiter le ruissellement et la collecte des eaux pluviales pour limiter les apports en pollution dans le milieu naturel.
- favorisant la désartificialisation des sols et la renaturation des villes pour améliorer la biodiversité et la lutte contre les îlots de chaleur.

Considérant que l'opération « *Revitalisation du Bourg-Centre – Reconfiguration de la cour de l'Espace Envol - Désimperméabilisation et renaturation* » répond à l'objectif 3 du 11<sup>ème</sup> Programme pluriannuel d'intervention concernant la réduction des pollutions domestiques et pluviales pour la période du 01.01.2022 au 31.12.2024,

Considérant l'attribution des aides financières suivantes :

- l'Etat - DSIL 2021 : 141 958 €
- La Région Occitanie : 115 007 €
- Le Conseil Départemental de la Haute-Garonne : 116 595.82 €,

Considérant que le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 561 249.86 € HT,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve l'opération selon le plan de financement ci-dessous,

<b>Dépenses</b>	Coût prévisionnel HT	TVA	Coût prévisionnel TTC
Maîtrise d'oeuvre	47 014.80 €	9 402.96 €	56 417.76 €
Travaux	514 235.06 €	102 847.01 €	617 082.07 €
<b>Total dépenses à financer</b>	<b>561 249.86 €</b>	<b>112 249.97 €</b>	<b>673 499.83 €</b>

<b>Recettes</b>	
Etat – DSIL 2021	141 958.00 €
Région	115 007.00 €
Département	116 595.82 €
Agence de l'Eau	75 439.00 €
Commune de Grenade	112 250.04 €
<i>S/Total</i>	<i>561 249.86 €</i>
Commune de Grenade	112 249.97 €
<b>Total :</b>	<b>673 499.83 €</b>

- **demande une subvention de 75 439 € à l'Agence de l'Eau Adour Garonne** dans le cadre de cette opération,
- autorise M. le Maire à signer tout document à la bonne exécution de ce dossier.

**19) Délibération n° 146-2022.**

**Avance sur subvention au profit du C.C.A.S.**

Dans l'attente du vote du Budget Primitif 2023 et afin de lui permettre de faire face à ses charges,

Sur proposition de Mme MOREL CAYE, Maire Adjoint déléguée aux finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de verser au Centre Communal d'Action Sociale de Grenade (C.C.A.S.) une avance de 50.000 € à valoir sur la subvention de fonctionnement qui lui sera attribuée au titre de l'année 2023,
- s'engage à prévoir les crédits au BP 2023.

**20) Délibération n° 147-2022.**

**Reprise de provisions.**

Mme MOREL CAYE, Maire Adjoint déléguée aux finances, rappelle que l'article R2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales précise les modalités d'ajustement des provisions, et prévoit que celles-ci doivent donner lieu à reprise lorsque le risque n'est plus susceptible de se réaliser.

Considérant que différentes provisions ont été constituées,

Dans la mesure où la Trésorerie a informé du règlement total de certaines dettes ou de leur admission en non-valeur,

Sur proposition de Mme MOREL CAYE,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder à la reprise de tout ou partie de ces provisions, à savoir :

Réf délibérations	Montant provision	Reprises antérieures	Montant reprise
136/2021 du 14/12/2021	75,25 €		75,25 €
136/2021 du 14/12/2021	51,52 €		51,52 €
136/2021 du 14/12/2021	61,06 €		61,06 €
136/2021 du 14/12/2021	149,24 €		149,24 €
136/2021 du 14/12/2021	160,59 €		160,59 €
136/2021 du 14/12/2021	96,41 €		96,41 €
136/2021 du 14/12/2021	154,84 €		154,84 €
136/2021 du 14/12/2021	34,46 €		34,46 €
136/2021 du 14/12/2021	95,90 €		95,90 €
136/2021 du 14/12/2021	43,31 €		43,31 €
77/2022 du 05/07/2022	64,97 €		64,97 €
77/2022 du 05/07/2022	43,32 €		43,32 €
77/2022 du 05/07/2022	69,30 €		69,30 €
77/2022 du 05/07/2022	47,64 €		47,64 €
<b>Total des reprises sur provisions</b>			<b>1 147,81 €</b>

**21) Délibération n° 148-2022.**

**Constitution de provisions pour créances douteuses.**

Mme MOREL CAYE, Maire Adjoint déléguée aux finances, rappelle qu'en vertu de l'article R 2321-2 3° du Code Général des Collectivités Territoriales, lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis, malgré les diligences faites par le comptable public, une provision doit être constituée par délibération, à hauteur du risque d'irrecouvrabilité estimé par la collectivité, et à partir des éléments communiqués par le comptable public.

Vu les informations portant sur les créances contentieuses communiquées par la Trésorerie de Grenade, et concernant :

Désignation	Référence	Exercice	Montant
arret de regie location salle	T-707	2019	255,00 €
Dettes REST / ALSH / AIC mai 2022	T-316 R-5 A-13	2022	30,99 €
Dettes REST / ALSH / AIC juin-juillet 2022	T-454 R-6 A-9	2022	55,77 €
Dettes REST / ALSH / AIC septembre 2022	T-554 R-8 A-13	2022	57,08 €
ordre de reversement paye grenade regularisation	T-6239410512	2022	251,30 €
ordre de reversement-régul paye grenade arrêts mal	T-6418811112	2022	1 939,46 €
Dettes REST / ALSH / AIC juin-juillet 2022	T-454 R-6 A-19	2022	32,25 €
rejet de prelevement du 12/10/22 facture septembre	T-555	2022	92,13 €
Dettes REST / ALSH / AIC avril 2022	T-265 R-4 A-29	2022	54,77 €
Dettes REST / ALSH / AIC mai 2022	T-316 R-5 A-53	2022	68,82 €
Dettes REST / ALSH / AIC mars 2022	T-203 R-3 A-7	2022	19,74 €
Dettes REST / ALSH / AIC avril 2022	T-265 R-4 A-9	2022	15,67 €
Dettes REST / ALSH / AIC mai 2022	T-316 R-5 A-10	2022	14,98 €
ordre de reversement régularisation paye grenade	T-6239410612	2022	192,30 €
Dettes REST / ALSH / AIC avril 2022	T-265 R-4 A-13	2022	3,10 €
Dettes REST / ALSH / AIC mai 2022	T-316 R-5 A-23	2022	10,84 €
Dettes REST / ALSH / AIC juin-juillet 2022	T-454 R-6 A-12	2022	11,80 €
Dettes REST / ALSH / AIC mai 2022	T-316 R-5 A-56	2022	50,81 €
Dettes REST / ALSH / AIC juin-juillet 2022	T-454 R-6 A-20	2022	63,89 €
Dettes REST / ALSH / AIC mai 2022	T-316 R-5 A-70	2022	51,97 €
Dettes REST / ALSH / AIC juin-juillet 2022	T-454 R-6 A-26	2022	77,97 €
Dettes REST / ALSH / AIC septembre 2022	T-554 R-8 A-58	2022	71,34 €
Dettes REST / ALSH / AIC juin-juillet 2022	T-454 R-6 A-27	2022	82,61 €
Dettes REST / ALSH / AIC avril 2022	T-265 R-4 A-3	2022	40,78 €
Dettes REST / ALSH / AIC mai 2022	T-316 R-5 A-1	2022	44,98 €
Dettes REST / ALSH / AIC juin-juillet 2022	T-454 R-6 A-2	2022	63,78 €
ordre de reversement-regul salaires 07 a 12/2021	T-5836340112	2021	1 319,01 €
Dettes REST / ALSH / AIC novembre 2021 role 84	T-729 R-84 A-12	2021	104,54 €
Dettes REST / ALSH / AIC mai 2022	T-316 R-5 A-12	2022	64,97 €
Dettes REST / ALSH / AIC juin-juillet 2022	T-454 R-6 A-8	2022	99,62 €
<b>Total des constitutions de provisions</b>			<b>5 242,27 €</b>

Considérant la forte probabilité de non-recouvrabilité de cet encours, après avis de Madame le Trésorier de Grenade,  
Sur proposition de Mme MOREL CAYE,  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de constituer des provisions équivalentes à 100%  
des créances, soit la somme de **5 242,27€**.

## **22) Délibération n° 149-2022.**

### **Fixation du mode de gestion des amortissements et immobilisations en M57.**

Mme MOREL CAYE, Maire Adjoint déléguée aux finances, expose :

La mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2023 implique de fixer le mode de gestion des amortissements des immobilisations. En effet, conformément aux dispositions de l'article L2321-2-27 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), pour les communes dont la population est égale ou supérieure à 3 500 habitants, l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles est considéré comme une dépense obligatoire à enregistrer dans le budget de la collectivité. Pour rappel, sont considérés comme des immobilisations tous les biens destinés à rester durablement et sous la même forme dans le patrimoine de la collectivité, leur valeur reflétant la richesse de son patrimoine.

Les immobilisations sont imputées en section d'investissement et enregistrées sur les comptes de la classe 2 selon les règles suivantes :

- Les immobilisations incorporelles en subdivision du compte 20 ;
- Les immobilisations corporelles en subdivision des comptes 21, 22 (hors 229), 23 et 24 ;
- Les immobilisations financières en subdivision des comptes 26 et 27.

L'amortissement est une technique comptable qui permet chaque année de faire constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager une ressource destinée à les renouveler. Ce procédé permet de faire figurer à l'actif du bilan la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge consécutive à leur remplacement.

Dans ce cadre, les communes procèdent à l'amortissement de l'ensemble de l'actif immobilisé sauf exceptions (œuvres d'art, terrains, frais d'études suivies de réalisation et frais d'insertion, agencements et aménagements de terrains, immeubles non productifs de revenus...).

En revanche, les communes et leurs établissements publics ont la possibilité d'amortir, sur option, les réseaux et installations de voirie.

Par ailleurs, les durées d'amortissement sont fixées librement par l'assemblée délibérante pour chaque catégorie de biens, sauf exceptions, conformément à l'article R2321-1 du CGCT.

Dans le cadre de la mise en place de la M57, il est proposé de mettre à jour la délibération n° 28-2021 du 23.03.2021 en précisant les durées d'amortissement applicables à la nomenclature M57.

Enfin, la nomenclature M57 pose le principe de l'amortissement d'une immobilisation au prorata temporis. Cette disposition nécessite un changement de méthode comptable, la commune de Grenade calculant en M14 les dotations aux amortissements en année pleine, avec un début des amortissements au 1er janvier N + 1. L'amortissement au prorata temporis est pour sa part calculé pour chaque catégorie d'immobilisation, au prorata du temps prévisible d'utilisation. L'amortissement commence ainsi à la date effective d'entrée du bien dans le patrimoine de la Ville.

Ce changement de méthode comptable s'appliquerait de manière progressive et ne concernerait que les nouveaux flux réalisés à compter du 1er janvier 2023, sans retraitement des exercices clôturés. Ainsi, les plans d'amortissement qui ont été commencés suivant la nomenclature M14 se poursuivront jusqu'à l'amortissement complet selon les modalités définies à l'origine.

En outre, dans la logique d'une approche par les enjeux, une entité peut justifier la mise en place d'un aménagement de la règle du prorata temporis pour les nouvelles immobilisations mises en service, notamment pour des catégories d'immobilisations faisant l'objet d'un suivi globalisé à l'inventaire (biens acquis par lot, petit matériel ou outillage, fonds documentaires, biens de faible valeur...).

Dans ce cadre, il est proposé d'appliquer par principe la règle du prorata temporis et dans la logique d'une approche par enjeux, d'aménager cette règle pour les biens de faible valeur c'est-à-dire ceux dont le coût unitaire est inférieur au seuil de 500 € TTC et qui font l'objet d'un suivi globalisé (un numéro d'inventaire annuel par catégorie de bien de faible valeur). Il est proposé que ces biens de faibles valeurs soient amortis en une annuité au cours de l'exercice suivant leur acquisition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve la mise à jour des durées d'amortissement applicables à la nomenclature M57 comme suit,
- abroge, dès lors que la présente décision sera devenue exécutoire, les délibérations prises précédemment.
- calcule l'amortissement pour chaque catégorie d'immobilisations au prorata temporis.
- aménage la règle du prorata temporis dans la logique d'une approche par enjeux, pour les biens de faible valeur, c'est-à-dire ceux dont le coût unitaire est inférieur au seuil de 500 € TTC, ces biens de faible valeur étant amortis en une annuité unique au cours de l'exercice suivant leur acquisition.
- autorise le Maire ou son représentant délégué à signer tout document permettant l'application de la présente délibération.

NATURES	LIBELLES IMPUTATIONS	DUREES AMORTISSEMENT (années)
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>		
202	Frais liés à la réalisation de documents d'urbanisme et numérisation du cadastre	5
2031	Frais d'Études non suivis de réalisation	5
2032	Frais de recherche et de développement	5
2033	Frais d'insertions	5
204...1	Subventions d'équipement versées - Biens mobiliers, matériel et études	5
204...2	Subventions d'équipement versées - Biens immobiliers et installations	30
204...3	Subventions d'équipement versées - Projets d'infrastructures d'intérêt national	40
204...4	Subventions d'équipement versées -Voirie	30
204...5	Subventions d'équipement versées - Monuments historiques	30
2051	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	2
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>		
2114	Terrains de gisement	sur la durée du contrat d'exploitation
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	20
2128	Autres agencements et aménagements de terrains	30
21321	Immeubles de rapport	50
2142	Constructions sur sol d'autrui - Immeubles de rapport	Sur la durée du bail à construction
2152	Installations de voirie	30
21561	Matériel et outillage d'incendie et de défense civile - Matériel roulant	10
21568	Autres matériels et outillages d'incendie et de défense civile	10
215731	Matériels et outillage de voirie : matériel roulant	8
215738	Autres matériels et outillages de voirie	10
2158	Autres installations, matériels et outillages techniques	10
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	10
21828	Autres Matériels de transport	8
21831	Matériel informatique scolaire	5
21838	Autre matériel informatique	5
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaires	10
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	10
2185	Matériel de téléphonie	5
2188	Autres immobilisations corporelles	10
4817	Charges à répartir sur plusieurs exercices - Indemnités de renégociation de la dette	Sur la durée résiduelle de l'emprunt
Toutes natures	Biens de faible valeur (< 500 €)	1

Les subventions d'investissement seront amorties selon le rythme d'amortissement du bien subventionné.

**23) Délibération n° 150-2022.**  
**Décision modificative n° 05-2022.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et l'instruction budgétaire et comptable M14,  
Considérant qu'il y a nécessité d'ajuster les crédits ouverts au budget 2022 en fonctionnement et en investissement,  
Sur proposition de Mme MOREL CAYE, Maire Adjoint déléguée aux finances,  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
- autorise l'ajustement des crédits en dépenses et en recettes ouverts au budget 2022,  
- adopte la décision modificative n° 05/2022 dont le détail figure en annexe.

**24) Délibération n° 151-2022.**  
**Modification des AP/CP (autorisations de programme et crédits de paiement).**

Sur proposition de Mme MOREL CAYE, Maire Adjoint déléguée aux finances,  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
- décide de modifier les autorisations de programmes et les crédits de paiement - Année 2022,  
- approuve la nouvelle programmation pluriannuelle des investissements dont le texte figure en annexe.

**25) Délibération n° 152-2022.**  
**Convention Territoriale Globale (CTG) : validation du plan d'actions / convention avec la CAF.**

M. le Maire expose :

Au 1er mars 2022 a démarré dans les Hauts Tolosans la démarche de Convention Territoriale Globale (CTG) en remplacement des contrats enfance jeunesse (CEJ).

Cette démarche, co-pilotée par la CAF de la Haute Garonne et la CCHT, doit s'appuyer sur un diagnostic partagé du territoire (diagnostic élaboré à partir d'un portrait de territoire réalisé à travers le recueil des avis des habitants sur les services du territoire et des données socio-démographiques) en vue de définir les priorités et les moyens à mettre en œuvre dans un plan d'action adapté pour les années à venir et coconstruit avec les communes.

Ce projet commun est destiné à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions menées sur notre territoire en direction des familles dans les domaines de la petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, handicap et animation de la vie sociale.

Rappel des différentes étapes :

Lors des premiers ateliers en avril 2022, 6 enjeux ont été identifiés en matière de services existants sur notre territoire dans les domaines mentionnés ci-dessus.

Le 12 mai, ont été proposés en ateliers 26 objectifs à décliner autour de ces enjeux pour permettre aux familles, de trouver les réponses adaptées à leurs besoins sur le territoire.

Le 14 juin, réunis en séminaire, élus et services ont identifié des actions à partir des objectifs stratégiques.

A la suite de ces derniers ateliers, le Cabinet ELAN, la CAF et la CCHT ont proposé de reprendre ces objectifs et actions pour les regrouper et restructurer autour de 12 objectifs opérationnels. Les objectifs opérationnels et les actions ont été validés par le bureau communautaire en COPIL le 12 septembre 2022.

Elus, services et partenaires ont été conviés entre les 07/11/2022 et le 14/11/2022 à poursuivre la démarche par la corédaction des fiches action à travers 12 ateliers numériques.

Considérant que cette élaboration s'effectue avec la participation des élus et services, des partenaires des communes et de la CCHT,

Considérant les documents annexés (enjeux et fiches action),

Afin d'assurer la continuité des financements CAF,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de prendre note du diagnostic du Cabinet ELAN, ainsi que du projet de plan d'actions pour l'élaboration de la Convention Territoriale Globale, tels que joints en annexe.
- autorise M. le Maire à signer la Convention de Territoire Globale telle que jointe en annexe.

La validation du projet définitif interviendra après le COPIL qui devrait se tenir en janvier 2023 à la CCHT.

**26) Délibération n° 153-2022.**

**Acquisition de parcelles à la SA d'HLM ALTEAL et à l'ASL Croix de Lamouzie.**

**Précision à apporter à la délibération n° 70-2022 du 05.07.2022.**

Mme BOULAY, Maire Adjoint déléguée à l'urbanisme, rappelle qu'afin de permettre les aménagements urbains en entrée de ville et notamment la création d'un giratoire à l'intersection RD 17 & Chemin de Piquette, le Conseil Municipal, par délibération n° 70-2022 du 05.07.2022, a décidé de l'acquisition de l'emprise foncière nécessaire auprès de la SA d'HLM ALTEAL et de l'ASL Croix de Lamouzie.

Suite au plan de division et au procès-verbal de délimitation établis par le géomètre, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, acte les superficies réelles dont la commune se porte acquéreur :

Propriétaire	Parcelle d'origine	Superficie estimée et mentionnée dans la délibération du 05.07.2022	Superficie réelle qui sera acquise par la commune suite aux documents du géomètre	Prix
SA d'HLM ALTEAL	F n° 2829	1134 m <sup>2</sup>	<b>1134 m<sup>2</sup></b>	70.000 €
ASL Croix de Lamouzie	F n° 3004	104,62 m <sup>2</sup>	<b>171 m<sup>2</sup></b>	1 €
ASL Croix de Lamouzie	F n° 3018	94,10 m <sup>2</sup>	<b>129 m<sup>2</sup></b>	1 €
ASL Croix de Lamouzie	F n° 3023	61,50 m <sup>2</sup>	<b>36 m<sup>2</sup></b>	1 €
ASL Croix de Lamouzie	F n° 3024	0,67 m <sup>2</sup>	<b>4 m<sup>2</sup></b>	1 €

**27) Questions diverses.**

M. le Maire rappelle les dates des manifestations organisées par la Municipalité pour les fêtes de Noël. Il invite les conseillers municipaux à y participer :

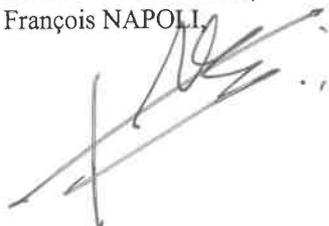
- **Mercredi 07.12.2022** : à partir de 15h, après-midi dansante à la salle des fêtes pour les personnes âgées de 62 ans et plus,
- **Vendredi 09.12.2022** : à partir de 18h, soirée de Noël de l'Association des Commerçants (parade depuis le parking du Aldi-Mc Do jusqu'à la Halle, concert de gospel, restauration sur place).
- **Samedi 10.12.2022** : Arbre de Noël à la salle des fêtes, à partir de 15h - spectacle de marionnettes « Le Père Noël est en colère ».
- **Dimanche 11.12.2022** : Marché de Noël sous la Halle, de 9h à 17h.
- **Vendredi 16.12.2022** : Spectacle de Noël à St Caprais au foyer à partir de 16h30 avec un spectacle de marionnettes « Mamie Louise et les animaux de la forêt enneigée » à 17h30.

Il rappelle également aux conseillers communautaires, la réunion du Conseil Communautaire des Hauts Tolosans, prévue jeudi 08.12.2022, à 18h, à Cadours, avec à l'ordre du jour, des points importants et notamment le Contrat de partenariat entre la Communauté de Communes des Hauts Tolosans, la Communauté de Communes de Val'Aïgo, la Communauté de Communes du Frontonnais et Toulouse Métropole.

-----  
Aucune autre prise de parole n'étant demandée ;  
M. le Maire clôt la séance.

----- Séance levée à 21h15 -----

Le secrétaire de séance,  
François NAPOLI



Le Maire,  
Jean-Paul DELMAS,







# CONVENTION CADRE PETITES VILLES DE DEMAIN VALANT CONVENTION D'OPERATION DE REVITALISATION DE TERRITOIRE POUR LES COMMUNES DE GRENADE & CADOURS

## ENTRE

### **La Communauté de Communes des Hauts-Tolosans**

Représentée par son Président, Jean-Paul DELMAS ; autorisé à l'effet des présentes suivant délibération du 08/12/2022 ;

### **La commune de Grenade**

Représentée par son Maire, Jean-Paul DELMAS, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération du 06/12/2022 ;

### **La commune de Cadours**

Représentée par son Maire, Didier LAFFONT, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération du 12/12/2022 ;

### **Le Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire Pays de Cadours**

Représenté par sa Vice-Présidente, Céline OUDIN ; autorisée à l'effet des présentes suivant délibération du 05/12/2022 ;

Ci-après dénommés les « Collectivités bénéficiaires » ;

D'une part,

## ET

**L'Etat & l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires**, représentés par le Préfet de département de la Haute-Garonne, Monsieur Etienne GUYOT, ci-après désignés « l'Etat » ;

D'autre part.

### **AINSI QUE LES PARTENAIRES « INSTITUTIONNELS » CI-APRES**

**Le Conseil Régional Occitanie Pyrénées-Méditerranée**, représenté par sa Présidente, Carole DELGA ;

**Le Conseil Départemental de la Haute-Garonne**, représenté par son Président, Georges MERIC ;

### **ET LES PARTENAIRES « ASSOCIES » CI-APRES**

**La Banque des Territoires**, représentée par son Directeur Territorial, Monsieur Olivier LIVROZET ;

**L'Etablissement Public Foncier d'Occitanie**, représenté par sa Directrice Générale, Madame Sophie LAFENETRE ;

**La Fondation du Patrimoine**, représentée par son Délégué Régional Occitanie Pyrénées, Monsieur Bernard CASSAGNET ;

**Altéal**, représenté par son Directeur Général, Monsieur Philippe TRANTOUL ;

**Toulouse Métropole Habitat**, représenté par son Directeur Général, Monsieur Luc LAVENTURE ;

**L'Opérateur de Compétences des Entreprises de Proximité**, représenté par son Président de la Commission Paritaire Régionale d'Occitanie, Monsieur Francis LARUE & son Vice-Président, Monsieur Jean-Pierre MOULIN ;

Vu la convention d'adhésion « Petites Villes de Demain », signée le 8 juin 2021  
Vu le Contrat de Relance et de Transition Energétique signé le 15 décembre 2021

### **IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

## PREAMBULE

Le gouvernement a souhaité que le programme Petites villes de demain donne aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, respectueuses de l'environnement, où il fait bon vivre.

Cette démarche s'inscrit directement dans le cadre des contrats territoriaux de relance et de transition écologique.

Ce programme constitue une boîte à outils au service des territoires, dans le cadre du plan de relance et de la conduite des grandes transitions économiques, écologiques, numériques, et démographiques.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites villes de demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme.

Les communes de Grenade et de Cadours, en lien avec la communauté de communes des Hauts Tolosans (CCHT) font partie des 1 600 communes retenues à l'échelle nationale au programme Petites Villes de Demain. La signature de la convention d'adhésion le 8 juin 2021 entre ces collectivités et l'Etat et les autres partenaires a acté l'engagement réciproque de chacune des parties dans le cadre de ce programme, et enclenché la phase d'initialisation durant laquelle, dans un délai maximal de 18 mois, le projet de territoire devait être formalisé et conduit à l'élaboration d'une convention d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT).

Les communes de Grenade et Cadours et la CCHT avaient conjointement exprimé leur souhait de candidater à ce dispositif, dans l'objectif de :

- Bénéficier de capacités renforcées pour mener à bien une politique globale et volontariste de dynamisation ou de redynamisation des deux pôles structurant leur territoire communautaire ;
- Disposer de nouveaux dispositifs pour renforcer l'attractivité économique et résidentielle de ces centralités.

## ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION CADRE

Le programme Petites villes de demain doit permettre aux petites centralités d'accélérer leur transformation pour répondre à leurs enjeux actuels et futurs, en leur proposant une offre de service « sur-mesure » mobilisable en fonction de leurs besoins. De plus, le programme favorise l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre ses parties prenantes, au service des dynamiques territoriales renforcées par le Plan de relance.

Pour réussir ces grandes transitions, le programme Petites villes de demain est enrichi par la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La convention cadre précise les ambitions retenues pour le territoire, son articulation avec le CRTE, et l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés.

La convention précise l'ensemble des engagements des différents partenaires pour la période du programme 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

Les communes de Grenade et de Cadours ont souhaité s'engager dans le programme Petites villes de demain, selon les termes de la convention d'adhésion en date du 08 juin 2021.

### 1.1 - La Communauté de Communes des Hauts Tolosans

Le territoire de la Communauté de Communes des Hauts Tolosans (CCHT) est issu de la fusion en janvier 2017, des communautés de communes « Save et Garonne » et « Coteaux de Cadours ».

Elle est composée de 29 communes, sur une superficie de 375 km<sup>2</sup> et compte environ 34 000 habitants.



Un territoire marqué par des dynamiques différenciées, dominé par des espaces ruraux à l'ouest, et situés sur des axes de poussée urbaine à l'est du fait de sa situation aux portes de la métropole toulousaine et sur l'axe Toulouse/Montauban.

Le territoire est partie prenante du PETR Pays Tolosan, structure existant depuis 2015, rassemblant cinq communautés de communes, qui porte le programme européen LEADER.

Le PETR dispose d'un projet de territoire réactualisé en 2021.

La communauté fait également partie du Syndicat mixte du SCoT Nord Toulousain composé de quatre communautés de communes porteur du PCAET, du Plan de Mobilité Simplifié et du SCoT.

C'est un territoire dynamique, proche de l'aéroport Toulouse Blagnac et du MEETT, le Parc des Expositions et Centre de Conventions de Toulouse Métropole.

La position du territoire à la croisée d'équipements et d'axes majeurs et secondaires permettent à la communauté de CCHT d'occuper une position géographique stratégique.

Alors que l'attractivité résidentielle est forte et soutenue, l'un des principaux enjeux pour la CCHT est de renforcer son développement économique. Sans renoncer aux objectifs de rééquilibrage entre les habitants et l'emploi présent sur le territoire, notre connaissance des impacts des activités économiques sur l'accélération des bouleversements climatiques implique une profonde transformation des modes de faire.

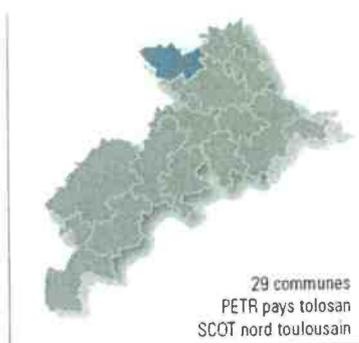
Les fondamentaux économiques sur lesquels s'appuie le territoire sont résolument liés à l'identité du territoire : agriculture, artisanat, tourisme. De plus, son positionnement stratégique à proximité immédiate du siège de l'industrie aéronautique et de l'axe Toulouse/Montauban constituent des atouts à la résilience économique.

Du fait de leur proximité immédiate avec la métropole toulousaine et de l'attractivité résidentielle qu'elle génère, les Hauts Tolosans sont particulièrement concernés par le défi de diminution de la consommation des sols, d'énergies fossiles émettrices de gaz à effet de serre et de pollutions générées par les habitants.

La contribution au maintien des exploitations agricoles et la sobriété de l'aménagement sont aujourd'hui au cœur des politiques publiques et leviers d'actions engagés par le territoire au travers :

- D'une stratégie foncière maîtrisée par usage : Programme Local de l'Habitat (PLH), Schéma de Développement Economique (SDE), Plan de Mobilité Douce ;
- Un objectif de revitalisation des centralités : animation des centralités, engagement au travers du présent programme « Petites Villes de Demain », contrats « Bourgs-Centres Occitanie/Pyrénées-Méditerranée » ;
- La rénovation du patrimoine obsolète par les communes et via la Programme d'Intérêt Général (PIG) Ecorénov'31 porté par le Conseil Départemental de la Haute-Garonne ainsi qu'un travail de mixage des usages des espaces publics : rénovation d'équipements de proximité et de services au public déjà existants.

## Communauté de communes des Hauts-Tolosans



### Contact

Présidence : Jean-Paul Delmas

1237 rue des Pyrénées  
31330 Grenade  
05 61 82 85 55

### Enseignement et culture

Ecoles - nombre / effectif	30 / 3 901
- dont RPI - nombre / effectif	5 / 1 374
Collèges - nombre / effectif	2 / 1 345
Lycées - nombre / effectif	1 / 306
Cinéma et théâtres	1
Bibliothèques et médiathèques	6
Musées	1

### Mobilité domicile-travail

Véhicule personnel	89,6 %
Transports en commun	2,1 %
Deux-roues motorisés	1,7 %
Vélo	0,6 %
Marche à pied	2,3 %
Pas de déplacement	3,7 %

### Equipements Cd 31

Accueils solidarité	2
Nombre de lignes scolaires	9

### Population

Population 2017	33 582 hab
Evolution de la population de 2012 à 2017	+8,6 %
Solde naturel de 2012 à 2017	+1 102 hab
Solde migratoire apparent de 2012 à 2017	+1 568 hab
Densité	90 hab./km <sup>2</sup>
Population légale 2017 (avec doubles comptes)	34 234 hab

### Habitat

Logements en 2017	15 103
Evolution du nombre de logements de 2012 à 2017	+10,6 %
Logements sociaux en 2019	828
Logements commencés en 2018	152
Comparaison logements commencés en 2013 et en 2018	+4,8 %

### Tourisme

Hôtellerie - établissements / lits	5 / 628
Hôtellerie de plein-air - établissements / lits	2 / 225
Meubles de tourisme - établissements / lits	39 / 241
Chambres d'hôtes - établissements / lits	15 / 86
Residences secondaires	460
Informations touristiques	1

### Économie

Population active 2017	17 199
Emplois localisés dans le territoire en 2017	6 278
Ratio population / emploi en 2017	53
Taux de chômage en 2017	9,8 %
Établissements au 1er juillet 2020	4 770
- dont établissements de plus de 250 salariés	1
- dont établissements agricoles	711
Nombre de commerces en 2019	105
- dont supermarchés	7
- dont hypermarchés	0

### Social et santé

Population en 2017	33 582
- moins de 20 ans	28,2 %
- plus de 65 ans	13,9 %
Bénéficiaires en 2019	
- RSA	398
- PPA	1 827
- APA	516
- PCH	174
Médecins pour 1000 hab	0,7

A la fois périurbain et rural, le territoire des Hauts Tolosans est choisi et apprécié par ses habitants en raison de la qualité et de la diversité de son environnement naturel. S'il s'agit là d'atouts à préserver, les habitants sont également très demandeurs d'équipements et de services (logement, culture, éducation, santé, ...).

Il convient donc de veiller à la présence d'une offre suffisante, de qualité et diversifiée, mais aussi d'assurer une présence équilibrée et cohérente avec l'organisation du territoire, notamment autour des « pôles structurants » de Cadours, Grenade.

La CCHT est partenaire de différents contrats et conventions sur la base des compétences inscrites dans ses statuts.

Sont notamment recensés, outre le programme Petites villes de demain :

- La convention territoriale globale avec la CAF
- Le contrat local de santé signé avec l'Agence Régionale de Santé (ARS)
- Le programme territoire 100 % ENR duquel relève l'intercommunalité

Afin de penser la transition à toutes les échelles, les Hauts Tolosans s'engagent dans une démarche de nouvelles coopérations avec les territoires voisins. Une telle coopération permet opportunément, dans un objectif de développement local et régional équilibré et durable, l'expression et la mise en œuvre de fortes complémentarités, supports potentiels d'une transition écologique intégrée. Une telle alliance est d'autant plus nécessaire en ces temps de crise qu'elle relève encore plus les nécessaires solidarités à engager pour enrayer les potentielles fractures territoriales.

En parallèle, la collectivité est engagée avec les collectivités voisines sur plusieurs volets :

- Le SCoT Nord Toulousain
- Le PETR Pays Tolosan
- Le syndicat mixte DECOSET
- Le syndicat mixte ouvert Haute-Garonne (SMO)
- Le syndicat mixte pour l'aménagement de la forêt de Bouconne (SMAFB)
- Syndicat mixte pour l'accueil des gens du voyage dans le département de la Haute-Garonne
- Commission consultative issue de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du SDEHG
- Syndicat de gestion de la Save et de ses affluents (SGSA)
- Syndicat du bassin Hers-Girou (SBHG)
- Syndicat mixte de gestion des rivières Astarac Lomagne (SYGRAL)
- Futur Syndicat « Garonne & affluents » (cf. SMEAG, SAGE & collectivités concernées)

Enfin, le projet de territoire intercommunal a été adopté en 2019 et est basé sur cinq enseignements principaux dégagés lors de son élaboration et des résultats de l'enquête alors menée :

- Un attachement profond au territoire, à la préservation de son environnement naturel et à la diversité de ses paysages ;

- Le développement des réseaux (transports principalement, mais aussi télécommunications) comme condition de développement du territoire ;
- Le rejet de voir le territoire happé par la métropole de Toulouse, comme de trop se tourner vers le Gers. La proximité de Toulouse et Montauban et sa position d'équilibre entre zones rurales zones urbaines est constitutive de la qualité de vie partagée par tous les habitants des Hauts Tolosans ;
- Un territoire perçu comme en pleine expansion démographique. L'arrivée de nouvelles populations n'est pas mal vu mais la construction de logements en nombre inquiète certains ;
- L'importance d'accompagner cette expansion par un renforcement des services à destination de la population pour ne pas perdre en qualité de vie : éducation, culture, santé.

Au terme d'une démarche nourrie d'échanges et de débats, la vision des élus des Hauts Tolosans s'exprime à travers l'ambition de répondre à trois défis pour un développement durable du territoire :

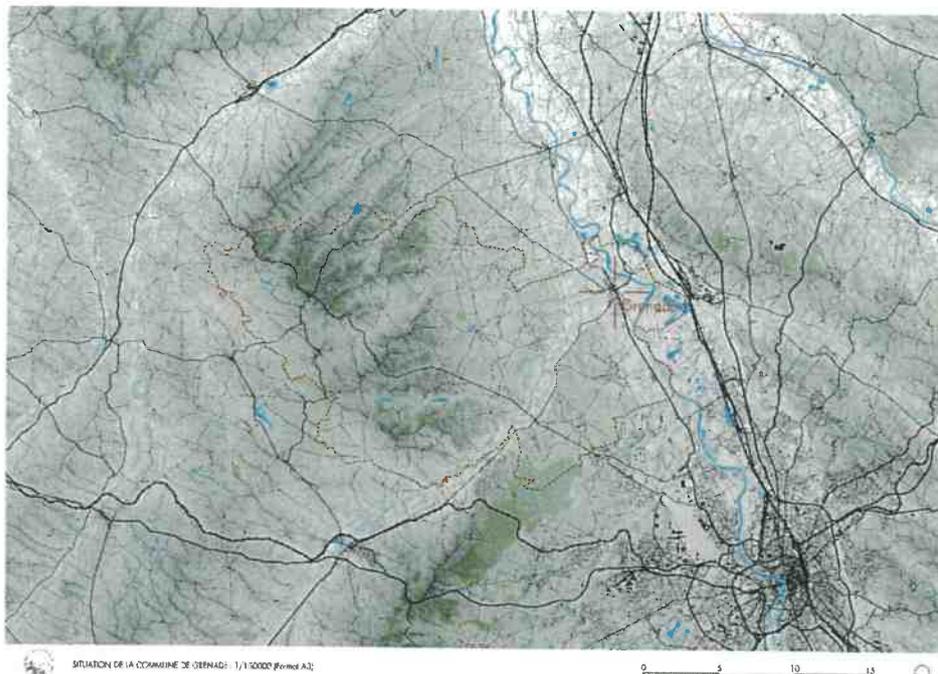
- L'équilibre entre l'humain et le social, l'économique et l'emploi, et l'environnement ;
- La préservation de la planète, l'engagement dans la transition énergétique ;
- L'ouverture au monde numérique, la préparation aux nouvelles technologies.

Pour répondre aux enjeux stratégiques et relever les trois défis pour l'avenir, la stratégie de développement des Hauts Tolosans s'organise autour de quatre axes stratégiques déclinés en objectifs opérationnels :



**Le projet de territoire constitue à ce jour le fil rouge de la stratégie que la CCHT souhaite mettre en avant dans le CRTE et pour cette convention d'ORT.**

## 1.2 - La commune de Grenade



Depuis plusieurs siècles, la ville de Grenade constitue une clé essentielle dans le maillage du nord toulousain et son organisation en bastide dotée d'un patrimoine architectural de qualité, donne à ce centre-bourg une identité et une notoriété fortes.

Cette commune périurbaine du nord toulousain est située en limite départementale dans le « corridor d'urbanisation » reliant Toulouse à Montauban qui s'est fortement développé autour de nombreux axes de communication : voie ferrée, routes départementales, autoroute. La gare de Castelnau-d'Estrétefonds permet de rallier la gare centrale de Toulouse Matabiau en 15 minutes et pourrait, dans une optique de desserte optimisée du secteur, être un levier pour la mobilité des grenadains.

Grenade est un des pôles de centralité identifiés sur le territoire du SCoT Nord Toulousain et en tant que tel, doit participer à l'organisation d'une offre de proximité en services et équipements dans une logique d'autonomie des territoires et d'amélioration du cadre de vie.

Pour autant, Grenade, qui compte 9 010 habitants, n'échappe pas aux difficultés et paradoxes rencontrés par les communes de strate et situation géographique comparables :

- Une ville proche d'une métropole mais avec laquelle les liens sont ténus ;
- Une attractivité qui bénéficie aux quartiers périphériques ;

métropole toulousaine, drainant plus de consommateurs. Par ailleurs, Cadours connaît aussi une stagnation de sa démographie depuis plusieurs années, avec une variation annuelle de seulement 0.4 % entre 2008 et 2018. Malgré ce faible développement démographique, la population cadoursienne rajeunit avec 32.8 % de moins de 30 ans.

Cadours compte aujourd'hui 1 087 habitants sur un territoire de 11 km<sup>2</sup>, correspondant à une densité de 100 habitants au km<sup>2</sup>.

La commune comptait en 2017, 453 résidences principales, principalement des T4 et T5. Les logements vacants (moins de 8 %) sont principalement situés dans le centre-bourg et, à l'inverse, l'habitat se développe principalement en périphérie du centre historique, les logements du centre-ville étant exigües et peu accessibles.

La commune est située à moins de 50 km de trois grands pôles économiques : Toulouse, Montauban et Auch. Malgré une situation attrayante au carrefour de ceux-ci et à proximité du pôle aéronautique, Cadours est gênée par des problématiques de mobilité, avec plus de 80 % de sa population qui utilise son véhicule personnel pour se rendre sur son lieu de travail. Les nuisances liées aux conditions de circulation sont une véritable problématique avec un trafic pendulaire excessif qui double le temps d'accès à la métropole toulousaine. Si Cadours profite des emplois générés par les trois pôles qui l'entourent et notamment la métropole de Toulouse, les entreprises locales peinent à conserver un niveau d'attractivité viable.

Cadours est un lieu central pour l'enfance et la jeunesse, elle regroupe une crèche intercommunale, une école maternelle et une école primaire dans le cadre du SIVS, un collège et un centre de loisirs (SIVS). Ce sont environ 1 000 élèves qui sont scolarisés sur la commune. Les lycéens sont quant à eux dirigés vers les lycées de l'Isle-Jourdain, Blagnac et de Pibrac, tributaires de ce fait des transports en commun et des deux lignes desservant Cadours.

Cadours possède un réseau médical et paramédical très important pour une commune de cette strate démographique mais qui reste fragile en raison de prochains départs à la retraite de médecin généraliste. Un EHPAD de 60 places complète l'offre de service médical.

La commune est identifiée par l'INSEE comme un bassin de vie (de 19 communes pour environ 6 158 habitants) et pôle complémentaire à l'échelle du SCoT Nord Toulousain.

**Pour conclure, Cadours cherche à réaffirmer sa place au sein du territoire de l'ancien canton en attirant plus d'habitants, de commerces et de services.**

Sur la base du projet de territoire, le programme Petites villes de demain décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme pour le renforcement des fonctions de centralité au bénéfice de la qualité de vie de ses habitants et des territoires alentours, dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique. Le programme mobilise dans la durée les moyens des partenaires publics et privés.

Le contenu de la présente convention est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est une convention évolutive et pluriannuelle sur la période du programme 2021-2026. Elle fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances et d'impact, notamment sur ses fonctions de centralité. La présente convention est reconnue comme valant opération de revitalisation de territoire au sens de l'article L.303-2 du Code de la construction et de l'habitation.

## **ARTICLE 2 - LES AMBITIONS DU TERRITOIRE**

Les communes de Grenade et de Cadours présentent toutes deux des enjeux de revitalisation. Leur différence de population (1 087 à Cadours contre 9 010 à Grenade) et leur éloignement (20 km) en font des pôles complémentaires, qui participent du maillage du territoire de la CCHT. Ainsi, le développement de ces deux communes s'inscrit dans une logique d'équilibre intercommunal.

Du fait de la singularité de chacune des deux villes et de leur rôle au sein du territoire communautaire, les enjeux de revitalisation ne sont pas abordés exactement de la même manière. Les stratégies de territoire qui sont mises en place dans le cadre du programme Petites villes de demain (habitat, commerce, fonctions urbaines, ...) sont travaillées en complémentarité entre les deux communes.

Grenade et Cadours bénéficient toutes deux du même chef de projet. Son rôle a été, et est toujours, de définir avec les élus et les services une stratégie de revitalisation en y intégrant de manière cohérente les actions déjà en cours afin qu'elles servent les projets de ville.

Dans certains domaines, ces stratégies sont abordées à l'échelle intercommunale. En effet, de par ses compétences, la communauté de communes travaille, par exemple, avec le chef de projet Petites villes de demain à la définition de la stratégie commerciale et de la planification de l'habitat sur les deux villes (cf. 1.1).

### **2.1 - Commune de Grenade**

La ville de Grenade a souhaité s'entourer de partenaires pour mettre en place un projet global, transversal et ambitieux en vue d'améliorer son cadre de vie et notamment la qualité d'habiter et de vivre dans la bastide.

Les constats faits amènent à pointer la nécessité d'agir pour résorber les situations potentielles d'habitat indigne et améliorer l'efficacité énergétique, produire des logements répondant davantage aux attentes et rééquilibrer l'offre, renforcer la diversité des commerces et services, réhabiliter le patrimoine bâti, intervenir sur la qualité des espaces publics, ...

Des études ont d'ores et déjà été engagées ou sont en projet :

- Etude diagnostic de revitalisation du centre-bourg sur l'habitat, le commerce et les activités touristiques, les espaces publics et naturels, les initiatives citoyennes (réalisation 2018-2019) ;
- Définition d'un périmètre de sauvegarde du commerce et de droit de préemption ;
- Identification des sites nécessitant des interventions d'acquisitions foncières pour la réalisation de projets d'habitat, équipements, stationnements ;
- ...

La commune dispose ainsi d'un projet de ville qui a identifié un certain nombre d'actions, que l'on retrouvera notamment dans l'avenant au contrat Bourg-Centre qui sera prochainement conclu avec la Région Occitanie (cf. 6.4). Le programme Petite ville de demain vient renforcer cette stratégie en renforçant les projets de revitalisation du centre-ville.

## 2.2 - Commune de Cadours

La commune de Cadours, qui avait entamé une réflexion sur la revitalisation de son centre-bourg et avait identifié des actions ponctuelles, a lancé dans le cadre du programme Petites villes de demain et de l'élaboration de son contrat Bourg-Centre Occitanie une étude stratégique.

Réalisée par un bureau d'étude (ISTHME Bureau Méridional), celle-ci a conduit à la définition d'un projet global de développement et de valorisation de la commune.

Les enjeux principaux sont les suivants :

- Dynamiser & valoriser la centre-bourg et son patrimoine
- Restructurer le quartier En Palanque & le pôle administratif et scolaire de Cadours
- Faire lien avec le paysage et l'environnement cadoursien

## 2.3 - L'Opération de Revitalisation de Territoire

L'Opération de Revitalisation de Territoire a pour premier objectif la convergence de l'action publique pour les centres-villes, levier pour le développement des territoires. C'est par une intervention transversale mais ciblée que la reconquête de ces espaces fragilisés redevient possible. C'est l'outil adapté aux enjeux de revitalisation de Grenade et de Cadours.

Les communes de Grenade et de Cadours ont vocation à renforcer leurs rôles de centralités au sein du territoire des Hauts Tolosans. Pour ce faire, elles doivent en premier lieu imaginer une stratégie de revitalisation adaptée.

L'ORT a pour objet la mise en œuvre d'un projet global de territoire destiné à adapter et moderniser le parc de logements et de locaux commerciaux et artisanaux ainsi que le tissu urbain de ce territoire pour améliorer son attractivité, lutter contre la vacance des logements et des locaux commerciaux et artisanaux ainsi que contre l'habitat indigne, réhabiliter l'immobilier de loisir, valoriser le patrimoine bâti et réhabiliter les friches urbaines, dans une perspective de mixité sociale, d'innovation et de développement durable.

En outre, à travers le financement partiel du poste de chef de projet « Petites Villes de Demain » par l'Etat, le programme PVD et l'ORT permettent aux communes de se doter de l'ingénierie nécessaire à un véritable pilotage transversal, en « mode projet ».

Par ailleurs, l'ORT agit comme un garde-fou de la périurbanisation susceptible de déséquilibrer les différents pôles urbains à l'échelle de chaque ville. Ainsi, des outils concrets permettent au pôle « centre-bourg » de se prémunir de toute atteinte à son dynamisme (par exemple, la possibilité de suspension de projets commerciaux périphériques) mais aussi de renforcer sa vitalité à travers un panel de dispositifs juridiques (dérogations de passage en CDAC dans le périmètre ORT, droit de préemption renforcé...).

### ARTICLE 3 - LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES

La présente convention fixe les orientations stratégiques « thématiques » suivantes :

- **Orientation « Pilotage » : Se doter des outils nécessaires à la mise en œuvre du projet de ville**

L'objectif est de donner aux deux communes les moyens de définir et de mettre en œuvre leur projet de territoire, en particulier par le renforcement des équipes des collectivités et des infrastructures.

- **Orientation « Habitat » : Développer l'attractivité résidentielle du centre-bourg**

L'objectif pour les deux communes est de renforcer leur attractivité résidentielle, en satisfaisant la diversité des besoins nouveaux en termes d'habitat, tout en valorisant les secteurs centraux.

- **Orientation « Commerces & services » : Renforcer l'attractivité commerciales et de services**

Il est primordial de valoriser et de développer l'activité commerciale, artisanale et de service dans sa diversité, et notamment de maintenir, protéger et valoriser le commerce de proximité en centre-bourgs.

- **Orientation « Mobilités & espaces publics » : Fluidifier et sécuriser les mobilités au sein d'un espace public accueillant**

L'objectif est d'accroître l'attractivité et la qualité du cadre de vie des différents usagers

des centres-bourgs tout en intégrant la question de la sécurité et de l'apaisement de leur traversée.

- **Orientation « Equipements & services publics » : Prévoir et développer les équipements et services publics**

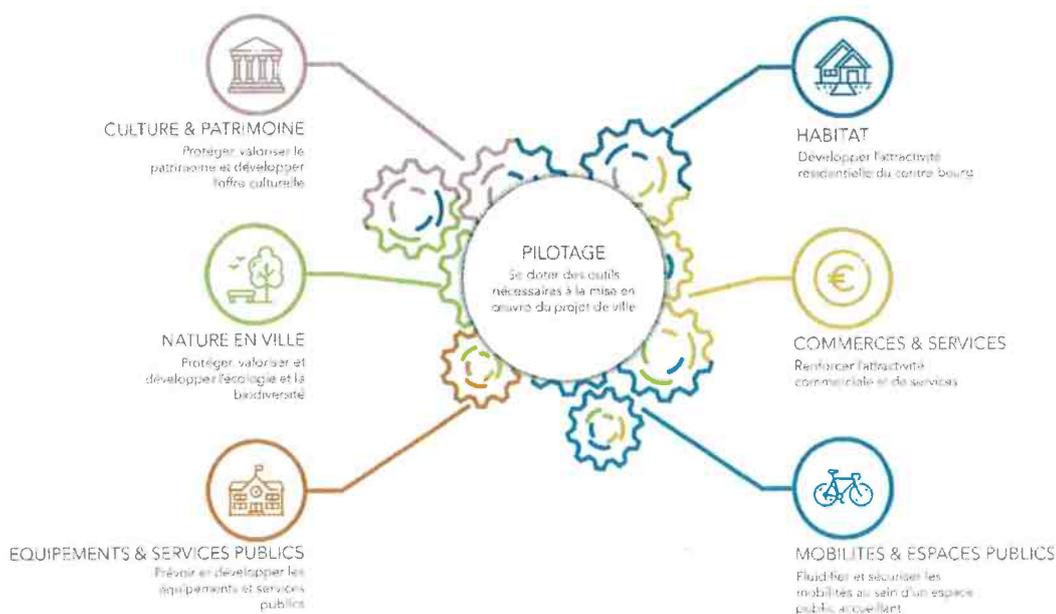
L'enjeu général est bien de considérer les deux centralités des Hauts Tolosans comme points d'appui pour un accès équitable aux services de proximité et aux équipements publics pour l'ensemble des usagers.

- **Orientation « Nature en ville » : Protéger, valoriser et développer l'écologie et la biodiversité**

L'enjeu est de garantir et de valoriser la qualité des milieux par la préservation de la biodiversité, de limiter les risques naturels dans les aménagements et de sensibiliser à l'environnement et au patrimoine naturel et paysager via des projets concrets et des actions de communication et de sensibilisation.

- **Orientation « Culture & patrimoine » : Protéger, valoriser le patrimoine et développer l'offre culturelle**

Promouvoir des aménagements qui mettent en valeur le patrimoine, préservent les sites et les vues remarquables mais aussi donner un nouvel usage aux éléments de patrimoine vacants.



Ces orientations stratégiques « thématique » sont concernées par tout ou partie des orientations transversales suivantes :

- **La transition écologique & énergétique**
- **La cohésion sociale & territoriale**
- **L'innovation**



**Le projet de territoire détaillé est annexé à la convention en annexe 1 et les objectifs et attendus des principales actions sont détaillés à l'article 11.**

En cas d'évolution des orientations ou objectifs en cours de programme, elles seront validées par le comité de pilotage, et feront l'objet d'un avenant à la présente convention. L'évolution des actions ne fait pas l'objet d'avenant (point suivant).

#### **ARTICLE 4 - LE PLAN D'ACTION**

Le plan d'action est la traduction opérationnelle du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux. Ce document évolutif consiste en la compilation des fiches actions validées, et éventuellement de la liste des projets en maturation ; il est transmis à chaque évolution à l'ANCT (délégation territoriale et direction de programme) à des fins de suivi.

Les évolutions du plan d'action sont examinées et validées au fil de l'eau par le comité de projet, sans nécessité d'avenant de la présente convention.

La définition d'un ou de plusieurs secteurs d'intervention de l'ORT incluant le centre-ville de la ville principale de l'EPCI, figure parmi les secteurs d'intervention présentés à l'annexe 2.

##### **4.1 - Les actions**

Les actions du programme Petites villes de demain sont décrites dans des fiches action en annexe 3 ; elles ont vocation à alimenter directement le plan d'action du CRTE du territoire concerné.

L'inscription formelle des actions dans le programme PVD est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des

opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Les actions prêtes, validées en comité de projet PVD, sont adressées à chacun des financeurs appelés à se prononcer dans leurs propres instances décisionnelles.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la Direction de programme Petites villes de demain de l'ANCT (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Chaque fin d'année, une synthèse financière des contributions obtenues des différents financeurs est présentée en comité de projet, et transmise à la direction de programme Petites villes de demain de l'ANCT.

#### 4.2 - Projets en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents peuvent être listés en annexe du plan d'action. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés au plan d'action, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

##### **GRENADE (17 fiches actions) :**

- 03 : Observatoire du commerce
- 14 : Aire de jeux quai de Garonne
- 15 : Complexe sportif
- 16 : Cuisine centrale
- 20 : Friche « 8 à Huit » - maison de santé
- 21 : Hangar du Chameau
- 32 : Friche « Sizes » - jardin public
- 34 : Charte Habitat & Commerce
- 35 : Jardin Espace l'Envol
- 37 : SMDA
- 38 : Av. Lazare Carnot & Allée Alsace Lorraine
- 44 : Animations Nature
- 45 : Festival de la Nature
- 47 : Itinéraire Jardins
- 48 : Jardins partagés
- 50 : Trames Vertes Bleues Noires
- 51 : Remise « Serres »

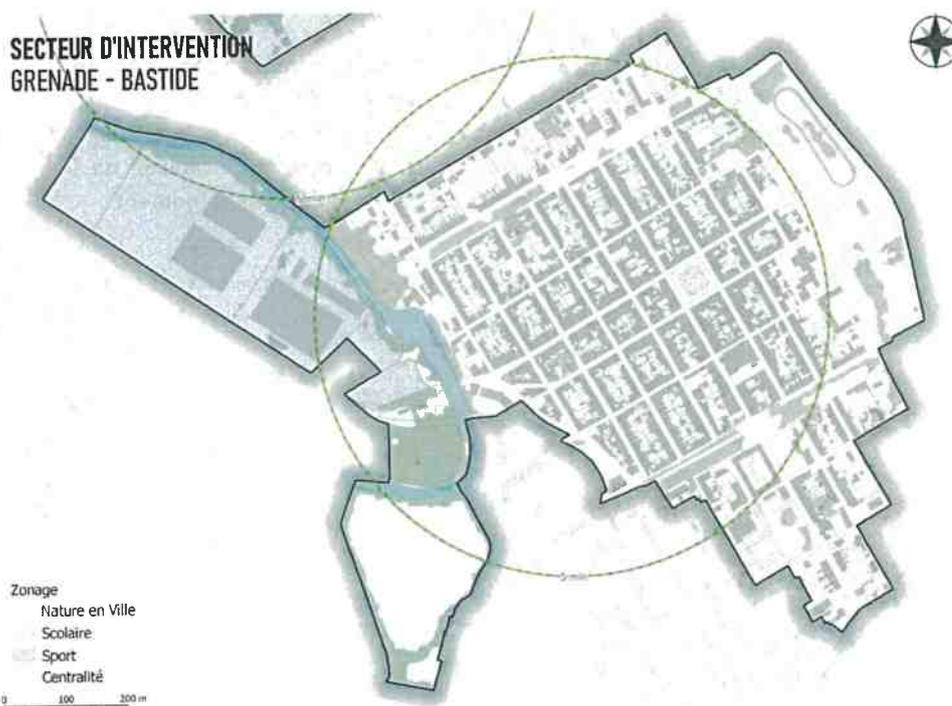
##### **CADOURS (6 fiches actions) :**

- 06 : Maison en état manifeste d'abandon
- 07 : Béguinage
- 14 : Schéma directeur espaces publics & liaisons piétonnes
- 21 : Espace partagé - coworking
- 22 : Halle aux sports
- 23 : Centre de loisirs « hydride & innovant »

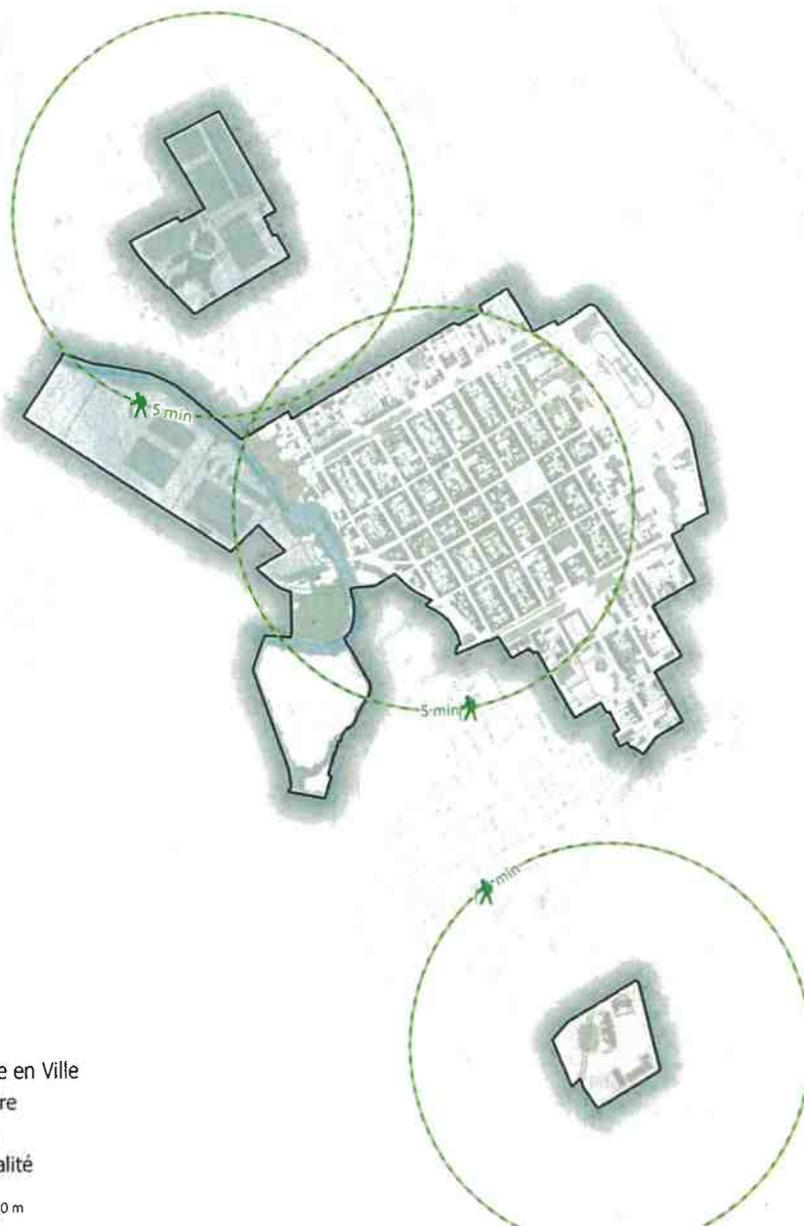
## ARTICLE 5 - LES PERIMETRES DES SECTEURS D'INTERVENTION

Les périmètres d'intervention proposés pour les communes de Grenade et Cadours ont été définis en se basant sur des critères de centralité et se veulent cohérents au regard des enjeux identifiés (cf. article 1). Ils visent à intégrer les projets en cours ou à venir concourant à la dynamisation des centres-bourg et les équipements structurants pouvant avoir un rôle à jouer dans la stratégie retenue (accessibilité, patrimoine, loisirs, ...).

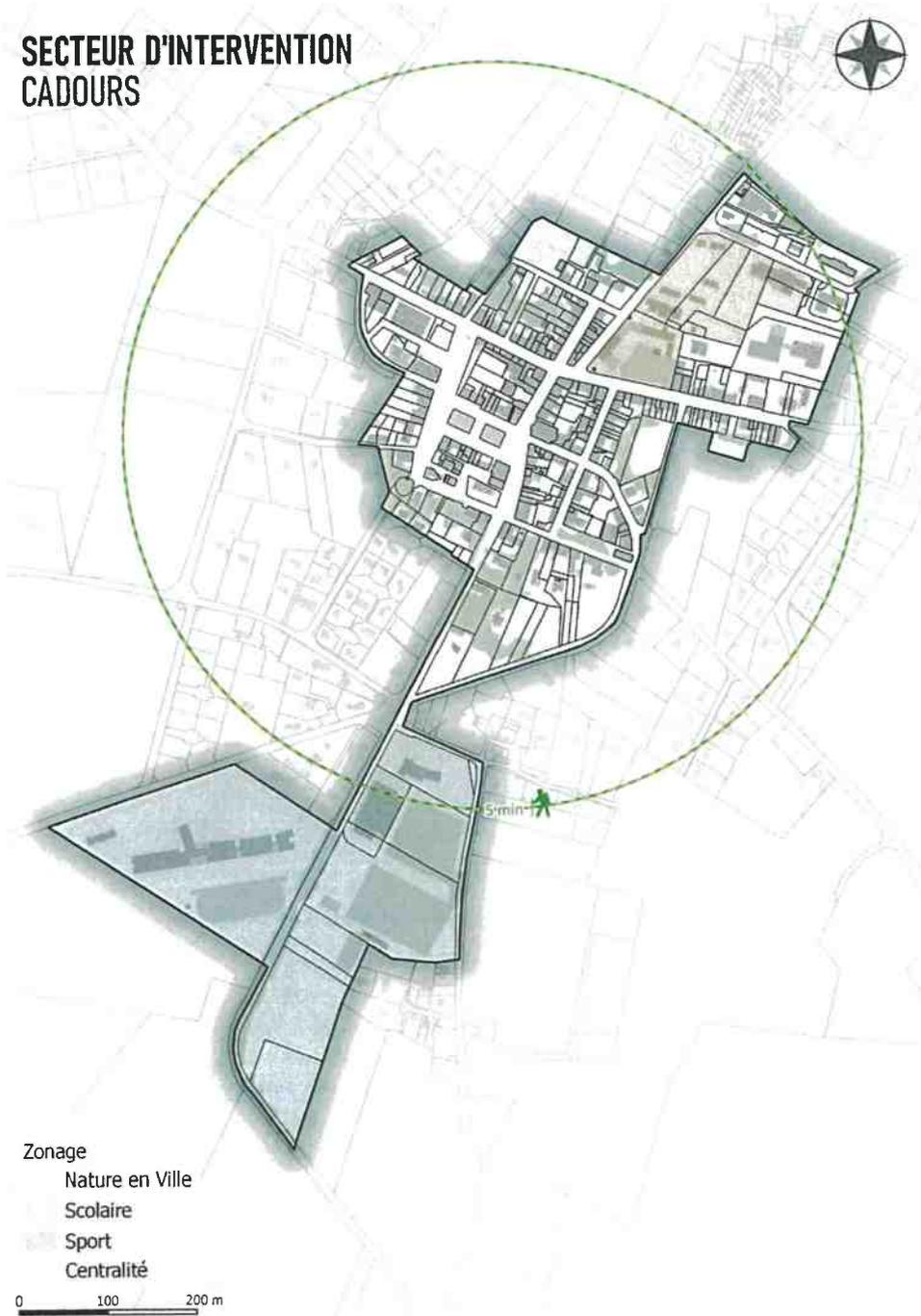
Les effets induits par l'ORT, tels que la dispense d'autorisation d'exploitation commerciale, ont également été anticipés afin de garantir la bonne adéquation des périmètres avec les objectifs poursuivis.



# SECTEURS D'INTERVENTION GRENADE



# SECTEUR D'INTERVENTION CADOURS



Zonage  
Nature en Ville  
Scolaire  
Sport  
Centralité

0 100 200 m

## **ARTICLE 6 - MODALITES D'ACCOMPAGNEMENT EN INGENIERIE**

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie : les partenaires financiers (l'ANCT, la Banque des territoires, le Cerema, l'Ademe...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme... pour les différentes phases du programme (élaboration du projet de territoire, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectue selon les modalités de saisines et de contractualisation propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

## **ARTICLE 7 - ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES**

Les partenaires s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

### **7.1 - Dispositions générales concernant les financements**

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Dans les fiches actions, les montants affichés, au titre des plans de financement, ne pourront relever que de crédits déjà acquis auprès des financeurs.

Les dossiers seront examinés dans le cadre des dispositifs et instances du partenaire sollicité. Les décisions font l'objet d'arrêtés ou de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

### **7.2 - Le territoire signataire**

En signant cette convention, les communes de Grenade et de Cadours assument leurs rôles de centralité au bénéfice de la qualité de vie des habitants de la commune et des territoires alentours, et leurs volontés de s'engager résolument dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique.

Les communes signataires s'engagent à désigner dans leurs services un chef de projet PVD responsable de l'animation du programme et de son évaluation.

Les communes signataires s'engagent à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de

catalyser les dynamiques du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire est organisé localement au moment jugé opportun par les collectivités signataires, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature de la convention cadre, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du programme et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du programme, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au programme, dont il est maître d'ouvrage.

### 7.3 - L'Etat, les établissements et opérateurs publics

L'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du programme, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'Etat porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du programme.

L'Etat s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du programme.

L'Etat soutient l'ingénierie des collectivités par le cofinancement via le FNADT de postes de chefs de projet, en complément des crédits apportés par les opérateurs partenaires du programme. Il s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le programme, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'Etat disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ANCT peut accompagner les territoires en conseil et ingénierie, via ses différents programmes d'intervention (France Service, tiers-lieux, ...) et dans ses domaines d'expertise comme par exemple la revitalisation commerciale. L'ANCT soutient également les projets par le pilotage du programme Petites villes de demain, et en particulier du Club ;

- L'Anah peut apporter un accompagnement aux différentes phases d'une stratégie en matière d'amélioration de l'habitat pour des interventions intégrant les thématiques spécifiques relevant de ses priorités (la lutte contre l'habitat indigne et dégradé, la précarité énergétique, la fragilisation et dégradation des copropriétés, le vieillissement de la population, tant en phase pré-opérationnelle qu'opérationnelle. Cet accompagnement peut être destiné aux propriétaires (occupants ou bailleurs), syndicats de copropriétaires, collectivités ou opérateurs immobiliers ;
- Le Cerema peut apporter un appui pour l'élaboration des projets de territoires et des plans d'action, ainsi que pour la phase de mise en œuvre et d'évaluation et dans ses domaines d'expertise (par exemple, la stratégie foncière et d'aménagement durable, la transition écologique, les mobilités, la revitalisation économique et commerciale). Une demande de prestation gratuite du CEREMA est actuellement en cours avec la commune de Cadours au sujet de la valorisation de l'écomobilité sur son territoire ;
- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du programme.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

De plus, la Caisse des dépôts, établissement public financier à caractère spécial, peut intervenir via sa direction de la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées en annexe 3.

**Les projets seront intégrés dans le programme opérationnel du Contrat de Relance et de Transition Ecologique dont ils relèvent.**

#### **7.4 - Engagements de la Région**

La Région en qualité de cheffe de file des politiques de transport, de formation professionnelle, d'aménagement du territoire, de développement économique, de tourisme et d'environnement, apportera son concours aux actions visées par le programme, dans le cadre des objectifs fixés par le Pacte Vert Occitanie 2040.

Elle mobilisera, dans cette perspective, les moyens en ingénierie nécessaires et adaptés pour participer à la gouvernance du programme ainsi qu'au dispositif de pilotage, de

suivi et d'évaluation des actions et projets.

Elle soutiendra, en outre, les actions et projets du programme, compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention définis pour l'accompagnement de la nouvelle génération de politiques de contractuelles territoriales 2022-2028.

Pour cela, les porteurs de projet déposeront un dossier complet pour instruction et répondront aux sollicitations éventuelles de la collectivité dans le cadre de l'instruction du dossier

Les actions soutenues par la Région devront s'inscrire dans les objectifs du PACTE VERT OCCITANIE, ainsi que des Schémas Régionaux en vigueur tels que le Plan Vélo, le Plan Arbre Occitanie, le Plan Régional pour la Qualité Alimentaire, etc....

La Région sera attentive aux projets présentant une réelle valeur ajoutée pour le Projet de développement et la valorisation du Bourg Centre.

**Les projets seront examinés dans le respect des dispositifs et des taux d'intervention en vigueur à la date du dépôt des dossiers correspondants et seront intégrés dans le programme opérationnel du Contrat Territorial dont ils relèvent.**

#### **7.5 - Engagements du Département**

Le Département en qualité de chef de file des politiques de solidarité mais également de son rôle sur les politiques de mobilité et les espaces naturels sensibles, ainsi que le numérique, apportera son concours aux actions visées par le programme.

Le Département s'engage à désigner dans ses services un ou des référent(s) pour participer à la gouvernance du programme ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Le Département s'engage à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du programme qui sont compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projets déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir.

Le Département, via ses cadres d'interventions ou les dispositifs européens, pourra apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au programme. Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission Permanente du Département.

#### **7.6 - Engagements des autres opérateurs publics**

Un ou des opérateurs publics s'engagent à désigner dans leurs services un ou des référent(s) pour participer à la gouvernance du programme ainsi qu'au dispositif de

pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Ce ou ces opérateurs publics s'engagent à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du programme, compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention.

#### **7.6.1. La Banque des Territoires**

La Caisse des Dépôts, par l'intermédiaire de sa direction de la Banque des Territoires, contribue à la mise en œuvre effective du Programme Petites Villes de Demain en mobilisant sur la période 2020-2026 les moyens visant notamment à :

- Accompagner les villes et leur intercommunalité en matière de soutien méthodologique et d'ingénierie de projet, adaptés aux problématiques des petites centralités et répondant aux enjeux de redynamisation et d'attractivité. Ces moyens pourront prendre la forme de cofinancement d'une partie des postes de chefs de projet, de cofinancement d'études nécessaires pour élaborer et mener à bien le projet global de redynamisation, et de prise en charge d'assistances techniques destinées aux territoires rencontrant des difficultés particulières ;
- Contribuer à l'expertise opérationnelle portant sur les montages dédiés à la mise en œuvre opérationnelle des investissements ou des solutions de portage d'actifs immobiliers aux côtés des acteurs économiques (la Caisse des Dépôts ne subventionne pas les investissements publics) ;
- Financer sous forme de prêts, en particulier le Prêt Rénovation Urbaine Petites Villes de Demain, les opérations des personnes morales publiques ou privées situées dans les communes lauréates du programme et incluses dans le périmètre des Opérations de Revitalisation Territoriale (ORT).

Pour chaque sollicitation financière (prêt, ingénierie, investissement), l'accompagnement de la Caisse des Dépôts sera subordonné aux critères d'éligibilité de ses axes d'intervention ainsi qu'à l'accord préalable de ses organes décisionnels compétents.

Les porteurs de projets publics comme privés ont, à travers le comité local de projet Petites Villes de Demain, une instance de proximité au sein de laquelle ils pourront faire examiner les possibilités de saisine de l'offre CDC Petites Villes de Demain de la Banque des Territoires selon les modalités qu'elle définit avec ses partenaires.

#### **7.6.2. L'Établissement Public Foncier d'Occitanie**

L'Établissement public foncier d'Occitanie (EPFO) accompagne les collectivités dans la mise en œuvre opérationnelle de leur projet par le biais de conventions foncières permettant d'accélérer la maîtrise des biens et terrains nécessaires au projet de revitalisation, dans le respect de son plan pluriannuel d'intervention.

Ainsi, l'EPFO sera le partenaire des collectivités d'un point de vue technique, administratif et juridique, et s'appuiera sur ses dispositifs d'intervention adaptés à

l'action en centres anciens.

Une convention pré-opérationnelle a été signée en 2019, pour une durée de 5 ans, avec la commune de Grenade pour un montant prévisionnel d'engagement financier à hauteur de 2 000 000 €. Deux projets sont actuellement en cours d'élaboration (cf. fiches actions # 20 & 32).

Une convention pré-opérationnelle, d'un montant prévisionnel d'engagement financier de 800 000 €, est actuellement en cours d'élaboration avec la commune de Cadours.

### **7.7 - Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques**

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

#### **Interventions de la Fondation du Patrimoine**

La Fondation du Patrimoine, organisme privé indépendant à but non lucratif, a pour mission de promouvoir la connaissance, la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine et plus particulièrement celui non protégé par l'Etat.

- Elle s'engage à aider les collectivités et associations intéressées à développer le mécénat populaire par l'organisation de souscriptions publique ;
- A faire appel, quand les conditions d'éligibilité sont remplies, à ses partenaires privés afin d'essayer de les faire bénéficier de financements complémentaires ;
- De faire bénéficier les propriétaires privés du Label avec déduction fiscale quand la restauration d'un édifice ou d'un patrimoine naturel, après avis d'un expert, le méritent ;
- De mettre à disposition tant des collectivités que des associations et des propriétaires privés des outils pour les aider à promouvoir leur recherche de mécènes.

### **Interventions de Toulouse Métropole Habitat**

Toulouse Métropole Habitat est l'Office Public de l'Habitat de la Métropole toulousaine. Il compte 390 collaborateurs et plus de 18 000 logements répartis sur 46 communes.

Habitat Toulouse il y a quelques années, l'organisme s'est doté début 2017, d'une nouvelle identité en même temps qu'il s'est vu confier un territoire plus étendu, celui de la métropole toulousaine et de collectivités alentours.

Avec la devise « créer pour chacun, s'engager pour tous », son rôle est d'offrir par le logement, via la location ou bien l'achat, une réponse adaptée et porteuse de progrès individuel et collectif aux habitants autour des valeurs suivantes :

- Innovant et efficace
- A l'écoute de disponible
- Engagé et ouvert
- Solidaire et équitable

Son offre répond à la fois aux besoins des politiques locales et à ceux de leurs clients, à leurs parcours résidentiels et de vie. Les défis d'optimisation du patrimoine, sobriété énergétique, adaptation des logements à l'allongement de la durée de la vie induisent une activité importante de rénovation et d'entretien du parc.

L'objectif de Toulouse Métropole Habitat est d'associer à ses décisions tous ceux qu'il considère comme parties prenantes. Et en premier lieu les locataires qui expriment de nouvelles demandes quant au niveau de service rendu ; mais également la Métropole et d'autres collectivités qui mènent une réflexion sur les besoins de la population.

#### **Cf. fiche action G-20 : Friche « 8 à Huit » - maison de santé**

### **Interventions d'ALTEAL**

Acteur majeur de l'habitat social en Occitanie, Altéal est engagé depuis plus d'un demi-siècle pour le développement des territoires et l'accès au logement pour le plus grand nombre. Altéal agit pour que chacun, quelles que soient ses ressources, ait accès à un habitat confortable à prix modéré et envisage avec confiance son parcours résidentiel.

Présent dans 121 communes et 5 départements de la Région Occitanie, Altéal s'implique dans la durée auprès des collectivités pour répondre à leurs besoins en matière de logement et construire avec elles un environnement urbain de qualité.

Altéal gère un patrimoine de 13 500 logements locatifs sociaux et construit en moyenne 600 logements neufs par an.

Ses métiers : aménager, construire, gérer, accompagner, rénover, vendre. Dirigé par Philippe TRANTOUL et comptant 170 collaborateurs, Altéal est membre du Groupe Habitat en Région, le Pôle des bailleurs sociaux de la Caisse d'Epargne. Altéal est également adhérent de la SAC Habitat en Région Occitanie.

#### **Cf. fiche action G-32 : Friche « Sizes » - jardin public**

### **Interventions de l'Opérateur de Compétences des Entreprises de Proximité**

L'OPCO EP, Opérateur de Compétences pour les Entreprises de Proximités, finance les formations des salariés, finance l'alternance (contrat de professionnalisation et d'apprentissage), conseille et accompagne 53 branches professionnelles dans ses projets et actions de développement.

Il assure un service de proximité pour les entreprises, en particulier les TPE-PME de moins de 50 salariés :

- Pour les accompagner dans l'analyse et la définition de leurs besoins en matière de formation professionnelle, de recrutement, notamment au regard des mutations économiques et techniques de leur secteur d'activité ;
- Pour améliorer l'accès des salariés de ces entreprises à la formation professionnelle, notamment par son financement dans le cadre du plan de développement de compétences ;
- Financer les dispositifs d'alternance selon les niveaux de prises en charge fixés par les branches professionnelles.

### **7.8 - Maquette financière**

La maquette (annexe 4) récapitule les opérations qui seront potentiellement mises en œuvre. Elle précise pour chaque action, le calendrier de réalisation, les cofinancements acquis et le coût total.

### **ARTICLE 8 - COMPLEMENTARITE ENTRE LE PROGRAMME « PETITES VILLES DE DEMAIN » ET LA POLITIQUE DE CONTRACTUALISATION « BOURGS CENTRES OCCITANIE »**

Pour les Communes concernées par « Petites Villes de Demain » et « Bourgs Centres Occitanie » et compte tenu des spécificités propres à chacun de ces deux dispositifs (phasage et calendrier, contenu opérationnel, ...), l'Etat et la Région décident d'engager un processus de complémentarité et de simplification qui porte notamment sur les points suivants :

- Capitalisation des études et réflexions d'ores et déjà conduites au titre des Contrats Bourgs Centres Occitanie,
- Elaboration de programmes opérationnels uniques (communs aux Bourgs Centres Occitanie et aux Petites Villes de Demain),
- Gouvernance commune entre Contrats Bourgs Centres Occitanie et Petites Villes de Demain.

Pour les communes/EPCI lauréats dont les Contrats Bourgs Centres Occitanie ont été approuvés ou sont en cours d'élaboration, ou dont l'avenant est en cours d'élaboration, l'Etat et la Région conviennent de s'appuyer sur les réflexions engagées et les stratégies définies par les acteurs locaux.

Un seul Comité de pilotage, à minima à l'échelle de l'EPCI, assure le pilotage, le suivi et la mise en œuvre des projets de développement et de revitalisation de « Petites Villes

de Demain » et du « Contrat Bourg Centre », et propose les programmes opérationnels. Ainsi, la composition du Comité de pilotage déjà installé au titre du dispositif Bourgs Centres pourra être complétée le cas échéant par l'intégration de nouveaux partenaires ou opérateurs. Ce Comité associe en particulier la structure du Territoire de projet porteur du Contrat de relance et de transition écologique et du Contrat territorial Occitanie.

#### **ARTICLE 9 - GOUVERNANCE DU PROGRAMMES PETITES VILLES DE DEMAIN**

Les collectivités porteuses mettent en place une gouvernance pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du programme, en association étroite avec l'Etat, confirmant (et ajustant si nécessaire) le fonctionnement installé à l'occasion de la convention d'adhésion pour l'élaboration de la stratégie.

Cette gouvernance est intégrée à la gouvernance mise en place pour le Contrat de relance et de transition écologique.

Sont systématiquement invités au comité de projet les représentants de l'exécutif, des services de l'Etat, du Conseil Régional, de la Caisse des dépôts - Banque des territoires, de l'Anah, du Cerema, de l'ADEME, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du programme Petites villes de demain, et de représentants des collectivités départementales si elles sont cosignataires.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du programme, sur la base des indicateurs de suivi et d'une synthèse financière ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions, y compris financièrement (actualisation du plan de financement) ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du programme en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...);
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

Le chef de projet PVD désigné alimente le comité de pilotage et en particulier :

- Veille en détail au bon déroulement des actions prévues au programme, vérifie l'avancement des dossiers, analyse les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établit le tableau de suivi de l'exécution ;
- Met en place les outils d'évaluation et analyse les résultats des évaluations ;
- Propose les évolutions des fiches orientations ;
- Propose les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches actions.

#### **ARTICLE 10 - SUIVI ET EVALUATION DU PROGRAMME**

Un tableau de bord de suivi du programme est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour par le chef de projet PVD. Il est

examiné par les services de l'Etat et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins, et mis à disposition auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du programme, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation du programme national PVD.

## ARTICLE 11 - RESULTATS ATTENDUS DU PROGRAMME

Les résultats seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action.

Les objectifs sont catégorisés selon le code couleur suivant :



Actions relatives à la CCHT

Actions relatives à Cadours



Actions relatives à Grenade

Actions communes (Grenade-Cadours)

### Orientation « Pilotage » : Se doter des outils nécessaires à la mise en œuvre du projet de ville

Objectif	Indicateur	TD - Etat initial (réf)
<b>Aménager des locaux dédiés à la revitalisation sur l'îlot Crayssac</b>	Avancement des phases opérationnelles jusqu'à réception des travaux Nombre d'événements organisés à partir de 2023	Lancement du chantier en décembre 2022
<b>Réaliser une étude stratégique pour la commune de Cadours</b>	Date de rendu de l'étude stratégique	Début de l'étape 3 en novembre 2022

### Orientation « Habitat » : Développer l'attractivité résidentielle du centre-bourg

Objectif	Indicateur	T0 - Etat initial (réf)
<b>Lutter contre la vacance des logements du parc privé</b>	Nombre de propriétaires renseignés et/ou orientés Nombre de logements vacants remis sur le marché	67 logements repérés vacants pour la bastide de Grenade 9 logements repérés vacants pour le centre-bourg de Cadours
<b>Promotion &amp; communication du PIG Ecorénov'31 &amp; du dispositif Denormandie dans l'ancien</b>	Evolution du nombre des dossiers déposés dans le cadre du PIG Ecorénov'31 Nombre de PB éligibles au Denormandie dans l'ancien	PIG actuel : Grenade : 67 contacts (dont 4 PB) & 16 dépôts (dont 1 PB) Cadours : 7 contacts & 1 dépôt
<b>Accompagner la CCHT dans l'élaboration du PLH</b>	Approbation du PLH des Hauts Tolosans	Réunion de lancement le 16 novembre 2022
<b>Avancement des projets friche « Maison Sizes » &amp; friche « 8 à Huit » à Grenade</b>	Evolution du nombre de logements locatifs (y/c sociaux)	EPFO propriétaire de la « friche Sizes » depuis mai 2022 Proposition d'achat de TMH acceptée par les propriétaires de la « friche 8 à Huit » en octobre 2022
<b>Elaboration d'une opération façade avec la Région Occitanie à Grenade</b>	Montants des crédits alloués & objectifs de façade à traiter dans le cadre d'une opération façade	Signature de l'avenant du contrat Bourg-Centre à partir de février 2023
<b>Avancement du projet de béguinage à Cadours</b>	Avancement des phases d'études & opérationnelles jusqu'à réception des travaux	Néant
<b>Traitement de la maison en état manifeste d'abandon à Cadours</b>	Avancement des phases administratives & opérationnelles jusqu'à réception des travaux	Mise en demeure de 2006

**Orientation « Commerces & services » : Renforcer l'attractivité commerciales et de services »**

Objectif	Indicateur	TO - Etat initial (réf)
<b>Participer à la promotion et au développement d'actions d'animation du commerce en centre-ville de Grenade</b>	Nombre d'événements organisés par année	Noël Pâques Fête de Grenade Marchés gourmands Etc.
<b>Maintenir la dynamique du marché hebdomadaire</b>	Evolution du nombre de vendeurs	Nombre de commerçants en 2022 : -120 en hiver -150 en été
<b>Mise en place d'un observatoire du commerce à Grenade</b>	Elaboration de l'outil, utilisation & diffusion de celui-ci aux services connexes	Néant
<b>Développer &amp; appliquer des outils pour maintenir &amp; développer les commerces en centre-ville</b>	Nombre & nature des outils mis en place Evolution de la surface commerciale en centre-ville Evolution du nombre de nouveaux commerces s'implantant sur le territoire	Périmètre de sauvegarde des vitrines Droit de préemption sur les fonds de commerce
<b>Faire vivre le label « Station Verte »</b>	Nombre & nature des actions entreprises à Grenade Obtention du label à Cadours	Obtention du label pour Grenade en juillet 2022
<b>Maintenir &amp; développer le commerce au centre-bourg de Cadours</b>	Instauration d'un périmètre de sauvegarde du commerce	Révision du PLU en cours
<b>Extension de la Zone Artisanale de Cadours</b>	Avancement des phases administratives & opérationnelles jusqu'à réception des travaux	Validation du Schéma de Développement Economique des Hauts Tolosans en 2022
<b>Réflexion/concertation sur la constitution d'une MSP ou ESP</b>	Avancement de la réflexion/concertation	Plan d'action territorial (ARS) initié en 2022

**Orientation « Mobilités & espaces publics » : Fluidifier et sécuriser les mobilités au sein d'un espace public accueillant**

<i>Objectif</i>	<i>Indicateur</i>	<i>T0 - Etat initial (réf)</i>
<b>Elaborer une charte qualité de l'habitat et du commerce à Grenade</b>	Date de publication de la charte	Validation de la démarche en septembre 2022 CAUE 31 & UDAP 31 sollicités en septembre 2022
<b>Reconfiguration de la cour de l'Espace Envol</b>	Date de livraison du jardin	Plan de financement validé Demande de subvention complémentaire au CM du 06/12/22
<b>Elaboration du Schéma des Modes de Déplacements Actifs (SMDA) pour la commune de Grenade</b>	Avancement du SMDA Evolution du nombre d'aménagement pour les modes actifs réalisés & points noirs traités	Schéma livré en novembre 2022
<b>Réaménager &amp; requalifier l'entrée de ville (avenue Lazare Carnot &amp; allée Alsace Lorraine RD2)</b>	Avancement des phases d'études puis opérationnelles jusqu'à réception des travaux	Etude de maîtrise d'œuvre lancée en 2023
<b>Projet de passerelle sur la Save</b>	Lancement de l'étude de faisabilité	Intention à stabiliser
<b>Elaboration d'un schéma directeur pour la requalification des espaces publics &amp; leurs liaisons douces</b>	Avancement des phases d'études jusqu'à réception du document	Définition des besoins en cours (validation des élus d'ici la fin d'année 2022)
<b>Réaménagements des places centrales (Halles &amp; Fort)</b>	Avancement des phases opérationnelles jusqu'à réception des travaux	Cf. schéma directeur
<b>Aménagement du quartier d'En Palanque</b>	Avancement des phases opérationnelles jusqu'à réception des travaux	Cf. schéma directeur
<b>Fin de l'aménagement de la place de la Mairie</b>	Avancement des phases opérationnelles jusqu'à réception des travaux	Cf. schéma directeur

**Orientation « Equipements & services publics » : Prévoir et développer les équipements et services publics**

<i>Objectif</i>	<i>Indicateur</i>	<i>TO - Etat initial (réf)</i>
<b>Fin de l'aménagement du projet « quai de Garonne » : création d'une aire de loisirs</b>	Avancement des phases opérationnelles jusqu'à réception des travaux	Plan de financement validé au Conseil municipal de novembre 2022 Démarrage du chantier en septembre 2023
<b>Extension du complexe sportif de Grenade</b>	Avancement des phases opérationnelles jusqu'à réception des travaux	Consultation pour l'étude de faisabilité lancée en octobre 2022
<b>Etude de faisabilité pour la réorganisation de la restauration scolaire à Grenade</b>	Date de rendu de l'étude de faisabilité Lancement des études de maîtrise d'œuvre	Rendu de l'étude de faisabilité en novembre 2022
<b>Extension de la bibliothèque de Grenade</b>	Nombre de m <sup>2</sup> supplémentaires Evolution en médiathèque	Intention à stabiliser
<b>Réhabilitation de la friche « Huit à 8 » : mise en œuvre d'un projet Mixte (équipement/logements/commerce)</b>	Définition de la nature de l'équipement Acquisition du foncier par le porteur de projet Dépôt du PC Livraison des ouvrages : -Equipement -Logements -Commerce	Lauréat « Fonds Friche » en juillet 2022 Proposition d'achat du porteur de projet acceptée par le propriétaire de la Friche en octobre 2022
<b>Extension des locaux de la mairie de Grenade (Hangar du chameau)</b>	Avancement des phases opérationnelles jusqu'à réception des travaux	Acquisition du foncier bâti en juin 2022 Etude pré-opérationnelle programmée en 2023
<b>Devenir de l'ancienne caserne des pompiers</b>	Définition de la nature du projet	Intention à stabiliser
<b>Création d'un espace partagé (coworking) dans la partie annexe de la mairie de Cadours</b>	Avancement des phases opérationnelles jusqu'à réception des travaux	Fin de consultation des entreprises en novembre 2022

<b>Objectif</b>	<b>Indicateur</b>	<b>T0 - Etat initial (réf)</b>
<b>Rénovation de la Halle aux sports de Cadours</b>	Avancement des phases opérationnelles jusqu'à réception des travaux	Lancement des études de maîtrise d'œuvre en 2023
<b>Construction d'un centre de loisirs « hybride &amp; innovant » (SIVS Pays de Cadours)</b>	Avancement des phases d'études & opérationnelles jusqu'à réception des travaux	Note de préprogrammation du CAUE 31 décembre 2020
<b>Rénovations énergétiques du groupe scolaire (SIVS Pays de Cadours)</b>	Programmation & réalisations des travaux	Remplacement chaudière gaz par chaudière à granulés : 2019
<b>Mise en place d'une pompe à chaleur géothermique pour le groupe scolaire (SIVS Pays de Cadours)</b>	Avancement des phases d'études & opérationnelles jusqu'à réception des travaux	Lancement de l'étude de faisabilité en novembre 2022
<b>Réfection des vestiaires du club de foot de Cadours</b>	Avancement des phases opérationnelles jusqu'à réception des travaux	Néant
<b>Création d'un Pumptrack à Cadours</b>	Avancement des phases opérationnelles jusqu'à réception des travaux	Néant

### **Orientation « Nature en ville » : Protéger, valoriser et développer l'écologie et la biodiversité**

<b>Objectif</b>	<b>Indicateur</b>	<b>T0 - Etat initial (réf)</b>
<b>Mettre en place des animations pour sensibiliser la population à la protection de l'environnement</b>	Suivi du calendrier des animations pédagogiques	Calendrier des animations grand public et scolaires défini depuis la mise en œuvre de l'ABC en 2021 & le label Territoire Engagé pour la Nature en 2020
<b>Mettre en scène &amp; en valeur le patrimoine communal par un projet culturel : Festival de la nature</b>	Mise en œuvre et bilan de l'édition du 15 au 21 avril 2023	1 <sup>ère</sup> édition : mai 2020

Objectif	Indicateur	T0 - Etat initial (réf)
<b>Réalisation d'un Atlas de la Biodiversité Communale (ABC)</b>	Rendu de l'ABC fin 2023 : bilan de la seconde moitié de l'ABC et COPIL final	A la signature de l'ORT, le projet d'ABC entre dans sa troisième et dernière année
<b>Valorisation du patrimoine naturel de la bastide : création d'un itinéraire des jardins de Grenade</b>	Arbitrages des aménagements retenus Création de supports de communication Diffusion de ces supports	Réalisation d'un guide pour la mise en place de l'itinéraire des jardins dans le cadre d'un stage mené de février à juillet 2022
<b>Création de jardins partagés</b>	Acquisition du terrain Inauguration en avril 2023 Bilan du collectif citoyen à la fin de l'accompagnement de Partageons les jardins	A la signature de l'ORT, un collectif citoyen d'une cinquantaine de personnes travaille sur le projet, accompagné par un prestataire (Partageons les Jardins !)
<b>Valoriser les trames vertes, bleues &amp; noires</b>	Définition des continuités écologiques grâce à l'ABC et au PLU Identification des discontinuités urbaines Mise en œuvre d'aménagements/d'intervention visant à créer des connexions	Les données de repérage de la TVB ont été transmises à Nature en Occitanie par le BE en charge de la révision du PLU Les données d'ores et déjà relevées par Nature en Occitanie dans le cadre de l'ABC ont été transmises au BE en charge de la révision du PLU
<b>S'approprier le mail rue des Jardins</b>	Définition & réalisation du projet	Intention à stabiliser
<b>Extension du parc de la mairie sur une partie du foncier de la place du marché à l'ail</b>	Avancement des phases opérationnelles jusqu'à réception des travaux	Cf. schéma directeur

**Orientation « Culture & patrimoine » : Protéger, valoriser le patrimoine et développer l'offre culturelle**

<b>Objectif</b>	<b>Indicateur</b>	<b>T0 - Etat initial (réf)</b>
<b>Revalorisation des locaux communaux de l'îlot Crayssac &amp; création d'une traversée (Castelbajac/République)</b>	Avancement des phases opérationnelles jusqu'à réception des travaux	Intention à stabiliser
<b>Etude d'opportunité pour la création d'un Site Patrimonial Remarquable</b>	Lancement de l'étude d'opportunité	Intention à stabiliser
<b>Mise en valeur du portail d'accès au jardin de l'ancienne perception</b>	Définition de la nature du projet	Intention à stabiliser
<b>Réhabilitation et réaffectation de la Chapelle Saint-Jacques (désacralisée)</b>	Définition de la nature du projet	Intention à stabiliser
<b>Réhabilitation de la salle ronde de la mairie</b>	Avancement des phases opérationnelles jusqu'à réception des travaux	Réhabilitation en cours depuis 2019
<b>Aménagement du site dédié au circuit de Cadours-Laréole</b>	Définition de la nature du projet & protection de la stèle commémorative dans le PLU	Intention à stabiliser
<b>Création de la maison de l'ail violet de Cadours</b>	Définition de la nature du projet	Néant

Les objectifs détaillés et les indicateurs propres à chaque action sont précisés dans chaque fiche action en annexe 3.

## ARTICLE 12 - UTILISATION DES LOGOS

Chacune des Parties autorise à titre non exclusif l'autre Partie à utiliser son nom et son logo en respectant la charte graphique afférente telle que figurant en annexe 5, pour toute la durée du Contrat afin de mettre en avant le partenariat entre les Parties, et à le faire figurer de façon parfaitement visible et lisible sur ses supports de communication faisant référence aux actions réalisées dans le cadre de cette convention.

Il est précisé qu'aucun matériel, visuel, création, annonce, message de quelque nature que ce soit faisant référence à l'une des Parties ne pourra être créé, réalisé et/ou diffusé par l'autre Partie sans son consentement écrit préalable.

Chacune des Parties reconnaît (i) qu'elle n'acquiert aucun droit sur la charte graphique de l'autre Partie autre que celui de l'utiliser conformément aux dispositions de la présente clause et (ii) qu'elle n'est pas autorisée à utiliser et/ou exploiter les marques, dénominations sociales, logo et plus généralement tous les droits de propriété intellectuelle afférents aux signes distinctifs à l'autre Partie, de quelque façon que ce soit (notamment pour leur reproduction, communication et ou adaptation) et pour quelque raison que ce soit (y compris à titre de référence commerciale ou pour sa propre publicité).

Le droit d'utiliser les éléments verbaux/graphiques de chacune des Parties est accordé uniquement pour la durée du Contrat et prendra automatiquement fin, sans qu'aucune formalité ne soit nécessaire, à son terme, qu'elle qu'en soit la raison.

Les communes sont invitées à faire figurer le panneau signalétique Petites villes de demain en entrée de ville (modèle disponible en ligne).

Chaque opération réalisée doit faire l'objet d'un affichage pendant les travaux :

- Identifiant clairement le lien avec le programme Petites villes de demain : logo ANCT/PVD et mention « L'Etat s'engage pour l'avenir des territoires » (modèle disponible en ligne) ;
- Ainsi que les logos et mentions liés aux modalités d'attribution des subventions et financement propres à chaque Partie.

## ARTICLE 13 - ENTREE EN VIGUEUR, DUREE DE LA CONVENTION ET PUBLICITE

L'entrée en vigueur du programme est effective à la date de signature du présent contrat, jusqu'à fin 2027.

Au terme de la convention, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

La présente convention est publiée au recueil des actes administratifs de l'EPCI signataire. Elle est transmise pour information au DDFIP ainsi qu'à l'ANCT. Elle pourra faire l'objet d'une mise en ligne, au niveau local et par l'ANCT.

#### **ARTICLE 14 - EVOLUTION ET MISE A JOUR DU PROGRAMME**

Le programme est évolutif. Le corps de la convention et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du programme et après avis du comité de projet. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou de l'intitulé des orientations, de leurs objectifs et indicateurs.

#### **ARTICLE 15 - RESILIATION DU PROGRAMME**

D'un commun accord entre les parties signataires du programme et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin à la présente convention.

#### **ARTICLE 16 - TRAITEMENT DES LITIGES**

La présente convention est régie par le droit français.

En cas de contestation, litiges ou autres différends éventuels sur l'interprétation ou l'exécution de la convention, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable entre elles.

A défaut, et préalablement à l'engagement de toute action contentieuse et sous réserves des dispositions prises au titre des articles précédents, les parties s'engagent à recourir à la médiation en application des articles L 213-1 du code de la justice administrative du différend qui les oppose et de saisir le président du Tribunal administratif de Toulouse à l'effet d'organiser la mission de médiation et de désigner la ou les personnes qui en seront chargées.

En cas d'échec d'une solution amiable, tout litige ou contestation auxquels la présente convention pourrait donner lieu tant sur sa validité que sur son interprétation, son exécution ou sa réalisation, sera soumis aux tribunaux compétents du ressort de la juridiction de Toulouse.

**Signée à Grenade, le 09/12/2022**

**Jean-Paul DELMAS**

Président de la Communauté de  
communes des Hauts-Tolosans

**Etienne GUYOT**

Préfet de la Haute-Garonne

**Jean-Paul DELMAS**

Maire de Grenade

**Didier LAFFONT**

Maire de Cadours

**Céline OUDIN**

Vice-Présidente du SIVS

**Carole DELGA**

Présidente du Conseil régional d'Occitanie

**Georges MERIC**

Président du Conseil départemental de la  
Haute-Garonne

**Olivier LIVROZET**

Directeur Territorial de la  
Banque des Territoires

**Sophie LAFENETRE**

Directrice générale de  
l'Etablissement Public  
Foncier d'Occitanie

**Bernard CASSAGNET**

Délégué régional Occitanie  
Pyrénées de la Fondation  
du Patrimoine

**Philippe TRANTOUL**

Directeur Général d'Altéal

**Luc LAVENTURE**

Directeur Général de  
Toulouse Métropole  
Habitat

**Francis LARUE & Jean-  
Pierre MOULIN**

Président de la Commission  
Paritaire Régionale & Vice-  
Président de l'OPCO EP

## **LISTE DES ANNEXES**

**ANNEXE 1 - PROJETS DE TERRITOIRE GRENADE & CADOURS**

**ANNEXE 2 - FICHES ACTIONS**

**ANNEXE 3 - MAQUETTE FINANCIERE**

**ANNEXE 4 - CHARTE GRAPHIQUE & LOGOS**

## ANNEXE 1 - PROJETS DE TERRITOIRE GRENADE & CADOURS

### Projet de ville de Grenade

- **Orientation « Commerces & services » : Renforcer l'attractivité commerciale et de services**

Commerces & services	
1	Participer à la promotion et au développement d'actions d'animation du commerce en centre-ville
2	Maintenir la dynamique de la gestion du marché hebdomadaire
3	Mise en place d'un observatoire des commerces et services de proximité : anticiper la vacance commerciale et accompagner les porteurs de projets
4	Développer et appliquer des outils pour maintenir et développer les commerces et les services en centre-ville
5	Faire vivre le label "Station Verte" et obtenir d'autres qualifications (Famille Plus, ...)
6	Valoriser les productions locales raisonnées
7	Création d'une zone artisanale au sud de la zone économique des Hauts Tolosans

- **Orientation « Culture & patrimoine » : Protéger, valoriser le patrimoine et développer l'offre culturelle**

Culture & patrimoine	
8	Contractualiser les travaux de strict entretien des bâtiments classés (Halle & Eglise)
9	Diagnostiquer et programmer par phases les travaux de restauration de l'Eglise Notre-Dame de l'Assomption : -Phase 1 : étude de maîtrise d'œuvre (en cours), travaux à programmer en suivant -Autres phases à planifier
10	Revalorisation des locaux communaux vacants de l'îlot Crayssac et création d'une traversée (Castelbajac-République)
11	Etude d'opportunité pour la labellisation Site Patrimonial Remarquable
12	Mise en valeur du portail d'accès au jardin de l'ancienne perception
13	Réhabilitation et réaffectation de la Chapelle Saint-Jacques

- **Orientation « Equipements & services publics » : Prévoir et développer les équipements et services publics**

Equipements & services publics	
14	Aire de loisirs du quai de Garonne
15	Etude pour l'extension du complexe sportif (terrain synthétique, vestiaires et parking)
16	Etude de faisabilité pour la réorganisation de la restauration scolaire
17	Création d'une épicerie sociale ✓
18	Possibilités d'extension de la bibliothèque
19	Etude pour l'extension du cimetière
20	Réhabilitation de la friche "8 à Huit" : mise en œuvre d'une opération mixte Maison de santé/Commerces/Logements
21	Etude de maîtrise d'oeuvre pour l'extension de la Mairie (Hangar du Chameau)
22	Répondre à l'appel à manifestation d'intérêt de la Région pour un futur lycée à Grenade
23	Etude de programmation et de faisabilité pour définir le devenir de la caserne des pompiers (vacante en 2024/2025)
24	Possibilité d'extension de l'école Dieuzaide
25	Création d'une maison de l'autonomie (établissement médico-social réservé aux personnes âgées autonomes) sur le site de l'EHPAD Saint-Jacques
26	Schéma directeur des eaux usées et pluviales
27	Construction d'une nouvelle caserne de pompiers-SDIS

- **Orientation « Habitat » : Développer l'attractivité résidentielle du centre-bourg**

<b>Habitat</b>	
<b>28</b>	Lutter contre la vacance des logements de la bastide : repérages, informations & orientations des propriétaires
<b>29</b>	Promotion et communication du Programme d'Intérêt Général Ecorénov'31 (CD 31)
<b>30</b>	Aide à l'élaboration d'un Programme Local de l'Habitat (PLH) de la Communauté de Communes des Hauts Tolosans
<b>31</b>	Mettre en place une opération « façades » sur le centre ancien et les premiers faubourgs
<b>32</b>	Réhabilitation de la friche "Sizes" : création de neuf logements sociaux et d'un jardin public

**Orientation « Mobilités & espaces publics » : Fluidifier et sécuriser les mobilités au sein d'un espace public accueillant**

Mobilités & espaces publics	
33	Requalifier l'entrée de ville (route de Toulouse) autour de la fonction commerciale
34	Elaborer une charte qualité de l'habitat et du commerce
35	Reconfiguration de la cour de l'Espace Envol
36	Réaménager et requalifier l'entrée de ville par la route de Montaigut (RD17 et SDIS)
37	Elaboration d'un schéma des modes de déplacements actifs : fluidifier, apaiser et sécuriser la mobilité
38	Réaménager et requalifier l'entrée de ville depuis le rond point quai de Garonne (RD2) jusqu'au croisement avec la route de Montaigut (RD17)
39	Projet de passerelle sur la Save
40	Reconfigurer le jardin public de la Mairie ✓
41	Requalification du quai de Garonne : aménagement d'un parc de stationnement et des espaces publics ✓
42	Réaménager et requalifier l'entrée de ville route d'Ondes (RD17) ✓
43	Réaménager et requalifier une première rue du centre historique : la rue Gambetta ✓

- **Orientation « Nature en ville » : Protéger, valoriser et développer l'écologie et la biodiversité**

Nature en ville	
44	Mettre en place des animations pour sensibiliser la population à la protection de l'environnement
45	Mettre en scène et en valeur le patrimoine communal par un projet culturel : Fête de la Nature
46	Réalisation et suivi d'un Atlas de la Biodiversité Communale (ABC)
47	Valorisation du patrimoine naturel de la bastide : création d'un itinéraire de découverte des jardins de Grenade
48	Création de jardins partagés
49	Diagnostiquer le patrimoine arboré puis élaborer un plan de gestion pluriannuel
50	Trames Verte Bleue et Noire

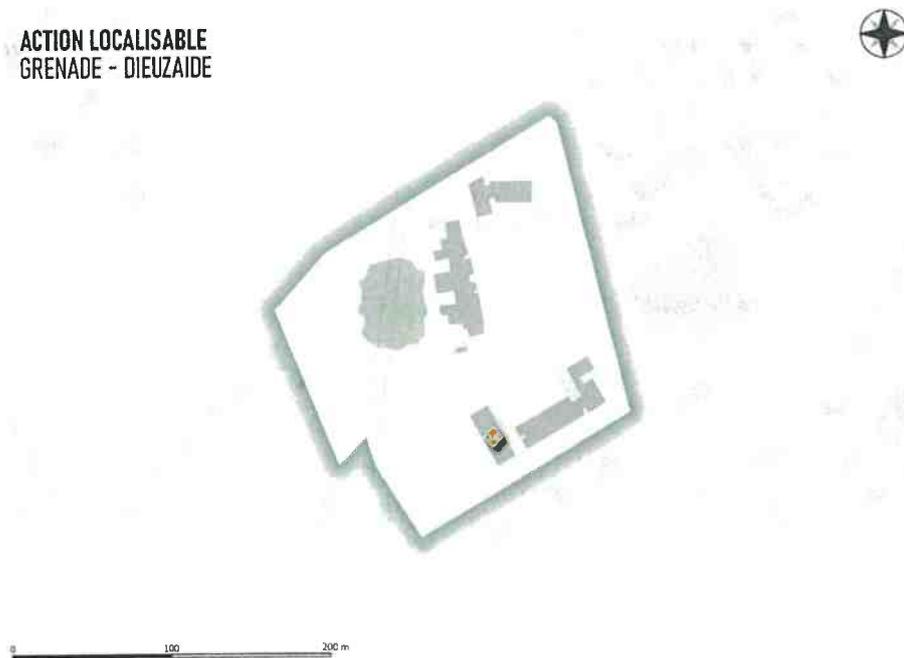
- **Orientation « Pilotage » : Se doter des outils nécessaires à la mise en œuvre du projet de ville**

Pilotage	
51	Aménager des locaux dédiés au projet de revitalisation sur l'îlot Crayssac : réhabilitation de la remise Serres pour l'extension de la Maison des Projets
52	Recruter un chef de projet Petites Villes de Demain ✓
53	Aménager des locaux dédiés au projet de revitalisation sur l'îlot Crayssac : Maison des projets (bureaux et espace d'accueil) ✓
54	Recruter un manager projet de ville ✓

**ACTIONS LOCALISABLES  
GRENADE - BASTIDE**



**ACTION LOCALISABLE  
GRENADE - DIEUZAIDE**



**ACTION LOCALISABLE  
GRENADE - CARPENTE**



## Projet de ville de Cadours

- **Orientation « Pilotage » : Se doter des outils nécessaires à la mise en œuvre du projet de ville**

Pilotage	
1	Réalisation d'une étude stratégique "Bourg-Centre" (ISTHME Bureau Méridional)
2	Révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)
3	Réserves foncières : achats de terrains pour la création d'équipements (PLU)
4	Acquisitions immobilières en lien avec le programme "Petites Villes de Demain" (convention EPFO & PLU)

- **Orientation « Habitat » : Développer l'attractivité résidentielle du centre-bourg**

Habitat	
5	Rénover & construire des logements dans le centre historiques : promouvoir le PIG Ecorénov'31, le dispositif Denormandie dans l'ancien & lutter contre la vacance des logements du parc privé
6	Traitement d'une maison en état manifeste d'abandon (8, place du Fort)
7	Etude d'opportunité pour la construction d'un béguinage
8	Densifier les dents creuses des lotissement au levant, au couchant & du midi (PLU)
9	Prioriser une opération de maisons groupées ou de petits collectifs au niveau des terrains libres de la rue Malakoff (PLU)
10	Réhabilitation des logements municipaux (y/c travaux d'économie d'énergie)

- **Orientation « Commerces & services » : Renforcer l'attractivité commerciale et de services**

Commerces & services	
11	Maintenir et développer l'offre commerciale et de services autour des Halles, sur les linéaires prioritaires et particulièrement autour de l'église : rue de la Mairie (PLU)
12	Aménager l'extension de la ZA pour répondre aux demandes d'artisans locaux (CCHT)
13	Engager une réflexion/concertation sur la constitution d'une Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP) ou une Equipe de Soins Primaire (ESP) sur le territoire

- **Orientation « Mobilités & espaces publics » : Fluidifier et sécuriser les mobilités au sein d'un espace public accueillant**

Mobilités & espaces publics	
14	Schéma directeur pour la requalification des espaces publics et leurs liaisons (modes de déplacements actifs)
15	Réaménagement des places des Halles (aux Marchands & aux Sports) & la place du Fort (schéma directeur)
16	Aménagement du Quartier d'En Palanque (schéma directeur)
17	Fin de l'aménagement de la place de la Mairie (schéma directeur)
18	Signalisations verticales, horizontales & réflexions au sujet du stationnement (schéma directeur)
19	Aménagement piétonnier du bourg (schéma directeur)

- **Orientation « Equipements & services publics » : Prévoir et développer les équipements et services publics**

Equipements & services publics	
20	Rénovations énergétiques du Foyer communal et de la Gendarmerie ✓
21	Mise en conformité de la salle dite "du Cinéma" & création d'un espace partagé dans le bâtiment de la Mairie (phase I & II)
22	Rénovation et mise en sécurité de la Halle aux Sports
23	Construction d'un centre de loisirs "hybride & innovant" (SIVS Pays de Cadours)
24	Rénovations énergétiques du groupe scolaire (SIVS Pays de Cadours)
25	Mise en place d'une pompe à chaleur géothermique pour le groupe scolaire (SIVS Pays de Cadours)
26	Création d'allées au cimetière & restructuration du carré 2
27	Extension des ateliers municipaux
28	Diagnostic du réseau pluvial & programmation des travaux
29	Réfection & rénovation énergétique des vestiaires du club de football
30	Création d'un pumptrack

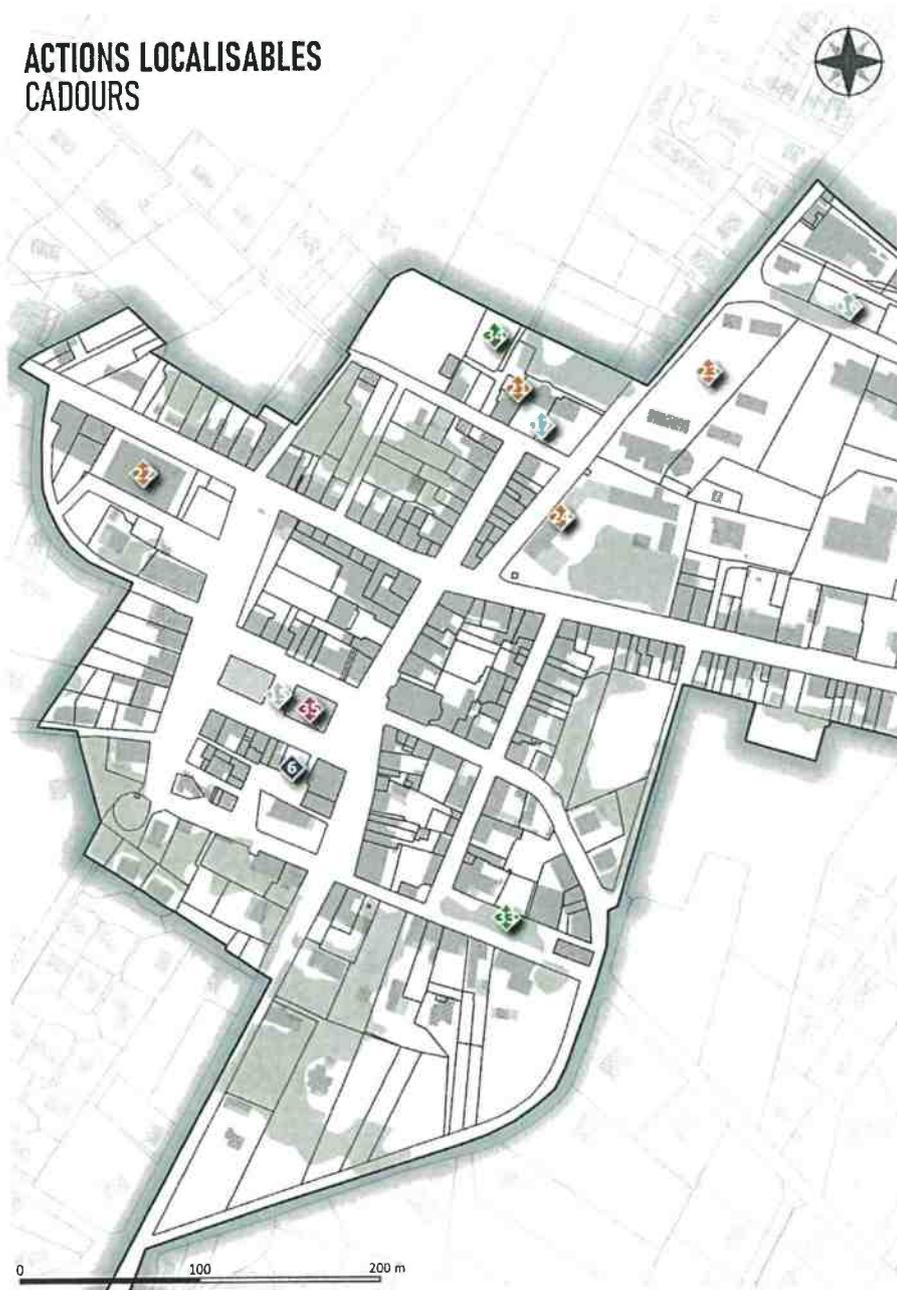
- **Orientation « Nature en ville » : Protéger, valoriser et développer l'écologie et la biodiversité**

Nature en ville	
31	Perméabiliser les sols & planter des arbres (PLU)
32	Prévoir des espaces d'amortissement entre la ZA et les zones résidentielles proches (PLU)
33	S'approprier le mail rue des Jardins
34	Aménagement du parc de la Mairie : désartificialisation d'une partie de la place du marché à l'ail (schéma directeur)

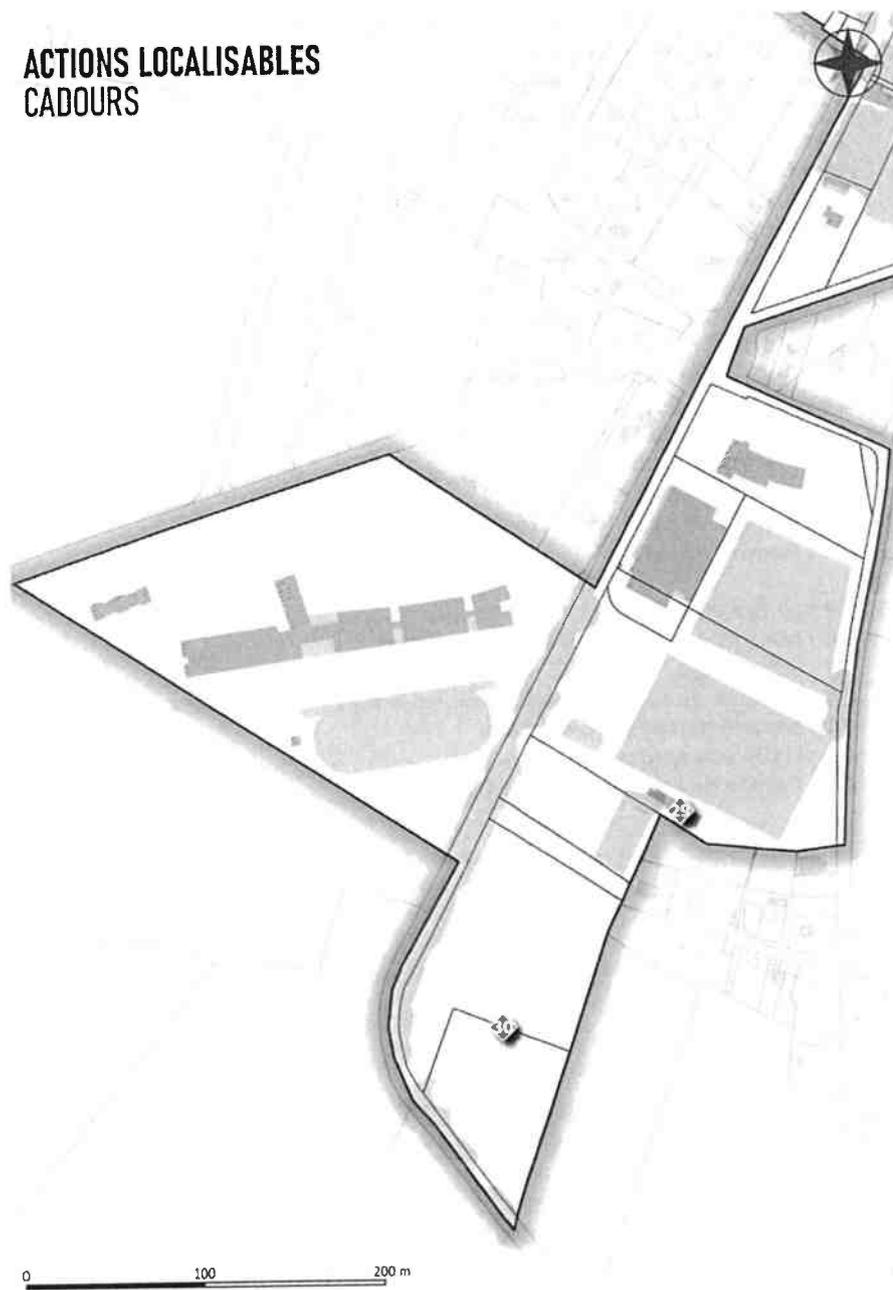
- **Orientation « Culture & patrimoine » : Protéger, valoriser le patrimoine et développer l'offre culturelle**

Culture & patrimoine	
35	Réfection de la Halle aux Marchands (remplacement des volets roulants)
36	Aménager la place dédiée au circuit de Cadours-Laréole (PLU)
37	Réfection & mise en valeur de la chapelle Saint Hilaire
38	Eglise : réfection de la toiture, traitement des façades & rénovation intérieure
39	Création d'une maison de l'Ail Violet de Cadours (CCHT)
40	Réhabilitation de la salle ronde
41	Rénovation du Monument aux morts

## ACTIONS LOCALISABLES CADOURS



## ACTIONS LOCALISABLES CADOURS



## ANNEXE 2 - FICHES ACTIONS

### GRENADE (17 fiches actions) :

- 03 : Observatoire du commerce
- 14 : Aire de jeux quai de Garonne
- 15 : Complexe sportif
- 16 : Cuisine centrale
- 20 : Friche « 8 à Huit » - maison de santé
- 21 : Hangar du Chameau
- 32 : Friche « Sizes » - jardin public
- 34 : Charte Habitat & Commerce
- 35 : Jardin Espace l'Envol
- 37 : SMDA
- 38 : Av. Lazare Carnot & Allée Alsace Lorraine
- 44 : Animations Nature
- 45 : Festival de la Nature
- 47 : Itinéraire Jardins
- 48 : Jardins partagés
- 50 : Trames Vertes Bleues Noires
- 51 : Remise « Serres »

### CADOURS (6 fiches actions) :

- 06 : Maison en état manifeste d'abandon
- 07 : Béguinage
- 14 : Schéma directeur espaces publics & liaisons piétonnes
- 21 : Espace partagé - coworking
- 22 : Halle aux sports
- 23 : Centre de loisirs « hybride & innovant »

## ANNEXE 3 - MAQUETTE FINANCIERE

## ANNEXE 4 - CHARTE GRAPHIQUE & LOGOS

### LOGO

L'utilisation du logo est strictement réservée aux structures et projets qui ont reçu le soutien ou sont en partenariat avec le programme *Petites villes de demain*. Ce logo ne peut être utilisé seul. Il doit être utilisé avec celui de l'ANCT.



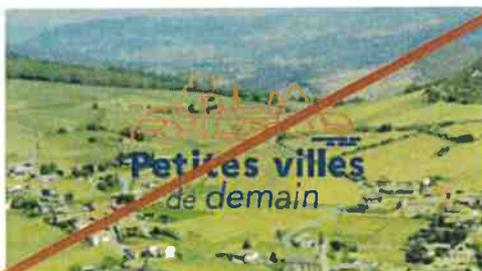
#e85957

R : 232 C : 2  
V : 89 M : 77  
B : 87 J : 59  
N : 0



#184590

R : 24 C : 99  
V : 69 M : 78  
B : 144 J : 2  
N : 0



agence nationale  
de la cohésion  
des territoires

## COULEURS SECONDAIRES



#494d7a

R : 73    C : 81  
V : 77    M : 71  
B : 122    J : 27  
          N : 12



#e57d40

R : 229    C : 6  
V : 125    M : 60  
B : 64    J : 79  
          N : 0



#9cb94d

R : 156    C : 47  
V : 185    M : 9  
B : 77    J : 83  
          N : 0

## MAQUETTE FINANCIERE ANNUELLE RELATIVE AU PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN POUR LES COMMUNES DE GRENADE & CADOURS

### ANNEE 01 (2023)

Au titre de l'année budgétaire 2023, sur la base des actions programmées de la convention cadre, la maquette financière annuelle prévisionnelle précise les financements prévus en début de chaque année :

Action	Maître d'ouvrage (MO)	Montant total	Part MO	Part Etat	Part autres financeurs (et nom des financeurs)	Précisions sur niveau de validation pour chaque financeur
G - 14 Aire de jeux quai de Garonne	Commune de Grenade	374 304 € HT 448 900 € TTC	20 % 74 862 €	DETR (2023) 30 % 112 290 €	Région 20 % 75 776 €  CD 31 30 % 111 376 €	DETR : subvention notifiée  Région : demande déposée en mars 2022, en instruction  CD 31 : subvention notifiée
G - 16 Cuisine centrale (Phase 1 & 2)	Commune de Grenade	24 800 € HT 28 760 € TTC	0 % 0	Plan de relance 100 % 24 800 €	Néant	Plan de relance : subvention notifiée

G - 35 Jardin Espace Envol	Commune de Grenade	514 235 € HT  663 720 € TTC	20 %  212 244 €	DETR (2021) 28 % 141 958 €  FCTVA 40 088 €	Région 22 % 115 007 €  CD 31 23 % 116 596 €  Agence de l'eau 7 % 37 827 €	DETR : subvention notifiée  Région : demande déposée en juin 2021, en instruction  CD 31 : subvention notifiée  Agence de l'eau : demande déposée en décembre 2022
G - 37  SMDA	CCHT	21 598.75 € HT 25 918.50 € TTC	50% 10 799.38 €	Néant	ADEME 50% 10 799.38 €	
G - 51  Remise « Serres »	Commune de Grenade	357 416 € HT  428 899 € TTC	40 %  142 966 €	DETR (2022) 30 % 107 225 €	Région 30 % 107 225 €	DETR : subvention notifiée  Région : demande déposée en décembre 2021, en instruction

C - 21 Espace partagé - coworking  Etape 1	Commune de Cadours	337 904 € HT  405 485 € TTC	17 %  57 444 €	DETR 20 % 76 959 €	Région 30 % 101 371 €  CD 31 33 % 112 074 €	DETR : subvention notifiée  Région : demande déposée en avril 2022, en instruction  CD 31 : subvention notifiée
C - 21 Espace partagé - coworking  Etape 2	Commune de Cadours	84 027 € HT  100 832 € TTC	40 %  33 611 €	DETR 30 % 25 208 €	CD 31 30 % 25 208 €	Demandes de subvention à venir

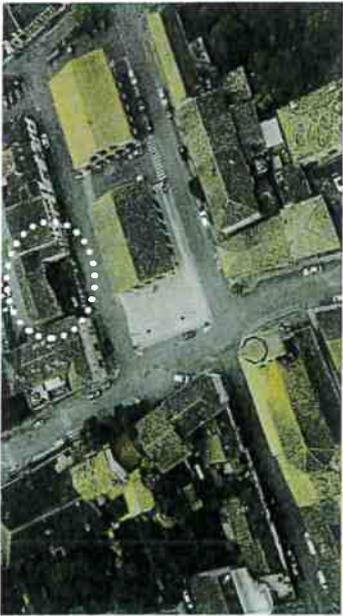
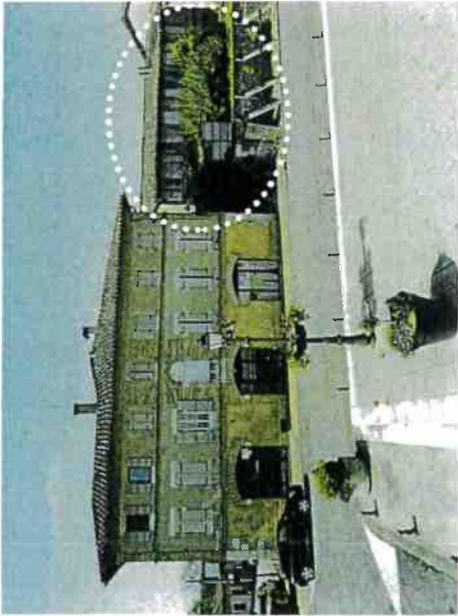
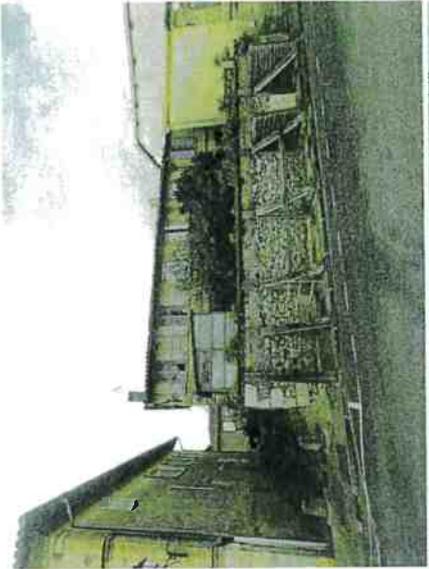
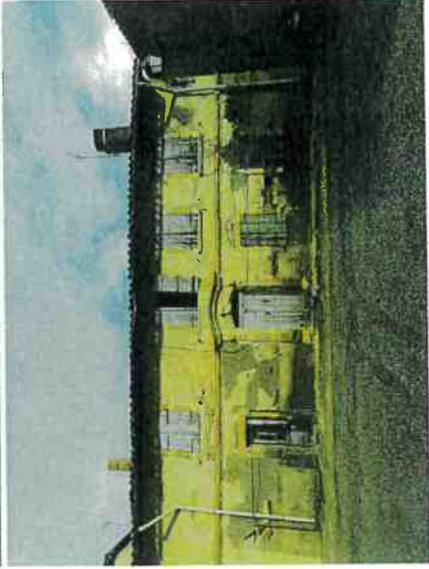
Total crédits Etat sollicités par type de crédits	Plan de relance	FNADT	DETR	DSIL	Volet territorial du CPER	Autres (préciser)
528 528 €	24 800 €	0 €	463 640 €	0 €	0 €	FCTVA 40 088 €

FICHE ACTION n° C - 06

Maison en état manifeste d'abandon

Orientation stratégique	Habitat
Action nom	Traitement d'une maison (8, place du Fort) en état manifeste d'abandon
Action n°	C - 6
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Cadours
Description de l'action	<p>Dans le cadre de l'axe thématique « Habitat » et la volonté de la commune de Cadours de se réapproprier le centre-bourg, la propriété, située au 8 place du Fort, composée d'une maison de ville avec une terrasse donnant directement sur la Halle aux Marchands, est vite apparue comme une priorité à traiter.</p> <p>En effet, cette maison est vacante et en état de très forte dégradation du bâti depuis de nombreuses années.</p> <p>Suite à une mise en demeure, datant de 2006, demandant au propriétaire d'intervenir pour rénover son bien, rien n'a été entrepris hormis la mise en sécurité de la terrasse (confortement du mur de soutènement) par les services techniques municipaux.</p> <p>Afin de réhabiliter ce bien immobilier, pour y produire un ou plusieurs logements et peut-être un local permettant d'accueillir un petit équipement ou une cellule commerciale, la procédure « bien en état manifeste d'abandon », permettant à la commune de mettre en demeure les propriétaires d'entretenir leurs biens et éventuellement d'acquiescer ceux-ci par vote d'expropriation pourrait être utilisée.</p> <p>Une première étape de mise à plat des procédures déjà menées à l'encontre du propriétaire va être conduite suivi d'une session d'investigation auprès des services des impôts (pour vérifier si les</p>

	<p>taxes foncières sont payées) et du Domaine (afin de connaître la valeur vénale du bien immobilier).</p> <p>En parallèle, une étape partenariale entre les élus, les techniciens et les partenaires associés (bureau, d'étude, EPFO, bailleurs sociaux) sera menée afin d'élaborer le projet et ainsi déterminer la bonne procédure coercitive à mettre en œuvre pour permettre la réhabilitation de ce bien situé, stratégiquement, au cœur du centre-bourg.</p>
Partenaires	<p>Centre des finances publiques</p> <p>Domaine</p> <p>Bureau d'étude (étude stratégique Bourg-Centre) ISTHME</p> <p>Bureau Méridional</p> <p>EPFO</p> <p>Bailleurs sociaux, opérateur (ERIM) du PIG Ecorénov'31</p>
Dépenses prévisionnelles/définitives	Non défini à ce stade
Plan de financement prévisionnel / définitif	Non défini à ce stade
Calendrier	<p>Mise à plat du dossier &amp; définition du projet à mener : 1<sup>er</sup> trimestre 2023</p> <p>Choix et utilisation de l'outil juridique : 2<sup>e</sup> trimestre 2023</p> <p>Lancement de la procédure : en suivant</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>Contrat Bourg-Centre Occitane</p> <p>Programme d'Intérêt Général Ecorénov'31</p> <p>Programme Local de l'Habitat (PLH) des Hauts Tolosans 2023</p>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Avancement des phases administratives & opérationnelles jusqu'à réception des travaux
Conséquence sur la fonction de centralité	Développer l'attractivité résidentielle du centre-bourg
Annexes	Photos du site



FICHE ACTION n° C - 07

Béguinage

Orientation stratégique	Habitat
Action nom	Etude d'opportunité pour la construction d'un béguinage (logements seniors)
Action n°	C - 7
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Cadours
Description de l'action	<p>Le béguinage est un ensemble immobilier à taille humaine (10 à 25 logements maximum), organisé autour d'un jardin et d'espaces de vie partagés. Il s'agit d'un modèle innovant d'habitat.</p> <p>Symbole de solidarité et de convivialité, le béguinage répond aujourd'hui au souhait des personnes âgées ou en situation de fragilité, de vivre et bien vieillir chez soi, de façon autonome, dans un environnement sécurisant et rassurant. Véritable projet de vie, la vie en béguinage permet avant tout de rompre avec l'isolement, fléau de notre société moderne, touchant particulièrement le grand âge.</p> <p>Proposition alternative à l'hébergement en institution (EHPAD, résidence autonomie), ou à la résidence services seniors, le béguinage prend en compte toutes les dimensions de l'habitat dit inclusif, groupé ou encore partagé. Il intègre en effet, dès sa conception les besoins de ses béguin(es), notamment la transition vers une perte éventuelle d'autonomie.</p>

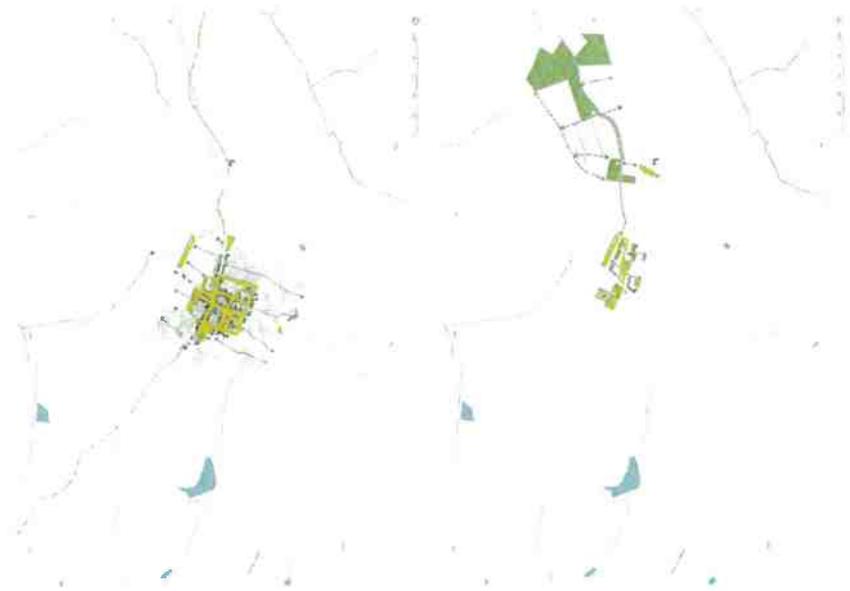
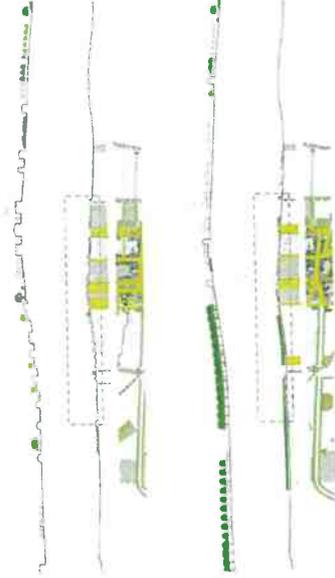
	<p>La commune de Cadours, avec ses 30 % d'habitants âgés de 60 ans ou plus et son faible nombre de petits logements au sein de son parc de logements (seulement 0,7 % de T1 et 4,3 % de T2), est fortement intéressée par la construction d'un béguinage. Privilégiant 2 sites au centre-bourg, la commune va lancer une étude d'opportunité en interne afin de stabiliser le projet puis se lancer dans la réponse à un éventuel appel à manifestation d'intérêt (<a href="https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/habitat-inclusif/la-fabrique-projets-ami-203">https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/habitat-inclusif/la-fabrique-projets-ami-203</a>) si l'occasion se présente ou s'attachera les services d'une AMO ou AMU afin de mener à bien la définition du projet.</p> <p>Pour l'acquisition du foncier et la construction des logements, la commune dispose d'ores et déjà de quelques pistes notamment avec l'EPFO et les bailleurs sociaux déjà présents sur son territoire.</p>
Partenaires	Bureau d'étude ISTHME Bureau Méridional EPFO Bailleurs sociaux
Dépenses prévisionnelles/définitives	Non défini à ce stade
Plan de financement prévisionnel / définitif	Non défini à ce stade
Calendrier	Etude d'opportunité : 1 <sup>er</sup> semestre 2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Plan Local de l'Habitat des Hauts Toloisans 2023 Contrat Bourg-centre Occitanie
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Avancement des phases d'études & opérationnelles jusqu'à réception des travaux
Conséquence sur la fonction de centralité	Développer l'attractivité résidentielle du centre-bourg
Annexes	Néant

FICHE ACTION n° C - 14

Schema directeur espaces publics & liaisons douces

Orientation stratégique	Mobilités & espaces publics
Action nom	Elaboration d'un schéma directeur pour la requalification des espaces publics et leurs liaisons (modes de déplacements actifs)
Action n°	C - 14
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Cadours Communauté de communes des Hauts Tolosans
Description de l'action	Dans le cadre de l'axe thématique « Mobilités & espaces publics » la commune de Cadours souhaite aménager et lier ses espaces publics afin de faciliter et encourager les circulations piétonnes et améliorer la qualité du cadre de vie. Les espaces publics du village sont principalement : -La place autour des Halles, avec une ambiance de centre ancien, minéral, et avec une forte présence de la voiture ; -La place du Fort, espace étriqué et fermé entre le bâti (parfois dégradé, cf. fiche action C - 6) ; -Les espaces de stationnement, aux abords du monument aux morts et de la Halle aux sports, à l'emplacement des anciens remparts ; -Le square devant les écoles et le long de l'avenue Raymond Sommer, très ouvert sur la rue ; -La place de la Mairie, minérale et rendue piétonne à l'occasion de la rénovation de l'édifice ; -Le jardin public derrière la Mairie, très fréquenté en raison de son ambiance arborée, ses jeux pour enfants et sa proximité directe des écoles ; -La place du Marché à l'Ail, grande emprise minérale ouverte sur les paysages agricoles et les villages voisins du nord, accueillant le marché du même nom ;

	Et un certain nombre d'autres sites pas encore mis en valeur (place de la Gare, mail de la rue des Jardins, ...). Les élus sont en train de définir le cadre d'un futur cahier des charges pour s'attacher les services d'un bureau d'étude qui aura pour mission la rédaction d'un schéma directeur des espaces publics et leurs liaisons douces. Ce schéma directeur (ou plan guide) permettra alors à la commune de disposer d'une vision globale et à long terme pour l'aménagement de ses espaces publics. Il devra aussi permettre à la municipalité d'écrire, progressivement, les cahiers des charges détaillés pour les phases opérationnelles dans actions à mener dans le temps et les coûts associés.
Partenaires	CCHT CAUE 31 UDAP 31 ATD-HGI Bureau d'étude ISTHME Bureau Méridional
Dépenses prévisionnelles/définitives	Non défini à ce stade
Plan de financement prévisionnel / définitif	Banque des Territoires : subvention de l'étude à hauteur de 50 % du montant HT
Calendrier	Rédaction du cahier des charges pour la consultation des bureaux d'études : 1 <sup>er</sup> trimestre 2023 Réception du schéma directeur : 3 <sup>er</sup> trimestre 2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Contrat Bourg-Centre Occitanie
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Avancement des phases d'études jusqu'à réception du document
Conséquence sur la fonction de centralité	Fluidifier et sécuriser les mobilités au sein d'un espace public accueillant
Annexes	Rendus graphiques de l'étape 2 de l'étude stratégique de Cadours (ISTHME Bureau Méridional)



**FICHE ACTION n° C - 21**

**Aménagement d'un espace partagé**

Orientation stratégique	Equipements & services publics
Action nom	Mise en sécurité et conformité salle annexe Mairie et aménagement d'un espace partagé
Action n°	C - 21
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	1 <sup>ère</sup> phase : Mairie de Cadours 2 <sup>ème</sup> phase : Communauté de communes des Hauts Tolosans
Description de l'action	<p>Dans le cadre de la mise en conformité de la salle dite du « Cinéma », la commune envisage de mettre aux normes le plafond de cette salle en la dotant d'un plafond répondant aux normes en vigueur en matière de stabilité au feu.</p> <p>D'autre part, en vue de la création d'un espace de bureaux partagés, dont le local est situé immédiatement au-dessus, la commune envisage de créer un espace de travail collectif.</p> <p>Cet espace d'environ 100 m<sup>2</sup> permettra éventuellement, à terme, d'installer un espace de coworking pour les travailleurs de passage ou effectuant des migrations pendulaires quotidiennes cherchant des espaces de télétravail adaptés et répondant à certaines exigences (cf. réflexion de la CCHT en vue de développer un réseau de tiers-lieu sur l'ensemble de son territoire).</p>
Partenaires	<p>1<sup>ère</sup> phase : Vincent LANNELONGUE (architecte), DEKRA (bureau de contrôle &amp; coordonnateur SPS), INGEBAT TCE (BET).</p> <p>2<sup>ème</sup> phase : Communauté de communes des Hauts Tolosans (maîtrise d'ouvrage), ETHICS GROUP (AMO)</p>

Dépenses prévisionnelles/définitives  Etape 1 : Coût total de l'opération estimé à 337 904 € HT, soit 405 484,80 € TTC (67 580,80 € de TVA) Inscrit au budget primitif 2021 Sous-total travaux = 280 186 € HT Maîtrise d'œuvre = 29 420 € HT (10,5 %) Ordonnancement, pilotage et coordination = 4 763 € (1,7 %) Bureau d'étude = 5 324 € (1,9 %) Bureau de contrôle = 4 203 € (1,5 %) Coordonnateur SPS = 4 203 € (31,5 %) Provision pour révision des prix = 9 807 € (3,5 %) Sous-total honoraires = 57 718 € (21 %)	Etape 2 : 84 027 € HT, 100 832 € TTC
Plan de financement prévisionnel / définitif	Etape 1 : Etat/DETR = 76 959 € (20 %), demande notifiée en 2022 Région = 101 371 € (30 %), demande déposée en avril 2022 CD 31 = 112 074 € (33 %), demande notifiée en 2022
Calendrier	Etape 2 : Etat/DETR : 30 % (demande va être déposée) Région : 30 % (demande va être déposée) Début mission maîtrise d'œuvre : 02/10/2020 Début des travaux : janvier 2023 Date de livraison : septembre 2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Contrat Bourgs-Centres Occitanie Projet de territoire de la Communauté de communes des Hauts Tolosans CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Avancement des phases opérationnelles jusqu'à réception des travaux
Conséquence sur la fonction de centralité	Prévoir et développer les équipements et services publics
Annexes	Plan projet

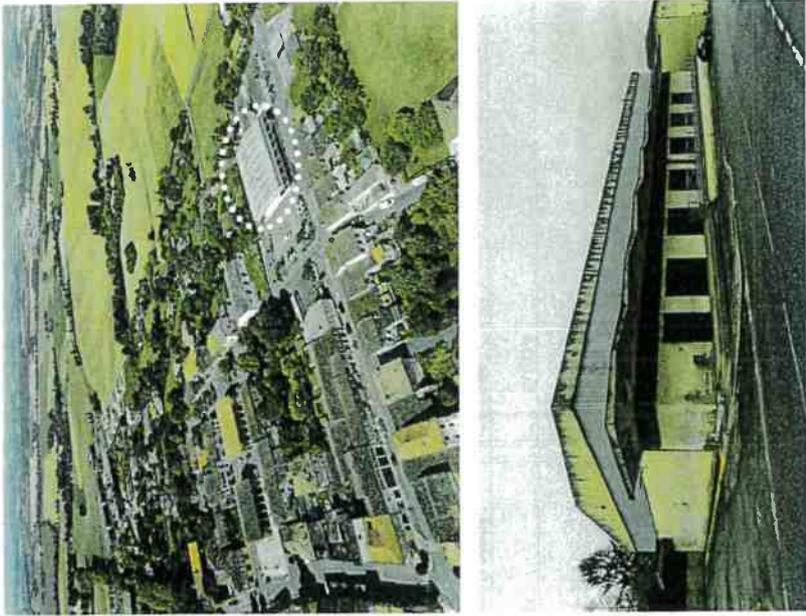
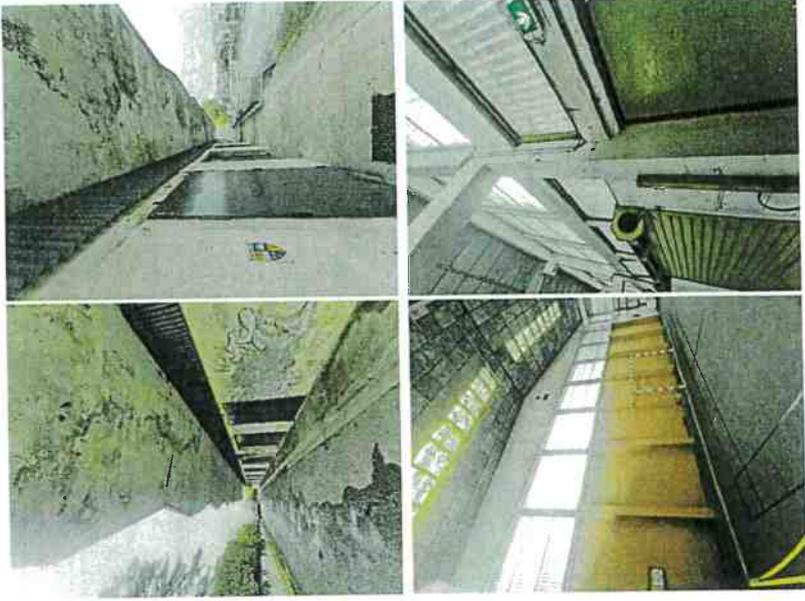


FICHE ACTION n° C - 22

Rénovation & mise en sécurité de la Halle aux sports

Orientation stratégique	Equipements & services publics
Action nom	Rénovation et mise en sécurité de la Halle aux sports
Action n°	C - 22
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maitre d'ouvrage	Commune de Cadours
Description de l'action	<p>La Halle aux sports (ou Grande Halle) est un gymnase omnisport construit en 1963.</p> <p>A part des travaux de mise en conformité du réseau électrique et la mise aux normes de la sécurité incendie, la partie structurelle du bâtiment n'a pas reçu d'entretien de grande ampleur depuis sa construction.</p> <p>Aujourd'hui deux problèmes majeurs sont constatés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-les bétons des auvents présentent des désordres importants (prémices de béton éclaté en sous-face de l'auvent, pouvant par la suite laisser apparaître les armatures corrodées, et traduisant une humidité excessive dans le béton et peut-être un enrobage insuffisant de ces armatures par le béton) ;</li> <li>-canalisations pluviales dégradées et défaut d'éanchéité de certains murs laissant apparaître le développement de micro-organismes.</li> </ul> <p>En plus de traiter ces pathologies, il est utile de profiter de ces rénovations pour mettre l'ensemble de l'équipement en conformité avec les normes en vigueur.</p> <p>Les élus ont décidé de lancer une procédure adaptée, restreinte pour missionner un maître d'œuvre en vue de la rénovation et de la mise en conformité de ce bâtiment.</p> <p>Il sera également nécessaire de désigner un coordonnateur de sécurité et de protection de la santé (SPS) et un bureau de contrôle qui suivront, chacun dans leurs compétences, les différentes phases du chantier.</p>

Partenaires	Etat (DETR) Région Occidentale Conseil Départemental de la Haute-Garonne	Afin de faire évoluer le bâtiment et de le moderniser, le remplacement des rideaux métalliques par des bales vitrées alu est envisagé et, en l'état, validé par les ABE.
Dépenses prévisionnelles/définitives	Non défini à ce stade	
Plan de financement prévisionnel / définitif	Non défini à ce stade	
Calendrier	Etude de maîtrise d'œuvre : 1 <sup>er</sup> semestre 2023 Consultation des entreprises : 2 <sup>nd</sup> semestre 2023 Lancement des travaux : 2024	
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Contrat Bourg-Centre Occitane	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Avancement des phases opérationnelles jusqu'à réception des travaux	
Conséquence sur la fonction de centralité	Prévoir et développer les équipements et services publics	
Annexes	Photos	



FICHE ACTION n° C - 23

Création d'un centre de loisirs « hybride & innovant »

Orientation stratégique	Equipements & services publics
Action nom	Création d'un centre de loisirs (ALSH) « hybride & innovant »
Action n°	C - 23
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (SIVS) de Cadours Commune de Cadours (notamment pour la partie « hybride & innovant » du projet)
Description de l'action	Après la fusion de la communauté de communes des Coteaux de Cadours et de la communauté de communes Save et Garonne en 2016, les communes du secteur ont repris la compétence solaire et périscolaire. Parmi elles, 12 se sont organisées sous la forme d'une entente sur les « affaires scolaires », qui s'est transformée, avec 11 des 12 communes, début 2020 en syndicat intercommunal à vocation scolaire (SIVS) afin d'accroître le service rendu aux usagers. La forme de l'entente s'est avérée inappropriée, obligeant la commune de Cadours à supporter les risques financiers et l'endettement liés à ce service. Aujourd'hui, l'organisation indépendante du SIVS permet à la structure de réfléchir à la construction d'un équipement de type ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) pérenne. En effet, à ce jour, les enfants sont accueillis dans des préfabriqués, locaux temporaires hérités d'un ancien fonctionnement. L'objectif d'accueil visé pour cet ALSH est d'environ 110 enfants. La réflexion se porte sur le site bordant le plateau sportif mutualisé avec l'élémentaire sur lequel se trouve déjà les préfabriqués.

	La collectivité a initié la réflexion et a commencé à réfléchir à une préprogrammation qu'elle a affinée avec l'aide du CAUE 31. A ce stade de maturation, deux scénarii ont été proposés : « Bâtiment compact » ou « bâtiment visible depuis deux voies ».  En parallèle la commune de Cadours, notamment à travers son « projet de ville », envisage ce projet d'équipement comme l'occasion de conforter le pôle intergénérationnel du site avec l'addition à l'ALSH d'un tiers lieu couplé à un centre social.
Partenaires	CAUE 31 Bureau d'étude ISTHME Bureau Méridional
Dépenses prévisionnelles/définitives	Les estimations ci-dessous, valeur décembre 2020, sont entendues hors VRD et aménagements extérieurs de la cour, hors honoraires de maîtrise d'œuvre, hors études (étude de sols, géomètre, ...), hors surcoût lié à des fondations spéciales, hors frais divers (mobiliers, ...). Construction neuve : environ 670 m <sup>2</sup> de surfaces utiles Préau + rangement extérieur : 130 m <sup>2</sup> Bâtiment : environ 1 210 000 € Préau : environ 130 000 € Total : 1 340 000 € (un budget devra être estimé en plus pour les aménagements extérieurs)
Plan de financement prévisionnel / définitif	Non défini à ce stade
Calendrier	Projet à définir pour un début d'opération en 2025
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Néant
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Avancement des phases d'études et opérationnelles jusqu'à réception des travaux
Conséquence sur la fonction de centralité	Prévoir et développer les équipements et services publics
Annexes	Scénarios 1 & 2

Scénario 1 : bâtiment compact



Dans ce scénario sont implantés un bâtiment en scierie d'hauteur de 20 m et un plateau de hauteur similaire à l'école maternelle et à la maison petite enfance. Cela permet d'ouvrir l'ALSH au sud, sud-ouest vers les espaces existants et le plateau sportif qui reste à sa place. Des jeux extérieurs, une cabane pour tout le monde, une place dans ces espaces. Le CALIE propose un jardin planté en cœur d'îlot qui pourrait être accessible depuis les différents espaces existants. Le projet propose également un habitat de type pavillonnaire de hauteur moyenne.

La délimitation pourra être traitée avec une succession de terrasses et de jardins végétalisés pour créer un support de jeux pour les enfants et abriter ces espaces. Le stationnement place de la gare mériterait d'être végétalisé tout en conservant un revêtement perméable. Une aire de jeux pourrait aussi y trouver sa place à la suite des écoles et au contact des logements collectifs.

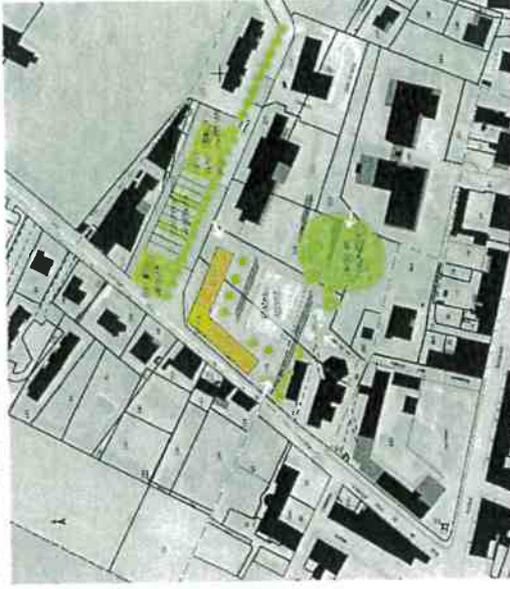
**Avantages**

- des espaces extérieurs ouverts en cœur d'îlot et qui profitent à tous
- un bâtiment compact et économique en énergie
- le maintien du plateau sportif à sa place.

**Inconvénients**

- une seule façade visible depuis le chemin de la Palloche

Scénario 2 : bâtiment visible depuis 2 voies



Dans ce scénario, on reconstruit les mêmes grands principes développés précédemment dans le scénario 1. Par contre l'implantation du bâtiment est différente. En effet le bâtiment s'organise en deux volumes pouvant correspondre à deux entités petites et grandes. Ces volumes reliés par un passage central, viennent encadrer les espaces extérieurs et viennent aussi structurer la rue de la Font d'Estive.

La délimitation par un jeu de terrasses mettra la encore d'être traitée. Une mise à distance des logements collectifs pourra être envisagée par des plantations.

**Avantages**

- des espaces extérieurs ouverts en cœur d'îlot et qui profitent à tous
- un bâtiment qui affirme un écart bari le long de deux voies, et donne plus de visibilité de l'équipement public.
- un linéaire de façade offrant plus de lien vers l'extérieur.

**Inconvénients**

- le plateau sportif doit être décalé

FICHE ACTION n° G - 03

Observatoire du commerce

Orientation stratégique	Commerces & services
Action nom	Mise en place d'un observatoire des commerces et services de proximité ; anticiper la vacance commerciale et accompagner les porteurs de projets
Action n°	G - 03
Statut	Engagé
Niveau de priorité	Fort
Maitre d'ouvrage	Mairie de Grenade
Description de l'action	<p>La connaissance de l'offre de commerces et service au sein de la commune et particulièrement du centre-bourg est nécessaire à plusieurs niveaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Avoir une vision de l'offre afin d'identifier les manques et de les combler</li> <li>- Etablir des partenariats (animations) et communiquer efficacement avec le tissu économique local</li> <li>- Accompagner les porteurs de projets et les propriétaires dans leur recherche de locaux et démarches administratives</li> <li>- Mesurer l'évolution de l'offre dans la temps et évaluer les actions d'accompagnement de la collectivité</li> </ul> <p>Dans ce but, la mise en place d'un observatoire consiste à définir un périmètre de connaissance fine et de suivi de l'offre commerciale et de service en centre-bourg.</p> <p>Il s'agit dans un premier temps de créer une base de données partagée entre certains services strictement identifiés (et internes à la mairie) et à même d'abonder le fichier source (communication, police municipale, maison des projets)</p>

	<p>Ces données regrouperont des informations comme la localisation de la parcelle du local, sa contenance, les coordonnées du propriétaire, le montant du loyer, le type d'activité, etc.</p> <p>Ces données devront être bâties de manière exhaustive et faire l'objet d'un suivi régulier, notamment avec l'élu délégué au commerce, le référent commerce de la police municipale, ainsi qu'avec l'association des commerçants.</p> <p>Dans un second temps, cette base de données pourra faire l'objet d'un support cartographique.</p>
Partenaires	Association des commerçants
Dépenses prévisionnelles/définitives	Non délinées à ce stade
Plan de financement prévisionnel / définitif	Non déliné à ce stade
Calendrier	<p>Définition de la trame de la base de données : 2022</p> <p>Définition du périmètre d'observation : 2022</p> <p>Arpentage pour une photographie temps zéro : 1<sup>er</sup> trimestre 2023</p> <p>Agrément des données cadastrales : 1<sup>er</sup> trimestre 2023</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Contrat Bourgs-Centres Occitane
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Elaboration de l'outil, utilisation & diffusion de celui-ci aux services connexes
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Renforcer l'attractivité commerciale et de services.</p> <p>L'objectif long terme est d'améliorer et de pérenniser l'offre de commerces et services de proximité en centre-ville, avec pour conséquence une meilleure vitalité du centre bourg.</p>
Annexes	Néant

FICHE ACTION n° G - 14

Aire de loisirs quai de Garonne

Orientation stratégique	Equipements & services publics
Action nom	Aire de loisirs du quai de Garonne
Action n°	G - 14
Statut	Engagé
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Mairie de Grenade
Description de l'action	<p>Le « Quai de Garonne » de la commune de Grenade incarne un espace à vocation de loisir. Depuis plusieurs années maintenant, il fait l'objet d'aménagements annuels pour proposer des infrastructures modernes aux grenadains.</p> <p>Ainsi, sur la partie haute, un parking végétalisé et débitumé est sorti de terre en 2020. En 2021, un chantier citoyen a fait naître un verger sur sa partie nord. En contrebas, les gradins de la piste de roller ont été refaits, un parcours sportif a été installé et un pumptrack a vu le jour en 2021. Le skatepark est en cours de modernisation en octobre et novembre 2022, et un sanitaire public sera installé en 2023. Suite à une acquisition foncière, la dernière partie de cet espace cohérent et extrêmement fréquenté des grenadains reste à aménager.</p> <p>La municipalité a fait le choix, dans la continuité de la vocation de cet espace, d'y aménager une aire de loisir. Un linéaire de haie vive a été planté dans le cadre d'un chantier associatif Arbres et Paysages d'Aulnat, la commune de Grenade et le lycée agricole d'Ordes, avec pour objectif de délimiter l'espace à des fins de sécurité, d'apaisement des nuisances sonores, et de renforcement de la biodiversité sur cet espace de nature en ville.</p> <p>L'aménagement de l'intérieur de cet espace reste à mettre en œuvre. Il comprendra du mobilier urbain (tables, assises</p>

Partenaires	diverses) mais aussi du mobilier de loisir (structures de jeux, tyrolienne...) ainsi que des végétaux, sur une surface d'environ 0,5 ha.
Dépenses prévisionnelles/définitives	Arbres et Paysages d'Aulnat
Plan de financement prévisionnel / définitif	374 303,63 € HT soit 448 899,65 € TTC Etat (DETR 2023) : 30 %, soit 112 290 € Région : 20,25 %, soit 75 776 € Département : 29,76 %, soit 111 376,09 € Commune de Grenade : 74 861,54 €
Calendrier	Début des travaux d'aménagement : 2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Contrat Bourgs-Centres Occitane
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Avancement des phases opérationnelles jusqu'à réception des travaux
Conséquence sur la fonction de centralité	Prévoir et développer les équipements et services publics
Annexes	Avant-projet de l'aire de loisirs du quai de Garonne

• PLAN D'IMPLANTATION D'INTENTION - VUE GLOBALE

ANNEXE C01 - 0201 - BSA/ADP - 001 - 00000000 - 00000000

Traquante 25 mètres  
5.14 ans

Traquante 13 mètres  
5.12 ans

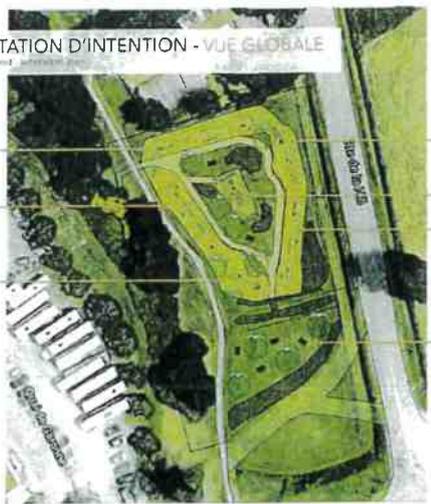
Structure de jeux  
de repère des herons  
0.8 ans

Structure de jeux «Le Héron»  
0.8 ans

Balancelle collective  
5.14 ans

Traquante 20 mètres  
5.12 ans

Zone pédestre  
Café et mobilier de détente



	PLAN: Repartition pour le matériel - espace ludique et détente - PLAN D'INTENTION	PROJET: Centre de la Serrera	PROJETANT:
	CLIENT:	MAÎTRE D'OUVRAGE:	ARCHITECTE:
DATE:	ÉCHELLE:	PROJETANT:	PROJETANT:
ÉLABORÉ PAR:	RÉVISÉ PAR:	APPROUVÉ PAR:	DATE:
ÉLABORÉ PAR:	RÉVISÉ PAR:	APPROUVÉ PAR:	DATE:

FICHE ACTION n° G - 15

Complexe sportif

Orientation stratégique	Equipements & services publics
Action nom	Etude pour l'extension du complexe sportif
Action n°	G - 15
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Grenade
Description de l'action	<p>Les clubs de rugby, football, les usagers (dont 70 % n'habitent pas la commune de Grenade), les écoles et le collège ont sollicité la commune pour la réalisation d'un équipement sportif qui permettrait la pratique d'entraînement par tous les temps. Il s'agirait d'étendre le complexe qui comprend des terrains d'entraînement classiques et une piscine.</p> <p>Une étude est en cours pour étudier la faisabilité technique &amp; financière permettant de comparer au moins deux scénarii :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'extension du complexe sportif Jean-Marie FAGES par la création d'un terrain synthétique mixte (rugby &amp; foot) ;</li> <li>- La transformation sur deux sites (J-M FAGES &amp; CARPENTE) d'un terrain annexe enherbé par un terrain synthétique adapté au rugby pour J-M FAGES et au foot pour CARPENTE.</li> </ul> <p>A long terme, le site J-M FAGES pourrait être réaffecté au collège et au site CARPENTE par un ouvrage (type passerelle) franchissant la Save.</p>
Partenaires	<p>Conseil Départemental de la Haute-Garonne                  Région Occitane                  Fédération Française de Rugby/Fédération Française de Football</p>

Dépenses prévisionnelles/définitives	Etude de faisabilité : environ 20 000 € HT Travaux : non défini à ce stade
Plan de financement prévisionnel / définitif	Non défini à ce stade
Calendrier	Rendu de l'étude de faisabilité : juin 2023 Travaux : courant 2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Contrat Bourg-Centre Occitane
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Avancement des phases opérationnelles jusqu'à réception des travaux
Conséquence sur la fonction de centralité	Prévoir et développer les équipements et services publics
Annexes	Néant

FICHE ACTION n° G - 16

Cuisine centrale

Orientation stratégique	Equipements & services publics
Action nom	Etude de faisabilité pour la réorganisation de la restauration scolaire
Action n°	G - 16
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Ville de Grenade
Description de l'action	<p>La ville de Grenade s'inscrit dans une démarche globale de développement durable et éthique. Elle est consciente que l'alimentation a un impact sur la santé à tout âge et sur l'environnement. C'est pourquoi elle veut promouvoir une alimentation saine et responsable, à destination de tous les convives enfants dont elle a la charge.</p> <p>Depuis une vingtaine d'années, la ville a cessé de produire ses repas et a opté pour des marchés de repas livrés. Ces derniers sont actuellement livrés en liaison froide par une société privée de restauration.</p> <p>La prestation est suffisante, répondant aux obligations, cependant la pleine satisfaction n'est pas au rendez-vous. Gagner en autonomie dans le choix des denrées alimentaires, maîtriser la traçabilité et les process de fabrication des repas serait un atout majeur pour parvenir à atteindre ce plus haut niveau d'exigence voulu à l'égard des enfants scolarisés, convives des restaurants scolaires.</p> <p>En particulier, ceci permettrait d'augmenter, au juste prix, la part des produits locaux, des circuits courts et des produits de qualité dont les aliments sont issus de l'agriculture biologique.</p> <p>C'est pourquoi la ville de Grenade souhaite mener une étude de faisabilité pour la relocalisation, au sein d'un des restaurants scolaires existants, de la production des repas pour</p>

	<p>l'amélioration de leur qualité. Dans un premier temps l'accompagnement d'un expert en restauration collective en gestion directe (Solutions Durables) a été sollicité pour une étude de faisabilité intégrant entre autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Le diagnostic de la cuisine du groupe scolaire avec les possibilités en termes de réaménagement/travaux et la dotation d'équipements nécessaires ;</li> <li>-L'évaluation des compétences du personnel pour l'identification des éventuels besoins en formation et/ou recrutement ;</li> <li>-La reconstitution du coût du service de restauration.</li> </ul> <p>L'achèvement de cette étude de relocalisation de la production des repas est prévu pour la fin d'année 2022. Ainsi la mise en oeuvre effective pourrait être engagée dans le courant de l'année 2023 avec la seconde étude de faisabilité technique et l'estimation du coût de l'extension du restaurant scolaire de l'école Dieuzaide (étude de préprogrammation).</p> <p>D'autre part, la commune souhaite achever la transition entamée en 2017 vers des contenants durables et abandonner définitivement les barquettes en plastique au sein de ses cantines scolaires. Un four reste à ajuster pour pouvoir accueillir les bacs gastro qui seront utilisés dès 2023 (achat d'un nouveau chariot d'approvisionnement adapté).</p>
Partenaires	Solutions Durables
Dépenses prévisionnelles/définitives	<p>Etude pour la relocalisation de la production des repas (Solutions Durables) : 5 000 € HT</p> <p>Etude de faisabilité sur l'extension des locaux du restaurant scolaire (Réflexes Architecture) : 12 000 € HT</p> <p>AMO pour la mise en concurrence pour la restauration collective (REST AMM) : 7 800 € HT</p>
Plan de financement prévisionnel / définitif	Subvention de la prestation Solutions Durables : 5 000 € (100 %) de la part du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (Plan de relance) Etude de préprogrammation : une demande de financement par l'Etat, toujours dans le cadre du Plan de relance, sera effectuée.
Calendrier	<p>Réunion de lancement et visite des établissements : 09/02/2022</p> <p>Visite du prestataire cuisiniste : 16/02/2022</p> <p>Visite du prestataire location de structures modulaires : à définir</p> <p>Point d'étape en mairie : 18/03/2022</p> <p>Restitution de l'étude : 19/10/2022</p> <p>Livraison du rapport et annexes : fin d'année 2022</p>



Lien autres programmes et contrats territorialisés	Contrat Bourg-Centre Occitane 2022-2028
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Date de rendu de l'étude de faisabilité Lancement des études de maîtrise d'œuvre
Conséquence sur la fonction de centralité	Prévoir et développer les équipements et services publics
Annexes	Néant

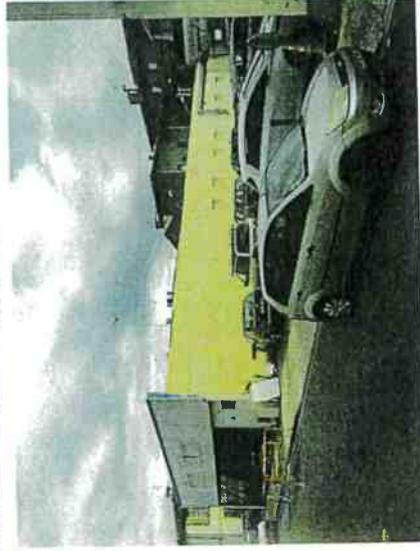
FICHE ACTION n° G - 20

Friche « 8 à Huit »

Orientation stratégique	Equipements & services publics
Action nom	Réhabilitation de la friche « 8 à Huit » par la mise en œuvre d'une opération mixte maison de santé/commerce/habitat
Action n°	G - 20
Statut	Engagé
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Toulouse Métropole Habitat
Description de l'action	<p>La friche « 8 à Huit » : Jusqu'en 2013, le centre-bourg de Grenade était doté d'une superficie de la franchise « 8 à Huit », d'une surface de vente d'environ 360 m<sup>2</sup> et d'un parking dédié de 400 m<sup>2</sup>. Depuis, l'ancien commerce est une friche et le parking privé sert de stationnement aux riverains, mais aussi de zone de dépôts sauvage.</p> <p>L'ensemble des biens (présence d'immeubles de rapports sur les mêmes parcelles) a finalement été mis en vente par les propriétaires. Le risque pour la commune est de voir cette surface commerciale unique et stratégique (du fait de la surface importante et du stationnement dédié) disparaître du centre-bourg au profit d'un immeuble à vocation unique d'habitation.</p> <p>La commune s'est rapprochée de l'EPF d'Occitanie afin qu'ils réalisent une veille sur ce site et qu'ils négocient, le cas échéant, l'achat du local commercial et du parking afin d'y installer un commerce, un service, ou un équipement.</p> <p>Le projet de maison de santé : Avec des difficultés croissantes d'accès aux médecins généralistes depuis quelques années, la création d'une maison</p>

	<p>de santé en cœur de bastide s'est imposée dans le projet de ville. En effet, l'enjeu pour la commune est :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- D'anticiper les départs en retraites imminents des généralistes présents sur le territoire qui ont déjà des patientèles très importantes ;</li> <li>- D'améliorer la visibilité et l'accessibilité des services de santé en cœur de ville via le regroupement de professionnels dans un site central équipé d'un parking dédié ;</li> <li>- De répondre aux enjeux de santé propres au territoire en définissant avec les professionnels de santé du territoire des thématiques prioritaires à travailler (exemple : télé-médecine, infarctus, diabète, ...)</li> </ul> <p>La maison de santé est une personne morale constituée de professionnels médicaux, auxiliaires médicaux ou pharmaciens. Ces professionnels assurent des activités de soins et peuvent participer à des actions de santé publique, de prévention, d'éducation pour la santé et à des actions sociales dans le cadre du projet de santé qu'ils élaborent et dans le respect d'un cahier des charges déterminé par arrêté du ministre chargé de la santé.</p> <p>Un projet mixte : Au vu de la surface concernée et en plus du partenariat avec l'EPF d'Occitanie, la commune s'est rapprochée du bailleur Toulouse Métropole Habitat qui a déjà travaillé à la mise en œuvre de maisons de santé. A ce stade, le bailleur étudie la faisabilité d'une opération mixte regroupant maison de santé, cellules commerciales et habitat.</p> <p>Les enjeux de la mise en œuvre : Equilibre financier de l'opération pour le porteur de projet foncier ; Définition du projet « maison de santé » avec les professionnels de santé du territoire dans le cadre d'un exercice coordonné ; Cette partie du projet est accompagnée par la FORMS, structure mandatée par la commune pour mener une étude de l'offre de soin sur le territoire.</p>
Partenaires	<p>Propriétaires de la friche EPF d'Occitanie Toulouse Métropole Habitat Fédération Occitanie Roussillon des Maisons de Santé Professionnels de santé du territoire</p>

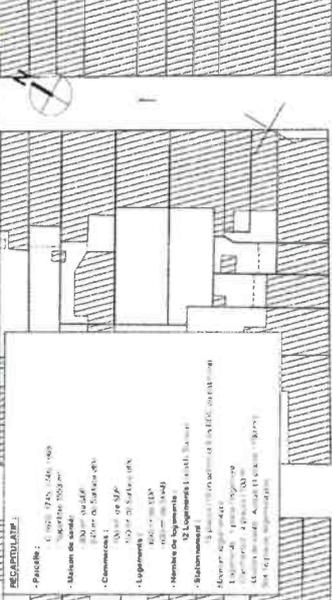
Dépenses prévisionnelles/définitives	Prix de vente actuel : 874 000 €
Plan de financement prévisionnel / définitif	Fonds friche de l'Etat : 500 000 €
Calendrier	Date d'acquisition par l'EPFO : 2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Contrat Bourg-centre d'Occitanie (Région Occitanie) Contrat de Relance et de Transition Ecologique (Communauté de communes des Hauts Tolosans)
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Engagement écrit d'un porteur de projet</li> <li>- Maîtrise foncière</li> <li>- Validation du projet de maison de santé avec l'ARS et engagement des professionnels de santé locaux</li> <li>- Date de livraison</li> <li>- Installation de commerçants dans les cellules commerciales</li> </ul>
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Prévoir et développer les équipements et services publics</p> <p>Développer l'attractivité résidentielle du centre-bourg</p> <p>Renforcer l'attractivité commerciale et de services</p> <p>Adapter en continu le niveau d'équipement de la ville pour répondre aux besoins du territoire et de la population grandissante du bassin de vie ;</p> <p>Maîtriser la production de logements et d'équipements par l'action foncière</p>
Annexes	<p>Photo de la friche « 8 à Huit »</p> <p>La friche au sein de la bastide</p> <p>Etude capacitaire du site</p>





**PROJET DE RÉALISATION D'UN ENSEMBLE DE LOGEMENTS & D'UNE MAISON DE SANTÉ**  
A. rue Carrel - 31000 ORDEIX SUR GARONNE

MARQUE DÉPOSÉE  
**HABITAT**



**PRÉSENTATION**

- Parcelle : 1.100 m<sup>2</sup> (N. 01 - 003)
- Surface bâtie : 1000 m<sup>2</sup>
- Maximum de surface : 1000 m<sup>2</sup>
- Commune : 31000 ORDEIX SUR GARONNE
- Logement : 100 m<sup>2</sup> de surface (100 m<sup>2</sup> de surface)
- Maison de Santé : 1000 m<sup>2</sup> de surface
- Stationnement : 100 places
- Équipements : 100 places
- Équipements : 100 places
- Équipements : 100 places



REF. 05/21/002  
PLAN DE MASSE - Echelle 1:500

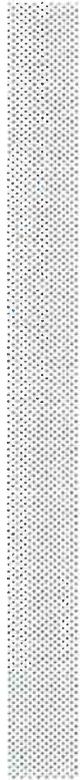
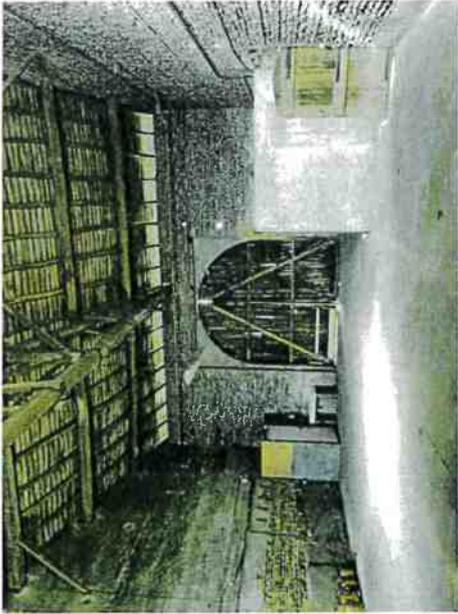
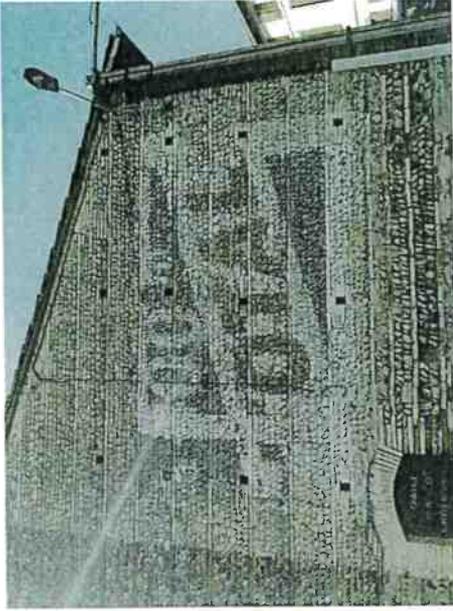
ARUA

FICHE ACTION n° G - 21

Hangar du chameau

Orientation stratégique	Equipements & services publics
Action nom	Etude de faisabilité pour l'extension de la Mairie (Hangar du Chameau)
Action n°	G - 21
Statut	Validé
Niveau de priorité	Fort
Maitre d'ouvrage	Mairie de Grenade
Description de l'action	Dans un contexte d'accroissement de la population et de saturation du foncier communal, la mairie de Grenade souhaite anticiper l'adaptation de ses services municipaux. Pour ce faire, elle a saisi l'opportunité de la vente d'un hangar dit « hangar du chameau » à proximité immédiate de la mairie en vue de faire de l'entrée de ville un pôle service public (mairie, cinéma, espace Chommento et CCAS, espace l'Eivoli, espace des plaines pour l'économie et l'emploi, etc.)  Les locaux ont été acquis en 2022. L'objectif est à présent de lancer une étude de faisabilité afin de définir les possibilités d'action sur cet espace, qui se trouve sur l'axe d'entrée de ville qui fait l'objet d'une réflexion globale (voir fiche action n°38).
Partenaires	Néant
Dépenses prévisionnelles/définitives	Mairie de Grenade : acquisition du foncier 110 000 €
Plan de financement prévisionnel / définitif	Non défini à ce stade

Calendrier	Lancement de l'étude de faisabilité : 2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Contrat Bourg-Contrats Occitane
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Avancement des phases opérationnelles jusqu'à réception des travaux
Conséquence sur la fonction de centralité	Prévoir et développer les équipements et services publics
Annexes	Photos du hangar à proximité immédiate du jardin de la mairie et de la bastide.

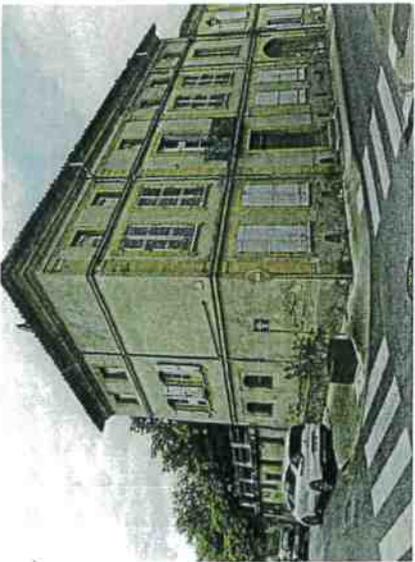
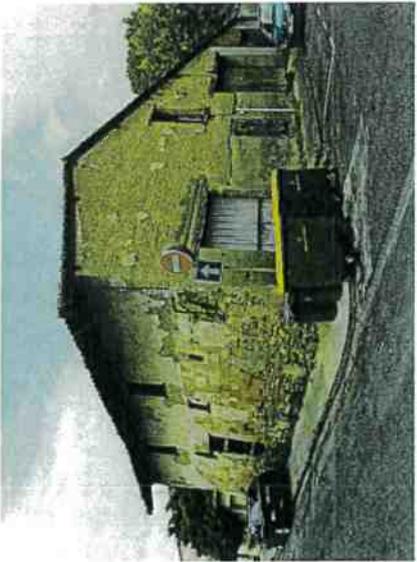
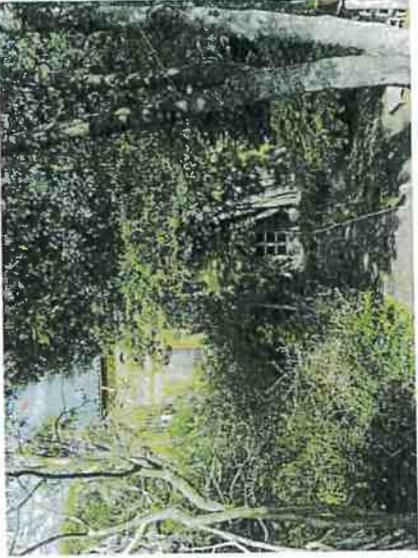
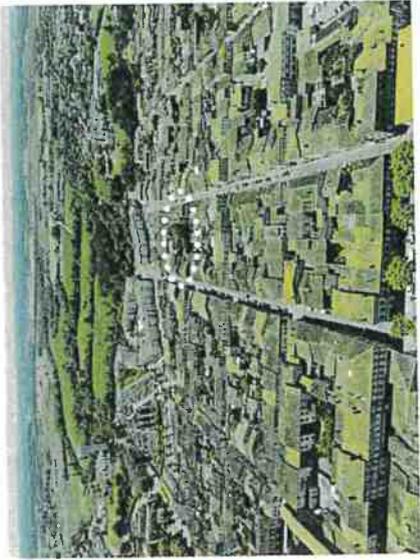


**FICHE ACTION n° G - 32**

**Réhabilitation de la friche « Sizes »**

Orientation stratégique	Habitat
Action nom	Réhabilitation de la friche « Sizes » : création de neuf logements sociaux et d'un jardin public
Action n°	G - 32
Statut	Engagé
Niveau de priorité	Fort
Maitre d'ouvrage	EPFO : Portage foncier ALTEAL : Création de neuf logements sociaux Commune de Grenade : Création d'un jardin public
Description de l'action	La maison SIZES, bâtisse remarquable, représente un potentiel particulier pour le cœur de ville, de par sa position dans la bastide, mais aussi de par sa localisation sur trois rues. Un portage foncier de l'EPFO permettra l'acquisition de l'ensemble par le bailleur social ALTEAL qui créera en lieu et place d'une grande maison neuf logements sociaux et leurs stationnements et qui cédera le jardin de la bâtisse à la commune de Grenade pour l'aménagement d'un nouveau jardin public en cœur de bastide.
Partenaires	EPFO ALTEAL
Dépenses prévisionnelles/définitives	EPFO (acquisition) : 300 000 € ALTEAL acquisition : 90 000 € ALTEAL (création des 9 logements et des stationnements) : non défini à ce stade Ville de Grenade (aménagement du jardin public) : non défini à ce stade

Plan de financement prévisionnel / définitif	Non défini à ce stade
Calendrier	Date d'acquisition par l'EPFO : 25/05/2022 Date de cession à ALTEAL : non défini à ce stade
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Contrat Bourgs-Centres Occitanie Programme Local de l'Habitat des Hauts Tolosans 2023
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Evolution du nombre de logements locatifs (y/c sociaux)
Conséquence sur la fonction de centralité	Développer l'attractivité résidentielle du centre-bourg Fluidifier et sécuriser les mobilités au sein d'un espace public accueillant
Annexes	Photos de la maison, de son jardin et de sa remise Esquisses (Altéal/I. DUPIN architecte)





FICHE ACTION n° G - 34

Charte Habitat & Commerce

Orientation stratégique	Mobilités & espaces publics
Action nom	Elaborer une charte qualité de l'habitat et du commerce
Action n°	G - 34
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Grenade
Description de l'action	<p>La bastide de Grenade concentre, en plus de ses constructions de périodes diverses (médiévales, renaissance, néoclassiques, ...), un certain nombre de bars &amp; cafés, restaurants ou commerces.</p> <p>Les ravalements de façades ou les travaux de renouvellement d'enseignes &amp; devantures commerciales mal maîtrisés peuvent nuire à la qualité patrimoniale et architecturale de la bastide. En ce secteur protégé au titre du périmètre de 500 m des Monuments Historiques, les exigences qualitatives, d'harmonie architecturale et urbaine sont fortes.</p> <p>La charte s'adressera donc à tous les porteurs de projets (propriétaires, copropriétés, commerçants &amp; professionnels) et précisera les grands principes et démarches administratives à suivre. Elle prendra la forme d'un guide pédagogique (brochure) comprenant une présentation claire et concise de principes/recommandations d'aménagements (façades, enseignes, devantures), accompagnée de visuels afin de rendre le document agréable à lire et facilement compréhensible par tous.</p> <p>Elle sera réalisée par les services de la ville (Projet de ville, urbanisme &amp; communication).</p>

Partenaires	CAUE 31 UDAP 31	La bastide étant dotée de nombreux monuments historiques, l'UDAP 31 sera associée à la démarche, au même titre que le CAUE 31.
Dépenses prévisionnelles/définitives	Sans objet à ce stade. Lien avec une prochaine action non mature en 2022 : « Opération façades » (initié en 2023, lancée en 2024 si financement possible)	
Plan de financement prévisionnel / définitif	Sans objet à ce stade	
Calendrier	Rédaction : 1 <sup>er</sup> semestre 2023 Validation : 3 <sup>e</sup> trimestre 2023 Diffusion : 4 <sup>e</sup> trimestre 2023 Préparation d'une opération façade : 2023 Lancement de l'opération façade : 2024	
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Plan Local d'Urbanisme Contrat Bourg-Centre Occitane	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation de la maquette du document Validation auprès des différents partenaires Diffusion de la charte Communication autour de la prochaine « opération façade »	
Conséquence sur la fonction de centralité	Fluidifier et sécuriser les mobilités au sein d'un espace public accueillant Harmonie urbaine, valorisation du bâti de la centralité, rationalisation des façades commerce/habitat	
Annexes	Néant	

**FICHE ACTION n° G-35**

**Jardin Espace l'Envol**

Orientation stratégique	Mobilités & espaces publics
Action nom	Réaménagement de la cour de l'espace l'Envol en jardin public
Action n°	G-35
Statut	Engagé
Niveau de priorité	Fort
Maire d'ouvrage	Mairie de Grenade
Description de l'action	<p>L'ambition municipale est de multiplier les projets de désartificialisation et de végétalisation des espaces publics urbains. Après le parking des quais de Garonne (2020) et la réhabilitation du jardin de la mairie (2021), l'espace l'Envol a fait l'objet d'une étude qui prévoit la transformation de la cour entièrement bitumée de cet ancien collège.</p> <p>L'espace l'Envol accueille de nombreux services municipaux (comptabilité, police municipale, culture et communication, bibliothèque, service informatique) mais également de nombreuses associations. La force de cet espace réside dans sa localisation en centre-ville associée à une forte disponibilité en stationnement, extrêmement nécessaire dans le secteur.</p> <p>L'enjeu de ce projet est donc double : améliorer la qualité environnementale et paysagère de cet espace tout en maintenant une offre de stationnement à même de satisfaire le bon fonctionnement des services publics.</p>
Partenaires	Néant
Dépenses prévisionnelles/définitives	663 719,84 €

Plan de financement prévisionnel / définitif	Mairie de Grenade : 212 244 € FCVA : 40 088,34 € DETR 2021 : 141 958 € Région : 2021 : 115 007 € Département : 116 595,82 € Agence de l'eau : 37 827 € 2023-2024
Calendrier	Contrat Bourgs-Centres Occitane
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Date de livraison du jardin
Conséquence sur la fonction de centralité	Fluidifier et sécuriser les mobilités au sein d'un espace public accueillant
Annexes	Plan masse d'avant-projet du jardin de l'espace l'Envol Insertions avant-projet du jardin de l'espace l'Envol



FICHE ACTION n° G - 37

Schéma des Modes de Déplacements Actifs

Orientation stratégique	Mobilités & espaces publics
Action nom	Elaboration d'un schéma des modes de déplacements actifs : fluidifier, apaiser et sécuriser la mobilité
Action n°	G - 37
Statut	Engagé
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes des Hauts-Tolosans
Description de l'action	<p>La ville de Grenade est soumise à différentes contraintes en termes de mobilités : la proximité de bassins d'emplois importants (Toulouse, Blagnac, Montauban), la confluence de la Save et de la Garonne, ou encore la forme étroite de son centre ancien associée à un développement urbain local nord-sud.</p> <p>Afin de répondre à ces enjeux, l'ambition de la commune est d'apaiser et de sécuriser les déplacements, en donnant une meilleure place aux modes de déplacements « actifs » (marche, vélo, trottinette...).</p> <p>Pour ce faire, la commune décide de se doter d'un Schéma des Modes de Déplacements Actifs. L'objectif de ce document est de concevoir un réseau d'itinéraires permettant le déplacement aisé et sécurisé des piétons, cyclistes, et autres modes de déplacements actifs, à l'intérieur du territoire communal. Ce schéma présentera le tracé du réseau en différentes phases, les aménagements de voirie nécessaires à la réalisation des travaux, et les modalités d'association des citoyens dans la co-construction du réseau.</p>

Partenaires	Communauté de communes des Hauts-Tolosans Cabinet ITER ADEME CEREMA
Dépenses prévisionnelles/définitives	CCHT : 21 598 € HT (remboursés par la commune dans le cadre d'un fonds de concours)
Plan de financement prévisionnel / définitif	ADEME, AVELO2 : 50 % soit 10 799,38 €
Calendrier	Attribution du marché à ITER : 1 <sup>er</sup> trimestre 2022 Rendu du SMDA : dernier trimestre 2022 Mise en œuvre des premiers aménagements pour traitement des « points noirs » : 2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Contrat Bourgs-Centres Occitane
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Avancement du SMDA Evolution du nombre d'aménagement pour les modes actifs réalisés & points noirs traités
Conséquence sur la fonction de centralité	Fluidifier et sécuriser les mobilités au sein d'un espace public accueillant. La fluidification des mobilités sur l'ensemble du territoire communal, et une meilleure articulation des modes doux entre la ville centre et le reste du territoire intercommunal.
Annexes	Néant

FICHE ACTION n° G - 38

Avenue Lazare Carnot & Allée Alsace Lorraine

Orientation stratégique	Mobilités & espaces publics
Action nom	Réaménager et requalifier l'entrée de ville depuis le rond-point qui, de Garonne, à la rue Gambièrre (RD2) jusqu'au croisement avec la route de Montaigne (RD17)
Action n°	G - 38
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Grenade
Description de l'action	<p>L'amélioration de la sécurité de la circulation urbaine est une action prioritaire de la ville de Grenade, notamment pour les entrées de ville : l'avenue Lazare Carnot &amp; l'allée Alsace Lorraine. En ce moment ce sont environ 21 000 véhicules par jour dont 1 000 poids lourds qui circulent sur ces axes avec une vitesse moyenne de 36 km/h.</p> <p>L'idée est de valoriser la première perception que l'on a de Grenade, depuis les entrées de ville (particulièrement sur la RD2) et de prévoir une mixité dans les aménagements en privilégiant les connexions « de » et « vers » les liaisons modes de déplacement actifs/doux existants ou à venir.</p> <p>La requalification de ces deux axes en véritables « boulevards urbains » couplée à la mise en place d'une zone 30 et ses plateaux traversants permettra d'apaiser et de sécuriser les circulations automobiles mais également des autres modes de déplacements actifs.</p> <p>Le rétrécissement des voies de circulation automobile, l'élargissement des trottoirs et la requalification globale de l'espace permettront de retrouver la structure urbaine d'origine de Grenade : la bastide et son extension vers le sud.</p>

Partenaires	Département de la Haute-Garonne CCHT
Dépenses prévisionnelles/définitives	Non défini à ce stade
Plan de financement prévisionnel / définitif	Non défini à ce stade
Calendrier	Lancement de l'étude de maîtrise d'œuvre 2023/2024 Lancement des travaux : 2024/2025
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Schéma des modes de déplacements actifs Contrat Bourg-Centre Occitane
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Avancement des phases d'études puis opérationnelles jusqu'à réception des travaux
Conséquence sur la fonction de centralité	Fluidifier et sécuriser les mobilités au sein d'un espace public accueillant
Annexes	Néant

Après l'étape nécessaire de l'étude de maîtrise d'œuvre le projet se déroulera en deux phases :  
- la 1<sup>ère</sup> phase concernera la requalification de l'allée Alsace Lorraine entre l'entrée de ville du quai de Garonne et le rond-point des rues Gambièrre/Lazare Carnot ;  
- la 2<sup>ème</sup> phase sera la requalification de l'avenue Lazare Carnot.

**FICHE ACTION n° G - 44**

**Animations nature**

Orientation stratégique	Nature en ville
Action nom	Mettre en place des animations pour sensibiliser la population à la protection de l'environnement
Action n°	G - 44
Statut	Engagé
Niveau de priorité	Fort
Maire d'ouvrage	Mairie de Grenade
Description de l'action	<p>La commune de Grenade mène une politique en faveur de la biodiversité et la nature en ville à travers plusieurs appels à projets et labels. L'objectif final est bien de protéger, valoriser et de développer la biodiversité, et cela passe par des actions d'animation avec les citoyens à double portée : environnementale et pédagogique.</p> <p>Ces actions sont concentrées sur un événement annuel : le festival de la nature (voir fiche action n° 45). Mais les animations nature se déroulent tout au long de l'année, à travers divers partenariats.</p> <p>Dans le cadre de l'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) via l'accompagnement de Nature En Occitanie (NEO) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagnement de deux classes de primaire pour deux demi-journées pédagogiques (dont une sortie terrain) (réalisé en 2022 et prévu en 2023)</li> <li>- Accompagnement des élus et techniciens dans le cadre de la révision du PLU (réalisé en 2022)</li> <li>- Participation au festival de la nature (stand et jeux pédagogiques) (réalisé en 2022 et prévu en 2023)</li> <li>- Participation au festival de la nature (nocturne chiroptère du Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) (réalisé en 2022 et prévu en 2023)</li> </ul>

	<p>Dans le cadre du label Territoire engagé pour la nature (2021-2022) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Deux balades nature réalisées avec Arbres et Paysage d'Autan (réalisé en 2022)</li> <li>- Deux ciné-débat sur le thème des arbres (2021, Arbres et Paysage d'Autan), et 2022 (Fête de la nature)</li> <li>- Des chantiers participatifs et citoyens (verger en 2020, plantations avec le lycée agricole d'Ondes 2022)</li> <li>- Des formations à destination des techniciens et des élus pour l'élaboration d'un socle commun de connaissances (2021)</li> </ul> <p>Dans le cadre de la candidature au label Territoire engagé pour la nature (2023-2025) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des animations autour du jardin partagé de Grenade (voir fiche action n°48)</li> <li>- Des animations autour de la thématique de l'adaptation des cours d'école au dérèglement climatique (voir fiche action n°50 sur les TVBN)</li> <li>- Des animations autour de la mise en œuvre de la charte Fleuves sans plastique</li> </ul> <p>Dans le cadre des journées citoyennes de Grenade :</p> <p>Des journées citoyennes de ramassage des déchets sont mises en œuvre depuis de nombreuses années. Elles se déroulent désormais en partenariat avec des associations dédiées à la cause environnementales et font l'objet d'un volet pédagogique (Team River Clean). Une nouvelle journée citoyenne a été mise en place en novembre en plus de juin.</p>
Partenaires	<p>Nature en Occitanie</p> <p>Arbres et Paysages d'Autan</p> <p>Conservatoire des Espaces Naturels</p> <p>Team River Clean</p> <p>Partageons les jardins</p> <p>CEREMA</p> <p>Fleuves sans plastiques</p>
Dépenses prévisionnelles/définitives	<p>La plupart des animations mentionnées sont payées dans le cadre de conventions de partenariats qui ne comprennent pas que des actions d'animation mais aussi des actions d'inventaires naturalistes ou d'accompagnements techniques.</p>

Plan de financement prévisionnel / définitif	Non définis à ce stade
Calendrier	L'animation nature se fait en continu chaque année. Un exemple de calendrier : Février : journée des zones humides Avril : festival de la nature (majorité des animations nature regroupées sur une semaine thématique, festive et pédagogique) Jun : journée citoyenne Octobre : journée citoyenne
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Contrat Bourgs-Centres Occitanie Atlas de la Biodiversité Communale Territoire Engagé pour la Nature Charte fleuves sans plastique
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Suivi du calendrier des animations nature.
Conséquence sur la fonction de centralité	Protéger, valoriser et développer l'écologie et la biodiversité Au-delà de l'impact positif sur l'environnement, les animations permettent de créer une dynamique collective au cœur du village à double portée : l'amélioration de la qualité du cadre de vie (ville propre, valorisant les espaces naturels) et animée (fêtes, animations culturelles et pédagogiques). Ces animations profitent aux grenadains mais aussi à l'ensemble de l'intercommunalité.
Annexes	Exemple d'animation : une balade nature à la découverte des arbres et haies champêtres avec Arbres et paysages d'Autan en 2021

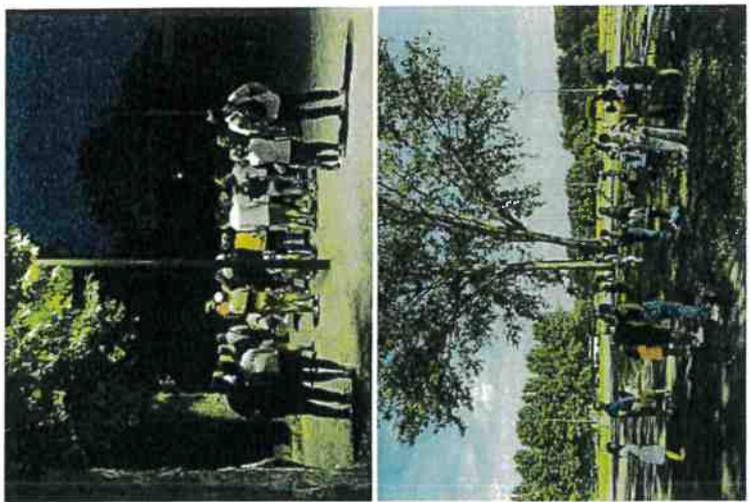


FICHE ACTION n° G - 45

Festival de la nature

Orientation stratégique	Nature en ville
Action nom	Mettre en scène et en valeur le patrimoine communal par un projet culturel : Festival de la Nature
Action n°	G - 45
Statut	Engagé
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Grenade
Description de l'action	La commune de Grenade souhaite fédérer les citoyens grenadins mais aussi plus largement les citoyens des territoires alentours autour d'un projet à double vocation : festif et pédagogique autour de la valorisation et la protection de la nature et de la biodiversité.  Pour ce faire, la commune a décidé de concentrer ses actions d'animation autour de cette thématique sur une semaine dédiée, au printemps. Pour la première année (2022, réalisé), cette semaine s'est incarnée autour du projet de l'association la Fête de la nature.  Fort du succès de la 1 <sup>ère</sup> année, la municipalité a décidé de pérenniser le projet en se réappropriant les codes de l'événement pour un faire un rendez-vous fédérateur local, du 15 au 21 avril 2023.
Partenaires	Les partenaires d'une semaine d'événement sont très nombreux. Ci-après les principaux partenaires de l'édition 2022 : CCHT/Nature en Occitanie/Arbres et Paysages d'Auten /Partageons les jardins/Decoser/Sallumons l'étoile/Conservatoire des espaces naturels/Jean-Claude

Tejssier Photographie/Cinéma L'Entracte/Henrie Bertrand et Yann Grill/Libertree/Le Temps d'une étincelle/Librairie Grand Selve/Les Gravières/Team River Clean/Cœur de Grenade/Lieu de Vie/Comité d'animation des fêtes de Grenade/Association de pêche de Grenade/Grenade FC/Amiez/Chœurs Batougnère/Loïc Fanning et Alain Alquier/Frédéric Bourgoin/Aude Bouysière/Olivier Ambrosino/L'atelier de la Fête école/L'atelier du vivant/Le bosquet fantastique/Les échos fertiles/Les miels de Fanny/Ainsi que plus de 9 services municipaux mobilisés sur l'événement	
Depenses provisionnelles/définitives	Non définies à ce stade
Plan de financement prévisionnel / définitif	Non défini à ce stade
Calendrier	Tenue de l'événement : du 15 au 21 avril 2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Contrat Bourgs-Centres Occitane
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Mise en œuvre et bilan de l'édition du 15 au 21 avril 2023
Conséquence sur la fonction de centralité	Protéger, valoriser et développer l'écologie et la biodiversité. La création d'un événement fédérateur à vocation festive et pédagogique a pour vocation de rayonner au-delà des frontières communales.
Annexes	Photos de l'édition 2022 du festival de la nature



**FICHE ACTION n° G - 37**

**Itinéraire des jardins**

Orientation stratégique	Nature en ville
Action nom	Valorisation du patrimoine naturel de la bastide : création d'un itinéraire de découverte des jardins de Grenoble
Action n°	G - 47
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Grenoble
Description de l'action	<p>La ville de Grenoble dispose de plusieurs jardins publics et espaces verts, notamment au sein de son centre-bourg. L'objectif est de valoriser ces espaces en imaginant un circuit de découverte des jardins de la bastide.</p> <p>Un itinéraire de découverte ou circuit d'interprétation permet de mettre en valeur le patrimoine bâti et naturel d'une cité. C'est à la fois un outil touristique, culturel, et pédagogique.</p> <p>L'objectif est également de préserver, valoriser, mais aussi de développer la biodiversité en cœur de ville : le mise en place d'un itinéraire reliant les différents parcs et jardins favorise une continuité écologique dans la ville, même lorsqu'elle se fait « en pas japonais » (cf Trames vertes, bleues, et noires).</p> <p>Les étapes pour la mise en œuvre de l'action sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Un diagnostic naturaliste et des usages des parcs et jardins du centre-ville (réalisé)</li> </ul>

	<p>L'écriture d'un guide notamment constitué de 14 fiches action correspondant à des propositions de valorisation des sites (aménagements divers) et des modalités de mise en place d'une cartographie et signalétique (réalisé)</p> <p>Cette partie diagnostic et proposition d'action a été menée dans le cadre d'un stage de master 2 prévu dans le cadre de l'ABC de Grenoble.</p>
Partenaires	Office Français de la Biodiversité
Dépenses prévisionnelles/définitives	Non délinées à ce stade
Plan de financement prévisionnel / définitif	Non défini à ce stade
Calendrier	Etude : de février à août 2022 Arbitrages et budgétisation du projet : 2023 Mise en œuvre : avril 2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Contrat Bourg-centre d'Occitanie Atlas de la Biodiversité Communale
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Arbitrages des aménagements retenus Création de supports de communication Diffusion de ces supports
Conséquence sur la fonction de centralité	Protéger, valoriser et développer l'écologie et la biodiversité Valorisation du patrimoine naturel et bâti de la bastide pour une meilleure attractivité touristique Amélioration de la qualité de cadre de vie des habitants
Annexes	Itinéraire des jardins issu du guide éponyme Visuels de différents parcs et jardins de la bastide

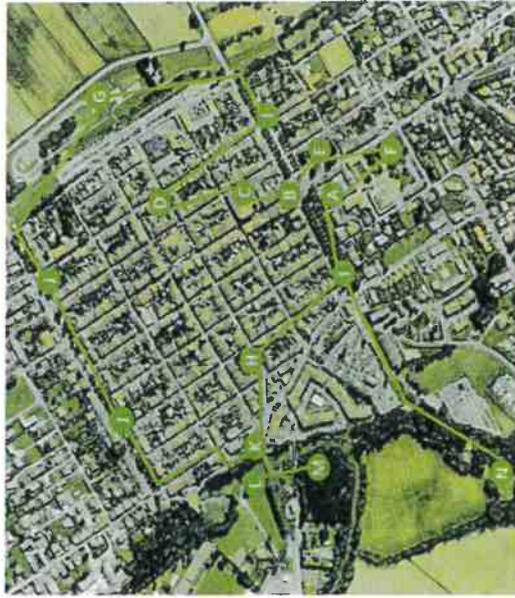


Figure 1. Itinéraire de découverte des parcs et jardins du centre-bourg de Grenade.

A) Espace Envol ; B) Ancienne perception ; C) Jardin Eglise ; D) Jardin Crayssac ; E) Espace vert maire ; F) Espace vert salle des fêtes ; G) Quai de Garonne ; H) Maison Sizes I) Allée Alsace-Lorraine ; J) Allée Sébastopol ; K) Bord de Save côté bastide ; L) Bord de Save ; M) Bois ; N) Jardin partagé.

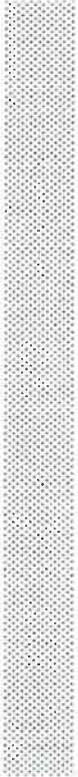
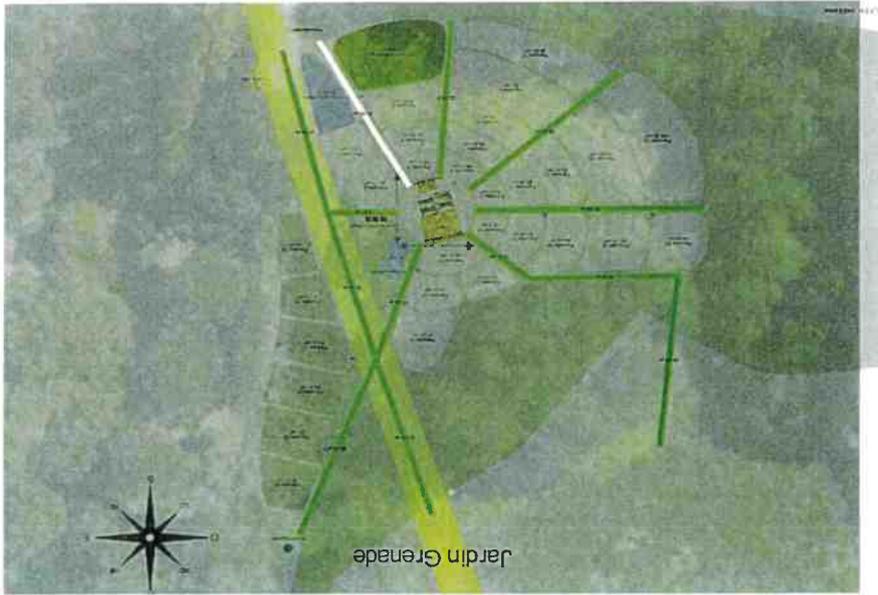


FICHE ACTION n° G - 48

Jardins partagés

Orientation stratégique	Nature en ville
Action nom	Création de jardins partagés
Action n°	G - 48
Statut	Engagé
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Mairie de Grenade
Description de l'action	<p>La commune de Grenade dispose d'ores et déjà de 5 jardins familiaux. Toutefois, la demande de parcelles de jardins dépasse très largement l'offre. D'autre part, il existe une volonté commune entre la municipalité et les citoyens de créer un projet social, en créant de véritables jardins partagés qui incarneraient un lieu de vie et d'échange.</p> <p>Pour monter ce projet, la commune a fait appel à l'association Partageons les jardins. Une étude d'opportunité a été menée et un groupe d'une soixantaine de citoyens a répondu présent pour participer au projet.</p> <p>L'objectif est tout à la fois de proposer des espaces de jardinage aux grenadains (et plus particulièrement de la bastide) ne disposant pas de jardin mais également de promouvoir le lien social et des animations en faveur de la biodiversité au sein du centre-bourg.</p>
Partenaires	Groupe citoyen de grenade Partageons les jardins

Dépenses prévisionnelles/définitives	Mairie de Grenade : 12 100 € : accompagnement Partageons les jardins 30 000 € : acquisition du terrain et frais de géomètre Chemins, matériel et système d'arrosage : non défini à ce stade
Plan de financement prévisionnel / définitif	Non défini à ce stade
Calendrier	Définition du plan du jardin : fin 2022 Acquisition du terrain : janvier 2023 Aménagements : 1 <sup>er</sup> trimestre 2023 Inauguration : avril 2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Contrat Bours-Centres Occitane Territoire Engagé pour la Nature
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Acquisition du terrain Inauguration en avril 2023 Bilan du collectif citoyen à la fin de l'accompagnement de Partageons les jardins
Conséquence sur la fonction de centralité	Protéger, valoriser et développer l'écologie et la biodiversité Attractivité du village, notamment pour les habitants ne disposant pas d'espace extérieur : attractivité des logements du centre-bourg Amélioration du lien social dans le centre-bourg
Annexes	Premier jet du jardin proposé par les citoyens engagés dans le projet



**FICHE ACTION n° G-50**

**Trames verte, bleue et noire**

Orientation stratégique	Nature en ville
Action norm	Trames verte, bleue, et noire
Action n°	G-50
Statut	Engagé
Niveau de priorité	Fort
Maire d'ouvrage	Maire de Grenade
Description de l'action	<p>Dans le cadre, de sa politique en faveur de la biodiversité, la commune de Grenade travaille avec différents acteurs en faveur de l'amélioration des trames verte, bleue, et noire.</p> <p>Ces trames incarnent les continuités écologiques des espaces naturels : verte pour les milieux végétaux terrestres, bleue pour les milieux aquatiques, et noire pour les milieux aériens nocturnes préservés de toute pollution lumineuse.</p> <p>Cet enjeu de continuité est abordé par la commune de plusieurs manières. D'abord en préservant les espaces et surtout les linéaires propices à la biodiversité existant. Par exemple, la trame verte et bleue est préservée dans le cadre d'une décision de ne buser aucun fossé communal. D'autre part, en travaillant à relier du mieux que possible les différents réservoirs de biodiversité.</p> <p>Ces liaisons peuvent consister en des aménagements ponctuels pour créer des corridors dits « en pas japonais ». En l'absence de linéaire strictement continu, l'enjeu est en effet de multiplier les poches de biodiversité. Ainsi, la commune a déjà réalisé plusieurs aménagements, dont le plus emblématique est la réalisation des quais de Garonne en 2020, mais également plusieurs plantations (verger urbain, plusieurs linéaires de haies). Dans le cadre de la trame noire, l'adaptation des systèmes d'éclairage permet petit à petit de faire varier l'intensité de la</p>

	<p>luminosité, et des horaires d'extinction totale ont été mis en place par quartier.</p> <p>D'autres projets en faveur des trames verte, bleue et noire sont en cours. La végétalisation de l'espace Envo (voir fiche action n°35) en est un exemple parlant. Un travail est également mené en étroite collaboration avec les écoles pour l'adaptation des cours d'école au dérèglement climatique. Le conseil municipal s'est engagé dans cette voie à travers la candidature au label Territoire Engagé pour la Nature 2023-2025.</p>
Partenaires	<p>Nature en Occitanie &amp; Arbres</p> <p>Paysages d'Autan</p> <p>Groupes scolaires grenadains</p> <p>CEREMA</p> <p>Agence Régionale de la Biodiversité</p>
Dépenses prévisionnelles/définitives	Non définies à ce stade
Plan de financement prévisionnel / définitif	Non défini à ce stade
Calendrier	<p>Cette action est menée en continu au gré des multiples projets et opportunités qui se présentent.</p> <p>Des premiers aménagements pour l'adaptation de cours d'écoles au dérèglement climatique sont prévus au premier semestre 2023.</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>Contrat Bourgs-Centres Occitanie</p> <p>Territoire Engagé pour la Nature</p> <p>Atlas de la Biodiversité Communale</p>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Définition des continuités écologiques grâce à l'ABC et au PLU</p> <p>Identification des discontinuités urbaines</p> <p>Mise en œuvre d'aménagements/d'intervention visant à créer des connexions</p>



Conséquence sur la fonction de centralité	Protéger, valoriser et développer l'écologie et la biodiversité. Préservation et amélioration de la nature en ville et de son centre, et ainsi de la qualité du cadre de vie de la ville et de son centre.
Annexes	Néant

FICHE ACTION n° G - 51

Remise « Serres »

Orientation stratégique	Plotage
Action nom	Aménager des locaux dédiés au projet de revitalisation sur l'îlot Craysac : réhabilitation de la remise « Serres » pour l'extension de la Maison des Projets
Action n°	G - 51
Statut	Engagé
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Grenade
Description de l'action	<p>La commune a investi un site spécifiquement dédié à la mise en œuvre du projet de revitalisation. La maison des projets, située en cœur de bastide. L'implantation et l'agencement des locaux portent une valeur symbolique (affirmation du projet au cœur de la bastide sur un îlot en cours de réaménagement) des dimensions pratiques (visibilité, accessibilité) et une portée opérationnelle (lieu de coordination du projet de ville).</p> <p>Cet espace accueille aujourd'hui les bureaux du manager de centre-ville et du chef de projet Petites Villes de Demain, à disposition immédiate des habitants de la bastide. Il est aussi le lieu de réunions en comité réduit dédiées au projet de revitalisation. groupe d'élus de suivi du projet de ville, porteurs de projets, partenaires, ...</p> <p>Pour le moment, cet espace n'est toutefois pas dimensionné pour toutes les étapes de la mise en œuvre du projet de ville. En effet, une maison des projets a également vocation à accueillir des réunions publiques, des ateliers de concertation citoyenne, des animations et expositions, ou encore des permanences d'information.</p>

	<p>Aussi, la commune a la volonté de réaliser une extension de la maison des projets en aménageant la « remise Serres », située dans le même îlot bâti, pour en faire une salle multi-usage. Cette salle, destinée à recevoir du public, n'a pas vocation à être une salle polyvalente mise à disposition de toutes les associations ; il s'agira bien d'une salle de travail pour la mise en œuvre du projet de ville.</p>
Partenaires	Maître d'œuvre : Architecte HUCAULT-ZAZZA Bureau d'étude technique : CETEC
Dépenses prévisionnelles/définitives	Coût maîtrise d'œuvre : 34 844,57 € HT Coût prévisionnel des travaux : 294 100 € HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	Etat DETR : 30 % Région Occitanie : 30 % Commune de Grenade : 40 %
Calendrier	Démarrage du chantier : décembre 2022 Livraison : septembre 2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Contrat Bourg-centre Occitanie Contrat de Relance et de Transition Ecologique (Communauté de communes des Hauts Tolosans)
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Avancement des phases opérationnelles jusqu'à réception des travaux Nombre d'événements organisés à partir de 2023
Conséquence sur la fonction de centralité	Se doter des outils nécessaires à la mise en œuvre du projet de ville
Annexes	Coupes (existant & projet), façades (projet)



Architectural drawings for a building, including sections and elevations.

**Sections:**

- Coupe du restaurant:** A cross-section of the building showing the interior layout, including a dining area and a kitchen area.
- Coupe du garage:** A cross-section of the building showing the interior layout, including a garage area and a living area.

**Elevations:**

- Facade Sud-Ouest:** The south-west elevation of the building, showing a gabled roof and a small porch.
- Facade Nord-Ouest:** The north-west elevation of the building, showing a gabled roof and a small porch.
- Facade Sud-Est:** The south-east elevation of the building, showing a gabled roof and a small porch.
- Facade Nord-Est:** The north-east elevation of the building, showing a gabled roof and a small porch.

**Technical Details:**

- Scale:** 1/50
- Author:** [Name]
- Date:** [Date]
- Project Name:** [Project Name]
- Address:** [Address]
- City:** [City]
- Country:** [Country]



Centre de Gestion  
de la Fonction Publique Territoriale  
de la Haute-Garonne

Rapport  
au CT  
2022

## Réforme de la Protection Sociale Complémentaire

La protection sociale complémentaire est une couverture sociale apportée aux agents en complément de celle prévue par le statut de la fonction publique et de celle de la sécurité sociale.

Elle couvre :

- les risques liés à l'incapacité de travail, l'invalidité ou le décès : il est alors question du risque « prévoyance » ou d'une couverture « maintien de salaire » ;
- les risques d'atteinte à l'intégrité physique et à la maternité : il est alors question du risque « santé » ou d'une complémentaire maladie.

Jusqu'à alors facultative, la participation de l'employeur au financement de la protection sociale complémentaire de ses agents devient obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 en Prévoyance et du 1<sup>er</sup> janvier 2026 en Santé.

Le Décret n°2022-581 du 20 avril 2022 impose aux employeurs publics locaux, de financer la protection sociale complémentaire de leurs agents :

- Pour le risque « Prévoyance » : à hauteur de 7 euros minimum au 1<sup>er</sup> janvier 2025 ;
- Pour le risque « Santé » : à hauteur de 15 euros minimum au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

### 1/ Le rôle et l'expertise du CDG31

En vertu de l'article L827-7 du CGFP, les centres de gestion doivent conclure des conventions de participation, en Santé et Prévoyance, pour le compte des collectivités et établissements publics afin de couvrir leurs agents.

Il s'agit d'une nouvelle mission centrale pour les CDG profitant aux employeurs territoriaux, mais aussi aux agents.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, le CDG31 a mis à la disposition des agents des collectivités et établissements publics qui l'avaient mandaté à cet effet une couverture en Santé et une couverture en Prévoyance, dans le cadre de contrats collectifs obtenus après mise en concurrence.

La mise en œuvre de cette mission a permis au CDG31 de développer une expertise dans ce domaine.

Ce service est financé par les collectivités qui y recourent. Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, le tarif annuel sera de 9€/agent adhérent au contrat Prévoyance, 12€/agent adhérent au contrat Santé et 15€/agent adhérent aux deux. En cas d'effectif inférieur ou égal à 5 fonctionnaires (titulaires ou stagiaires), aucun frais de gestion n'est requis.

Ces couvertures arrivent à échéance au 31 décembre 2023.

**Le CDG31 souhaite engager une nouvelle mise en concurrence visant à la mise en place de contrats collectifs**

relatifs à une couverture en Santé et à une couverture en Prévoyance, tous deux à effet au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

## II/ Demandes de participation auprès des collectivités et établissements publics

Les collectivités et établissements publics territoriaux du département sont donc sollicités afin de s'associer à cette mise en concurrence, dans l'objectif d'obtenir par effet de mutualisation des conditions de couvertures plus favorables pour les agents, tant sur le plan des risques couverts que sur le plan des cotisations.

Les employeurs territoriaux resteront libres d'adhérer ou de ne pas adhérer aux futures conventions proposées par le Centre de Gestion.

Dans ce cadre, la procédure de mise en concurrence sera organisée au 1<sup>er</sup> trimestre 2023 pour une attribution prévue à l'été 2023. L'objectif est une prise d'effet des nouvelles conventions de participation en Santé et Prévoyance au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

**COMMUNE DE  
GRENADE SUR GARONNE**

**SYNDICAT MIXTE DE L'EAU  
ET DE L'ASSAINISSEMENT  
DE LA HAUTE-GARONNE**

Opération : Revitalisation du centre-bourg – Aménagement urbain de l'entrée de ville – RD17 – Route de Montaigut – Chemin de Piquette

## **CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE**

Entre

Le Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de la Haute-Garonne, représenté par son Président, Monsieur Sébastien VINCINI, dûment habilité par délibération du Bureau Syndical du 27/06/2022,

dénommé ci-après "le Syndicat".

et

La Commune de Grenade sur Garonne sise avenue Lazare Carnot à GRENADE (31330), représentée par M. Jean-Paul DELMAS, agissant en sa qualité de Maire, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 06/12/2022,

dénommée ci-après "la Commune".

Il a été exposé et convenu ce qui suit :

### **Exposé**

Située dans le « corridor d'urbanisation » qui relie Toulouse à Montauban, Grenade s'est fortement développée grâce à la proximité de nombreux axes de communication : voie ferrée, routes départementales et autoroute.

Positionnée à l'intersection de trois routes départementales majeures RD2, RD17 et RD29, Grenade est une ville de passage qui bénéficie mais également souffre d'une constante augmentation du trafic routier en direction du nord toulousain.

Ses entrées de ville ne révèlent, à ce jour, ni la qualité du centre-bourg, ni sa dimension patrimoniale.

Cette entrée de ville, au croisement de la RD17 et du chemin de Piquette se situe presque à la limite entre les terrasses hautes et la terrasse moyenne sur laquelle la ville s'est développée. Son réaménagement doit permettre de marquer l'arrivée sur la partie urbaine de la ville, alors que la position dominante depuis le plateau et la configuration des lieux ne permet pas forcément cette prise de conscience.

A ce jour, aucun aménagement spécifique n'a été créé sur cet axe routier de plus en plus fréquenté par des véhicules légers mais également des poids lourds. Le développement des communes à l'ouest et le fait que la RD17, dans sa traversée de Grenade, représente l'un des deux seuls points de franchissement de la Garonne du Nord-Toulousain, augmentent de manière notoire la densité du trafic sur cette voie.

La commune est consciente que l'attractivité et l'accessibilité de son centre ancien passe obligatoirement par un réaménagement et une requalification des espaces publics en adéquation avec l'évolution des usages et de la demande sociale. L'espace public peut être un levier pour inverser le processus de dévitalisation et redonner confiance aux propriétaires privés et aux investisseurs.

Afin de répondre à l'attente sociale et aux souhaits des élus, cette entrée de ville doit être apaisée afin de sécuriser davantage les différents modes de déplacement ainsi que la traversée piétonne de la RD entre les différents secteurs résidentiels. Les aménagements qui seront réalisés doivent donner à cet axe routier, un caractère plus urbain.

Dans le cadre de cette opération de réaménagement de l'entrée de ville, la Commune et le Syndicat ont comme projet commun de créer un réseau pluvial, relevant de la compétence du Syndicat, adapté au nouveau contexte urbain de ce secteur.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, la Commune de Grenade a transféré au Syndicat les compétences suivantes :

- domaine Assainissement collectif : collecte, transport et traitement des eaux usées
- domaine Assainissement non collectif
- domaine Eau potable
- domaine Eau pluviale

Les deux parties souhaitent faire réaliser ces travaux, voire la mission de maîtrise d'œuvre associée, par les mêmes entreprises et par les mêmes prestataires afin d'assurer une meilleure coordination des travaux, d'en réduire le coût pour les deux parties, d'en réduire les délais d'exécution et d'en limiter les désagréments aux riverains.

Pour ce faire, les parties contractantes ont décidé de recourir à la loi du 12 juillet 1985, modifiée par l'ordonnance du 17 juin 2004 sur la maîtrise d'ouvrage publique. L'article 2 de cette loi précise que lorsque la réalisation, la réutilisation ou la réhabilitation d'un ouvrage relèvent simultanément de plusieurs maîtres d'ouvrages, ces derniers peuvent désigner, par convention, celui d'entre eux qui assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération.

En application de la loi précitée, la Commune accepte d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération visée en référence pour les travaux sur le réseau d'eaux pluviales relevant de la compétence du Syndicat.

#### **Article 1 - OBJET**

La présente convention a pour objet de définir les modalités selon lesquelles la Commune exerce sa mission de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de l'opération décrite ci-après et les conditions dans lesquelles chaque partie participe financièrement aux travaux.

Pour l'exercice de sa mission, la Commune bénéficie d'un mandat de la part du Syndicat afin d'engager toutes les démarches et les procédures nécessaires à la réalisation de l'opération.

#### **Article 2 - DESCRIPTION GENERALE DE L'OPERATION A REALISER**

Les travaux à réaliser sont situés sur la Commune de Grenade, et concernent la requalification de l'entrée de ville située sur la RD17 – Route de Montaignut à l'intersection du chemin de Piquette.

#### **Article 3 - NATURE DES TRAVAUX A REALISER**

Les travaux à réaliser, sous maîtrise d'ouvrage de la Commune, sont les suivants :

1. Domaine propre de compétence communale :

- la requalification de la voirie et des trottoirs, non compris la structure et le revêtement de chaussée de la RD réalisés par le Conseil Départemental ;
- la création d'une voie spécifique pour les pompiers ;
- les regards de collecte des eaux de surfaces y compris tampons et grilles ;
- la mise à la cote des ouvrages ;
- la création et la requalification des espaces verts ;
- l'installation d'un Point d'Eau Incendie et de mobilier urbain.

2. Domaine sous maîtrise d'ouvrage déléguée

- L'exécution des travaux sur le réseau enterré d'eaux pluviales :
  - Les canalisations ;
  - Les regards de visite ;
  - Les antennes de collecte des eaux de voirie et de branchements particuliers ;
  - Les regards de branchement particulier y/c tampon fonte ;
  - Les regards de branchement des eaux de voirie (hors tampons fonte).
- L'ITV et l'hydrocurage du réseau enterré d'eaux pluviales.

**Article 4 - EXERCICE DE LA MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE**

La Commune assure seule la maîtrise d'ouvrage de l'opération des travaux sus visés.

Dans le cadre de sa mission de maître d'ouvrage, elle s'engage à tenir informé le Syndicat de l'état d'avancement des opérations.

La Commune effectue les démarches et engage les procédures nécessaires à la réalisation des travaux conformément à la réglementation en vigueur.

A cet effet, la Commune exerce les missions suivantes :

- le suivi de l'exécution du marché de maîtrise d'œuvre dans le strict respect des dispositions relatives aux Marchés Publics,
- la gestion administrative, financière et comptable des marchés de maîtrise d'œuvre et de travaux,
- le suivi de l'exécution des marchés de travaux,
- la rémunération des entreprises,
- la réception des travaux,
- la mise en œuvre de la garantie de parfait achèvement.

Le Syndicat conserve les attributions suivantes :

- la participation aux réunions de chantier,
- la validation des études d'exécution,
- la gestion des différentes garanties à compter de la réception des travaux,
- l'intégration des ouvrages dans le patrimoine,
- la mise en place des financements propres aux ouvrages relevant de sa compétence : subventions, fonds propres, emprunts.

Chacune des parties conserve, pour ce qui la concerne, la maîtrise de la recherche, de l'attribution et du versement de subventions relatives aux travaux relevant de sa compétence.

Cependant, dans le cas où la Commune percevrait des subventions relatives aux travaux relevant de la compétence du Syndicat, ces montants viendraient en déduction du coût des travaux afférents au Syndicat.

## **Article 5 - FINANCEMENT DES TRAVAUX ET REPARTITION DES DEPENSES**

### 5.1. Estimation prévisionnelle de l'opération

Au moment de la signature des marchés publics, le coût de l'ensemble des travaux à la charge de la Commune s'élève à 287 011,38 € HT et le montant définitif des honoraires de la maîtrise d'œuvre s'élève à 27 889,76 € HT.

Cette estimation se décompose de la manière suivante :

- Travaux de compétence communale : 251 954,18 € HT, dont :
  - Montant des travaux hors éléments communs : 234 014,64 € HT
  - Montant des éléments communs : 17 939,54 € HT
- Travaux de compétence SMEA : 35 057,20 € HT, dont :
  - Montant des travaux sur le réseau eaux pluviales (EP), hors éléments communs : 32 562,14 € HT
  - Montant des éléments communs : 2 495,06 € HT ramené au réseau EP.

### Estimation financière prévisionnelle de l'opération et répartition des dépenses :

D'une manière générale, le réseau pluvial n'étant pas financé par des redevances, toute intervention sur ce dernier est prise en charge sur le budget général du SMEA qui refacture la totalité des prestations directement à la Commune.

Dans le cadre de cette opération de requalification de l'entrée de ville située sur la RD17 – Route de Montaigut, le SMEA aura recours à l'emprunt pour le financement de ces travaux sur le réseau pluvial. La mairie remboursera les annuités d'emprunt au SMEA selon la fiche d'évaluation financière validée par la commune.

	Enveloppe financière globale (HT)	Enveloppe financière part Mairie (HT et %)		Enveloppe financière part SMEA (HT et %)	
Montant travaux Marchés Publics signés TF + TO1 + TO2 + TO3 (hors travaux communs)	266 576,78 €	234 014,64 €	87,79%	32 562,14 €	12,21%
Montant éléments communs	20 434,60 €	17 939,54 €	87,79%	2 495,06 €	12,21%
Montant total travaux	287 011,38 €	251 954,18 €	87,79%	35 057,20 €	12,21%
Montant des honoraires définitifs de maîtrise d'œuvre	27 889,76 €	24 484,42 €	87,79%	3 405,34 €	12,21%
<b>TOTAL</b>	<b>314 901,14 €</b>	<b>276 438,60 €</b>	<b>87,79%</b>	<b>38 462,54 €</b>	<b>12,21%</b>

### 5.2. Répartition des dépenses

- Pour le marché de maîtrise d'œuvre

Les prestations de maîtrise d'œuvre seront assurées par :

**Groupement CR Ingénierie SARL – Jacques SEGUI Paysagiste**

La ventilation des honoraires entre la Commune et le SMEA se fera en fonction de leurs compétences respectives.

Ainsi :

- 3 405,34 € HT seraient à la charge du Syndicat au titre du réseau EP
- 24 484,12 € HT seraient à la charge de la Commune pour l'ensemble des travaux de requalification.

- Pour les marchés de travaux

Ces marchés comportent les éléments techniques et financiers nécessaires à la répartition des dépenses par compétence. Ils comporteront :

- › les éléments propres à chaque compétence
- › les éléments communs (installations de chantier, plans d'exécution, plan de recollement, etc.)

Les éléments communs seront répartis sur chaque compétence au prorata du montant H.T. des travaux propres à chaque compétence.

Au moment de la signature des marchés publics, le montant des travaux se répartit ainsi :

- 35 057,20 € HT seraient à la charge du Syndicat dont :
  - › 32 562,14 € HT au titre du réseau d'eaux pluviales
  - › 2 495,06 € HT au titre des travaux communs.
- 251 954,18 € HT seraient à la charge de la Commune, dont :
  - › 234 014,64 € HT au titre de l'ensemble des travaux de requalification
  - › 17 939,54 € HT au titre des travaux communs.

- Pour les autres marchés

Tout comme pour les marchés de travaux, si d'autres marchés doivent être conclus dans le cadre de l'opération, ils devront comporter les éléments techniques et financiers nécessaires à la répartition des dépenses par compétence.

Ils comporteront :

- › les éléments propres à chaque compétence
- › si nécessaire, les éléments communs couvrant l'ensemble des compétences (installations de chantier par exemple)

Les éléments communs seront répartis sur chaque compétence au prorata du montant H.T. des prestations propres à chaque compétence.

- Synthèse des dépenses pour la compétence Eaux Pluviales pour le Syndicat

<b>Eaux pluviales</b>	<b>En € HT</b>
Montant travaux (hors travaux communs)	32 562,14
Montant éléments communs	2 495,06
Montant total des travaux	35 057,20
Montant des honoraires de maîtrise d'œuvre	3 405,34
<b>MONTANT TOTAL</b>	<b>38 462,54</b>

Toute modification ultérieure de l'opération due à des travaux supplémentaires, une révision ou actualisation des prix, des frais d'huissier, ..., sera portée à la connaissance du syndicat. Le nouveau montant défini devra recueillir l'approbation du syndicat. Si cette modification financière augmente de plus de 5% le montant défini dans cette convention, il devra faire l'objet d'un avenant, approuvé par le Bureau Syndical du SMEA.

#### **Article 6 - MODALITES DE PAIEMENT DE LA PART DU SYNDICAT :**

Le Syndicat rembourse à la Commune le montant TTC des honoraires de maîtrise d'œuvre et des travaux lui revenant au fur et à mesure de leur avancement suivant les règles de répartition énoncées ci-dessus et sur titre émis par la Commune accompagné d'une copie de la facture des prestataires ou des entreprises faisant apparaître la répartition détaillée des travaux par compétence.

Lors de la facturation, la commune devra faire apparaître le montant de la TVA dans les pièces justificatives.

#### **Article 7 - ASSURANCES**

La Commune souscrit les assurances nécessaires à la couverture des risques liés à l'exécution des travaux et notamment si nécessaire une assurance dommages-ouvrage. Une copie des différents contrats d'assurance est communiquée au Syndicat sur sa demande.

#### **Article 8 - RESPONSABILITES**

Les parties contractantes demeurent solidairement responsables en cas de dommages causés aux tiers découlant de l'exécution de la présente convention et notamment de l'exécution des travaux. Leur part respective de responsabilité est déterminée *au prorata de la part de financement des travaux supportée, in fine, par chaque collectivité.*

Cette responsabilité solidaire demeure en cas d'action contentieuse de nature indemnitaire dirigée contre l'une des deux parties.

Toutefois la Commune demeure seule responsable vis à vis du Syndicat en cas de méconnaissance de ses obligations prévues par la présente convention, y compris en cas de résiliation et de résolution prévues aux articles 11 et 12.

#### **Article 9 - TRANSFERT DE PROPRIETE**

Jusqu'à la réception des travaux, la Commune, maître d'ouvrage, conserve la propriété de l'ouvrage.

À compter de cette réception, chaque partie entre en possession de la partie de l'ouvrage qui lui revient.

#### **Article 10 - DATE D'EFFET ET DUREE**

La présente convention prend effet à compter de sa date de signature.

Elle s'achève à l'exécution complète de toutes les obligations souscrites par les parties contractantes et notamment l'achèvement des travaux.

**Article 11 - RESILIATION ANTICIPEE**

Chaque partie contractante peut résilier, avant le terme convenu ci-dessus, la présente convention pour un motif d'intérêt général moyennant un préavis de trois mois. La partie ayant pris l'initiative de la résiliation anticipée en assume les conséquences préjudiciables, notamment financières, pour l'autre partie.

Les deux parties se rapprochent pour évaluer les préjudices liés à la résiliation et pour examiner les modalités de dédommagement. Ils examinent également le sort des contrats en cours conclus par le Syndicat et notamment les contrats de travaux et les contrats d'emprunt ainsi que le sort des ouvrages réalisés et de ceux en cours de travaux.

Un procès-verbal signé par les parties contractantes formalise l'accord amiable intervenu entre elles.

**Article 12 - RESOLUTION**

En cas de manquement aux présentes stipulations contractuelles, la convention est résiliée de plein droit après une mise en demeure infructueuse adressée par la partie en ayant pris l'initiative.

La résolution engage la responsabilité de la partie ayant manqué à ses obligations contractuelles.

En cas de résolution les parties se rapprochent pour examiner les sorts des contrats et des biens ainsi que l'évaluation et les modalités de dédommagement comme indiqué ci-dessus.

**Article 13 - LITIGES**

Les litiges susceptibles de naître entre les parties à l'occasion de la présente convention sont portés devant le tribunal administratif de Toulouse.

La présente convention est établie en deux originaux.

Fait à Grenade, le

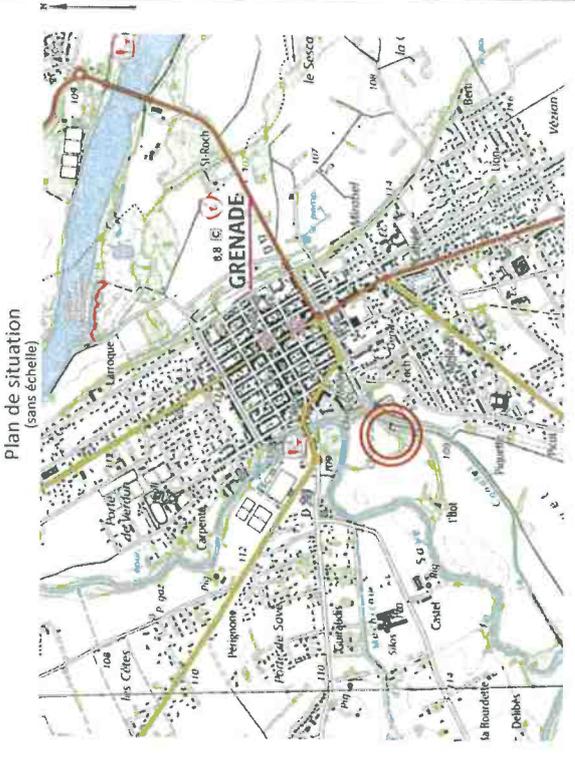
Fait à....., le .....

Pour la Commune

Pour le Syndicat

**Jean-Paul DELMAS**  
Maire de la Commune  
de Grenade sur Garonne

**Sébastien VINCINI**  
Président du Syndicat Mixte  
de l'Eau et de l'Assainissement  
de la Haute-Garonne

Commune de GRENADE chemin de la Magdelaine Parcelle F n°28	
PROPRIÉTÉ : INDIVISION GARROS	
<b>PROJET DE DIVISION</b>	
Plan de situation (sans échelle)	
	
Indice	Observations
00	Création du document
03	Modification : mise à jour du nota pour l'accessibilité à la parcelle divisée.
	
8 Le Mail - 31130 QUINT-FONSEGRIVES Tel : 06-64-96-34-25 / Mail : b.e.gex31@gmail.com	
Affaire : A22085	
	

Extrait du plan cadastral Echelle : 1/5000		Extrait de vue aérienne (sans échelle)	limite de division contour des parcelles à diviser
			

Commune de GRENADE-SUR-GARONNE  
316 chemin de la Magdelaine

**PROPRIÉTÉ :**  
**INDIVISION GARROS**

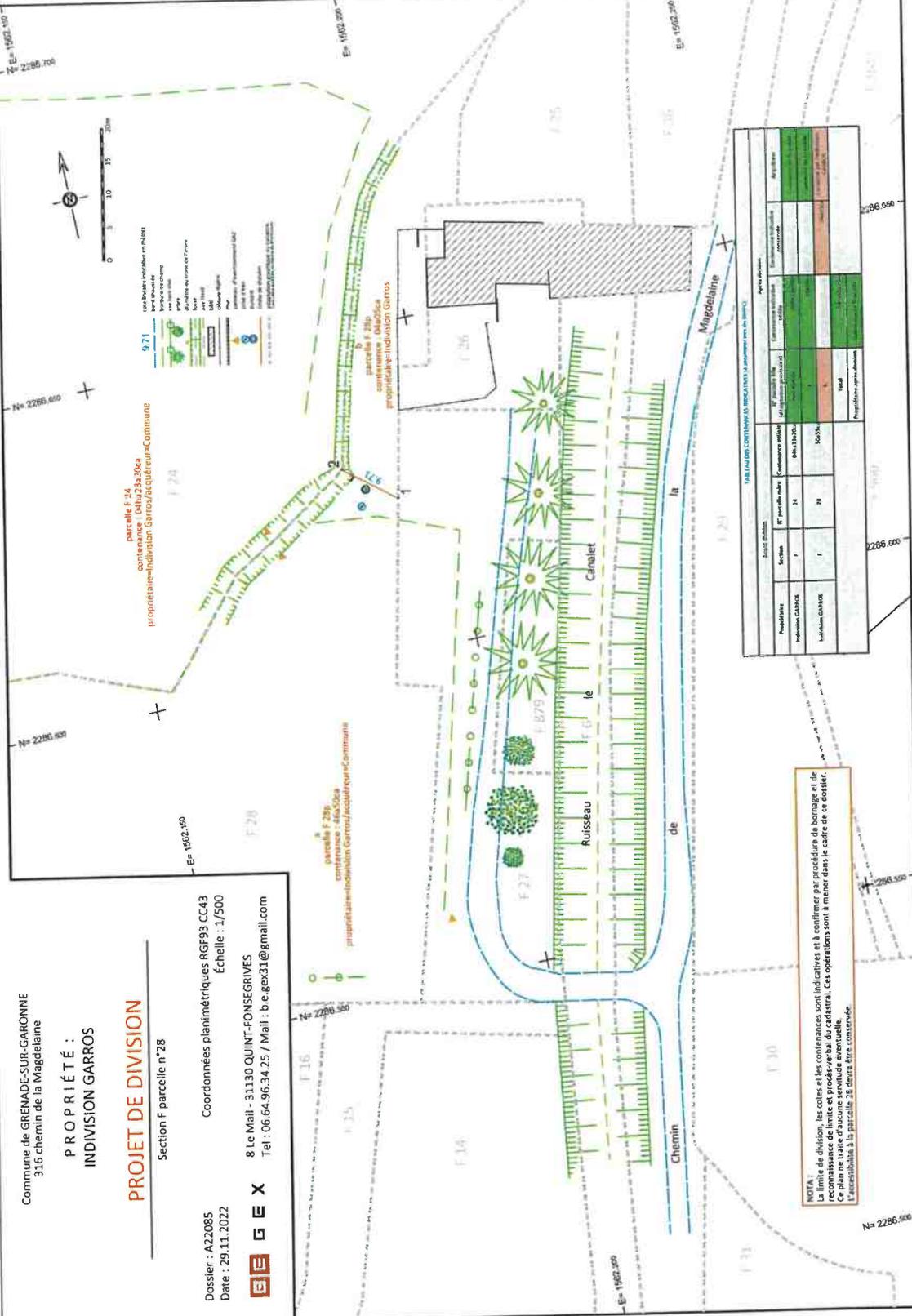
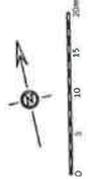
**PROJET DE DIVISION**

Section F parcelle n°28

Dossier : A22085  
Date : 29.11.2022

Coordonnées planimétriques RGF93 CC43  
Échelle : 1/500

8 Le Mail - 31130 QUINT-FONSEGRIVES  
Tel : 06.64.96.34.25 / Mail : b.alex31@gmail.com



parcelle F.24  
contenance : 04ha23a20ca  
propriétaire=Indivision Garros/Jacqueline+Commune

parcelle F.25  
contenance : 46a50ca  
propriétaire=Indivision Garros/Jacqueline+Commune

TABLEAU DES CONTENANCES (MÈTRES CARRÉS) À COMPARER AVEC LES MÈTRES

Parcelle	Surface	Contenance cadastrale	Différence	Observations
F.24	4650	4650	0	
F.25	4650	4650	0	
F.26	4650	4650	0	
F.27	4650	4650	0	
F.28	4650	4650	0	
<b>Total</b>	<b>23250</b>	<b>23250</b>	<b>0</b>	

NOTA : Les limites de division, les côtes et les contenances sont indicatives et à confirmer par procédure de bornage et de reconnaissance de limites et procès-verbal du cadastre. Ces opérations sont à mener dans le cadre de ce dossier. Ce plan ne traite d'aucune servitude éventuelle. L'ensemble des parcelles doit être bornées.

Annexe à la délibération n° 144-2022 « Tarifs communaux ».

**TARIFS / Services Publics.**

(Annexe délibération n° 144-2022 du 06/12/2022)

SERVICES	Rappel tarifs 2022	Tarifs applicables à compter du 01/01/2023
<b>CIMETIERES :</b>		
<i>Tombes &amp; caveaux :</i>		
Tombe "pleine terre" - concession de 15 ans	184,00 €	188,00 €
Tombe "pleine terre" - concession de 30 ans	367,00 €	375,00 €
Emplacement Caveau	662,00 €	676,00 €
Tombe préfabriquée (2 places)	1 938,00 €	1 977,00 €
Tombe préfabriquée (4 places)	2 805,00 €	2 862,00 €
Concession ayant fait l'objet d'une procédure de reprise :		
. Concession columbarium - 2 urnes (15 ans)	126,00 €	129,00 €
. Concession columbarium - 2 urnes (30 ans)	246,00 €	251,00 €
. Tombe préfabriquée (2 places)	1 454,00 €	1 484,00 €
. Tombe préfabriquée (4 places)	2 101,00 €	2 144,00 €
<i>Espace cinéraire :</i>		
Ancien columbarium – concession de 15 ans	252,00 €	258,00 €
Ancien columbarium – concession de 30 ans	492,00 €	502,00 €
Nouveau columbarium – concession de 15 ans	365,00 €	373,00 €
Nouveau columbarium – concession de 30 ans	605,00 €	618,00 €
Cavurne préfabriquée - concession de 15 ans	489,00 €	499,00 €
Cavurne préfabriquée - concession de 30 ans	813,00 €	830,00 €
Emplacement "vierge" 1mx1m pour construction d'un cavurne - concession de 15 ans	90,00 €	92,00 €
Emplacement "vierge" 1mx1m pour construction d'un cavurne - concession de 30 ans	189,00 €	193,00 €
<i>Taxes diverses, autres :</i>		
Renouvellement Concession	130,00 €	140,00 €
Redevance de réduction ou réunion de corps	130,00 €	130,00 €
Redevance de superposition des corps ou de seconde et ultérieures inhumations	70,00 €	70,00 €
Caveau provisoire ou dépositaire de 1 à 6 mois (par mois)	40,00 €	41,00 €
Caveau provisoire ou dépositaire plus de 6 mois (par mois)	85,00 €	87,00 €
Identification des concessions	5,30 €	5,50 €
Vacation funéraire	25,00 €	25,00 €
<b>PISCINE</b>		
Entrée Générale (gratuité avant 4 ans)	2,50 €	2,50 €
Tarif réduit "10 entrées"	23,00 €	23,50 €
Tarif réduit "20 entrées"	43,00 €	44,00 €
Tarif réduit "30 entrées"	56,00 €	58,00 €
Entrée "groupe" (10 entrées minimum) - entrée payante pour tous les enfants sans condition d'âge, gratuité pour l'encadrement sur la base de l'art. 3 du règlement intérieur pour les centres de loisirs et les colonies de vacances -	2,00 €	2,10 €
Entrée « titulaire Pass Grenade »	1,00 €	1,00 €
Leçon de natation (carte 5 séances)	44,00 €	46,00 €
Cours Aquagym (carte 5 séances)	29,00 €	31,00 €
Animations "ville"	0,00 €	0,00 €
<b>MISE A DISPOSITION MINIBUS AUX ASSOCIATIONS DE GRENADE</b>		
Caution	530,00 €	530,00 €
Mise à disposition	26,00 €	27,00 €
<b>MISE A DISPOSITION SONORISATION AUX ASSOCIATIONS DE GRENADE</b>		
Caution sono 300 watts	410,00 €	410,00 €
Caution sono 480 watts	1 000,00 €	1 000,00 €
<b>MISE A DISPOSITION TENTÉ DE RECEPTION AUX ASSOCIATIONS DE GRENADE</b>		
Caution	1 000,00 €	1 000,00 €
Installation et démontage de praticables (par heure d'intervention)	86,00 €	88,00 €
<b>SALLES COMMUNALES / PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Cinéma (/jour)	439,00 €	448,00 €
Salles de réunion (Espace l'Envol ou autres) :		



Bureau de permanence (par demi journée)	26,00 €	27,00 €
Bureau de permanence (par journée)	49,00 €	50,00 €
Salle de réunion - capacité ≤30 personnes (par demi journée)	52,00 €	54,00 €
Salle de réunion - capacité ≤30 personnes (par journée)	104,00 €	107,00 €
Salle pour organismes de formation par mois (occupation permanente de la salle)	204,00 €	209,00 €
Salle pour organismes de formation par mois (occupation ponctuelle de la salle)	102,00 €	105,00 €
Espace l'Envol (Salle Jean Mermoz et salle Roland Garros)		
Foyer Rural de Grenade - 26A, rue Victor Hugo (Salle rez-de-chaussée)		
Associations de Grenade	0,00 €	0,00 €
Particuliers et autres Grenade 1 jour	175,00 €	179,00 €
Particuliers et autres Grenade 2 jours	273,00 €	279,00 €
Extérieurs 1 jour	284,00 €	290,00 €
Extérieurs 2 jours	421,00 €	430,00 €
Entreprises & sociétés commerciales	369,00 €	377,00 €
Tarif supplémentaire pour préparation & décoration des salles (par 1/2 journée)	97,00 €	99,00 €
Caution salles Espace l'Envol		
- Caution grande salle	850,00 €	850,00 €
- Caution petite salle	205,00 €	205,00 €
Salle du Foyer de St Caprais		
Associations de Grenade	0,00 €	0,00 €
Location /jour	113,00 €	116,00 €
Caution	541,00 €	541,00 €
Hall de la Salle des Fêtes (/jour)		
Associations de Grenade	0,00 €	0,00 €
Particuliers + autres	176,00 €	180,00 €
Nettoyage (éventuel)	46,00 €	47,00 €
Salle des Fêtes :		
Associations de Grenade (uniquement une fois par an pour manifestation à but non lucratif)	0,00 €	0,00 €
Associations de Grenade	113,00 €	116,00 €
(manifestation à but lucratif ou manifestation à but non lucratif à partir de la 2ème occupation)	574,00 €	586,00 €
Associations extérieures mais de la Communauté de Communes (2 jrs le week-end ou jour férié)	1 190,00 €	1 214,00 €
Associations extérieures hors Communauté de Communes (2jrs le week-end ou jour férié)	260,00 €	266,00 €
Associations extérieures (1 jour hors week-end sans chauffage)	315,00 €	322,00 €
Associations extérieures (1 jour hors week-end avec chauffage)	467,00 €	477,00 €
Particuliers de Grenade, y compris pour le mariage d'enfants de Grenadains (par week-end)	1 264,00 €	1 289,00 €
Particuliers Extérieurs (par week-end)	206,00 €	211,00 €
Particuliers de Grenade (1 jour hors week-end et sans chauffage)	498,00 €	508,00 €
Particuliers Extérieurs (1 jour hors week-end et sans chauffage)	3 693,00 €	3 767,00 €
Organisation de salons professionnels (5 jours)	531,00 €	542,00 €
Installation et démontage de rideaux	51,00 €	53,00 €
Forfait "location de la rampe d'éclairage de la scène"	72,00 €	74,00 €
Intervention des services techniques : passage auto-laveuse et lustreuse (obligatoire)	105,00 €	105,00 €
Caution Nettoyage	1 000,00 €	1 000,00 €
Caution Salle	500,00 €	500,00 €
Caution "location rampe d'éclairage de la scène"		
Option "Climatisation" :		
Participation aux frais :		
* associations de Grenade	0,00 €	0,00 €
* particuliers (par jour)	12,00 €	13,00 €
Caution "climatisation"	50,00 €	50,00 €
	11,00 €	11,00 €
BIBLIOTHEQUE		
droit d'inscription pour l'année, pour les adultes actifs en CDI		
DROITS DE PLACE / OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC		
Marché de plein vent (facturation au trimestre)		
*Abonnés (/ml)	0,45 €	0,46 €
*Volants (/ml)	1,20 €	1,25 €
*Minimum (pour les volants)	3,10 €	3,20 €
*Participation consommation électrique (/jour)	1,10 €	1,15 €
Marché de producteurs (saisonnier)		
Forfait par emplacement	3,00 €	3,00 €

Occasionnels		
*Type déballage ou autres, hors marché de plein vent (/ml)	1,20 €	1,25 €
*Minimum de facturation	6,50 €	6,70 €
Foire		
*Exposants hors concessionnaires auto (/ml)	4,50 €	4,60 €
*Exposition de véhicules (concessionnaires automobiles) / par véhicule	4,50 €	4,60 €
Autres (vide-greniers, braderie, marché de Noël, gourmands... ) (/ml)		
	3,60 €	3,60 €
Manèges (par emplacement)		
*gros métiers	160,00 €	164,00 €
*moyens métiers	80,00 €	82,00 €
*petits métiers	35,00 €	36,00 €
Cirques		
*Cirque (+300 m²)	95,00 €	97,00 €
*Cirque (-300 m²)	50,00 €	51,00 €
Spectacle de marionnettes (/emplacement)		
	30,00 €	31,00 €
Stand à l'occasion de compétitions de haut niveau (/emplacement) :		
- jusqu'à 3x3	185,00 €	189,00 €
- au-delà de 3x3	255,00 €	261,00 €
Terrasse restaurant		
par m² et par jour	0,75 €	0,80 €
par m² et par mois	0,95 €	1,00 €
par m² et par an	10,60 €	11,00 €
minimum de facturation	5,45 €	5,60 €
Terrasse café		
par m² et par jour	0,65 €	0,70 €
par m² et par mois	0,75 €	0,80 €
par m² et par an	7,70 €	8,00 €
minimum de facturation	5,45 €	5,60 €
Étalage		
par m² et par jour	0,50 €	0,60 €
par m² et par mois	0,60 €	0,70 €
par m² et par an	6,25 €	6,50 €
minimum de facturation	5,45 €	5,60 €
Appareil de distribution		
par unité et par jour	12,90 €	13,50 €
par unité et par mois	15,30 €	16,00 €
par unité et par trimestre	39,00 €	40,00 €
par unité et par an	156,00 €	160,00 €
Chevalet ou drapeau sur pied (2 maxi par commerce)		
par mois	6,00 €	6,50 €
par trimestre	14,50 €	15,00 €
par an	41,50 €	42,00 €
Chevalet de presse (2 maxi par commerce)		
par mois	6,00 €	6,50 €
par trimestre	14,50 €	15,00 €
par an	41,50 €	42,00 €



SECTION D'INVESTISSEMENT														
RECETTES														
ARTICLE	SERVICE	OPERAT.	LIBELLES	Credits ouverts	DM	Total	ARTICLE	SERVICE	CHAPITRE POUR VOTE	OPERATION POUR INFORMATION	LIBELLES	Credits ouverts	DM	Total
1	020	Non-Affectée	Depenses imprevuees d'investissement.	239 289,00 €	23 039,00 €	262 328,00 €	1312	SPIE	13	21003	Subvention PETR pour la création d'un pumptrack	- €	28 528,00 €	28 528,00 €
2	2128	ADMI	Reprises de concessions	3 000,00 €	1 000,00 €	2 000,00 €								- €
3	21578	ELTC	Acquisition de panneaux pour la Zone 30	10 000,00 €	7 700,00 €	2 300,00 €								- €
4	2188	SENT	Acquisition d'une autoleveuse pour le gymnase	- €	7 500,00 €	7 500,00 €								- €
5	2158	SENT	Acquisition d'une tondeuse tractée pour le service Sports	1 450,00 €	50,00 €	1 500,00 €								- €
6	21539	DSTI	Cablage Réseaux informatiques Mairie	- €	3 800,00 €	3 800,00 €								- €
7	2188	INTD	Acquisition d'un réfrigérateur pour la salle de pause de la Mairie	- €	150,00 €	150,00 €								- €
8	2188	SFIN	Provision pour équipements urgents	2 873,00 €	150,00 €	2 723,00 €								- €
9	2184	ADMI	Acquisition d'un fauteuil pour le service ADMI	- €	500,00 €	500,00 €								- €
10	21316	ADMI	Fourniture et pose d'un puit de dispersion pour le cimetière de la Magdeleine	- €	1 950,00 €	1 950,00 €								- €
11	15912	SFIN	Amortissement Subvention Région Travaux Jardin Mairie	- €	1 762,00 €	1 762,00 €	28128	SFIN	D40	Non-Affectée	Amortissement Travaux Jardin Mairie	- €	19 373,00 €	19 373,00 €
12	275	SFIN	Consommation en cas de saisine du Tribunal sur l'acquisition du terrain ZAC de LANOUX (15% de l'évaluation des Domaines)	- €	18 000,00 €	18 000,00 €								- €
					<b>47 901,00 €</b>									<b>47 901,00 €</b>

COMMUNE - DECISION MODIFICATIVE N° 05/2022 DU 06 DECEMBRE 2022

V3



Annexe à la délibération n° 151-2022 « Modification des AP/CP ».

AP - CP ANNEE 2022

selon DM 05-2022

Les AP/CP (Autorisations de programme / Crédits de paiement) sont un outil permettant de définir un plan d'investissement pluriannuel et de mettre en œuvre un échéancier de réalisation. Les sommes inscrites ont vocation à évoluer en fonction de la réalisation des projets et des choix retenus par l'assemblée délibérante. Des rajustements sont effectués tout ou long de l'année lors de chaque décision budgétaire.

AP-CP n° 01-2018			
Années	Prévisionnel	Réalisé	Total cumulé
2019	5 000,00 €	- €	- €
2020	5 000,00 €	- €	- €
2021	46 800,00 €	- €	- €
2022	52 000,00 €	- €	- €
2023	520 000,00 €	- €	- €
2024	260 000,00 €	- €	- €
<b>Total</b>			

AP-CP n° 01-2017			
Années	Prévisionnel	Réalisé	Total cumulé
2017	2 393,00 €	- €	- €
2018	3 100,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
2019	1 000,00 €	- €	3 000,00 €
2020	205 000,00 €	202 878,92 €	205 878,92 €
2021	160 343,00 €	128 106,50 €	333 985,42 €
2022	37 000,00 €		
2023	107 000,00 €		
<b>Total</b>		<b>333 985,42 €</b>	

AP-CP n° 02-2017				
Années	Prévisionnel	Réalisé	Total cumulé	
2017	2 000,00 €	- €	- €	
2018	11 500,00 €	- €	- €	
2019	35 000,00 €	34 897,20 €	34 897,20 €	
ANNEE 2020	opération 17002	132 000,00 €	130 188,65 €	165 085,85 €
	Non-Affectée C/458114 - CCHT	182 300,00 €	182 220,72 €	347 306,57 €
	Non-Affectée C/458115 - SMEA	127 600,00 €	127 528,36 €	474 834,93 €
ANNEE 2021	opération 17002	237 000,00 €	236 604,76 €	711 439,69 €
	Non-Affectée C/458114 - CCHT	390 000,00 €	388 857,26 €	1 100 296,95 €
	Non-Affectée C/458115 - SMEA	97 000,00 €	96 366,72 €	1 196 663,67 €
ANNEE 2022	opération 17002	59 500,00 €		
	Non-Affectée C/458114 - CCHT	28 450,00 €		
	Non-Affectée C/458115 - SMEA	25 500,00 €		
ANNEE 2023	opération 17002	30 000,00 €		
<b>Total</b>		<b>1 196 663,67 €</b>		

AP-CP n° 03-2017				
Années	Prévisionnel	Réalisé	Total cumulé	
2017	2 000,00 €	- €	- €	
2018	2 000,00 €	- €	- €	
2019	20 000,00 €	11 280,00 €	11 280,00 €	
2020	7 000,00 €	840,00 €	12 120,00 €	
2021	77 000,00 €	76 011,33 €	88 131,33 €	
ANNEE 2022	opération 17003	538 800,00 €		
	Non-Affectée C/458117 - CACG	23 000,00 €		
	Non-Affectée C/458118 - SMEA	38 000,00 €		
ANNEE 2023	opération 17003	300 000,00 €		
	Non-Affectée C/458117 - CACG	23 000,00 €		
	Non-Affectée C/458118 - SMEA	40 000,00 €		
<b>Total</b>		<b>88 131,33 €</b>		



## AP - CP ANNEE 2022

Selon DM 05-2022

AP-CP n° 01-2016				Opération : 16002
Années	Prévisionnel	Réalisé	Total cumulé	
2016	170 000,00 €	- €	-	
ANNEE 2017	opération 16002	85 900,00 €	41 300,10 €	41 300,10 €
	Non-Affectée C/458104	35 600,00 €	16 432,87 €	57 732,97 €
	Non-Affectée C/458105	4 200,00 €	- €	57 732,97 €
ANNEE 2018	opération 16002	864 500,00 €	845 944,68 €	903 677,65 €
	Non-Affectée C/458104	382 000,00 €	377 666,00 €	1 281 343,65 €
	Non-Affectée C/458105	44 500,00 €	43 751,95 €	1 325 095,60 €
ANNEE 2019	opération 16002	169 000,00 €	168 862,04 €	1 493 957,64 €
	Non-Affectée C/458104	74 000,00 €	73 333,51 €	1 567 291,15 €
	Non-Affectée C/458105	8 500,00 €	8 495,54 €	1 575 786,69 €
ANNEE 2020	opération 16002	5 000,00 €	2 640,00 €	1 578 426,69 €
	Non-Affectée C/458104	400,00 €	- €	1 578 426,69 €
	Non-Affectée C/458105	100,00 €	- €	1 578 426,69 €
ANNEE 2021	opération 16002	3 200,00 €	3 160,34 €	1 581 587,03 €
	Non-Affectée C/458104	351,00 €	350,58 €	1 581 937,61 €
	Non-Affectée C/458105	41,00 €	40,60 €	1 581 978,21 €
ANNEE 2022	opération 16002	1 000,00 €	- €	- €
	Non-Affectée C/458104	- €	- €	- €
	Non-Affectée C/458105	- €	- €	- €
ANNEE 2023	opération 16002	50 160,00 €	- €	- €
<b>Total</b>			<b>1 581 978,21 €</b>	

Opération de la catégorie 15 (Bénévolat)				Opération : 19001
Années	Prévisionnel	Réalisé	Total cumulé	
2019	22 000,00 €	7 020,00 €	7 020,00 €	
2020	20 000,00 €	2 574,80 €	9 594,80 €	
2021	597 258,00 €	595 182,89 €	604 777,69 €	
2022	2 200,00 €	- €	604 777,69 €	
<b>Total</b>			<b>604 777,69 €</b>	

Acquisition de véhicules				Opération : 19011
Années	Prévisionnel	Réalisé	Total cumulé	
2019	50 000,00 €	- €	-	
2020	44 150,00 €	44 123,74 €	44 123,74 €	
2021	74 230,00 €	74 226,93 €	118 350,67 €	
2022	9 000,00 €	- €	118 350,67 €	
2023	9 000,00 €	- €	118 350,67 €	
<b>Total</b>			<b>118 350,67 €</b>	



## AP - CP ANNEE 2022

Version DM 05-2022

Reconfiguration Centre Ville - Réaménagement du centre ville de Bourges			
AP-CP n° 05-2019			Opération : 19008
Années	Prévisionnel	Réalisé	Total cumulé
2019	2 000,00 €	- €	- €
2020	37 000,00 €	31 755,01 €	31 755,01 €
2021	630 000,00 €	627 813,71 €	659 568,72 €
2022	52 100,00 €		
2023	6 000,00 €		
<b>Total</b>		<b>659 568,72 €</b>	

Reconfiguration Centre Ville - Réaménagement du centre ville de Bourges			
AP-CP n° 06-2019			Opération : 19009
Années	Prévisionnel	Réalisé	Total cumulé
2019	2 000,00 €	- €	- €
2020	2 000,00 €	- €	- €
2021	1 200,00 €	1 199,52 €	1 199,52 €
2022	- €		
<b>Total</b>		<b>- €</b>	

Reconfiguration Centre Ville - Réaménagement du centre ville de Bourges			
AP-CP n° 07-2019			Opération : 19010
Années	Prévisionnel	Réalisé	Total cumulé
2019	2 000,00 €	- €	- €
2020	11 500,00 €	9 990,00 €	9 990,00 €
2021	1 100,00 €	1 050,00 €	11 040,00 €
2022	25 000,00 €		
2023	500 000,00 €		
2024	160 000,00 €		
<b>Total</b>		<b>11 040,00 €</b>	

Reconfiguration Centre Ville - Réaménagement du centre ville de Bourges			
AP-CP n° 08-2019			Opération : 19005
Années	Prévisionnel	Réalisé	Total cumulé
2019	2 000,00 €	- €	- €
2020	2 000,00 €	- €	- €
2021	- €	- €	- €
2022	80 000,00 €		
2023	30 000,00 €		
<b>Total</b>		<b>- €</b>	

## AP - CP ANNEE 2022

Date: 04/05/2022

Rehabilitation Remise Aires et Paveements			
AP-CP n° 01-2021			Opération : 21001
Années	Prévisionnel	Réalisé	Total cumulé
2021	11 200,00 €	11 123,20 €	11 123,20 €
2022	25 000,00 €	- €	- €
2023	400 000,00 €	-	-
<b>Total</b>		<b>11 123,20 €</b>	

Aménagement de la aire de bus au Centre de Commerce			
AP-CP n° 02-2021			Opération : 21003
Années	Prévisionnel	Réalisé	Total cumulé
2021	162 000,00 €	150 222,00 €	150 222,00 €
2022	185 580,00 €	- €	- €
2023	250 000,00 €	-	-
2024	250 000,00 €	-	-
<b>Total</b>		<b>150 222,00 €</b>	

Extension de l'observatoire de la Mandelaine			
AP-CP n° 03-2021			Opération : 21004
Années	Prévisionnel	Réalisé	Total cumulé
2021	- €	- €	-
2022	744 004,00 €	- €	-
2023	30 000,00 €	-	-
<b>Total</b>		<b>- €</b>	

Reconstruction Immeuble scolaire - Ecole N°13			
AP-CP n° 04-2021			Opération : 21005
Années	Prévisionnel	Réalisé	Total cumulé
2021	- €	- €	-
2022	10 000,00 €	- €	-
2023	205 000,00 €	-	-
<b>Total</b>		<b>- €</b>	

Immeuble Avenue Lazare Carnot / Rue des Isidors			
AP-CP n° 05-2021			Opération : 21006
Années	Prévisionnel	Réalisé	Total cumulé
2021	135 000,00 €	112 354,08 €	112 354,08 €
2022	100,00 €	-	-
2023	21 000,00 €	-	-
<b>Total</b>		<b>112 354,08 €</b>	

Equpeement numérique des écoles			
AP-CP n° 06-2021			Opération : 21007
Années	Prévisionnel	Réalisé	Total cumulé
2021	1 000,00 €	- €	-
2022	121 370,00 €	- €	-
2023	- €	- €	-
<b>Total</b>		<b>- €</b>	

Création de jardins partagés			
AP-CP n° 01-2022			Opération : 21008
Années	Prévisionnel	Réalisé	Total cumulé
2022	30 000,00 €	- €	-
2023	50 000,00 €	- €	-
2024	- €	- €	-
<b>Total</b>		<b>- €</b>	

Acquisition Parcelle FN 1921 "JAC de L'ANOUX"			
AP-CP n° 02-2022			Opération : Non-affectée
Années	Prévisionnel	Réalisé	Total cumulé
2022	130 000,00 €	- €	-
2023	130 000,00 €	- €	-
2024	- €	- €	-
<b>Total</b>		<b>- €</b>	

PLU - Plan Local d'Urbanisme			
AP-CP n° 03-2022			Opération : 10026
Années	Prévisionnel	Réalisé	Total cumulé
2022	15 000,00 €	- €	-
2023	110 000,00 €	- €	-
2024	- €	- €	-
<b>Total</b>		<b>- €</b>	





## CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2022-2025

Entre :

- La caisse des Allocations familiales de la Haute-Garonne représentée par le Président de son Conseil d'administration, Monsieur Laurent NGUYEN et par son Directeur, Monsieur Jean-Charles PITEAU, dûment autorisés à signer la présente convention ;

Ci-après dénommée « la Caf » ;

et

- La Communauté de Communes des Hauts Tolosans, représentée par son Président, Monsieur Jean-Paul DELMAS, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil communautaire ;
- La commune de Grenade, représentée par son Maire, Monsieur Jean-Paul DELMAS, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;
- La commune de Merville, représentée par son Maire, Madame Chantal AYGAT, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;
- Le SIVS du Pays de Cadours, représenté par son Maire, Monsieur Didier LAFFON, dûment autorisée à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;

- La commune du Castera, représentée par son Maire, Monsieur Yvan GONZALEZ, dans le cadre du RPI constitué avec les communes de Garac et Bellegarde Sainte Marie, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;
- Le SIVS regroupant les communes de Bretx, Menville et Saint Paul sur Save, représentée par son Président, XXX, dûment autorisée à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;
- La commune de Daux, représentée par son Maire, Monsieur Patrice LAGORCE, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;
- La commune de Larra, représentée par son Maire, Monsieur Jean-Louis MOIGN, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;
- La commune de Launac, représentée par son Maire, Monsieur Nicolas ALARCON, dûment autorisée à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;
- La commune du Burgaud, représentée par son Maire, Monsieur Laurent ZANETTI, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;
- La commune de Saint Cézert, représentée par son Maire, Monsieur Henri OLIVEIRA-SOARES, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;
- La commune de Montaigut sur Save, représentée par son Maire, Monsieur François CODINÉ, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;
- La commune de Ondes, représentée par son Maire, Monsieur André PAVAN, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;
- La commune de Thil, représentée par son Maire, Madame Céline FRAYARD, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;

Ci-après dénommées « les collectivités signataires »

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des caisses d'Allocations familiales (Caf) ;

Vu la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) ;

Vu la délibération du Conseil d'administration de la Caf de la Haute-Garonne en date du 26 octobre 2020, modifiée le 29 novembre 2021, concernant la trajectoire de déploiement des Conventions territoriales globales

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de Communes des Hauts Tolosans en date du XXX figurant en annexe 4 de la présente convention ;

Vu les délibérations des conseils syndicaux du SIVS du Pays de Cadours et du SIVS des communes de Bretx, Saint Paul sur Save et Menville figurant en annexe 4 de la présente convention ;

Vu les délibérations des conseils municipaux des communes de Grenade, Merville, Le Castera, Daux, Larra, Launac, Le Burgaud, Saint Cézert, Montaigut sur Save, Ondes et Thil figurant en annexe 4 de la présente convention ;

Vu la délibération du Conseil d'administration de la Caf de la Haute-Garonne en date du 17 décembre 2021 figurant en annexe 5,

## PREAMBULE

Les Caf sont nées de la volonté d'apporter une aide à toutes les familles, dans leur diversité. Qu'il prenne la forme de prestations monétaires ou d'aides permettant de développer des services, l'investissement des Caf témoigne d'un engagement de la collectivité, dans une visée universelle, pour accompagner le développement de chaque personne, dès sa naissance, par une présence et un soutien dans son parcours de vie, accentuant, s'il le faut, son aide lorsque la famille est dans la difficulté.

La branche Famille est ainsi présente auprès de chacun tout au long de la vie, auprès de chaque parent, femme ou homme, en fonction de sa situation, en équité : conciliation vie familiale/vie professionnelle, accueil des enfants et des jeunes, lutte contre la pauvreté sont les domaines prioritaires de l'intervention des Caf, qui prend la forme d'une offre globale de service.

Dédiée initialement à la famille, la Branche s'est vu progressivement confier des missions pour le compte de l'Etat et des départements, qui représentent une part importante de son activité.

Les quatre missions emblématiques de la branche Famille sont fondatrices de son cœur de métier:

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

Pour accompagner le développement de celles-ci, les Caf collaborent depuis l'origine avec leurs partenaires de terrain, au premier rang desquels les collectivités locales. Les communes (et leur regroupement) sont en effet particulièrement investies dans le champ des politiques familiales et sociales, au titre de leur clause de compétence générale leur permettant de répondre aux besoins du quotidien des citoyens.

Les territoires se caractérisent par une grande diversité de situations d'habitants, et par de nombreuses évolutions qui modifient profondément la vie des familles. Leurs attentes évoluent, et la réponse à celles-ci passent par la volonté des acteurs locaux. A ce titre, la Caf entend poursuivre son soutien aux collectivités locales qui s'engagent dans un projet de territoire qui leur est destiné.

Dans ce cadre, la Convention territoriale globale (Ctg) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la Ctg favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

La CTG peut couvrir, en fonction des résultats du diagnostic, les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

Elle s'appuie sur les documents de diagnostic et de programmation que constituent les différents schémas départementaux : schéma départemental des services aux familles, schéma départemental de l'animation de la vie sociale, stratégie de lutte contre la pauvreté...

## ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

La présente convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Ce projet est établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

Elle a pour objet :

- D'identifier les besoins prioritaires sur la commune ou communauté de communes (figurant en Annexe 1 de la présente convention) ;
- De définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;
- De pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements (Annexe 2) ;
- De développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants (Annexe 3).
- De permettre l'expérimentation de nouvelles actions partenariales et co-construites

## ARTICLE 2 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA CAF DE HAUTE-GARONNE

L'action de la Caf de la Haute-Garonne répond aux orientations de la Convention d'Objectifs et de Gestion 2018/2022 qui visent prioritairement à :

- ✓ agir pour le développement des services aux allocataires,
- ✓ garantir la qualité et l'accès aux droits.

Afin de répondre à ces deux enjeux majeurs, une offre de service est ainsi organisée sur deux grands axes, offre de service à l'utilisateur et offre de services aux partenaires.

- **Le versement des prestations légales et familiales**

Ces prestations correspondent à des compléments de revenus (prestations familiales, aides au logement, Prime d'activité) ou à des revenus de substitution (Rsa, allocation aux adultes handicapés).

La communauté de communes des Hauts Tolosans compte 6 437 allocataires pour 18 246 personnes couvertes soit un taux de couverture Caf de 54,3 %.

Le montant des prestations légales représente 2 641 831 € versés en décembre 2019.

Les foyers allocataires par typologie de prestations sont répartis comme suit :

- 60,8 % de prestations solidarité et précarité
- 10,8 % de prestations familiales
- 28,4 % de prestations logement

A ce jour, pour information, plusieurs **lieux d'accueil** sont implantés sur l'ensemble du département permettant aux allocataires d'être accompagnés dans leurs démarches administratives sur rendez-vous quel que soit le lieu de résidence :

- 1 accueil à Toulouse-Riquet ;
- 3 accueils dans Toulouse intra-muros (Reynerie, Izards et Empalot) ;

- 4 accueils hors Toulouse : Saint-Alban, Muret, Colomiers et St-Gaudens ;
- 1 accueil spécialisé dédié aux étudiants, le Welcome Desk à Toulouse ;
- Des **rendez-vous téléphoniques** sont également possibles en saisine directe par les allocataires via le Caf.fr ;
- **1 accueil adapté** aux personnes sourdes ou malentendantes sur rendez-vous à l'accueil Toulouse-Riquet. Elles peuvent également contacter un conseiller de la Caf par téléphone-relais en LSF (langue des signes française) ;
- **plusieurs permanences administratives** sont assurées par des conseillers Caf ;
- 34 points d'accès numériques au Caf.fr pour accéder au compte allocataire, modifier une situation, demander des aides en ligne en complément un partenariat engagé avec les France Services.

- **L'action sociale de la Caf**

Elle se matérialise par des aides financières individuelles à destination des familles, l'accompagnement social des familles en difficulté, le soutien aux parents et des aides collectives à destination de partenaires (communes, associations, entreprises) pour développer des équipements destinés aux enfants, aux jeunes et aux familles.

#### **L'intervention sociale spécialisée**

Elle repose sur une démarche préventive qui permet d'anticiper la demande sociale et d'aller au-devant des familles. Elle s'inscrit dans la politique d'appui de la parentalité de la branche Famille. Elle se traduit par des actions de soutien ciblées en direction des familles du département ayant des enfants à charge ou à naître qui connaissent des événements familiaux susceptibles de les fragiliser (naissance, adoption, décès d'un enfant ou du conjoint, séparation, impayé de loyer).

Des **permanences sociales** sont assurées par un travailleur social territorialisé :  
**à personnaliser selon les territoires**

- le...;
- le .....

#### **Les aides financières individuelles aux familles**

Elles interviennent dans les domaines du soutien de la parentalité, du logement et de l'insertion sociale. Elles sont complémentaires du versement des prestations légales et des dispositifs du droit commun. Elles privilégient la démarche de projet et la participation des familles.

Dans ce cadre, la Caf de la Haute-Garonne propose différentes aides aux temps libres.

Pour les enfants et les jeunes :

- La Convention Vacances et Loisirs 10 380 € ont été versés au titre de la Convention vacances loisirs (Cvl) en 2021 aux gestionnaires d'Accueil de loisirs sans hébergement (Alsh) extrascolaires et aux gestionnaires de séjours de vacances s'adressant aux familles de la commune de Grenade et du SIVS du Pays de Cadours ;
- L'opération 1<sup>er</sup> départ en vacances ;
- Les aides à la formation au Bafa.

Pour les familles :

- Les séjours sociaux familiaux ;

La Caf de la Haute-Garonne propose également des aides financières directes, au titre de l'accompagnement social individuel ou pour le logement et l'habitat des familles.

Des aides sont également proposées aux assistant(e)s maternel(le)s : la prime à l'installation des assistant(e)s maternel(le)s (Païam) et le prêt à l'amélioration du lieu d'accueil (Pala).

### **L'action sociale collective**

Les interventions de la branche Famille en action sociale collective ont pour objectif prioritaire de rendre possible la conciliation entre vie familiale, vie professionnelle et vie sociale.

Elles concernent :

- L'accueil du jeune enfant, à travers une offre diversifiée, collective et individuelle, équitablement répartie sur tout le territoire ;
- L'enfance et la jeunesse, afin de favoriser l'accès aux loisirs et aux vacances des enfants et des jeunes et d'encourager la prise d'autonomie ;
- Le soutien de la parentalité, pour appuyer les parents dans leur rôle, avec l'enjeu de structurer et rendre lisible l'offre des territoires ;
- L'animation de la vie sociale, qui soutient le lien social, la participation des habitants, l'accès aux droits et aux services, avec une attention particulière pour les familles vulnérables.

Pour le financement des équipements de la communauté de communes des Hauts tolosans et de ses communes membres, au titre de l'année 2021, versés par la Caf, le montant versé est de 2 653 299 €.

Au-delà de l'accompagnement financier, la Caf accompagne les gestionnaires tout au long de leur projet :

- Accompagnement et expertise dans son élaboration ;
- Accompagnement et expertise dans la vie de la structure (soutien à la gestion globale du projet, de son activité, etc) ;
- Soutien et appui attentionnés en cas de difficultés repérées ou exprimées par le gestionnaire.

### ARTICLE 3 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA COMMUNE DE ...

Autour de champs d'intervention qualitatifs qui se déclinent

### ARTICLE 4 - LES OBJECTIFS PARTAGES AU REGARD DES BESOINS

Les champs d'intervention conjoints sont :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale :
  - Poursuivre la structuration d'une offre diversifiée en direction de la petite enfance ;
  - Poursuivre la structuration d'une offre diversifiée en direction des enfants.
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes :
  - Compenser les charges familiales et accompagner les parents dans leur rôle ;
  - Contribuer à l'égalité des chances en matière de réussite scolaire et renforcer le lien entre les familles et l'école ;
  - Faciliter l'autonomie des jeunes, élément de passage à l'âge adulte.
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement :
  - Favoriser, pour les familles, des conditions de logement et un cadre de vie de qualité ;
  - Faciliter l'intégration des familles dans la vie collective et citoyenne.
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle :
  - Soutenir les personnes et les familles confrontées au handicap ;
  - Aider les familles confrontées à des événements ou des difficultés fragilisant la vie familiale ;
  - Accompagner le parcours d'insertion et le retour (et maintien) dans l'emploi des personnes et des familles en situation de pauvreté.

**Les principaux enjeux dégagés du diagnostic partagé sont :**

#### **A intégrer**

Les Annexes **2, 2bis, et 3** à la présente convention précisent les moyens mobilisés **par chacun des partenaires** dans le cadre des champs d'intervention conjoint. Ces annexes font apparaître le soutien des co-financeurs pour le maintien de l'offre existante et les axes de développement d'offres nouvelles.

### ARTICLE 5 - ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

La Caf de la Haute-Garonne, le Conseil départemental et la communauté de communes des Hauts Tolosans s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans le plan d'actions de la présente convention.

La présente convention est conclue dans le cadre des orientations de la Convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la Cnaf. Elle est mise en œuvre dans le respect des dispositifs et des outils relevant des compétences propres de chacune des parties, lesquelles restent libres de s'engager avec leurs partenaires habituels ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaire et utile.

La Ctg matérialise également l'engagement conjoint de la Caf, du CD et de la collectivité à poursuivre leur appui financier aux services, aux familles du territoire.

A l'issue du Contrat enfance et jeunesse passé avec la collectivité signataire, la Caf s'engage à conserver le montant des financements bonifiés de N-1<sup>1</sup> à ce titre et à les répartir directement entre les structures du territoire soutenues par la collectivité locale compétente, sous la forme de « bonus territoire ctg ».

De son côté, la collectivité s'engage à poursuivre son soutien financier en ajustant en conséquence la répartition de sa contribution pour les équipements et services listés en Annexe 2. Cet engagement pourra évoluer en fonction de l'évolution des compétences détenues.

#### ARTICLE 6 - MODALITES DE COLLABORATION

Les parties s'engagent à mobiliser des moyens humains (personnels qualifiés et en quantité) et matériels (données, statistiques, etc.) nécessaires à la réalisation des obligations définies dans la présente convention.

Pour mener à bien les objectifs précisés dans la présente convention, les parties décident de mettre en place les modalités de gouvernance suivantes :

- **Un comité de pilotage : instance de pilotage stratégique**

Ce comité est composé, de représentants de la Caf et de la commune de **XXXX (et de tout autre partenaire signataire éventuel)**. Les parties conviennent d'un commun accord que des personnes ressources en fonction des thématiques repérées pourront participer à ce comité de pilotage à titre consultatif.

Cette instance :

- Assure le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention ;
- Contribue à renforcer la coordination entre les deux partenaires, dans leurs interventions respectives et au sein des différents comités de pilotage thématiques existants ;
- Veille à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné ;
- Porte une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire.

Le comité de pilotage sera copiloté par la Caf et la commune.

- **Un comité technique : instance de mise en œuvre technique**

Ce comité est composé, d'agents de la Caf et de la commune **(et de tout autre partenaire éventuel)**.

Cette instance :

<sup>1</sup> Le montant de référence est celui comptabilisé dans les comptes de la Caf en N-1. (Charge à payer)

- Formule des propositions à l'attention du comité de pilotage ;
- Accompagne la mise en œuvre des décisions ;
- Présente annuellement au comité de pilotage le bilan de la mise en œuvre du Schéma de développement – Plan d'action, et au terme de la convention, son évaluation complète.

Les modalités de pilotage opérationnel et de collaboration technique, ainsi que le suivi de la mise en œuvre de la Ctg, fixées d'un commun accord entre les parties à la présente convention, figurent en annexe 4 de la présente convention.

#### ARTICLE 7 - ECHANGES DE DONNEES

Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

Toutefois, en cas de projet d'échanges de données à caractère personnel, les demandes par l'une des parties feront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité, de faisabilité et de conformité au RGPD par l'autre partie, en la qualité de responsable de traitement de cette dernière. Ces demandes seront soumises pour étude et avis préalable au Délégué à la Protection des Données de la partie qui détient les données personnelles demandées. Le Délégué à la Protection des Données pourra être amené à formuler des recommandations spécifiques à chaque échange de données.

Si elles sont mises en œuvre, ces transmissions (ou mises à disposition) de données personnelles respecteront strictement le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi que les décisions, avis ou préconisations de la Commission nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). La présente convention ne se substitue en rien à la nécessité, pour les responsables de traitement concernés, d'ajouter le traitement de données personnelles ainsi créé à la liste des traitements qu'il doit tenir au titre de l'article 30 du Rgpd.

La signature de la présente convention engage les parties sur le respect de la convention de cession de données en annexe 7.

#### ARTICLE 8 - COMMUNICATION

Les parties décident et réalisent, d'un commun accord, les actions de communication relatives à la présente convention.

Les supports communs font apparaître les logos de chacune des parties.

Dans le cadre des actions de communication respectives couvrant le champ de la présente convention, chaque partie s'engage à mentionner la coopération de l'autre partie et à valoriser ce partenariat.

#### ARTICLE 9 - EVALUATION

Une évaluation des actions est conduite au fur et à mesure de l'avancée de la mise en œuvre de la Ctg, lors des revues du plan d'actions. Les indicateurs d'évaluation sont déclinés dans le plan,

constituant l'annexe 4 de la présente convention. Ils permettent de mesurer l'efficacité des actions mises en œuvre.

A l'issue de la présente convention, un bilan sera effectué intégrant une évaluation des effets de celle-ci. Cette évaluation devra permettre d'adapter les objectifs en fonction des évolutions constatées.

Les indicateurs travaillés dans le cadre de cette démarche d'évaluation pourront être intégrés dans le cadre de l'Annexe 5.

#### ARTICLE 10 - DUREE DE LA CONVENTION

**La présente convention est conclue à compter du 01 janvier 2022 et jusqu'au 31 décembre 2025.**

La démarche de renouvellement de la CTG devra être conduite en année N, c'est-à-dire la dernière la dernière année de la convention ; en cas de renouvellement sur une année d'élections municipales, il sera possible d'en reporter le démarrage en début d'année N + 1. Le financement des bonus territoires pourra éventuellement être maintenu durant 1 an après la dernière année de la CTG après accord des 2 parties et signature d'un avenant.

#### ARTICLE 11 - EXECUTION FORMELLE DE LA CONVENTION

Toute modification fera l'objet d'un avenant par les parties.

Cet avenant devra notamment préciser toutes les modifications apportées à la convention d'origine ainsi qu'à ses annexes.

Si l'une quelconque des stipulations de la présente convention est nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, mais les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

En cas de différences existantes entre l'un quelconque des titres des clauses et l'une quelconque des clauses, le contenu de la clause prévaudra sur le titre.

#### ARTICLE 12 - FIN DE LA CONVENTION

##### **- Résiliation de plein droit avec mise en demeure**

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Les infractions par l'une ou l'autre des parties aux lois et règlements en vigueur entraîneront la résiliation de plein droit de la présente convention par la Caf, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations légales ou réglementaires en vigueur et restée infructueuse.

- **Résiliation de plein droit sans mise en demeure**

La présente convention sera résiliée de plein droit par la Caf, sans qu'il soit besoin de procéder à une mise en demeure ou de remplir toutes formalités judiciaires, en cas de modification d'un des termes de la présente convention sans la signature d'un avenant.

- **Résiliation par consentement mutuel**

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties moyennant un délai de prévenance de 6 mois.

- **Effets de la résiliation**

La résiliation de la présente convention entraînera l'arrêt immédiat des engagements des parties. La résiliation interviendra sans préjudice de tous autres droits et de tous dommages et intérêts.

**ARTICLE 13 - LES RECOURS**

- **Recours contentieux**

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif dont relève la Caf.

**ARTICLE 14 - CONFIDENTIALITE**

Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration.

Fait à .....Le.....20XX

En autant d'exemplaires originaux que de signataires

Cette convention comporte **XX** pages paraphées par les parties et les sept annexes énumérées dans le sommaire.

La Caf	
Le Directeur	Le Président
Jean-Charles PITEAU	Laurent NGUYEN

Les collectivités signataires	
Le Président de la Communauté de Communes des Hauts Tolosans  Jean-Paul DELMAS	Le Maire de la commune Grenade  Jean-Paul DELMAS
Le Maire de la commune de Merville  Chantal AYGAT	Le Président du SIVS du Pays de Cadours  Didier LAFFON
Le Maire de la commune du Castera  Yvan Gonzalez	Le Président du SIVS des communes de Bretx, Menville, Saint Paul sur Save  XXX
Le Maire de la commune de Daux  Patrice LAGORCE	Le Maire de la commune de Larra  Jean-Louis MOIGN
Le Maire de la commune de Launac  Nicolas ALARCON	Le Maire de la commune du Burgaud  Laurent ZANETTI
Le Maire de la commune de Saint Cézert  Henri OLIVEIRA-SOARES	Le Maire de la commune de Montaigut sur Save  François CODINE
Le Maire de la commune de Ondes  André PAVAN	Le Maire de la commune de Thil  Céline FRAYARD

## ANNEXE 1 – Diagnostic partagé

*A intégrer*

## ANNEXE 2 – Liste des équipements et services soutenus par la collectivité locale

*Liste des équipements et services d'accueil des 0-17 ans soutenus par la collectivité inscrits ou non dans le Cej au 31/12/2021 et relevant des bonus territoire à compter du 01/01/2022 :*

### Communauté de communes des Hauts Tolosans

TYPE DE STRUCTURE	GESTIONNAIRE ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
<b>ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT</b>	
Muti-accueil Citronnelle	Communauté de communes des Hauts Tolosans 61 Chemin de Montasse 31330 GRENADE
Halte-Garderie Les petits loups	Communauté de communes des Hauts Tolosans 23 rue Belfort 31330 Grenade
Multi-accueil les Marmousets	Communauté de communes des Hauts Tolosans 80 rue Georges Brassens 31330 MERVILLE
Multi-accueil Fous rires et galipettes	Communauté de communes des Hauts Tolosans Allée de l'église 31530 Bretx
Multi-accueil Nid d'Anges	Association Nid d'Anges Maison de la petite enfance 1 chemin de Saint-Jacques 31480 CADOURS
<b>RELAIS PETITE ENFANCE</b>	
Relais petite enfance – secteur Est	Communauté de communes des Hauts Tolosans 23 rue Belfort 31330 Grenade
Relais petite enfance – secteur Ouest	Communauté de communes des Hauts Tolosans Maison de la petite enfance 1 chemin de Saint-Jacques 31480 CADOURS
<b>LIEU D'ACCUEIL ENFANT PARENT</b>	
LAEP l'enfance en chemin	Association l'Enfance en chemin Espace Petite Enfance 23 rue de Belfort 31330 Grenade

Commune de Grenade

TYPE DE STRUCTURE	GESTIONNAIRE ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
<b>ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT</b>	
ALAE école primaire La Bastide	Commune de Grenade Rue de l'Egalité 31330 Grenade
ALAE école primaire Gouze	Commune de Grenade Rue Port Haut 31330 Grenade
ALAE école primaire les Garosses	Commune de Grenade 2 village St Caprais 31330 Grenade
ALSH de Grenade	Commune de Grenade 77 chem Montasse 31330 Grenade
Accueil adolescents (CLAC)	Commune de Grenade Rue des sports 31330 Grenade
<b>CENTRE SOCIAL</b>	
Espace Chiomento	CCAS de Grenade 17 avenue Lazare Carnot 31330 GRENADE

Autres équipements et services financés par une prestation de service Caf soutenus par la collectivité locale :

Thématique	Equipement/Services	Gestionnaire de l'équipement
Parentalité	Contrat Local d'accompagnement à la scolarité	Commune de Grenade

Commune de Merville

TYPE DE STRUCTURE	GESTIONNAIRE ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
<b>ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT</b>	
ALAE école primaire Georges Brassens	Commune de Merville Impasse Georges Brassens 31330 Merville
ALSH école primaire Georges Brassens	Commune de Merville Impasse Georges Brassens 31330 Merville
Maison des jeunes de Merville	Commune de Merville

	Impasse Georges Brassens 31330 Merville
<b>CENTRE SOCIAL</b>	
Centre social de Merville	CCAS de Merville 50 rue du 19 mars 1962 31330 Merville

**SIVS du Pays de Cadours**

<b>TYPE DE STRUCTURE</b>	<b>GESTIONNAIRE ET ADRESSE DE LA STRUCTURE</b>
<b>ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT</b>	
ALAE école primaire Cadours	SIVS du Pays de Cadours Chemin Palanque 31480 Cadours
ALAE école Brignemont	SIVS du Pays de Cadours Rue Haute 31480 Brignemont
ALAE école Cox	SIVS du Pays de Cadours 1 rue des métiers. 31480 Cox
ALSH	SIVS du Pays de Cadours Chemin Palanque 31480 Cadours

**Autres équipements et services financés par une prestation de service Caf soutenus par la collectivité locale :**

<b>Thématique</b>	<b>Equipement/Services</b>	<b>Gestionnaire de l'équipement</b>
Jeunesse	Prestation de service Jeunes	SIVS du Pays de Cadours

**Commune du Castéra**

<b>TYPE DE STRUCTURE</b>	<b>GESTIONNAIRE ET ADRESSE DE LA STRUCTURE</b>
<b>ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT</b>	
ALAE école RPI le Castera /Garac/Bellegarde Sainte Marie	Mairie du Castera Place de la Mairie 31530 le Castéra

ALSH	Mairie du Castera Place de la Mairie 31530 le Castéra
------	---

SIVS des communes de Bretx, Saint Paul sur Save et Menville

TYPE DE STRUCTURE	GESTIONNAIRE ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
<b>ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT</b>	
ALAE école de Bretx	SIVS Bretx/Menville/St Paul sur Save Chemin de l'Eglise 31530 Bretx
ALAE école de Saint Paul sur Save	SIVS Bretx/Menville/St Paul sur Save 2 Route de Montaigut 31530 Saint Paul sur Save
ALAE de Menville	SIVS Bretx/Menville/St Paul sur Save 9 place de l'Ecole 31530 Menville
ALSH	Mairie du Castera Place de la Mairie 31530 le Castéra

Commune de Daux

TYPE DE STRUCTURE	GESTIONNAIRE ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
<b>ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT</b>	
ALAE école maternelle de Daux	Commune de Daux chemin Mirande 31700 Daux
ALAE école élémentaire de Daux	Commune de Daux Rue pesage 31700 Daux
ALSH adolescent	Commune de Daux 3 rue du Pesage 31700 Daux

Commune de Larra

TYPE DE STRUCTURE	GESTIONNAIRE ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
<b>ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT</b>	
ALSH Larra	Commune de Larra 1 place du 08 Mai 1945 31330 Larra
ALAE du mercredi commune de Larra	Commune de Larra 1 place du 08 Mai 1945

	31330 Larra
--	-------------

Commune de Launac

TYPE DE STRUCTURE	GESTIONNAIRE ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
<b>ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT</b>	
ALSH Launac	Commune de Launac Rue du Parc 31330 Launac

Commune de Montaigut sur Save

TYPE DE STRUCTURE	GESTIONNAIRE ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
<b>ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT</b>	
ALAE école primaire Montaigut	Association Loisirs Education Citoyenneté Grand Sud (LECGS) 7 route de Levignac 31530 Montaigut sur Save
ALSH de Bouconne	Syndicat mixte d'aménagement de la forêt de Bouconne 2562 Chemin du Râtelier 31530 MONTAIGUT SUR SAVE

L'ALSH de Bouconne est un équipement implanté sur la commune de Montaigut et financé par l'ensemble des communes adhérentes : Montaigut sur Save, SIVS Bretx/Menville/St Paul sur Save, Merville, Daux, ainsi que des communes de Toulouse Métropole.

Commune de Thil

TYPE DE STRUCTURE	GESTIONNAIRE ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
<b>ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT</b>	
ALAE de l'école primaire de Thil	Association ALVEE Route de Bellegarde 31530 Thil

**ANNEXE 2 BIS – Répartition des financements CAF par nature de financement pour les équipements implantés sur la collectivité**

Communauté de communes des Hauts Tolosans

		Financements Réels 2021
Prestation de Service Unique	EAJE	787 023 €
Prestation de Service Ordinaire	RPE	84 053 €
	LAEP	14 260 €
Contrat Enfance Jeunesse	Volet Accueil Petite Enfance	280 775 €
	Volet Pilotage petite enfance	15 374 €
<b>Total</b>		<b>1 181 485 €</b>

Commune de Grenade

€		Financements Réels 2021
	ALSH Extra Scolaire	43 268 €
	ALSH Périscolaire	176 129 €
	CLAC collège (accueil adolescent)	3 212 €
	Centres Social (AGC + ACF)	82 490 €
	CLAS	2 940 €
	Volet Accueil Enfance	385 030 €
	Volet Pilotage enfance/jeunesse	24 833 €
<b>Total</b>		<b>717 902 €</b>

Commune de Merville

€		Financements Réels 2021
	ALSH Extra Scolaire	8 500 €

	ALSH Périscolaire	122 816 €
	ALSH ados	4 146 €
	Centres Sociaux / EVS	42 265 €
	Volet Accueil Enfance	56 553 €
	Volet Pilotage enfance/jeunesse	4 470 €
<b>Total</b>		<b>238 750 €</b>

SIVS du Pays de Cadours

€		Financements Réels 2021
	ALSH Extra Scolaire	15 984 €
	ALSH Périscolaire	37 668 €
	PS Jeunes	15 743 €
	Volet Accueil Enfance	29 945 €
	Volet Pilotage enfance/jeunesse	20 143 €
<b>Total</b>		<b>119 483 €</b>

SIVS de Bretx, Menville et Saint Paul sur Save

€		Financements Réels 2021
	ALSH Périscolaire	13 995 €
	Volet Accueil Enfance	29 687 €
	Volet Pilotage enfance/jeunesse	14 388 €
<b>Total</b>		<b>58 070 €</b>

Commune de Daux

€		Financements Réels 2021
	ALSH Extra Scolaire	1 150 €

	ALSH Périscolaire	56 674 €
	ALSH ado	1 857 €
	Volet Accueil Enfance	70 849 €
<b>Total</b>		<b>130 530 €</b>

**Commune de Le Castéra**

€		Financements Réels 2021
	ALSH Extra Scolaire	4 167 €
	ALSH Périscolaire	17 248 €
	Volet Accueil Enfance	20 790 €
	Volet Pilotage enfance/jeunesse/BAFA	9 252 €
<b>Total</b>		<b>51 457 €</b>

**Commune de Larra**

€		Financements Réels 2021
	ALSH Extra Scolaire	12 370 €
	ALAE du mercredi de Larra	3 198 €
<b>Total</b>		<b>15 568 €</b>

**Commune de Launac**

€		Financements Réels 2021
	ALSH Extra Scolaire	8 141 €
<b>Total</b>		<b>8 141 €</b>

**Commune de Montaigut sur Save**

€		Financements Réels 2021

	ALSH Extra Scolaire	56 137 €
	ALSH Périscolaire	44 996 €
<b>Total</b>		<b>101 133 €</b>

Commune de Thil

€		Financements Réels 2021
	ALSH Périscolaire	17 423 €
	Volet Accueil Enfance	13 357 €
<b>Total</b>		<b>30 780 €</b>

## ANNEXE 3 – Plan d'actions et fiches actions associées

*A intégrer*

## ANNEXE 4 – Modalités de pilotage stratégique et opérationnel et suivi de la Ctg

*Schéma gouvernance à intégrer*



**ANNEXE 6 – Décision du Conseil d'administration de la Caf de la Haute-Garonne  
en date du**

**ANNEXE 7 - Décision de la commission permanente du Conseil départemental de  
Haute-Garonne en date du .....**



ANNEXE 9- Convention de cession de données

*A intégrer – SI CONVENTION SIGNEE SINON NE PAS INTEGRER*

## MISSION D'ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR L'ÉLABORATION D'UNE CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG)

DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE- PHASE 1  
29.04.2022

### SOMMAIRE

<b>1. Contexte de l'étude</b>	<b>2</b>
<b>2. Diagnostic sociodémographique</b>	<b>6</b>
A. La population des Hauts Tolosans	7
B. Activités et emploi	13
C. Revenus et précarités	16
D. Structures familiales	19
<b>3. Analyse de l'offre existante et des besoins</b>	<b>25</b>
A. Petite enfance	26
B. Enfance	56
C. Jeunesse	154
D. Parentalité	175
E. Animation de la vie sociale, accès aux droits et aux soins	179
<b>4. Synthèse et enjeux du territoire</b>	<b>198</b>
A. Synthèse générale	199
B. Rappel des enjeux de la signature de la CTG	200
C. Les grands enjeux issus du diagnostic	201



## PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHÉ LA CTG, NOUVEAU CADRE PARTENARIAL POUR REPENSER L'OFFRE DE SERVICES AUX FAMILLES

Un nouveau cadre partenarial proposé par la CAF qui remplace les Contrats Enfance Jeunesse (CEJ).

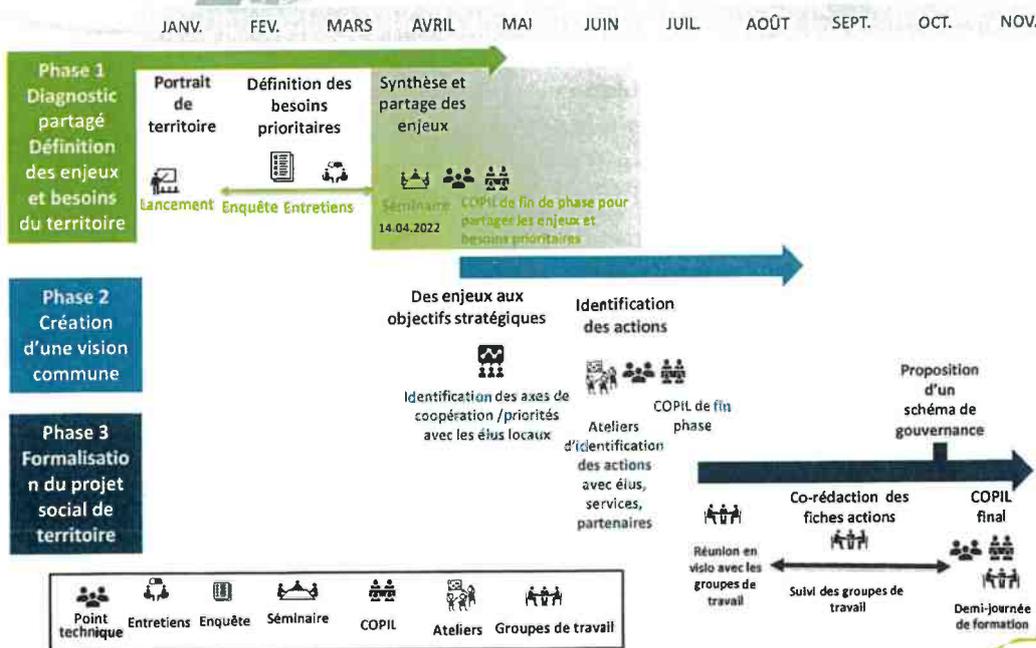
➔ Avec une vocation plus large que le CEJ.

Destinée à **renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions menées dans les communes en direction des familles** dans les domaines de la petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, handicap, animation de la vie sociale, accès aux droits et aux services.

➔ Pour permettre de **définir les priorités et les moyens à mettre en œuvre dans un plan d'action adapté pour les années à venir, en réponse aux défis du territoire ;**

- œuvrer pour une meilleure habitabilité sur le territoire,
- développer une intercommunalité respectant l'identité communale et la spécificité des territoires et répondant aux enjeux de proximité des services rendus

### APPROCHE METHODOLOGIQUE PLANNING





Une enquête sur les services aux familles

Petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, vivre ensemble et accès aux droits. **732 Répondants à mettre en perspective des 6 355 familles du territoire :**

Commune	%	Nombre
Merville	12	86
Saint Paul sur Save	11	83
Grenade	9	65
Cadours	9	65
Le Grès	6	47
Montaigut sur Save	5	36
Larra	5	33
Menville	4	32
Thil	4	29
Caubiac	4	26
Le Castéra	3	25
Daux	3	24
Launac	3	23
Bretx	3	21
Cox	3	20
Saint-Cézert	2	17
Brignemont	2	16
Lagraulet Saint Nicolas	2	15
Le Burgaud	1	9
Cabanac Séguenville	1	9
Drudas	1	9
Ondes	1	9
Puysegur	1	7
Vignaux	0,7	5
Bellesserre	0,5	4
Garac	0,5	4
Laréole	0,5	4
Bellegarde Sainte Marie	0,3	2
Pelleport	0,3	2



85% de femmes  
15% d'hommes

6% de répondants âgés de moins de 30 ans  
17% dans la tranche 30-34 ans  
53% entre 35 et 44 ans  
11% dans la tranche 45-49 ans  
12% de répondants entre 50 et 64 ans  
1,5% de répondants âgés de plus de 65 ans



83% de propriétaires

63% des répondants sont allocataires CAF et 2% sont ressortissants MSA



26% parents d'au moins un enfant âgé de - de 3 ans  
70% parents d'au moins un enfant âgé de 3 à 11 ans  
28% parents d'un enfant de 11 à 17 ans

78% vivent en couple avec un ou des enfants  
12% vivent seuls avec un ou des enfants



89% en activité professionnelle  
4% sont actuellement en recherche d'emploi  
3% ne sont pas en emploi et n'en recherchent pas  
2,5% sont à la retraite  
1% sont en formation/études  
67,5% exercent leur métier en dehors de la CCHT

5



1. Contexte de l'étude
2. Diagnostic sociodémographique
  - A. La population des Hauts Tolosans
  - B. Activités et emploi
  - C. Revenus et précarités
  - D. Structures familiales
3. Analyse de l'offre existante et des besoins
  - A. Petite enfance
  - B. Enfance
  - C. Jeunesse
  - D. Animation de la vie sociale, accès aux droits et aux soins
4. Synthèse et enjeux du territoire
  - A. Synthèse générale
  - B. Rappel des enjeux de la signature de la CTG
  - C. Les grands enjeux issus du diagnostic



## DIAGNOSTIC SOCIO-DEMOGRAPHIQUE LA POPULATION DES HAUTS TOLOSANS

Une démographie intercommunale dynamique, notamment à l'est du territoire

Évolution annuelle moyenne de la population 2013-2019 en % - Source Insee 2022



34 333 habitants contre 31 577 habitants en 2013

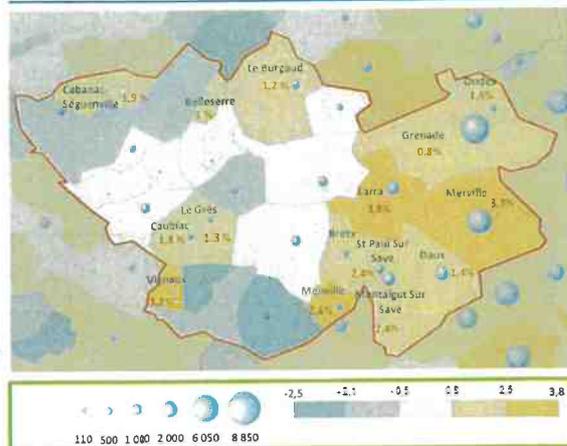
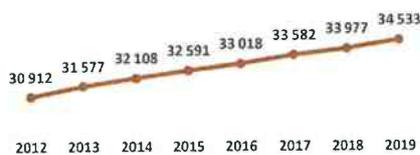


1,4 % par an : taux d'évolution annuelle moyen de la population entre 2013-2019



Dynamique fortement différenciée : une variation négative de 1 à 2,5% par an dans 5 villes du territoire depuis 2013

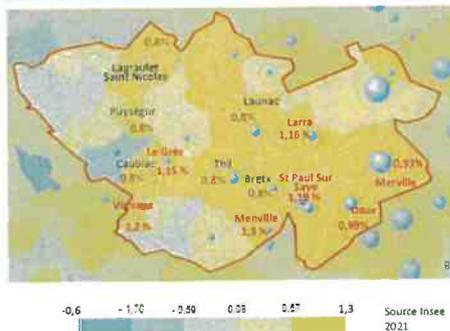
Évolution annuelle de la population depuis 2012 - Source Insee 2022



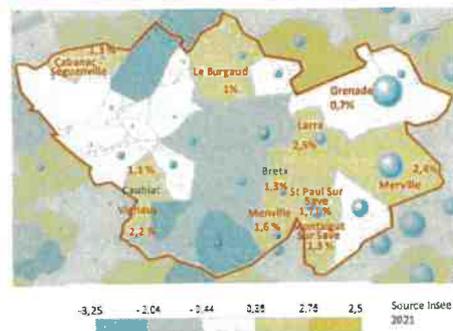
## DIAGNOSTIC SOCIO-DEMOGRAPHIQUE LA POPULATION DES HAUTS TOLOSANS

Une dynamique démographique portée aussi bien par le solde naturel que le solde migratoire ; mais aux dynamiques différenciées entre les communes

Évolution annuelle moyenne de la population 2013-2019 due au solde naturel (soldes naissances vs. décès en %)



Évolution annuelle moyenne de la population 2013-2019 due au solde migratoire (solde des entrées vs sorties du territoire en %)



Dans le cadre de la démarche CTG, il est intéressant de comprendre les indicateurs de cette croissance démographique : même si à l'échelle intercommunale prise dans son ensemble, on a un solde migratoire de 0,8% et naturel de 0,6%, on constate qu'à l'échelle de certaines communes une dynamique plus importante du solde naturel, la croissance est principalement portée par le solde naturel et nombre de naissances, avec un impact bien plus important que celui du solde migratoire : Larra, Saint-Paul-Sur-Save, Menville, Daux, Menville, Vignaux, Le Grès. De même, ces villes sont celles qui ont un solde migratoire supérieur à ce qui est observé à l'échelle des Hauts-Tolosans.



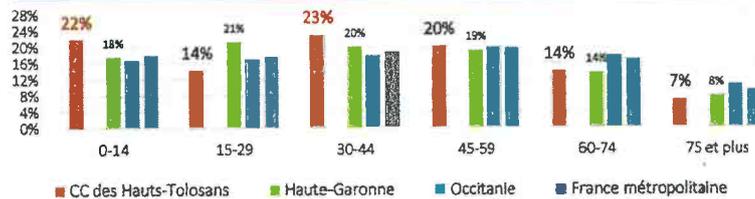
## DIAGNOSTIC SOCIO-DEMOGRAPHIQUE

### LA POPULATION DES HAUTS TOLOSANS

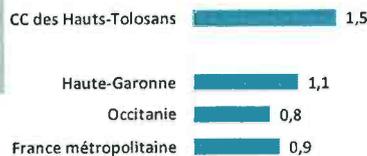
Une population jeune : 1,5 jeune de moins de 20 ans pour une personne de plus de 60 ans

- Une part plus élevée des 0-14 ans parmi la population qu'à l'échelle de la Haute Garonne : 22% contre 18% ainsi que des 30-44 ans.
- Un territoire attractif pour les jeunes ménages avec enfants.
- Des arrivants qui participent au rajeunissement de la population

Détail de la population par classes d'âge Source Insee RP2018 exploitation principale, géographie au 01/01/2021



Indice de jeunesse\* Source Insee RP2018



Âge des arrivants par rapport à la population Source Insee RP2018



#### L'INDICATEUR EXPLIQUÉ

Plus l'indice de jeunesse est élevé, plus la population est jeune.

- o Indice de jeunesse = Les moins de 20 ans / les plus de 60 ans

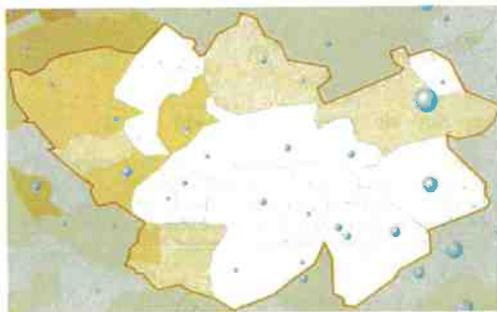


## DIAGNOSTIC SOCIO-DEMOGRAPHIQUE

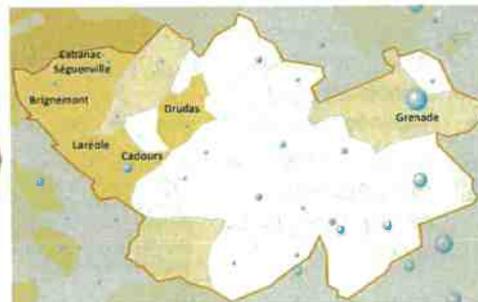
### LA POPULATION DES HAUTS TOLOSANS

Une part plus importante de séniors parmi les populations communales à l'Ouest du territoire et à Grenade où ils représentent 1594 habitants

Nombre et part de personnes âgées de 65 ans ou plus (%) 2013



Nombre et part de personnes âgées de 65 ans ou plus (%) 2018



A l'échelle intercommunale, les plus de 65 ans représentent sur une population totale évaluée à 33 797 :

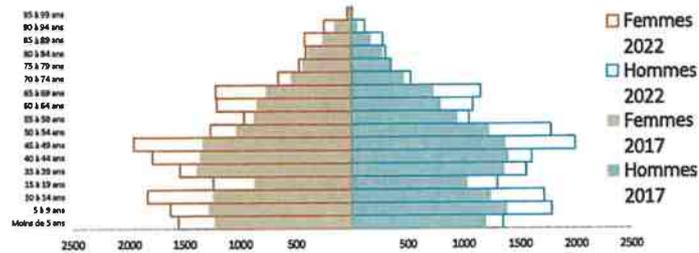
- 14,4 % de la population en 2018 soit 3 293 habitants contre 13 % en 2013 (2 731 habitants)
- 19,8 % de la population en 2018 à l'échelle nationale contre 17,7 en 2013

Toutefois, certaines communes comptent une part bien plus importante de séniors qu'aux échelles de comparaison, avec pour 5 d'entre elles une croissance en 5 ans : Merville, Larra, Menville, Bretx, Saint-Cézert, le Grès.



La pyramide des âges projetée par l'INSEE à horizon 2022 confirme une évolution dans la structure démographique avec une croissance marquée de toutes les tranches d'âge entre 0 et 50 ans : particulièrement des 5-14 ans et des 40-50 ans.

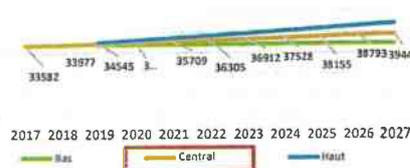
Pyramide des âges projetée - Horizon 2022



- Hypothèse basse : Variation annuelle de population moins élevée que les tendances observées sur 2013-2019
- Hypothèse centrale : Variation annuelle de population identique aux tendances observées**
- Hypothèse haute : Variation annuelle de population plus élevée que les tendances observées sur 2013-2019

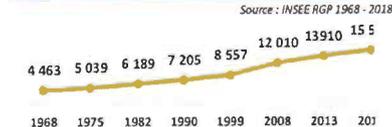
Population projetée - Horizon 2027

	Solde naturel	Solde migratoire	Variation annuelle moyennée	Population 2027
Bas	0,0%	0,3%	0,3%	34 720
Central	0,7%	1,0%	1,7%	39 441
Haut	1,4%	1,7%	3,1%	43 278

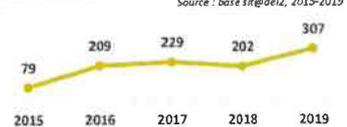


15 531 logements sur le territoire dont 13 461 de résidences principales (dont 929 logements sociaux)

Evolution du nombre de logements de 1968 à 2018



Nombre de logements commencés par année



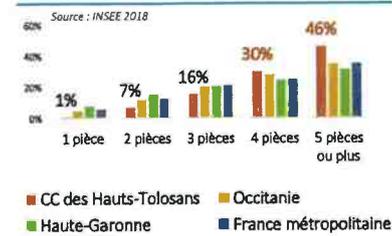
Depuis 2016, au moins 200 logements commencés chaque année

La tendance du nombre de maisons individuelles varie selon les communes du territoire : entre 2018 et 2020, cette tendance est à la hausse pour les communes de Cabanac Seguenville, Garac, Launac et Le Burgaud. Les communes concernées par une baisse des constructions sont Cadours, Caubiac, Daux, Drudas, Grenade, Larra, Le Grès, Merville, Merville, Montaigut-sur-save, Ondes, Saint-Cézert et Saint-Paul. Enfin, pour les communes de Bellesere, Bretx, Cox, Le Castera, Pelleport, Puysegur, Thil et Vignaux, cette tendance est stagnante.

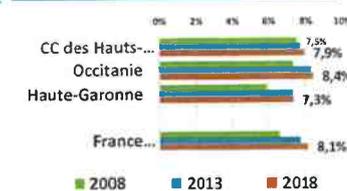


Des logements plus grands qu'aux autres échelles de comparaison

Evolution du nombre de logements de 1968 à 2018



Taux de vacance



Un taux de vacance de 7,9 % en légère progression de 4 points en 10 ans et à surveiller



## DIAGNOSTIC SOCIO-DEMOGRAPHIQUE

### ACTIVITES ET EMPLOI

#### Une dynamique de création d'entreprises plus marquée depuis 2018

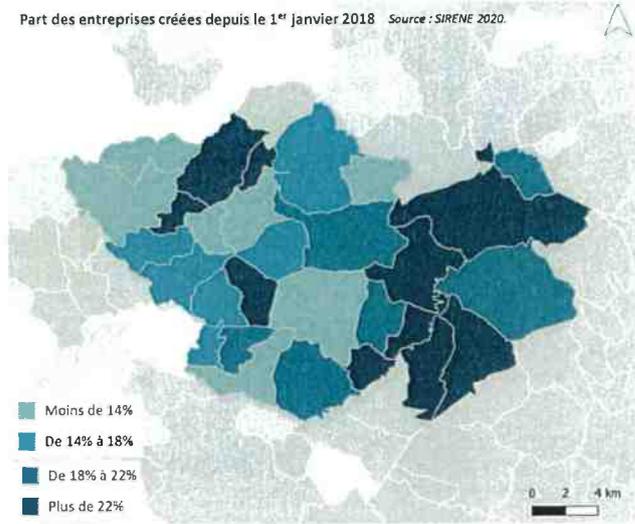
**Au 1<sup>er</sup> janvier 2021 3 929 entreprises dont 88% n'avaient aucun salarié,** contre 84% pour La Haute Garonne, 86% pour l'Occitanie et 85% à l'échelle nationale.

**Pour 1000 habitants, on compte 11,7 entreprises** contre 13,8 pour la Haute Garonne, 16,6 pour l'Occitanie et 13 à l'échelle nationale.

**Mais une dynamique en termes de création d'entreprises depuis 2018**

**Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, 26% des entreprises du territoire ont moins de 3 ans,** contre 25% à l'échelle régionale et 27% à l'échelle nationale.

Part des entreprises créées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 Source : SIRENE 2020.



## DIAGNOSTIC SOCIO-DEMOGRAPHIQUE

### ACTIVITES ET EMPLOI

#### Un territoire attractif pour les professions intermédiaires, les employés et ouvriers

##### 1. La population des Hauts Tolosans selon la catégorie socioprofessionnelle



Une représentation des CSP plus marquée pour les catégories de professions intermédiaires (19%) et d'ouvriers (12%)

Des nouveaux arrivants dont les profils viennent renforcer cette tendance en 2018: 21% de professions intermédiaires, 17% d'employés, 14% d'ouvriers et seulement 4% de retraités.

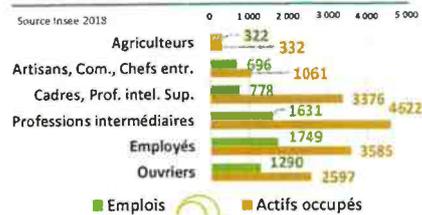
Au total : **6 466 emplois présents** sur le territoire de la CCHT pour **15 573 actifs occupés** – cela veut dire que **9 107 habitants travaillent en dehors du territoire.**

Des emplois salariés présents sur le territoire principalement dans le commerce, transports et services.

##### 2. Une évolution marquée des CSP en 10 ans

	2008	2018	Evol.
Agriculteurs exploitants	346	391	+3%
Artisans, com., chefs d'entr.	915	1 088	+18%
Cadres et prof. intellect.	2 305	3 336	+53%
Professions intermédiaires	3 783	4 949	+43%
Employés	3 746	4 077	+18%
Ouvriers	2 672	3 249	+23%
Retraités	4 788	5 451	+14%
Autres	3 106	3 596	+16%
Ensemble	20 946	26 137	+25%

##### 3. Nombre d'actifs pour un emploi présent selon la CSP



Commerce, transport, services divers	2 082
Administration, enseignement, santé, action sociale	1 704
Industrie	664
Construction	325
Agriculture, sylviculture et pêche	122





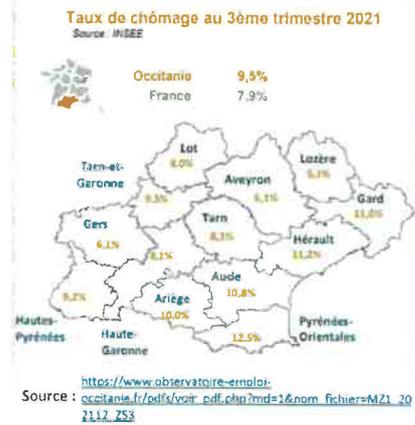
Un taux de chômage moins élevé qu'aux autres échelles de comparaison

7,4% de chômeurs parmi les 15-64 ans selon l'enquête nationale INSEE 2018, confirmée par l'enquête trimestrielle par zone d'emploi au dernier trimestre 2021, contre 8,4 % pour la Haute Garonne.

2 822 demandeurs d'emploi inscrits à pôle emploi en catégorie active de recherche d'emploi A, B, C dont 308 sont jeunes (- de 25 ans).

	Nombre
A - Agriculture et pêche, espaces verts, soins aux animaux	133
B - Arts et Façonnage d'ouvrages d'art	13
C - Banque, assurance, immobilier	37
D - Commerce, vente et grande distribution	375
E - Communication, média et multimédia	58
F - Construction, bâtiment et travaux publics	216
G - Hôtels-restauration tourisme loisirs et animation	197
H - Industrie	243
I - Installation et maintenance	127
J - Santé	93
K - Services à la personne et à la collectivité	634
L - Spectacle	89
M - Support à l'entreprise	352
N - Transport et logistique	299
Z - Indéterminé	16
<b>Total</b>	<b>2 822</b>

-5% de demandeurs d'emplois sur un an fin 2021. Une situation en nette amélioration après la hausse de 2020.



Une légère augmentation du nombre de foyers allocataires de la CAF depuis 2016

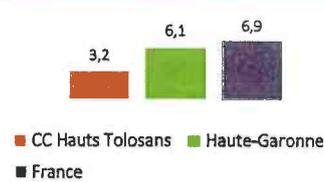
6 432 foyers qui sont allocataires CAF sur les 13 829 ménages fiscaux ;  
Une évolution plus rapide que le nombre de ménages fiscaux

Évolution du nombre de foyers allocataires de la CAF et de foyers fiscaux entre 2016 et 2020

	2016	2017	2018	2019	Au 31.12 2020	Evo 2016-2019
Allocataires CAF	5 522	5 725	5 796	6 223	6 432	+12%
Ménages fiscaux	13 002	13 308	13 513	13 829		+6%

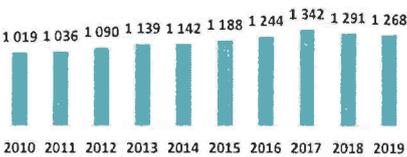
caf.data, 2016-2020 et DDFIP 2016-2019

Foyers allocataires CAF au RSA pour 100 ménages



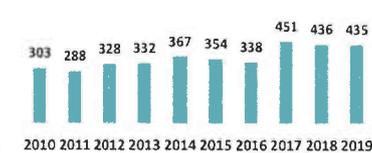
Sur les 6 432 foyers allocataires, 1 268 foyers CAF à bas revenu soit 19 % des foyers.

Évolution des foyers CAF à bas revenu



345 foyers soit 5% des foyers dont le revenu est constitué à 100 % de prestations sociales;

Foyers CAF dont le revenu est constitué à 100% de prestations sociales



Un foyer est considéré à bas revenus par la CAF si son Revenu par Unité de Consommation est inférieur à 60% du revenu médian.



## DIAGNOSTIC SOCIO-DEMOGRAPHIQUE MENAGES ET STRUCTURES FAMILIALES

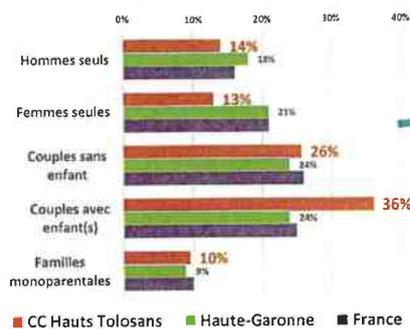
Un territoire qui se distingue dans son département : 46% des ménages du territoire ont des enfants !

On compte **13 811 ménages sur le territoire de la CCHT** dont :

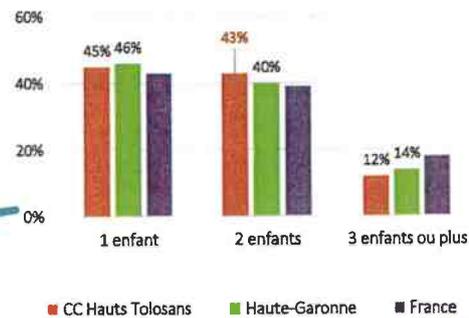
- 4 995 couples avec enfants et 1360 familles monoparentales : **6 355 familles soit 46% de ménages avec enfants contre 35 % à l'échelle départementale soit 10 points de plus !**
- 3 550 couples sans enfants soit 26 % des ménages,
- 3 755 ménages d'une personne soit 38% de ménages seuls,
- 196 autres ménages (colocation...) soit 1,4% des ménages.
- Une taille moyenne des ménages de 2,43 hab.
- Majoritairement des familles avec 1 ou 2 enfants

### Répartition des ménages par type

Insee, RP2018, exploitations au 01/01/2021.



### Familles par nombre d'enfants de moins de 25 ans



## DIAGNOSTIC SOCIO-DEMOGRAPHIQUE MENAGES ET STRUCTURES FAMILIALES

Une augmentation prononcée du nombre de familles avec enfants



Une évolution plus rapide qu'à l'échelle départementale et régionale des familles avec enfants, +17% en 10 ans de couples et +56% de monoparents!

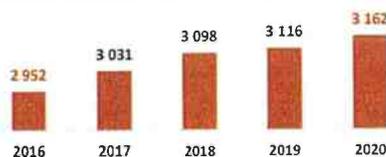
### Les couples avec enfants - Evolutions Insee, RP2018

	2008	2013	2018	Evol. 08-18
CC Hauts Tolosans	4 270	4 719	4 995	+17%
Haute Garonne	143 129	148 559	153 397	+7%
Occitanie	617 742	626 104	622 827	+1%
France métropolitaine	7 541 331	7 473 275	7 369 904	-2%

### Les familles monoparentales - Evolutions Insee, RP2018

	2008	2013	2018	Evol. 08-18
CC Hauts Tolosans	869	1 181	1 360	+56%
Haute Garonne	47 122	53 115	61 628	+31%
Occitanie	215 417	239 294	272 694	+27%
France métropolitaine	2 318 375	2 547 181	2 839 109	+22%

### Nombre total de foyers allocataires de la branche famille Cof.data, 2016-2020



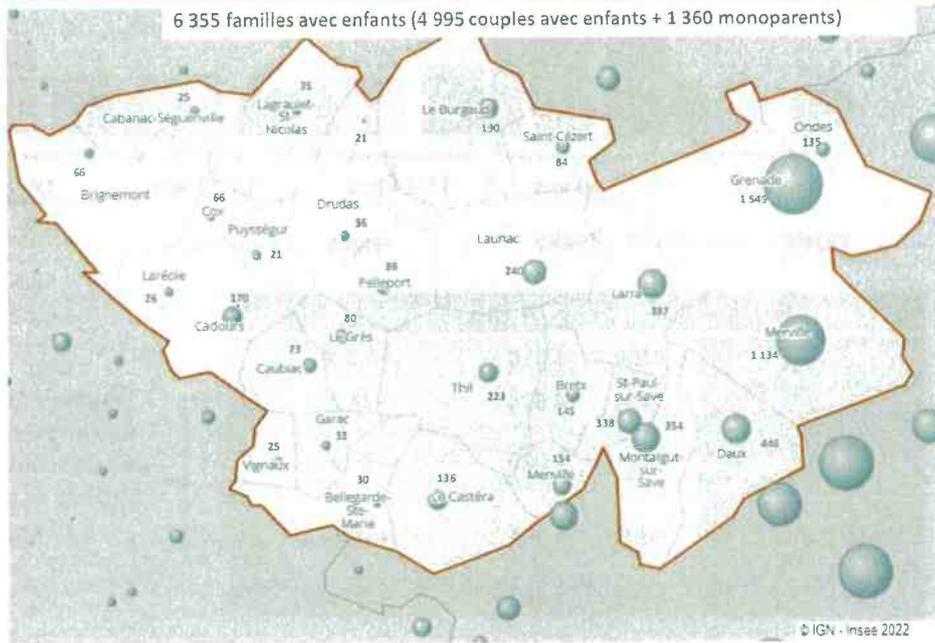
+7% de foyers allocataires de la branche famille CAF de 2016 à 2020.



DIAGNOSTIC SOCIO-DEMOGRAPHIQUE  
MENAGES ET STRUCTURES FAMILIALES

Un nombre de familles avec enfants plus important à l'Est du territoire

Nombre de familles en couple ou monoparentales avec enfants sur le territoire par commune



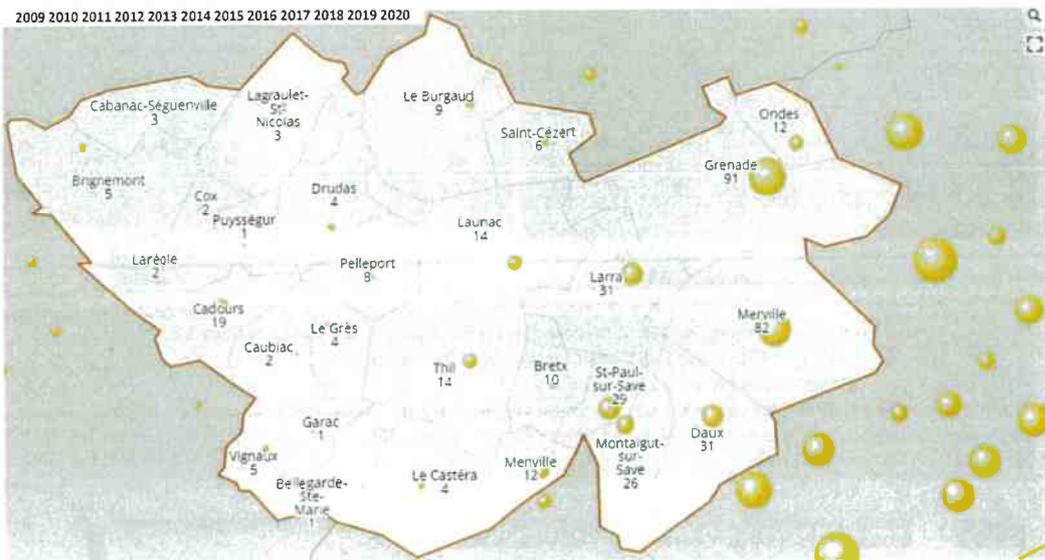
DIAGNOSTIC SOCIO-DEMOGRAPHIQUE  
MENAGES ET STRUCTURES FAMILIALES

431 naissances en moyenne par an depuis 10 ans pour le territoire

Les naissances enregistrées Source : INSEE Etat Civil 2009 à 2020



Les naissances enregistrées en 2020 par commune







1. **Contexte de l'étude**
2. **Diagnostic sociodémographique**
  - A. La population des Hauts Tolosans
  - B. Activités et emploi
  - C. Revenus et précarités
  - D. Structures familiales
3. **Analyse de l'offre existante et des besoins**
  - A. Petite enfance
  - B. Enfance
  - C. Jeunesse
  - D. Animation de la vie sociale, accès aux droits et aux soins
4. **Synthèse et enjeux du territoire**
  - A. Synthèse générale
  - B. Rappel des enjeux de la signature de la CTG
  - C. Les grands enjeux issus du diagnostic



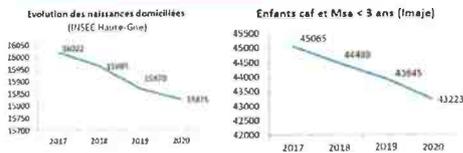
## THEME A. PETITE ENFANCE

- Chiffre clés
- Les dynamiques territoriales et principaux intervenants
- Focus sur les RAM devenus RPE
- Le point de vue des acteurs
- Le point de vue des habitants
- Synthèse des besoins et principaux enjeux



Un territoire qui se distingue de la tendance départementale au regard de l'évolution des naissances

Les évolutions au niveau départemental



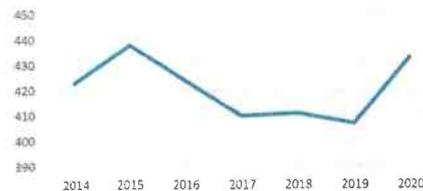
Sur la période 2017-2020 on constate :

- Une baisse de 2,5% des naissances domiciliées
- Une baisse de 4% des Enfants Caf et Msa <3 ans

LA CCHT	2008	2018	Evolution sur 10 ans
0-2 ans (enfants)	1254	1310	+4,5 %

Les évolutions sur la CC HT

Evolution des naissances domiciliées sur la CC HT (2014-2018)



On constate une hausse de 2% des naissances en 4 ans sur l'ensemble du territoire des Hauts Tolosans (entre 2014 et 2020). Il s'agit d'une faible augmentation. Également, la tendance fluctue selon les communes du territoire où l'on constate des stagnations (Bellegarde-Sainte-Marie, Cabanac-Séguenville, Garac, Lagraulat-Saint-Nicolas et Saint-Cézer) voire une baisse des naissances (Belleserre, Le Castéra, Caubiac, Cox, Daux, Grenade, Laréole, Launac, Puysségur et Thil)

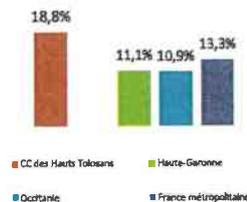


CHIFFRES CLÉS- PETITE ENFANCE

Un nombre d'allocataires de la PAJE important parmi les allocataires CAF

Un nombre d'allocataires de la PAJE moyen de 1 209 depuis 2016, plus élevé parmi les allocataires CAF que sur d'autres territoires. Ces indicateurs sont à mettre en perspective du nombre de naissances stable sur les 10 dernières années.

Allocataires de la PAJE\* parmi les allocataires CAF en 2020



Bénéficiaires de la PreParE\* pour 100 enfants de moins de 3 ans

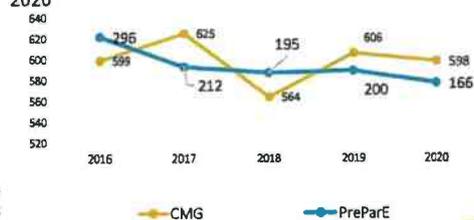


Un nombre de bénéficiaires de la PreParE\* - aide pour les parents qui ont réduit ou cessé leur activité pour élever leurs enfants - plus important qu'à l'échelle départementale.

L'évolution des allocataires de la PAJE - Source CAF 2020



L'évolution des allocataires de la PAJE - Source CAF 2020



\* La prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE) est une aide financière versée aux parents jusqu'à 3 ans de l'enfant (dont PreParE, ou CMG jusqu'à les 6 ans pour le complément de libre choix du mode de garde - Cmg).



## DIAGNOSTIC PETITE-ENFANCE

### ANALYSE DE L'OFFRE EXISTANTE

Dynamiques territoriales et principaux intervenants

#### Les dynamiques territoriales

Dans le champs d'activité « branche famille » de la CAF de la Haute Garonne, la CCHT a pour compétence la petite enfance. Elle gère une Halte-garderie, 4 multi-accueils ainsi qu'un RPE composé de 2,5 ETP. Elle travaille également en étroite collaboration avec le LAEP associatif.

#### Les principaux intervenants à destination des jeunes enfants et des parents sur le territoire

- 223 assistant(e)s maternel(le)s : accueil des enfants et accompagnement des parents
- 2 micro-crèches privées ainsi que 9 MAM.
- 2 Micro-crèches sont actuellement en construction sur Montaigut sur Save et Saint Paul sur Save, avec une ouverture prévue en septembre 2022
- La Caisse d'Allocation Familiale : accompagnement des parents à la naissance
- Les médiathèques, bibliothèques, ludothèques : mise à disposition ressources
- Les réseaux Parents.31 et monenfant.fr

#### Les principaux intervenants à destination des professionnels

Les acteurs institutionnels : PMI, CAF, Mairie, Communauté de communes, CCAS...



## DIAGNOSTIC PETITE-ENFANCE

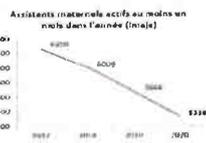
### CHIFFRES CLES- PETITE ENFANCE

Des AMA jeunes mais un déclin de leur effectif sur le territoire

#### Les évolutions au niveau départemental

Evolution du nombre d'AM sur le département : baisse de 15% entre 2017 et 2020

Moyenne d'âge des AM sur le département : 27% des AM ont plus de 55 ans



#### Les évolutions sur la CCHT

Sur le territoire des Hauts Tolosans on constate des AMA plus jeunes que sur le département : en 2019, 21% ont plus de 55 ans. Néanmoins, le vieillissement futur des AMA est à considérer sur une période de 5 à 10 ans pour assurer la pérennité de l'offre et de la profession.

REPARTITION PAR AGE DES ASSISTANTES MATERNELLES EN ACTIVITE AU 31 DECEMBRE 2019



Epoc 31 CC DES HAUTS-TOLOSANS 2019  
SOURCES : CAF, CCASA et Activa-Zentre Pajemploi, MEN-DEPP, IMAIE

#### L'accueil individuel - Répartition territoriale des AMA

Nombre d'AMA (31/12/2021)  
Source : Bilan RPE 2021

Nombre d'enfants (0-3 ans)  
Source : Insee, RP-2018



En 2021, on comptait 257 AMA sur liste pour 816 agréments. 223 AMA étaient effectivement en activités pour 816 agréments



En 2021, il y a eu plus d'AMA qui ont signalé leur arrêt d'activité (24) que de nouveaux agréés (14). Les principaux motifs d'arrêt sont : départs à la retraite, déménagement, activité extérieure, congé maternité et lassitude de la profession, exercice hors territoire, exercice en MAM, questionnement professionnel



## DIAGNOSTIC PETITE-ENFANCE L'ACCUEIL INDIVIDUEL

### Places d'accueil chez les Assistantes maternelles

- Au regard du nombre d'assistantes maternelles agréées en activité (223) et de leur agrément à chacune, il y avait au total **755 places d'accueils théoriques au 31.12.2021**
- L'offre actuelle d'accueil en janvier 2022 s'élève à 19 places disponibles immédiatement et de 129 places disponibles à partir de septembre 2022. (Données qui peuvent évoluer notamment au mois de juin)
- Depuis l'obligation de la scolarisation des enfants de 3 ans, l'accueil chez l'AMA prend fin en septembre de la rentrée scolaire. Les places se libèrent à cette période mais peu à d'autres (notamment en janvier) ce qui génère des difficultés de choix pour les familles qui arrivent sur le territoire, et les reprises d'activité
- Une offre d'accueil individuel qui reste inégalement répartie sur le territoire, créant un équilibre fragile à préserver

L'accueil individuel du jeune enfant est proposé par un(e) assistant(e) maternel(le) agréé(e) pouvant accueillir à son domicile ou dans une maison d'assistant(e)s maternel(le)s (MAM) ou par une garde d'enfants à domicile.

Depuis 2010, les assistants maternels agréés ont la possibilité de se regrouper et d'exercer leur métier en dehors de leur domicile, dans des locaux appelés «Maisons d'assistant(e)s maternel(le)s» (Mam). Elle peut regrouper jusqu'à 4 assistant(e)s maternel(le)s

### Répartition territoriale des places d'accueil individuelles (agrément)

Source : Bilan RPE 2021



● Nombre d'agrément AMA  
📍 MAM

### 9 Structures MAM présentes sur le territoire

COMMUNE	NOM	NB PLACES	NB	HORAIRES
Daux	MAM de la Ferme enchantée		3 AM	7h30-18h00
Merville	MAM Les Colibris	12	3 AM	8h30-19h00
Merville	MAM Je MAM'use!	12	3 AM	Lundi au jeudi : 8h00-18h00 Vendredi : 8h00-16h30
Grenade	MAM Bisous papillons	8	2 AM	
Saint-Paul sur Save	MAM Les Petites Pommes	12	3 AM	Lundi au jeudi : 8h00-18h00 Vendredi 8h00-17h30
Saint-Paul sur Save	MAM La Ronde des Loulous	12	3 AM	7h30-18h
Larra	MAM MAM'ZE MERVEILLES			
Saint-Cézer	MAM La MAM à nous	8	2 AM	8h00-18h00
Garac	MAM MAM'ARELLE	8	2 AM	

31



## DIAGNOSTIC PETITE-ENFANCE L'ACCUEIL COLLECTIF INTERCOMMUNAL

### Les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant intercommunaux

#### Typologie des établissements

- 4 crèches multi accueil pour des enfants de 0 à 4 ans : Bretx, Merville, Grenade et Cadours
- 1 Halte garderie située à Grenade
- 133 places en Etablissements d'Accueil de Jeunes Enfants - EAJE : 115 places pour les crèches et 18 places pour la halte garderie

Un établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) est une structure autorisée à accueillir des enfants âgés de moins de 6 ans



📍 Crèche multi-accueil  
📍 Halte garderie

#### Fréquentation des établissements

- Accueil de 302 enfants de moins de 3 ans en EAJE en 2021 : 62 enfants accueillis sur Bretx (contre 61 en 2020), 33 pour Cadours (contre 40 en 2020), 57 pour Grenade (chiffre équivalent en 2020), 59 pour Merville (contre 54 en 2020), 91 pour la halte garderie (contre 117 en 2020)
- 294 demandes de familles sur liste d'attente au total au 22.02.2022 pour un des EAJE intercommunaux (mais pouvant avoir recours à un autre mode de garde durant le temps d'attente).
- Sur 314 enfants en liste d'attente, 183 ont pu être accueillis en EAJE, soit une proportion d'enfants accueillis en EAJE par rapport à la demande relevée de 58,28 %

### Structures EAJE présentes sur le territoire – vérifier

COMMUNE	NOM	NB PLACES	TYPE	HORAIRES	DATE DE CREATION
Bretx	Crèche Multi-accueil Fous rires et Galipettes	30	Crèche intercommunale/gestion associative	lundi au vendredi de 7h15 à 19h	2007
Cadours	Crèche Multi-accueil Nid d'Anges	25	Crèche intercommunale/associative et parentale	lundi au vendredi de 7h15 à 18h45	1991
Grenade	Crèche multi-accueil Citronnelle	31	Crèche intercommunale	lundi au vendredi de 7h30 à 19h	1990
Merville	Crèche multi-accueil Les Marmousets	20	Crèche intercommunale	lundi au vendredi de 7h30 à 19h	1989
Grenade	Halte garderie Les Petits Loups	20	Halte garderie intercommunale	Lundi au vendredi de 8h30 à 17h	1989

32



## DIAGNOSTIC MULTITHÉMATIQUES

### L'ACCUEIL COLLECTIF INTERCOMMUNAL

Une offre d'accueil collectif diversifiée et complémentaire

#### LA DÉFINITION

Le dispositif « Crèche à Vocation d'Insertion Professionnelle » (AVIP) est de la Halte Garderie à Grenade aide les parents en recherche d'emploi pour accueillir leurs enfants pendant leurs démarches (professionnelles, administratives ou sociales). Pour bénéficier de ce service, les parents doivent se rapprocher de Pôle Emploi ou de la halte garderie

#### Les crèches multi-accueil (Bretx, Merville, Grenade, Cadours)

Les crèches multi-accueil sont dédiées aux enfants âgés de 2 mois et demi à 4 ans qu'elles accueillent en petits groupes, de manière régulière ou occasionnelle, dans un univers sécurisé et approprié.

En complémentarité avec les parents, l'équipe, composée de professionnels de la petite enfance, veille à l'épanouissement, à l'intégration, à la santé et au suivi diététique de chaque enfant au sein de ce lieu d'accueil.

Les projets pédagogiques des établissements proposent régulièrement, dans ces lieux de vie, d'échange et de socialisation, des activités ludiques et créatives d'éveil sensoriel, culturel et artistique dès le plus jeune âge

#### La Halte garderie (Grenade)

Cette structure d'accueil occasionnel est :

- un service qui s'adresse principalement aux familles dont l'un des parents ne travaille pas
- un lieu qui permet la socialisation de l'enfant,
- un lieu favorisant le lien social et de soutien à la parentalité (isolement des familles, famille en difficulté sociale, familles monoparentales, parents d'enfants en situation de handicap),
- un service qui permet aux parents de trouver des solutions relais à leurs besoins personnels (recherche d'emplois, soins médicaux...).

La Halte-garderie accueille les enfants à l'heure, à la demi-journée ou à la journée



### ANALYSE DE L'OFFRE EXISTANTE

15 enfants sur liste d'attente apparemment sans solution alternative sur le territoire

#### Les demandes d'accueil en EAJE en 2022

DEMANDES EN CRECHE	« Fous rires et galipettes » Bretx	« Nid d'Ange » Cadours	« Citronnelle » Grenade	« Marmousets » Merville
Anciennes demandes	56	11	73	58
Nouvelles demandes	8	3	9	35
Abandon ou admis crèche	4		1	
Total demandes actives pour la commission	60	14	81	93

PREINSCRIPTION	« Halte garderie » Grenade
En attente de Rdv	30
Demande non-immédiate	9
La famille doit retéléphoner	5
Pour lesquelles un Rdv a été pris	2
Total	46

#### La répartition des demandes sur le territoire



- Demandes pour la crèche de Bretx
- Demandes pour la crèche de Cadours
- Demandes pour la crèche de Grenade
- Demandes pour la crèche de Merville
- Demandes pour la Halte garderie de Grenade

Au total : les demandes de places en EAJE intercommunales en liste d'attente s'élève à X au 22.02.2022 XXXXXXX

On constate une cohérence entre les communes les plus demandées par rapport aux communes les plus habitées et se situant sur des axes de déplacement



## DIAGNOSTIC PETITE-ENFANCE

### L'ACCUEIL COLLECTIF PRIVÉ

Des structures privées sur le territoire de la CC HT

Quelles sont les crèches privées sur le territoire ?

#### LA DÉFINITION

Les crèches privées comprennent aussi bien les entreprises de crèches que certaines crèches associatives ou encore micro-crèches. Depuis 2004, la plupart de ces structures privées sont conventionnées par la Caisse d'allocations familiales (CAF). Elles peuvent ainsi obtenir un financement public et faire bénéficier les familles du même tarif qu'en crèche municipale. En contrepartie, ces structures doivent respecter une réglementation stricte. Les crèches privées fonctionnent dans le respect du même cadre établi par l'Etat que les crèches classiques, en termes de qualité, de réglementation et de contrôle.

#### 1 Micro-crèche privée à Le Grès

- Une micro-crèche international « Au gré du vent » est présente à Gallargues avec une capacité d'accueil de 10 places et couvre une plage horaire allant de 7h00 à 19h00. Elle accueille des enfants de 10 semaines à 3 ans. Elle compte 4 professionnelles permanentes, d'un médecin référent et psychologue référent

(source : [people-and-baby.com](http://people-and-baby.com), [legres.fr](http://legres.fr))

#### 1 Micro-crèche privée à Grenade

- Une micro-crèche privée « Les chérubins de Grenade » est présente à Grenade avec une capacité d'accueil de 10 places et couvre une plage horaire allant de 07h30 à 18h30. Elle accueille les enfants âgés de 10 semaines à 4 ans pour un accueil collectif mais aussi individuel et d'urgence

(source : [les-cherubins-creches.com](http://les-cherubins-creches.com))



Au total, une capacité d'accueil de 20 enfants offerte par l'offre d'accueil des EAJE privés du territoire

Micro crèche privée



## DIAGNOSTIC PETITE-ENFANCE

### ANALYSE DE L'OFFRE EXISTANTE

Les Relais Petite Enfance présents en Haute Garonne

Combien de structures Relais Petite Enfance sont présentes sur le département ?

#### LA DÉFINITION

Les Relais Petite Enfance, appelés souvent sous leur acronyme RPE et anciennement Relais Assistant(e)s Maternel(le)s, ont été créés pour rompre avec l'isolement des professionnels de l'accueil individuel du jeune enfant autour de deux idées fortes : les accompagner dans l'exercice de leur métier et participer à leur professionnalisation.

#### Relais Petite Enfance présents dans le département

##### Un réseau de 95 responsables :

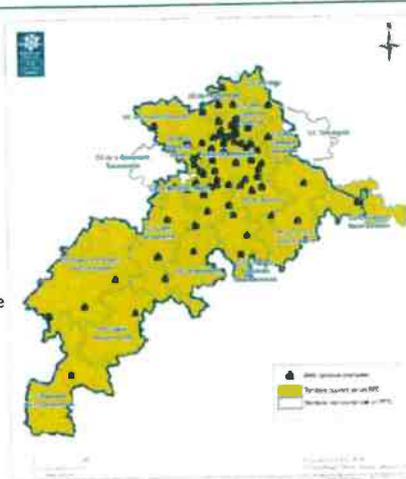
- ✓ 78% d'éducateurs de jeunes enfants
- ✓ 30 itinérants

##### Couverture territoriale :

- ✓ 57 AM pour 1 ETP en 2020

##### Fréquentation des 85 Relais en 2020 :

- ✓ 10 000 familles
- ✓ 30421 AM (65%)
- ✓ 82 gardes d'enfants à domicile
- ✓ 9 000 enfants





## DIAGNOSTIC PETITE-ENFANCE

### ANALYSE DE L'OFFRE EXISTANTE

#### Le Relais Petite Enfance des Hauts Tolosans

##### Le projet de fonctionnement 2018-2021

- ✓ Donner une identité commune aux 2 ex RAM
- ✓ Assurer un développement du service coordonné et équitable sur l'ensemble du territoire
- ✓ Permettre un maillage du territoire répondant à une logique d'accessibilité/fréquentation pour les familles et AM

##### Relais Petite Enfance (anciennement RAM)

- Accueil physique à l'Espace Petite Enfance de Grenade et à la Maison Petite Enfance de Cadours

 RPE : accueils physiques

 Espaces de jeux mis à disposition



##### Fonctionnement du RPE en 2021

- 4 Educateurs de Jeunes Enfants pour 3,19 ETP
- Une couverture territoriale inférieure à la couverture départementale (-13 pts) : mais conforme à la règle nationale d'un ETP pour 70 AMA en ne considérant que les AMA actives
- Les structures RPE et EAJE sont présentées dans une **plaquette commune** destinée aux familles, disponibles en mairies et sur le site internet de la CC HT
- La **liste des AMA** est communiquée aux familles par le RPE. Celle-ci est mise à jour tous les mois pour Grenade et tous les semestres pour Cadours

##### Fréquentation du RPE :

- ✓ 442 familles
- ✓ 235 AMA (93% des AMA sur liste)
- ✓ 2 gardes d'enfants à domicile

##### Activités du RPE

###### Pour les parents et futurs parents :

- Informations sur les différents modes d'accueil des enfants de moins de 6 ans
- Transmission des coordonnées des AMA et leurs disponibilités
- Information sur les démarches administratives et les aides
- Accompagnement dans les fonctions d'employeurs (droits, obligations, contrats de travail, fiscal)

###### Pour les professionnels de l'accueil :

- Mise en relation avec les familles
- Information sur les statuts, droits et devoirs, accompagnement à la professionnalisation
- Temps collectifs avec les enfants accueillis

Pour les jeunes enfants : Temps collectifs réguliers accompagnés de leurs AMA ou garde à domicile (espaces de jeux à Grenade les lundis/mardis/jeudis/vendredis, Cadours les mardis et jeudi et Montaigut du lundi au vendredi, ateliers, vie en collectivité)

37



## DIAGNOSTIC PETITE-ENFANCE

### ANALYSE DE L'OFFRE EXISTANTE

#### FOCUS : Le site RPE des Hauts Tolosans antenne Est Grenade

##### Site de Grenade

- **Couverture** : 13 communes du territoire (Bretx, Le Burgaud, Daux, Grenade, Launac, Menville, Merville, Montaigut sur Save, Ondes, Saint-Cézert, Saint Paul sur Save, Thil, Larro), RPE non itinérant en 2020, mais Multisite avec un nombre d'animateurs de 2,5 ETP sur le site de Grenade.
- **Nombre d'AMA en activité en baisse sur le territoire du RAM** : 172 AMA actives au mois de décembre 2019 contre 220 AMA en activité au mois de novembre 2018.
- **Nombre de familles avec enfants de moins de 3 ans sur le territoire du RAM en baisse** : 1015 en 2020 (contre 1100 en 2018)
- Une baisse des animations, liée au contexte de crise sanitaire : 253 animations en 2018 et un taux de fréquentation des AMA de 89% (rapporté au nombre d'AMA agréés PMI) contre 194 animations proposées en 2020, mais contrebalancé par la mise en place d'actions innovantes (envoi par mail d'idées de lecture, comptines, activités... afin de garder le lien)
- Une hausse du nombre de familles ayant effectué des demandes d'informations : 94 familles ont bénéficié d'une information en 2018 contre 488 familles en 2020
- Une hausse de la sous-activité des AM : en 2020, 133 AM du territoire du RAM ont signalé une sous-activité (contre 45 AM en 2018) et 69% d'entre elles ont bénéficié de l'accompagnement du RAM pour améliorer leur employabilité (contre 67% en 2018). Entre 2017 et 2018, le nombre d'AM ayant bénéficié d'une formation continue a progressé de 6% en passant de 49 à 52 AM

##### L'évolution des demandes d'accueil

- Une hausse des demandes formulées au RPE concernant le type d'accueil souhaité par les familles : 44 demandes en 2018 (dont 39 auprès des AMA, 3 pour l'accueil collectif et 2 pour les gardes à domicile et aucune demande concernant les besoins spécifiques) contre 332 en 2020 (dont 312 auprès des AMA, 15 en accueil collectif et 5 en garde à domicile).
- Une évolution des besoins des familles : sur ces 332 demandes, 54 sont des demandes spécifiques (22 pour de l'accueil en horaire spécifiques avant 7h, après 20h ou pendant les week-end, 13 pour l'accueil en urgence, 13 pour le périscolaire et 1 pour une situation de handicap)
- En 2018, 26 AMA acceptaient les accueils en horaires atypiques, 26 en périscolaire et 4 pour les situations de handicap. En 2019 elles ne sont plus que 18 à accepter les horaires spécifiques, 42 à accepter l'accueil en urgence, 18 pour le périscolaire et aucune pour les situations de handicap.

##### Partenariats

- Bibliothèque de Grenade
- Autres RAM : travail d'équipe riche avec le RAM de l'ancien secteur Ouest, travail en collaboration avec le RAM31
- EAJE
- Centre Social : rencontre avec le CCAS de Merville, lien ponctuel avec le CCAS de Grenade
- MDS de Blagnac
- LAEP
- PIJ
- Services de la CC HT
- CAF
- PMI

38



## DIAGNOSTIC PETITE-ENFANCE

### ANALYSE DE L'OFFRE EXISTANTE

#### FOCUS : le site RPE des Coteaux de Cadours secteur Ouest

##### Site de Cadours

- **Couverture : 16 communes du territoire** (Bellegarde Sainte Marie, Belleserre, Brignemont, Cabanac Seguenville, Cadours, Le Castera, Caubiac, Cox, Drudas, Garac, le Grès, Lagraulot Saint Nicolas, Lareole, Pelleport, Puysegur, Vignaux), Un Ram non itinérant en 2020 mais multi-site avec un employé sur le site de Cadours, soit 0,69 ETP
- **Nombre d'AMA en activité en baisse sur le territoire du RAM : 21 AMA actives** au 31 décembre 2019 contre 29 AMA en activité au mois de novembre 2018.
- **Nombre de familles avec enfants de moins de 3 ans sur le territoire du RAM en baisse : 160** en 2020 (contre 164 en 2018)
- Une baisse des animations proposées, liée au contexte de crise sanitaire : 89 ateliers et animations en 2018 et un taux de fréquentation des AMA de 75% (rapporté au nombre d'AMA agréés PMI) contre 19 animations proposées en 2020, mais contrebalancé par la mise en place d'actions innovantes (envoi par mail d'idée de lecture, comptines, activités... afin de garder le lien)
- Une hausse du nombre de familles ayant effectué des demandes d'informations : 46 contacts reçus de familles en 2020 contre 13 en 2018
- Une hausse de la sous-activité des AM : en 2020, 12 AM du territoire du RAM ont signalé une sous activité (contre 3 AM en 2018) et 17% d'entre elles ont bénéficié de l'accompagnement du RAM pour améliorer leur employabilité (contre 67% en 2018). Entre 2017 et 2018, le nombre d'AM ayant bénéficié d'une formation continue a progressé de 6% en passant de 49 à 52 AM

##### L'évolution des demandes d'accueil

- Une hausse des demandes formulées au RAM concernant le type d'accueil souhaité par les familles : 13 demandes en 2018 (dont 12 auprès des AMA, et 1 pour les gardes à domicile) contre 23 en 2020 (dont 20 auprès d'AM, 2 en accueil collectif et 1 pour garde à domicile)
- Une évolution des besoins des familles : sur ces 23 demandes, 7 sont des demandes spécifiques (4 pour l'accueil en urgence, 2 pour le périscolaire et 1 pour une situation de handicap)
- En 2018, 21 AMA acceptaient les accueils en horaires atypiques, 17 en périscolaire et 14 pour les situations de handicap. En 2019 elles ne sont plus que 6 à accepter les horaires spécifiques, 4 à accepter l'accueil en urgence, 2 pour le périscolaire et 8 pour les situations de handicap.



## DIAGNOSTIC PETITE-ENFANCE

### ANALYSE DE L'OFFRE EXISTANTE

#### Le Lieu d'Accueil Enfant-Parents

Quelles sont les espaces dédiés à la parentalité et petite enfance sur le territoire ?

##### LA DÉFINITION

Un Lieu d'Accueil Enfant-Parents (LAEP) sont des espaces particulièrement pertinents pour favoriser la qualité du lien d'attachement entre les parents et les enfants et permettre à l'enfant de se construire dans de bonnes conditions. Ils participent à cet objectif en développant une approche particulière de l'accompagnement précoce de la fonction parentale, basée sur l'écoute et l'échange autour du lien familial et social. C'est un lieu de rencontre, d'écoute, d'échanges, de détente et de parole où sont accueillis conjointement l'enfant de moins de 6 ans et son parent, ou l'adulte qui l'accompagne (parent, futurs parents, grand parent...)

##### Typologie des établissements

- 1 LAEP créé en 2017 et ouvert en 2018 qui est une structure de la Communauté des communes, animée par l'association « L'enfance en chemin »
- LAEP de Grenade à l'Espace Petite Enfance (ouvert les lundis après-midi, mercredi matin et vendredi après-midi)
- LAEP de Cadours à la Maison Petite Enfance (ouvert les vendredis matin)

##### Structures LAEP présentes sur le territoire

- 2 professionnelles de la petite enfance pour accueillir les enfants et leurs parents, ainsi que les futurs parents
- Lieu d'éveil pour les tout-petits qui y rencontrent d'autres enfants
- Lieu de rencontre autour du jeu et de la parole
- Sans inscription, ni engagement



##### Fréquentation de l'établissement en hausse

- Une hausse globale des participations : 384 participations d'enfants en 2021 dont 73 enfants différents en 2021 (contre 337 participations d'enfants différents en 2020)
- Une hausse de la fréquentation des enfants, notamment ceux âgés de moins de 2 ans : 241 enfants de moins de 2 ans en 2021, dont 128 entre 2 et 4 ans et 15 enfants entre 4 et 6 ans (contre 176 enfants de moins de 2 ans, 124 entre 2 et 4 ans et 37 de plus de 4 ans en 2020)
- Une hausse de la participation adulte : 375 participations d'adultes en 2021 dont 33 mères, 36 pères et 6 grands-mères (contre 331 participations en 2020 dont 293 mères, 29 pères, 6 grands-parents, 1 tante et 2 TISF)
- Une hausse des familles fréquentant ce lieu : 57 familles différentes ont fréquenté les LAEP en 2021 (contre 47 en 2020)
- Lieu choisi par les parents avec enfants en situation de handicap comme lieu de socialisation (3 familles)

##### Répartition territoriale des familles fréquentant le LAEP en 2021 (dont 6 non-renseignée)

- LAEP
- Nombre de familles fréquentant ces lieux



## DIAGNOSTIC PETITE-ENFANCE

### ANALYSE DE L'OFFRE

Un taux de couverture global inférieur à celui des CC environnantes

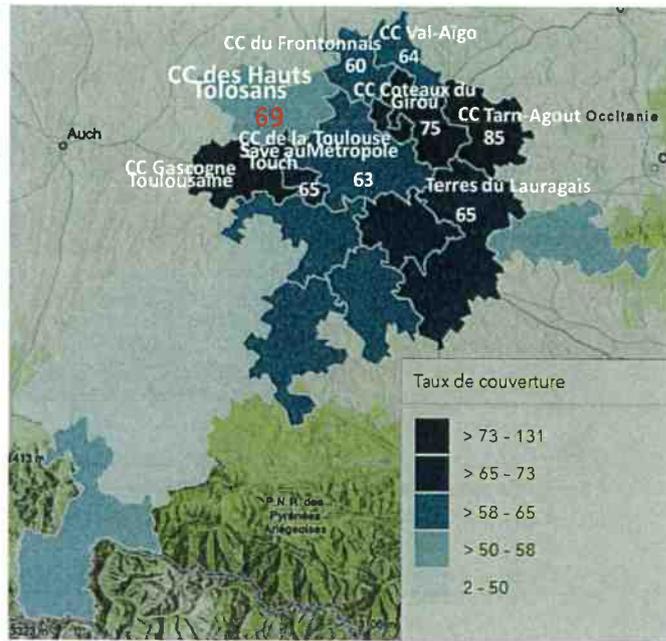
**RATIO:** 881 places théoriques pour 1310 enfants de moins de 3 ans soit 68 places théoriquement disponibles pour 100 enfants

Capacité théorique d'accueil des enfants de moins de 3 ans au 1<sup>er</sup> janvier 2020

Ensemble des places offertes aux enfants de moins de 3 ans sur le territoire par les modes d'accueil "formels" pour 100 enfants de moins de 3 ans

Modes d'accueil formels :

- Assistant(e) maternel(le) employé(e) directement par des particuliers
- Salarié(e) à domicile
- Accueil en Eaje (collectif, familial et parental, micro-crèches), écoles maternelles



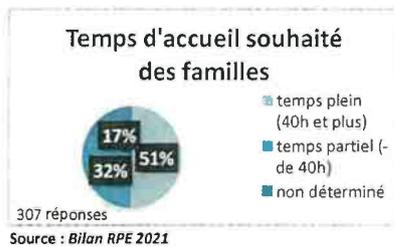
41



## DIAGNOSTIC MULTITHÉMATIQUES

### ANALYSE DE L'OFFRE EXISTANTE

#### SYNTHESE



#### L'offre d'accueil individuel

Effectifs : 223 AMA actives sur le territoire en 2021 et 755 places d'accueils théoriques au 31.12.2021  
**Nombre de place disponibles pour septembre 2022 : 130** (sans compter les 19 places dispo actuellement)  
 Horaires : les MAM de la Ferme enchantée et la Ronde des loulous, les MAM Je MAM'use!, Les Petites Pommes et MAM à nous couvre la plage horaire 8h00-18h00 et la MAM Les Colibris 6h30-19h00

#### L'offre d'accueil collectif

Effectifs : 133 places en Etablissements d'Accueil de Jeunes Enfants - EAJE intercommunaux (115 places pour les crèches et 18 places pour la halte garderie) et 20 places en EAJE privés  
 Horaires : la crèche Fou-rire et Galipettes couvre la plage horaire 7h15-19h15, les crèches Citronelles et Marmousets fonctionnent de 7h30 à 19h, la crèche Nid d'Ange de 7h15 à 18h45 et la Halte garderie la plage horaire 8h30-17h. La crèche Au gré du vent fonctionne de 7h00 à 19h00 et les Chérubins de Grenade de 7h30 à 18h30

Si la capacité d'accueil semble satisfaisante sur le territoire, l'accueil à temps partiel et horaires spécifiques/ décalées représentent des besoins importants de la part des familles à prendre en compte pour satisfaire les demandes d'accueils. L'accueil collectif couvre les mêmes amplitudes horaires que l'accueil individuel.

Un taux de couverture qui a légèrement diminué, passant de 73% en 2020 à 69% en 2022. Ce dernier chiffre reste quand même supérieur aux taux de couverture départemental et national (1310 enfants pour 881 places théoriques).

Cette baisse peut être liée à la légère hausse des naissances sur le territoire ainsi qu'aux arrêts d'activités des AMA constatés sur cette période.

Par ailleurs, depuis 2020, on constate une hausse du taux d'activité des parents sur les deux anciens secteurs du territoire :

- Sur le secteur Save et Garonne : 688 parents qui travaillent, avec une hausse de 1,8%
- Sur le secteur Coteaux de Cadours : 112 parents qui travaillent, avec une hausse de 7,5%



### Les besoins d'accueil pour les enfants de 0 à 3 ans

26% sont parents d'au moins un enfant de moins de 3 ans (soit 184 répondants)

Q 11

Réponses	Pourcentage
Temps complet (du lundi au vendredi)	64,88%
Pendant les vacances scolaires	34,52%
Temps partiel (moins de 4 jours par semaine)	25%
Horaires atypiques (tôt le matin, tard le soir)	17,26%
Accueil ponctuels/irréguliers	16,67%
Je n'ai pas besoin de garde	8,33%
Les week-ends	4,76%

Sur les temps partiels : des demandes régulières qui ne soient pas sur un temps plein

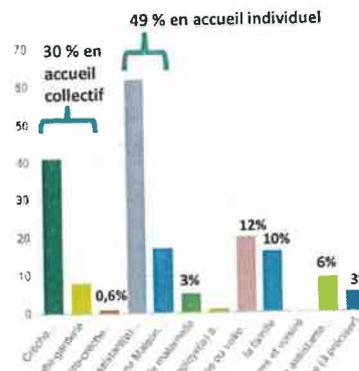
- 41% pour 4 jours par semaine dont la moitié pour 11h/jour
- 33% pour 3 jours par semaine
- D'autres demandes entre 1 et deux jours

### DIAGNOSTIC PETITE ENFANCE



### Les modes d'accueil pour les enfants de 0 à 3 ans

- Le recours à une Assistante Maternelle agréée du territoire des Hauts Tolosans, à domicile ou en MAM comme mode d'accueil le plus courant (49%)
- 22% des répondants gardent leur enfant par leurs propres moyens (eux-mêmes, leur conjoint ou la famille)
- 6% utilisent des assistants maternels hors secteur intercommunal
- 3% des répondants sont en attente de place (crèche, multi accueil, mode de garde)



Un manque de places en structure collective, prendre en compte les horaires atypiques, des **délais d'attente** (communes du périmètre du SIVS du Pays de Cadours)

Un manque de place disponible (secteur **Le Burgaud/Saint-Cézert**)

Des besoins pour des horaires atypiques, peu d'assistantes disponibles aux horaires souhaités, un manque de place en accueil collectif et des délais d'attente, **difficultés pour trouver un mode de garde en milieu d'année sur le secteur Larra/Launac/Pelleport/Thil**

Des horaires inadaptés aux horaires des parents qui travaillent, **liste d'attente longue en crèche**, très peu d'AM disponibles sur le secteur Ondes et Grenade

Un manque de place en accueil collectif et individuel, **difficulté à trouver un mode de garde le week-end sur le secteur de Merville**

**Manque de garde pour des temps partiels** en crèche et MAM, de longs délais d'attentes, Manque place en crèche, manque de choix sur le secteur de Daux et Montaigt

Pour 69 %, ce mode correspondait à leur choix initial, mais 31 % des parents auraient préféré un autre mode de garde

Difficulté pour trouver un mode de garde pour un enfant aux besoins spécifiques (enfant épileptique), plus d'espaces d'échanges entre les AM sur **Le Castéra**

Des refus, peu de choix de mode de garde, des besoins d'ouverture sur des horaires atypiques, difficultés administratives pour les inscriptions, **manque de place en cours d'année sur le secteur Bretx/Menville/Saint-Paul**

Q 10, 15, 22



Les difficultés rencontrées pour trouver un mode d'accueil : **Q22**

Sur 129 répondants 40% des parents d'enfants de moins de 3 ans ont rencontré ou rencontrent des difficultés pour trouver un mode de garde pour leur enfant.



Des difficultés pour trouver de la place : des refus et liste d'attente face à un nombre de place réduit en accueil collectif et individuel.

Des difficultés pour trouver de la place en cours d'année, des délais longs de réponses.

Des difficultés à trouver un accueil adapté aux horaires spécifiques.

Mais aussi une offre avec peu de choix, des difficultés pour trouver un mode de garde qui accepte les enfants avec des besoins spécifiques.

**13% ont recours à un mode d'accueil complémentaire**

**La famille et les grands parents** : mercredi, week-end et vacances scolaires pour des raisons financières

**Un(e) Assistant(e) Maternel(le) / nounou** en complément

**Halte garderie en complément** : pour permettre une transition avec l'école



Les niveaux de satisfaction des parents sur leur mode d'accueil : **Q19**

Sur 101 répondants

<b>Le coût</b>	43% sont plutôt satisfaits 32% sont très satisfaits 23% sont peu satisfaits 3% ne sont pas du tout satisfaits	Peu satisfaits sur Bretx, Menville, Saint Paul, Brignemont, Cadours, Caubiach, Daux, Larra, Le Burgaud, Le Grès, Merville, Montaigut et Thil
<b>Les horaires</b>	71% sont très satisfaits 27% sont plutôt satisfaits 2% sont peu satisfaits	Peu satisfaits sur Larra et Merville
<b>Les jours</b>	79% sont très satisfaits 19% sont plutôt satisfaits 2% sont peu satisfaits	Peu satisfaits sur Grenade et Merville
<b>La qualité</b>	84% sont très satisfaits 15% sont plutôt satisfaits 1% sont peu satisfaits	Peu satisfaits sur Menville
<b>L'accessibilité géographique</b>	71% sont très satisfaits 24% sont plutôt satisfaits 4% sont peu satisfaits 1% ne sont pas du tout satisfaits	Peu satisfaits sur Grenade, Saint Paul sur Save, Drudras
<b>Adaptation besoins spécifiques</b>	70% sont très satisfaits 27% sont plutôt satisfaits 3% sont peu satisfaits	Peu satisfaits sur Larra, Le Castéra



Le mode d'accueil idéal des parents du territoire des Hauts Tolosans

Q 21



Pour la majorité, le mode d'accueil idéal de leur enfant est :

- Celui qui correspond à **leurs besoins de garde en lien avec leur emploi du temps** (pour environ 50% des répondants)
- Qui est **facilement accessible géographiquement** (pour environ 52% des répondants)



Environ 42% souhaitent un mode d'accueil **accessible financièrement**



35 à 37% considèrent le **respect des valeurs éducatives et les activités en lien, le respect du rythme de leurs enfants** et la possibilité de **garder ce même mode de garde pendant 3 ans** comme des conditions idéales



27% attendent de ce lieu qu'il permette la **socialisation de leur enfant**



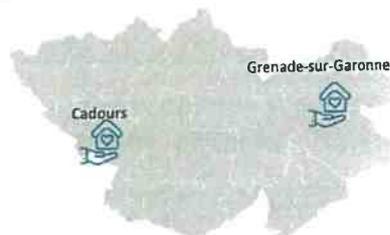
Focus sur le Relais Petite Enfance (anciennement RAM) des Hauts Tolosans :

Sur 131 répondants, 82% indiquent **n'avoir jamais fréquenté ce lieu.**

Q 26, 27

Les raisons pour lesquelles 18% des parents fréquentent ce lieu

Réponses	Pourcentage
Pour une participation à un temps de jeu socialisant	33%
Pour un accompagnement dans votre recherche d'un(e) AM/garde d'enfants à domicile	29%
Pour un accompagnement dans votre recherche d'un mode d'accueil collectif	21%
Pour un soutien dans vos démarches administratives et votre fonction d'employeur (contrat de travail...)	8%



À Grenade au siège de la Communauté de Communes

À Cadours : au sein de la Maison de la Petite Enfance



**Focus sur le LAEP du territoire des Hauts Tolosans**

Sur 47 répondants, 85% n'ont jamais fréquenté ce lieu.

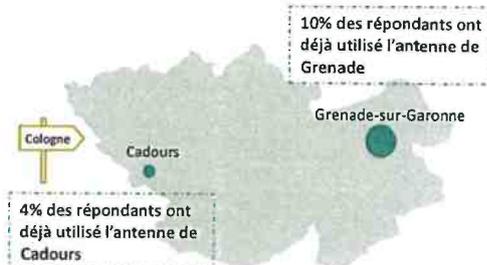
Q.24, 25

Les raisons pour lesquelles ils ne fréquentent pas ce lieu

68% d'entre eux n'ont pas connaissance de ce lieu.

20% d'entre eux n'ont pas eu l'occasion de visiter ce lieu, pour cause de contraintes personnelles (de temps, d'éloignement de leur commune, d'horaires)

5% d'entre eux ne fréquentent pas ce LAEP, mais fréquentent celui de Cologne « Le Coin des Petits ». Cela concerne des parents de Cadours.



Les raisons pour lesquelles 15% fréquentent ce lieu

Réponses	Pourcentage
Pour un temps de jeu socialisant	64%
Pour un questionnement éducatif	9%



**Les principales propositions pour améliorer l'accueil des 0-3 ans sur le territoire :**

Sur les 184 parents d'enfants de moins de 3 ans, 56 ont fait des propositions d'amélioration :

Q.28

Des accueils collectifs et individuels supplémentaires et/ou plus de places dans les structures existantes :

Pour 64% des répondants

- > Demande d'augmenter de places disponibles en crèche qui ressort dans les communes de Bretx/Cadours/Cox/Drudas/Lagraulet Saint Nicolas/Larra/Merville
- > Demande de création de crèche qui ressort sur les communes éloignées des grandes villes et les zones rurales. Sur les communes de Bretx/Daux/Larra/Le Castéra/Le Grès/Merville/Montaigut sur Save/Pelleport/Saint Paul sur Save/Saint-Cézert/Thil
- > Demande de création de MAM qui ressort sur les communes de Drudas/ Le Burgaud/Merville/Montaigut sur Save/Saint Paul sur Save

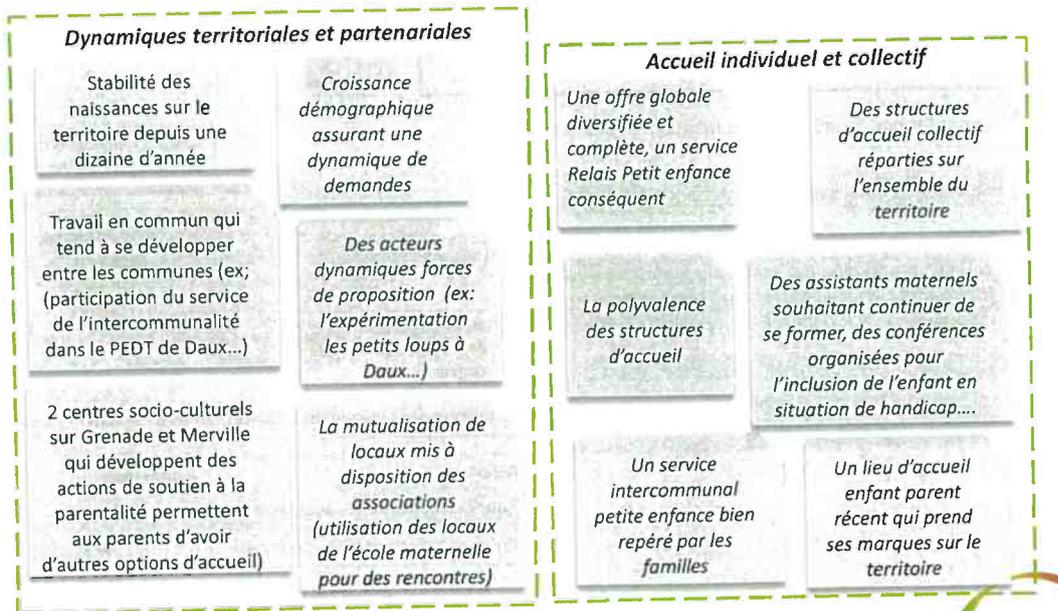
- > Des horaires adaptés aux besoins spécifiques des parents (travaillant dans l'aéronautique, la santé...),
- > Développer l'accueil ponctuel, en cas de rendez-vous médicaux par exemple
- > Une plus grande amplitude horaire pour la Halte garderie le soir
- > Développer la formation continue du personnel petite enfance

Pour 16% des répondants

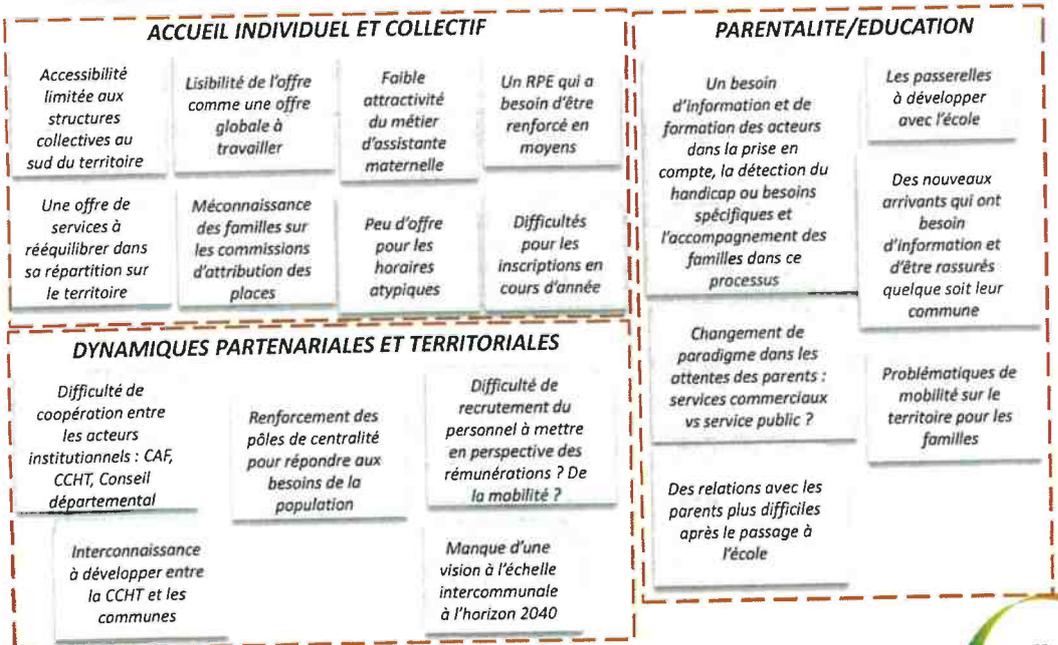
- > Faciliter les démarches administratives (inscriptions)
- > Répertoire les modes de gardes pour les parents ayant des horaires de travail atypiques (week-end, jours-fériés, nuit, soir, matin...)
- > Manque d'un lieu comme « Les MAMAS » de Toulouse (une équipe pluridisciplinaire de professionnels spécialisés en périnatalité travaillant en réseau.)



CE QUI EXISTE, CE QUI FONCTIONNE, LES OPPORTUNITÉS



LES BESOINS ET PROBLEMATIQUES REPERES, LES MENACES





PETITE  
ENFANCE

- Une offre globale diversifiée et complète, avec des services RPE et LAEP qui maillent le territoire
- Pas de demande pour de l'accueil d'enfants aux besoins spécifiques mais des structures adaptées pour les accueillir
- Un nombre de naissance stable depuis 10 ans et croissance démographique assurant une dynamique de demandes
- Un taux de couverture globale élevé et supérieur aux taux départemental et national
- Un service Petite Enfance bien repéré par les familles du territoire

- Les parents qui ne trouvent aucune solutions de garde ne représentent qu'une marge
- Attractivité du territoire
- Travail en commun qui tend à se développer
- Mise en place d'un plafond réhaussé sur les barèmes des familles en accueil collectif intercommunal pour plus d'équité sociale entre les familles et la pérennité des différents modes de garde
- Des AMA plus jeunes qu'au niveau départemental
- Préserver l'emploi et éviter les départs d'AMA subis par manque de travail sur certaines communes qui renforcerait le déséquilibre d'accueil

- Accessibilité limitée aux structures collectives au sud du territoire
- Des structures d'accueil collectif et individuels qui ne se complètent pas en termes de plage horaires (pour les horaires décalés/atypiques)
- Des difficultés pour avoir des places en cours d'année
- Une baisse d'activité des AMA
- Des choix restreints de mode de garde s'offrant aux nouveaux arrivant et qui ne correspondent pas forcément à leur choix initial
- Un manque d'une structure passerelle sur le territoire (la seule existante sur le territoire est privée)

- Une offre inégalement répartie sur le territoire
- Des parents parfois contraints d'arrêter leur activité professionnelle
- Des structures qui ne sont pas toujours bien identifiées par les parents (sur leur rôle, mode d'accueil collectif ou individuel, privé ou public, coût) à l'échelle territoriale
- Des familles qui souhaitent éviter des gardes à temps plein (raisons financières, besoin de flexibilité, volonté des parents d'être avec leur enfant)
- Mode de garde par un(e) garde à domicile à la marge pour les 0-3 ans
- Un vieillissement des AMA à prévoir
- Équilibre fragile car inégal de l'offre d'accueil sur le territoire



Synthèse des besoins exprimés	Entretiens	Habitants	Comité élargi
Une plus grande communication et lisibilité de l'offre globale de services en matière de petite enfance (ie fonctionnement des commissions, les modes de garde, les activités de soutien à la parentalité)	✓	✓	✓
Le développement de l'interconnaissance des différences communes sur la petite enfance, voire la mutualisation du portail famille	✓	✓	
Le rééquilibrage de l'offre d'accueil collectif sur le territoire face aux dynamiques démographiques	✓	✓	✓
L'évaluation des besoins d'itinérance du RPE pour accompagner les assistantes maternelles du territoire			✓
Le développement d'une offre sur le territoire pour les horaires atypiques	✓	✓	✓
Le développement de lieux extérieurs pour permettre aux Assistantes maternelles de se retrouver	✓	✓	
La lisibilité du Lieu d'Accueil Enfant Parent, des besoins en matière d'accompagnement de la périnatalité	✓	✓	
La valorisation et promotion des métiers de la petite enfance	✓	✓	
Le développement des liens entre professionnels de la petite enfance mais également les passerelles avec l'école	✓	✓	
Le développement de l'interconnaissance et de la coopération entre acteurs institutionnels, notamment dans l'accompagnement des dynamiques d'émergence de projet, notamment privés sur le territoire	✓	✓	
La détection, l'inclusion des enfants porteurs d'un handicap et l'information des acteurs et parents	✓	✓	✓



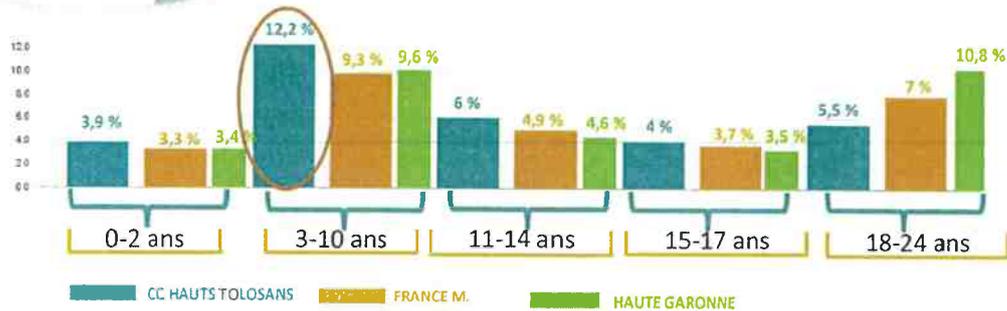
THEME B. ENFANCE

- Chiffre clés
- Les dynamiques territoriales et principaux intervenants
- Focus sur l'accueil périscolaire
- Focus sur l'accueil du mercredi et des vacances scolaires
- Le point de vue des acteurs
- Le point de vue des habitants
- Synthèse des besoins et principaux enjeux



## DIAGNOSTIC ENFANCE

CHIFFRE CLÉS



Indicateurs	2008	2018	Evolution sur 10 ans
0-2 ans (enfants)	1254	1 310	+4,5 %
3-10 ans (enfants)	3494	4 614	+32 %
11-14 ans (adolescents)	1460	2 025	+39 %
15-17 ans (adolescents)	954	1 361	+ 43%
18-24 ans	1682	1 862	+ 10%

Une part importante des 3-10 ans dans la population des Hauts Tolosans



57



## DIAGNOSTIC ENFANCE

ANALYSE DE L'OFFRE EXISTANTE

Dynamiques territoriales et principaux intervenants

### Les dynamiques territoriales

Dans le champ d'activité « branche famille » de la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Garonne, la compétence enfance et jeunesse est détenue par les communes et deux Syndicats à vocation scolaire : SIVS des communes de Bretx, Menville et Saint Paul et le SIVS du Pays de Cadours.

La grande majorité des communes dispose d'un Accueil de Loisirs Périscolaire (ALAE). Il reste toutefois des garderies périscolaires dans des communes de petite taille. Certaines entament une réflexion pour une évolution en ALAE.

Les ALSH sont présents sur les plus grandes communes et des partenariats existent entre communes de plus petite taille pour accéder aux autres ALSH du territoire

De même, le syndicat mixte de la Forêt de Bouconne accueille les enfants de 4 communes et syndicats de la CCHT adhérents.

L'ensemble des communes du territoire sont signataires d'un PEDT. Le territoire de la CCHT et ses communes membres sont couvertes par un CEJ dont le terme est au 31/12/2021

### Les principaux intervenants à destination des jeunes enfants et des parents sur le territoire

- Les établissements scolaires de l'intercommunalité
- Les accueils de loisirs associés à l'école : accueil périscolaire qui a pour but l'aide aux devoirs, ou l'encadrement des enfants dont les parents travaillent tard.
- Les garderies
- Les ALSH / Centre de loisirs : sont des équipements de loisirs éducatifs pour les enfants mineurs de 3 à 17 ans. Ils fonctionnent généralement le mercredi et les vacances scolaires

### Les principaux intervenants à destination des professionnels

Les acteurs institutionnels : PMI, CAF, Mairie, Communauté de communes, CCAS...



58



## DIAGNOSTIC ENFANCE

### ANALYSE DE L'OFFRE EXISTANTE

#### L'offre scolaire du territoire

#### LA DÉFINITION

Un Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) permettent à plusieurs communes, notamment en milieu rural, de se réunir pour l'établissement, l'entretien d'une école (ou plusieurs), de gérer la partie scolaire et périscolaire. Le fonctionnement est régi par une convention liant les communes. L'une des principales règles concerne la répartition des enfants suivant leur âge.

#### RPI Saint-Cézert/Le Burgaud/Belleserre

Ces communes se sont regroupées en RPI pour permettre aux enfants de chacune des communes de bénéficier d'un parcours scolaire depuis la maternelle jusqu'au CM2. Les trois mairies partagent les coûts inhérents (mise à disposition des locaux de classes et de cantine, divers travaux...) et se sont regroupées pour gérer la partie scolaire et périscolaire ainsi que les ATSEM

#### RPI Bretx/Menville/Saint Paul sur Save

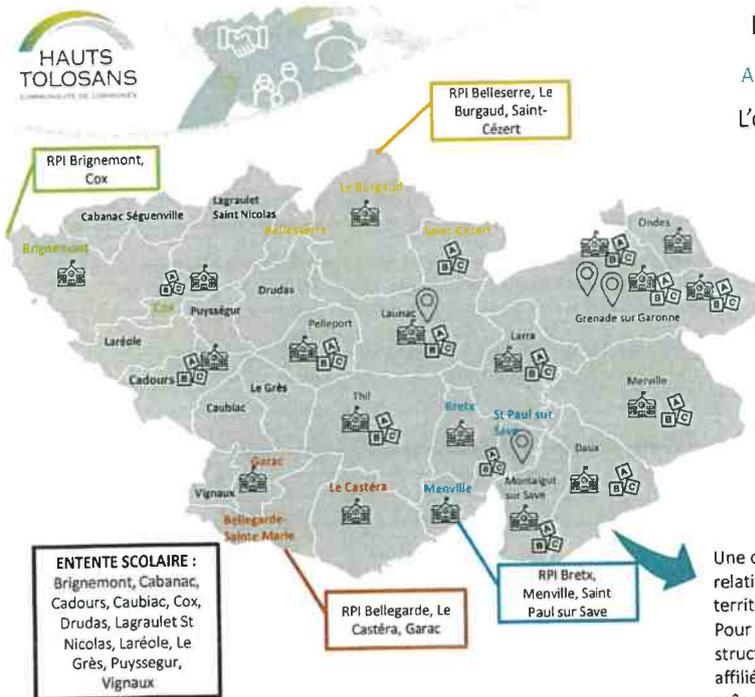
Communes dont les écoles publiques sont gérées par le SIVS Bretx Menville Saint Paul sur Save, qui regroupe 3 écoles sur ces mêmes communes

#### RPI Cox/Brignemont

Communes dont les écoles publiques sont gérées par le SIVS du Pays de Cadours, qui regroupe 4 écoles sur les communes de Cox, Brignemont et Cadours

#### RPI Le Castéra/Bellegarde /Garac

Ce regroupement assure la maternelle à partir de 3 ans ainsi que l'enseignement du primaire. L'école primaire de Le Castéra accueille les enfants de la maternelle et de l'élémentaire, l'école élémentaire de Garac accueille les enfants du cours moyen



**ENTENTE SCOLAIRE :**  
Brignemont, Cabanac, Cadours, Caubiak, Cox, Drudas, Lagraulet St Nicolas, Laréole, Le Grès, Puysegur, Vignaux.

RPI Bellegarde, Le Castéra, Garac

RPI Bretx, Menville, Saint Paul sur Save

Combien de structures présente sur le territoire ?  
Comment se coordonnent-elles ?

- École élémentaire
- École maternelle
- École privée

Une offre éducative primaire riche et relativement homogène sur le territoire.  
Pour les communes ne disposant pas de structures éducatives, celles-ci sont affiliées à d'autres écoles du territoire grâce au système des RPI et de l'Entente Scolaire.



## DIAGNOSTIC ENFANCE

### ANALYSE DE L'OFFRE EXISTANTE

#### L'accueil périscolaire du territoire

Quelles sont les espaces dédiés à l'accueil enfance en dehors des temps scolaires sur le territoire ?

#### LA DÉFINITION

L'accueil de Loisirs Associé à l'école (ALAE) est un service proposé aux familles en lien avec l'école, durant les temps périscolaires (matin, midi, soir) et qui a pour but notamment l'aide aux devoirs et l'encadrement des enfants. Si le lieu d'accueil est parfois situé dans l'école, l'équipe n'est pour sa part pas enseignante mais composée d'animateurs socioculturels.

A la différence d'une garderie, l'ALAE requiert la création d'un projet pédagogique et la formation des encadrants.

Structures d'accueil périscolaire

COMMUNE	NOM	SPECIFICITES	JOURS ET HORAIRES
Bretx	ALAE école élémentaire Jean de la Fontaine		Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 07h15 à 18h45 Mercredi jusqu'à 12h30
Brignemont	ALAE élémentaire		7h30-18h45
Mienville	ALAE école élémentaire		Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 07h15 à 18h45 Mercredi jusqu'à 12h30
Saint Paul sur Save	ALAE Maternelle école Bernard Salabert		Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 07h15 à 18h45 Mercredi jusqu'à 12h30
Cox	ALAE école primaire publique de Cox		Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 7h30 à 18h45
Cadours	ALAE pour les écoles maternelle et élémentaire de Cadours		Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 7h00 à 18h45
Daux	ALAE école primaire	Garderie le mercredi midi	Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 7h15 à 18h45 Mercredi de 7h15 à 8h50 et garderie de 12h à 12h30
Saint-Cézer	Garderie		Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 7h30 à 18h30
Le Burgaud	Garderie	études surveillées payantes en complément de la garderie le lundi, mardi, jeudi de 17h00 à 18h00 pour les classes élémentaires	Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 07h00 à 19h00
Le Castéra	Accueil périscolaire géré par l'association « Périscol »	Etude surveillée gratuite	Avant, après l'école et pendant la pause méridienne
Grenade	Accueils périscolaires AIC sur les 3 groupes scolaires de Grenade	AIC Bastide, AIC les loulous de Gouze, AIC de Gouze, AIC st Caprais « Les Garosses »	Tous les jours en temps scolaire
Larra	Service Multi Accueil (SMA)	Service périscolaire avec temps NAP et garderie encadrée	Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 7h00 à 18h30 Mercredi de 11h15 jusqu'à 14h00
Launac	Garderie Municipale		Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 07h00 à 19h00
Merville	ALAE au sein des écoles maternelle et élémentaire	ACCÉM	Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 7h00 à 18h30 Mercredi après midi
Montaigut	ALAE	Fonctionne en partenariat avec l'association LEC GRAND SUD	Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 7h30 à 18h30 Mercredi jusqu'à 12h15
Pelleport	Garderie		Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 07h00 à 19h00
Dixes	Garderie communale	Pour le primaire	Lundi, mardi, jeudi, vendredi 7h à 18h30
Thil	CLAE géré par l'association l'ALVEE		Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 07h00 à 19h00



## DIAGNOSTIC ENFANCE

### ANALYSE DE L'OFFRE EXISTANTE

#### L'offre périscolaire du territoire



- Accueil de loisirs associé à l'école
- CLAE animé par une association
  - Périscol pour le RPI Le Castéra-Garac-Bellegarde
  - l'ALVEE pour Thil
- AIC de Grenade
- SMA (Service Multi Accueil)
- Garderie

Combien de structures sont présentes sur le territoire ? Comment se coordonnent-elles ?

La grande majorité des communes dispose d'un Accueil de Loisirs Périscolaire (ALAE). Il reste toutefois des garderies périscolaires dans des communes de petite taille. Certaines entament une réflexion pour une évolution en ALAE.



L'accueil du mercredi après-midi et des vacances scolaires

Typologie des établissements d'accueil

Quelles sont les espaces dédiés à l'accueil de loisir enfance sur le territoire ?

COMMUNE	NOM	SPÉCIFICITÉS	COMMUNES ATTACHÉES	TEMPS LIBRES
Le Castéra	ALSH Centre de Loisirs Le Castéra	Géré par l'association Periscol	Bellegarde Sainte Marie Larac Thil	Mercredis de 12h à 18h00 pour les rythmes scolaires à 5 jours Mercredis de 7h30 à 18h30 pour les rythmes scolaires à 4 jours Vacances scolaires
Montaigut sur Save	Centre de Loisirs de Bouconne	ACCEM géré par le syndicat mixte de la forêt de Bouconne	Bretx Daux Launac Merville Merville Saint Paul sur Save Thil	Mercredis de 17h00 à 18h15 et vacances scolaires de 7h30 à 18h15
Le Burgaud	Centre de Loisirs Le Burgaud		Le Burgaud Saint-Cézerit Belleserre	Mercredis et vacances scolaires
Cadours	ALSH Centre de Loisirs de Cadours	Géré par le SIVS	Commune du SIVS	Mercredi après-midi de 13h00 à 18h30 Vacances scolaires de 7h30 à 18h30
Grenade	ALSH Centre de Loisirs de Grenade « La Cabane »		Grenade	ALSH Mercredi après-midi (3-10 ans) jusqu'à 19h inscription occasionnelle ou régulière Petites et grandes vacances de 7h30 à 18h30
Merville	Centre de loisirs de Merville	Ouverture pour les vacances d'octobre, février, avril et partenariat avec le Centre de Bouconne pour les vacances de juillet, août et décembre		Mercredi de 12h30 à 18h30 Vacances scolaires de 07h30 à 18h30
Larra	ALSH Centre de Loisirs			Mercredis et vacances scolaires
Launac	ALSH	Service municipal, garderie municipale du mercredi	Pelleporte Saint-Cézerit Thil	Mercredis de 7h00 à 18h30 et vacances scolaires de 8h00 à 18h00 (fermé aux vacances de Noël et semaine du 15 août)
Saint Paul sur Save	ALSH Arc-en-Ciel	Géré par l'association Cinqième Saison		Mercredis et vacances scolaires de 8h30 à 17h30

LA DÉFINITION

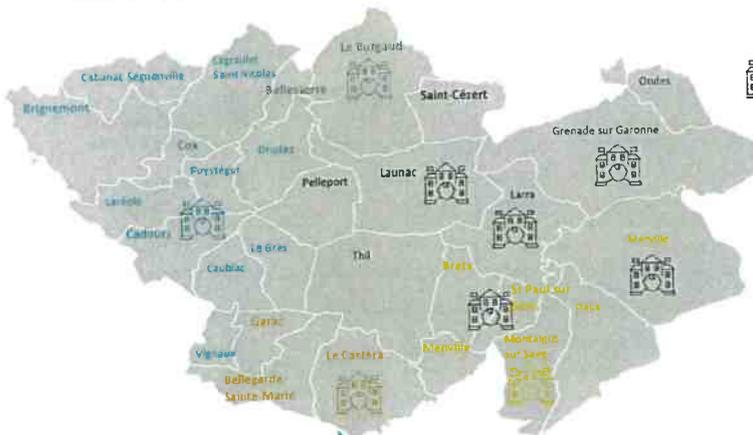
Les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) sont des équipements de loisirs éducatifs pour les enfants mineurs de 3 à 17 ans. Ils fonctionnent généralement :

- pendant l'année scolaire, avant et/ou après l'école ainsi que pendant la pause méridienne (hors repas)
- pendant les congés scolaires des petites et grandes vacances, les mercredis et samedis

Le territoire fait apparaître un maillage important de l'offre d'ALSH Centre de Loisirs durant les périodes extrascolaires.



L'accueil du mercredi après-midi et des vacances scolaires



ALSH, Centre de loisirs (CLSH) du territoire et les communes rattachées

- ALSH Centre de loisirs le Castéra
- ACCEM Centre de loisirs de Bouconne
- ALSH Centre de loisirs de Cadours
- Centre de loisirs le Burgaud
- ALSH Centre de loisirs de Larra
- ALSH de Launac
- ALSH Arc-en-ciel
- ALSH Centre de loisirs de Grenade
- Centre de loisirs de Merville

Combien de structures sont présentes sur le territoire ? Comment se coordonnent-elles ?

Les ALSH sont présents sur les plus grandes communes et des partenariats existent entre les communes de plus petite taille pour accéder aux autres ALSH du territoire.



## DIAGNOSTIC ENFANCE

### ANALYSE DE L'OFFRE EXISTANTE

FOCUS : Le Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (SIVS) du Pays de Cadours

#### Les 11 communes de l'Entente Scolaire

Brignemont, Cabanac-Seguenville, Cadours, Caubiac, Cox, Drudas, Lagraulet-St-Nicolas, Laréole, Le Grès, Puysegur, Vignaux. Cox-Brignemont forme un RPI

#### Les services gérés par le SIVS

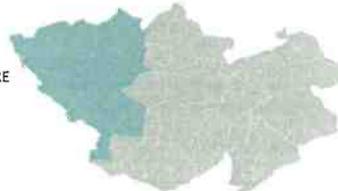
Un ensemble de services périscolaires, extrascolaires et de restauration scolaire

- ✓ **Un portail famille** : outil de gestion moderne, performant et facile d'utilisation permettant de dématérialiser les démarches administratives
- ✓ **Restauration scolaire**
- ✓ **Accueil périscolaire en ALAE** sur toutes les écoles depuis septembre 2021
- ✓ **Le Centre de loisirs aux enfants de 3 ans à 14 ans** dont les parents ou grands-parents habitent ou travaillent dans une commune du SIVS du Pays de Cadours.

Ces Onze communes ont décidé de mettre en place une entente intercommunale depuis janvier 2002, dans le but d'organiser et de gérer solidairement les écoles et les services périscolaires et extrascolaires. Cette entente intercommunale appelée « Entente Scolaire de Cadours » a confié la gestion de la compétence « Affaires Scolaires » à la commune de Cadours, celle-ci exécute toutes les charges de fonctionnement et d'équipement décidées par la Conférence et l'Entente. Toutes les communes membres versent une participation à la commune de Cadours.

#### Les 4 pôles éducatifs

- BRIGNEMONT ELEMENTAIRE
- COX MATERNELLE ET ELEMENTAIRE
- CADOURS MATERNELLE
- CADOURS ELEMENTAIRE



#### Un Centre de Loisirs

Centre de loisir (ALSH) géré par les communes de l'Entente. Il accueille en priorité les enfants de l'Entente. Ouvert les mercredis et vacances scolaires, ils accueillent les enfants sur Cadours



## DIAGNOSTIC ENFANCE

### ANALYSE DE L'OFFRE EXISTANTE

FOCUS : Les ALAE du SIVS du Pays de Cadours

#### L'offre périscolaire sur le territoire du SIVS

Toutes les écoles de l'Entente Scolaire sont en ALAE depuis septembre 2021 et fonctionnent de 7h30 à 18h45 pour les écoles de Cox, un accueil uniquement le midi pour l'école de Brignemont, et de 7h00 à 18h45 pour les écoles de Cadours. Un transport scolaire est mis en place pour acheminer les enfants des écoles de l'Entente vers les ALAE.

Une aide aux devoirs à 17h00 est proposée aux enfants qui ne rentrent pas chez eux en transport scolaire.

Des associations sont mobilisées dans le cadre des TAP (club de pétanque, poterie, yoga, anglais, couture, théâtre, musique, sophrologie...)

Des activités sportives, manuelles, créatives et temps libre sont proposées aux enfants et un planning communiqué aux familles.

Un effectif de 20 animateurs (la moitié en titularisation, des CDD, techniciens et services civiques) AESH sur Cox uniquement.

#### La Fréquentation :

- **Matin** : 50 enfants en élémentaire et 30/40 enfant maternelle en sur Cadours, 30 enfants pour Cox
- **Midi** : grosse fréquentation avec notamment l'accueil d'enfants aux besoins spécifiques (environ 16 sur Cadours et 1 sur Cox)

#### Les besoins sur le territoire du SIVS

- Des demandes des parents pour **une ouverture plus tôt** sur les communes de Cox et Brignemont : une ouverture à 7h00 plutôt que 7h30.
- Des demandes pour **une aide scolaire** proposée en ALAE du soir pour les élémentaires.
- Des **problèmes de recrutement** des animateurs (horaires coupées, milieu rural...)

#### Les évolutions envisagées

- Terminer la mise en place de l'ALAE sur tous les temps et toutes les structures.
- Développer les partenariats avec l'éducation nationale dans le cadre du PEDT.



## DIAGNOSTIC ENFANCE

### ANALYSE DE L'OFFRE EXISTANTE

FOCUS : Le Centre de loisirs de Cadours



#### Les mercredis après-midi

- Après-midi avec repas pris au restaurant scolaire : Les enfants scolarisés dans les écoles de Brignemont et Cox qui sont inscrits au centre de loisirs sont acheminés en bus vers le centre de loisirs.
- Pause méridienne avec repas : accueil jusqu'à 14h00

#### Les vacances scolaires

- Pour les vacances le forfait est journalier avec le repas inclus
- Une inscription qui se fait via le portail famille
- Un tarif SIVS qui diffère de celui pour les communes hors SIVS

#### Fréquentation

Une évolution positive de la fréquentation : entre 100 et 110 enfants sur 400 enfants scolarisés le mercredi et les vacances scolaires

#### Les besoins sur le territoire du SIVS

- Le besoin d'un accueil de loisirs car actuellement ce sont des préfabriqués. Avec un projet de construction entre 50 et 100m<sup>2</sup>

Le centre de loisir de Cadours est géré par le SIVS du Pays de Cadours. Il accueille les **enfants de 3 à 5 ans** mais également ceux de 6 à 14 ans. Un programme d'activités organisé par les animateurs est proposé aux enfants dans différents espaces aménagés à l'intérieur et l'extérieur. **Le programme des activités est publié par les communes sur divers supports de communication.**

#### Activités proposées

Des activités récréatives, manuelles, artistiques, sportives etc...  
Des projets et/ou thème : cuisine, création, imaginaire...

« Le centre de loisirs est avant tout un espace éducatif qui permet aux enfants de se retrouver et de partager des projets de vacances. Les animations proposées en matinée ont pu donner libre cours à l'imagination de chacun comme l'élaboration de films, l'atelier marionnettes, le travail autour de la poterie et la construction d'objets volants. Des ateliers ludiques ont rythmé les après-midi avec un programme de la cuisine, des jeux d'eau, des histoires, de la musique et des jeux dans le sable. Des sorties au city-park, au château de Laréole, au lac de Saint-Clair, au lac de Saint-Cricq, à la ferme et des rencontres avec les résidents de la maison de retraite de Cadours sont venues compléter les journées des enfants. » [Ladepeche.fr](http://Ladepeche.fr)

#### Les évolutions envisagées

- Un projet d'un EVS porté par le SIVS d'un accueil de loisirs, l'accueil de jeunes et l'accueil des habitants, dans l'accueil de loisirs actuels.



## DIAGNOSTIC ENFANCE

### ANALYSE DE L'OFFRE EXISTANTE

FOCUS : Le RPI Le Castéra, Garac, Bellegarde Sainte Marie

#### Les communes du RPI

Les communes de Bellegarde Sainte Marie, Garac et Le Castéra forment un RPI. Ce RPI est concentré dans l'école Jean Louis Etienne depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2021 qui compte 91 enfants. L'école accueille également les enfants de Thil.

#### Les services gérés

Un ensemble de services périscolaire, extrascolaire et de restauration scolaire

- ✓ Restauration scolaire : prestataire « Ensemble »
- ✓ Accueil périscolaire : de 3 à 12 ans, géré par l'association Périscol
- ✓ Accueil extrascolaire : de 3 à 112 ans, géré par l'association Périscol sur l'école Jean Louis Etienne



Périmètre du RPI

L'association Périscol a été créée en septembre 1995. L'objectif de l'association est de tendre vers l'égalité des chances en prenant en compte les besoins des enfants et des adolescents. Périscol a été chargée par les conseils municipaux de Le Castéra et de Garac de gérer la politique jeunesse sur le RPI ; à ce titre, elle reçoit une subvention de cette dernière. L'association accompagne les écoles et le collège, dans le cadre de leurs projets respectifs. Elle accueille les enfants scolarisés de la maternelle au collège de 2 à 16 ans habitant les communes du RPI et tous les enfants hors RPI tant qu'il y a des places disponibles (comme c'est le cas pour la commune de Thil)

#### Accueil périscolaire

ALAE les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7h30 à 8h50, de 12h15 à 14h00, TAP de 16h00 à 16h45 avec une aide aux devoirs proposées et animations de 16h45 à 18h30. Accueil les mercredis de 7h30 à 8h50 pour les enfants du RPI et de 7h30 à 9h30 pour les enfants hors RPI

#### Accueil extrascolaire

Il fonctionne le mercredi et les vacances à l'exception de la période de Noël et du mois d'août. Un programme d'activités organisées par les animateurs est proposé aux enfants dans différents espaces aménagés à l'intérieur et à l'extérieur.

#### Des offres complémentaires

Des stages pendant les vacances: équitation, tennis, arts plastiques, natation, pétanque

Des activités culturelles et sportives en relation avec les associations locales. Ex: arts plastiques, piano, tennis, guitare, karaté, danse, gymnastique, théâtre, cours d'anglais, équitation...

Des sorties telles que théâtre, bowling, cinéma, karting, musée, ski, etc.

Des séjours : Découverte du patrimoine naturel et culturel régional à travers des activités ludiques. Ces séjours permettent aussi la liaison écoles-collège.



## DIAGNOSTIC ENFANCE

### ANALYSE DE L'OFFRE EXISTANTE

FOCUS : Le RPI Le Castéra, Garac, Bellegarde Sainte Marie

#### L'offre sur le territoire du SIVS

Un effectif de 6 animateurs dont 2 ATSEM, 3 agents techniques et 3 agents de restauration. Des formations du personnel suite au CEJ 2018-2021. Les animateurs disposent du diplôme du BAFA avec spécialité (jeunesse, animation...). Il n'y a actuellement pas de formation aux besoins spécifiques car le besoin n'est pas présent sur le RPI.

**Planning des activités** : affiché à l'école pour le périscolaire et envoyé en avance aux parents pour les vacances scolaires

**Des consultations publiques** auprès des parents chaque année sur les besoins d'accueil et horaires.

**Des partenariats entre l'ALAE et l'école** sur des projets ponctuels

#### La Fréquentation :

- ALAE matin : entre 25 et 30 enfants
- ALAE midi : 87 enfants
- ALAE du soir : 45 enfants
- Accueil du mercredi : 25 enfants du RPI et 17 enfants de Thil
- Accueil des vacances scolaires : 30 à 40 enfants par jour

#### Les besoins sur le territoire du SIVS

- Un territoire familial et donc des parents qui sollicitent leur famille pour la garde des enfants dans un premier temps et utilisent les services d'accueil en second lieu.

#### Les évolutions envisagées

- Service de cantine qui est amené à évoluer (travaux prévus pour un aménagement sous forme de self)
- Périscol prend en compte les retours des parents sur l'accueil et fait une mise à jour en continue de son service



## DIAGNOSTIC ENFANCE

### ANALYSE DE L'OFFRE EXISTANTE

FOCUS : Thil



#### L'offre d'accueil périscolaire

Le temps périscolaire est pris en charge par l'association **ALVEE** suite à un partenariat historique datant de 1995, cette association est composée d'ATSEM, dont 5 animatrices et une directrice. La commune met également à disposition du personnel communal.

Des activités et ateliers sont menés sur ces temps d'accueil. Certaines associations et clubs interviennent dans le cadre de temps de découverte d'activités. Quand l'effectif le permet, une aide aux devoirs est proposée.

#### La Fréquentation :

**Matin** : 7h00 – 8h50  
**Midi** : 12h00-13h30 : avec un service de cantine en circuit court  
**Soir** : 16h30-19h00

L'accueil Périscolaire ne fonctionne que sur 4 jours (pas d'école le mercredi), suite à une consultation des parents de la commune

#### Les mercredis après-midi et vacances scolaires

La commune de Thil ne dispose pas de centre de loisirs. Deux conventions sont signées pour l'accueil des enfants sur les centres de loisirs de **Launac** (entre 6 et 8 enfants le mercredi) et **Le Castéra** (entre 12 et 14 enfants le mercredi). Il n'y a pas d'organisation de transports pour l'accueil du mercredi et vacances scolaires.

#### Les besoins sur la commune

- Des parents qui réclament un mode de garde sur leur commune type ALSH, face à un manque de personnel d'animation
- Des parents consommateurs de services de garde, faisant peu de retours sur les activités proposées
- Un enjeu de pérennité de l'offre actuelle sur la commune de Thil

#### Les évolutions envisagées

- Des réflexions autour d'une solution pour une inscription en ligne de type portail famille pour la gestion de l'ALAE et de la cantine





## DIAGNOSTIC ENFANCE

### ANALYSE DE L'OFFRE EXISTANTE

FOCUS : Larra

#### Les mercredis après-midi

Accueil : dès la fin des cours dès 11h15 jusqu'à 18h30  
Fréquentation : entre 60 et 80 enfants au total en septembre 2021

#### Les vacances scolaires

Accueil : de 7h30 à 18h30 avec la possibilité de bénéficier de la garderie le matin  
Fréquentation : une participation stable entre 40 et 60 enfants, pas de liste d'attente

#### L'offre d'accueil périscolaire

NAP : le lundi, mardi, jeudi, vendredi  
Garderie : encadrée avec des activités, de 7h00 à 18h30  
L'association des Parents d'élèves et l'association Génération interviennent beaucoup pour le périscolaire



#### Les besoins sur la commune

- Des problèmes de recrutement et un besoin de formation des encadrants sur des thématiques comme l'accueil d'enfants aux besoins spécifiques, une formation qui pourrait se penser en commun avec d'autres communes du territoire
- Des associations qui interviennent peu pour cause d'horaires inadaptes des NAP
- Des parents de plus en plus exigeants sur les activités, les plannings

#### Les évolutions envisagées

- L'arrivée d'une coordinatrice enfance jeunesse en avril
- Une volonté d'ouvrir le centre de loisirs aux autres communes, de créer des synergies entre communes
- Un PEDT en cours avec des ambitions de modifications des horaires des temps NAP (17h30 à la place de 17h)
- Un portail famille en cours d'ouverture



## DIAGNOSTIC ENFANCE

### ANALYSE DE L'OFFRE EXISTANTE

FOCUS : Pelleport et Launac

#### Les mercredis et vacances scolaires

Vacances scolaires : 8h00-18h00  
Garderie municipale du mercredi : 7h00-18h30  
Ce service municipal est fermé aux vacances de Noël et la semaine du 15 août

#### L'accueil périscolaire

Matin : 7h-00-8h35  
Midi : 11h45-13h45  
Soir : 16h45-19h00

La garderie municipale de Launac répond à un besoin d'accueil et de garde des enfants durant les temps périscolaire pour les enfants scolarisés dans les écoles de Launac. Ce service municipal fonctionne tous les jours de classe, soit les lundis, mardis, jeudis et vendredis.  
L'ALSH s'occupe des enfants à partir de 3 ans durant les vacances scolaire ainsi que les mercredis. Il propose des activités diversifiées.  
Les inscriptions sont réalisables sur le portail famille

La garderie scolaire de Pelleport se situe au sein de l'école publique de Pelleport ouverte en janvier 2020. La commune ne dispose pas d'ALSH et dispose d'un partenariat avec le centre de loisirs de Launac





## DIAGNOSTIC ENFANCE

### ANALYSE DE L'OFFRE EXISTANTE

#### FOCUS : Ondes

#### Les mercredis après-midi et vacances scolaires

Le mercredi après-midi, les enfants scolarisés à Ondes sont acheminés vers le **centre de loisirs de Grenade**.

Dans le cadre du partenariat historique entre Ondes et Grenade, les enfants de l'école de Ondes bénéficient des mêmes tarifs que les enfants de Grenade pour le centre de loisirs.

#### L'offre d'accueil périscolaire

Une **garderie communale** qui fonctionne de 7h00 à 18h30 le lundi, mardi, jeudi, vendredi et de 11h30 à 12h00 le mercredi.

Des interventions de l'association Amalgame (break dance), d'associations sportives (wuschu), des activités proposées (programmes vidéos par exemple).

La commune d'Ondes présente une école primaire composée de 70-75 enfants en hausse depuis 4 ans. 80 élèves sont attendus en 2022-2023. Les Maternels sont quant à eux dépendant de l'école de Grenade. L'accueil périscolaire sur Ondes se fait par du personnel communal polyvalent et non des animateurs.

#### Les besoins sur la commune

- Des problématiques concernant la restauration scolaire : une liaison froide réalisée par un fournisseur Aveyronnais qui suscite des demandes de parents pour une cuisine plus locale.
- Des parents de plus en plus exigeants sur le programme d'activités de leurs enfants

#### Les évolutions envisagées

- Projet de rénovation du réfectoire et réalisation d'une petite salle de sport dans le prolongement du réfectoire actuel



## DIAGNOSTIC MULTITHÉMATIQUES

### ANALYSE DE L'OFFRE EXISTANTE

#### FOCUS : Les AIC de Grenade-sur-Garonne

#### L'offre périscolaire de la zone

Les 6 écoles de cette zone ont un **accueil périscolaire AIC** qui fonctionne sur les 3 groupes scolaires de 7h00 à 19h00 (sauf pour l'école de Saint-Caprais avec un accueil à 7h30 à 18h30 car les parents n'ont pas les mêmes besoins)

**Création d'une classe ULIS** à JC Gouze en septembre 2021. Accueil d'enfants aux besoins spécifiques durant les temps scolaires par l'AESH et des animateurs embauchés spécifiquement pour ces enfants (représente 40 enfants sur le périscolaire)

**Pas d'aide aux devoirs à proprement parlé.** Mais un **dispositif CLAS** ouvert aux élémentaires sur Grenade qui intervient sur les écoles de la Bastide et JC Gouze deux fois par semaine. Il concerne 24 élèves en élémentaire.

**Des liens entre le périscolaire et l'école.** Dans le cadre des fêtes de l'AIC qui regroupe animateurs et le personnel de l'éducation nationale

**Un effectif de 55 agents au service enfance de 48 animateurs** (14 en titularisation 9 vacataires annualisés)

**Un guichet unique** pour les inscriptions et modalités des 3-12 ans (avec une certaine souplesse dans les retards d'inscriptions pour les TAP et les repas à la cantine)

#### Les besoins sur le territoire

- Le recrutement de personnel, en particulier du **personnel formé pour s'occuper d'enfants aux besoins spécifiques**, car les AESH ne sont pas toujours disponibles sur les temps hors-scolaires.
- Difficulté à faire intervenir des associations sur le temps périscolaire

#### La Fréquentation :

- **Matin** : 230 enfants
- **Midi** : 730 enfants/jour sur les 6 structures sur 864 scolarisés en 2021-2022
- **Soir** : 445 enfants sur le temps de TAP (16h-17h) et 240 enfants sur l'AIC (17h-19h)

#### Les évolutions envisagées

- Renforcer le travail partenarial avec les équipes enseignantes et la communication envers les familles dans le cadre du prochain PEDT.



Périmètre



## DIAGNOSTIC ENFANCE

### ANALYSE DE L'OFFRE EXISTANTE

FOCUS : Le Centre de loisirs de Grenade



#### Les mercredis après-midi

Les enfants prennent leur repas dans leur école respective (les enfants de Saint-Caprais sont acheminés en bus à l'école de la Bastide et les enfants scolarisés à l'annexe JC Gouze sont acheminés à l'école JC Gouze. Les enfants inscrits au Centre de Loisirs seront pris en charge par les animateurs sur leur école respective dès la fin de la classe.

Un service de transport vers le centre de Loisirs « La Cabane » est mis en place après le déjeuner pour les enfants inscrits au centre l'après-midi. Le soir tous les enfants devront être récupérés auprès des animateurs, par les parents ou la personne désignée, au centre de loisirs «La Cabane » à partir de 16h30.

L'accueil au centre de loisirs « La Cabane » est situé sur la commune de Grenade-sur-Garonne. Ce service est ouvert à tous les enfants scolarisés dans les écoles publiques de Grenade à partir de 9 ans révolus. Il accueille également les enfants de Ondes dans le cadre de son partenariat historique avec la ville. Sa capacité d'accueil est de 200 enfants l'été. Il est déclaré auprès de la DDCS (Direction Départementale De la Cohésion Sociale) et donc soumis à une réglementation quant au nombre d'animateurs et à leur qualification. Conventionné, il bénéficie d'aides financières de la Caf.

#### Les vacances scolaires

Le Centre de Loisirs des Vacances fonctionne sur toutes les périodes de vacances au centre de loisirs La cabane.

Le planning n'est pas publié à l'avance pour des raisons d'équilibres d'effectif

#### Projet éducatif

Le projet pédagogique construit par l'équipe d'animation vise à répondre aux capacités et besoins de l'enfant quel que soit son âge. Il s'agit de créer une vie de groupe tout en respectant les individualités. Les apprentissages favorisent le plaisir et le jeu. L'objectif principal de cet accueil est de permettre aux enfants de mieux vivre leur semaine scolaire ou leurs vacances. Les activités y sont nombreuses et variées afin que chacun y trouve son compte.

#### Fréquentation

- Une augmentation régulière des effectifs : 120 il y a 4 ans
- Fréquentation qui varie selon les vacances : effectif le plus bas pour les vacances de Noël (30 enfants), effectif le plus haut les 15 premiers jours de juillet et 15 derniers du mois d'août (180 enfants)

#### Les besoins

- Des difficultés remontées sur des freins par rapport aux tarifs pratiqués (au plus bas 7,43 euros et au plus haut 17,14 euros auquel il faut rajouter le prix du repas).
- Des inscriptions avec moins de souplesse que pour le périscolaire : 2 semaines à l'avance pour les mercredis et 5 semaines à l'avance pour les vacances scolaires.



## DIAGNOSTIC ENFANCE

### ANALYSE DE L'OFFRE EXISTANTE

FOCUS : Le Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (SIVS) Bretx Menville Saint Paul

#### Les 3 communes

Bretx  
Menville  
Saint Paul sur Save

#### Les services gérés par le SIVS

Un ensemble de services périscolaires, extrascolaires et de restauration scolaire

#### Les 3 pôles éducatifs

- BERNARD SALABERT ELEMENTAIRE
- JEAN DE LA FONTAINE ELEMENTAIRE
- MENVILLE ELEMENTAIRE

Les acteurs de ce regroupement pédagogique intercommunal (RPI) sont associés pour la gestion des écoles. Le syndicat à vocation scolaire Bretx Menville Saint Paul (SIVS) est un syndicat qui regroupe les écoles de ces trois communes en fonction du niveau scolaire (Saint-Paul reçoit les maternelles, Bretx accueille le CP, CE1 et CE2, Menville accueille le CM1 et CM2)

Les différentes mairies se sont regroupées via le S.I.V.S. pour gérer la partie extra-scolaire autour de ce R.P.I. (personnel de cantine, personnel garderie, relation avec le Conseil Départemental pour la partie gestion du circuit bus entre les trois communes) ainsi que le personnel A.T.S.E.M. de la maternelle. Depuis 2018, le S.I.V.S. a également la compétence investissement avec la construction et l'entretien des locaux de classes, cantines...

#### Dates clés

1986 – Création du Syndicat entre les communes de Bretx et Menville par arrêté Préfectoral avec pour objet la gestion des écoles primaires et la création et la gestion des écoles maternelles.

1992 – élargit le périmètre du syndicat en intégrant la commune de Saint Paul sur Save.

2002 – les statuts du SIVS sont actualisés : Le syndicat a pour objet de gérer les écoles maternelles et primaires, la cantine et le temps périscolaire. La gestion comprend le nettoyage, le chauffage, l'acquisition des fournitures et du mobilier scolaire, la fourniture des repas, la surveillance et l'animation interclasse ou périscolaire.

2005 – le SIVS ajoute à ses compétences, la compétence extrascolaire.

2018 – le S.I.V.S. a également la compétence investissement avec la construction et l'entretien des locaux de classes, cantines...



Périmètre du SIVS



## DIAGNOSTIC ENFANCE

### ANALYSE DE L'OFFRE EXISTANTE

FOCUS : Les ALAE du RPI Bretx, Menville, Saint Paul

#### L'offre périscolaire sur le territoire du RPI

Les 3 école disposent d'un ALAE fonctionnant, d'un service de transport et d'un service de restauration

Des adjointes sont présentes sur chaque site, une reconnaissance des sites par la notification MDPH et une volonté de bénéficier du PEC

L'accueil des mercredis est pris en charge par le syndicat mixte de la Forêt de Bouconne, avec un temps ALAE assuré jusqu'à 12h30

Des associations qui interviennent sur l'école, des équipements sportifs (équitation, complexe sportifs, forêt de Bouconne), fréquentation de la bibliothèque de Saint Paul sur Save.

#### La Fréquentation :

Maternelle : 130 enfants  
Bretx (CP/CE2) : 145 élèves  
Menville (CM1/CM2) : 99 élèves

L'ALAE fonctionne sur les 3 sites de 7h15 à 18h45

#### Les besoins sur le territoire du SIVS

- Un besoin de réorganisation des 3 pôles en stabilisant les équipes et leurs emplois, tout en annualisant le temps de travail. Un problème de sous-effectif et de manque de moyens.
- Des ALAE qui font plus office de garderie, pas de réelles structures périscolaires avec des difficultés à collaborer avec les AESH et les professeurs sur ces temps pour des partenariats
- Des demandes qui émergent des familles pour de l'aide aux devoirs

#### Les évolutions envisagées

- Volonté de mener une réflexion sur l'ALAE et l'écriture du PEDT pour l'adéquation avec l'Education Nationale
- Axe fort du futur PEDT autour de l'accompagnement à la parentalité et réflexion autour de la question de la place du parent
- Volonté de créer des partenariats avec la Communauté des communes (restauration, déchets, écocitoyenneté)
- Se rapprocher de la Maison de la Solidarité



FOCUS : Le Syndicat Mixte de la Forêt de Bouconne et Le Centre de loisirs de Bouconne

## DIAGNOSTIC ENFANCE

### ANALYSE DE L'OFFRE EXISTANTE

Le Centre de Loisirs est un établissement d'accueil collectif à caractère éducatif de mineurs (ACCEM)

Le centre de loisirs accueille les enfants de 3 à 15 ans sur les périodes extrascolaires. Le Centre de Loisirs est situé sur la base de loisirs de la forêt de Bouconne dans la commune de Montaigut sur Save

Une équipe d'animateurs compétente accueille les enfants par groupes d'âges et propose des activités adaptées aux besoins et envies de chacun dans le cadre préservé de la forêt de Bouconne.

#### Accueil de Loisirs

Jeux collectifs, activités de découverte et d'éducation à l'environnement, activités de création manuelle, activités d'expression, activités physiques de pleine nature sont le quotidien des enfants au Centre de Loisirs.

Les jeunes participants peuvent profiter des installations de la base de loisirs (Piscines, aires de jeux, mini-golf, tennis, sentiers pédestres, parcours VTT...)

Un service de transport quotidien est organisé à partir de certaines communes avec un accueil échelonné matin et soir

#### Projet éducatif

Pour atteindre les objectifs de son projet éducatif, l'équipe d'animation amène l'enfant à : être un acteur de ses vacances, faire des choix, exprimer ses envies, réaliser ses projets, s'approprier les espaces mis à sa disposition, acquérir une autonomie au quotidien, à des degrés différents selon les âges.

#### Le Syndicat Mixte de la forêt de Bouconne

Actuellement, le Syndicat Mixte de la forêt de Bouconne qui gère le Centre de Loisirs est composée de 8 collectivités représentant une population regroupée de 59 039 habitants.

Les communes adhérentes au Centre de loisirs sont : Bretx, Daux, Launac, Menville, Merville, Montaigut, Saint-Paul-sur-Save mais aussi Brax, Léguenvin et Pibrac

#### Des formules complémentaires

- Accueil des vacances scolaires : accueil des enfants à la journée de 7h30 à 18h15
- Accueil du mercredi : de la sortie des classes 11h30/12h00 à 18h15 (avec service de transport)
- Les espaces à thèmes : sont proposés dans le cadre de l'accueil de loisirs sans hébergement durant les périodes de vacances scolaires d'automne et de printemps
- Les Mini-Camps : en juillet, pour les enfants de 4 à 15 ans, mini séjours en camping d'une durée de 5 jours maximum





## DIAGNOSTIC ENFANCE ANALYSE DE L'OFFRE EXISTANTE

FOCUS : Merville

### L'offre d'accueil périscolaire

L'ALAE rattaché au groupe scolaire fonctionne de 7h00 à 18h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis ainsi que les mercredis matin. Il se divise en trois cycles.

Des interventions extérieures : police municipale (permis piéton, vélo, sujets du harcèlement), un cross en lien avec l'école qui fonctionne bien sur le niveau élémentaire

Pas d'accompagnement à la scolarité mais une salle à disposition des élémentaires pour qu'ils puissent faire leurs devoirs

La commune compte 484 enfants scolarisés en élémentaires et 263 en maternelle. Dans le cadre de sa politique enfance, la commune organise les accueils périscolaires dédiés aux enfants de 3 à 11 ans pour ces enfants scolarisés. Environ 90 enfants sont présents à l'accueil du soir, 80% pour l'accueil du matin et 98% pour l'accueil du midi.

### Les besoins sur la commune

- Très peu d'intervention des associations les mercredis
- Un manque d'animateurs, et un personnel peu qualifié (qui ne dispose pas forcément du BAFA)
- Une problématique concernant les besoins spécifiques sur la maternelle
- Des demandes des parents pour passer à un horaire plus tardif (19h), mais qui reste une demande ponctuelle

### Les évolutions envisagées

- Une tendance à travailler de plus en plus en collaboration, avec un axe projet d'école et un autre en lien avec la Maison des Jeunes dans les PEDT.
- Création d'une salle d'activités mutualisée entre l'école et l'ALAE
- Une bibliothèque qui s'agrandit et qui pourra donner des possibilités complémentaires



## DIAGNOSTIC ENFANCE ANALYSE DE L'OFFRE EXISTANTE

FOCUS : Le Centre de loisirs de Merville

### Les mercredis après-midi et vacances

- Les programmes d'activités sont communiqués et différents pour les classes de maternelle et élémentaire. Les animations prennent la forme de thématiques et d'activités diverses autour de ces thèmes.
- L'accueil de loisirs sur Merville fonctionne durant les vacances d'octobre, février et avril. Pour les mois de juillet, août et décembre l'accueil est réalisé en partenariat avec le Syndicat Mixte de la Forêt de Bouconne

Ouvert aux enfants de 3 à 12 ans, Le Centre de loisir offre un accueil de proximité pour les enfants de la commune. Il propose tout au long de l'année des activités éducatives et de découverte culturelle ou sportive. Il s'inscrit dans le cadre du Projet Educatif de la commune.

L'accueil compte entre 500 et 700 enfants sur les mercredis après-midi. Les réservations se font auprès du Service Enfance Jeunesse ou sur le portail famille jusqu'à la veille pour les mercredis après-midi et 15 jours avant le début de la période de vacances scolaires.

Tarifification :

Quantité de Quotient familial	Accueil maternel		Accueil Soir		Itinéraire de vacances scolaires		
	Accueil maternel	Itinéraire vacances / ADE	Accueil Soir	12 jours sans repas	15 jours avec repas	1 jour sans repas	1 jour avec repas
0 à 1 personne	4,62 €	1,43 €	0,87 €	1,54 €	3,49 €	3,67 €	4,03 €
1 à 2 personnes	6,85 €	2,18 €	0,85 €	2,10 €	3,74 €	4,61 €	5,24 €
3 à 4 personnes	1,64 €	2,86 €	1,14 €	3,07 €	4,99 €	6,14 €	6,76 €
5 à 6 personnes	1,67 €	3,43 €	1,42 €	3,54 €	6,23 €	7,58 €	8,27 €
7 à 8 personnes	1,19 €	3,98 €	1,71 €	4,01 €	7,24 €	8,22 €	8,85 €
9 à 10 personnes	0,64 €	4,22 €	1,88 €	4,38 €	8,49 €	9,25 €	9,87 €
11 à 15 personnes	1,28 €	4,44 €	2,18 €	4,74 €	9,74 €	10,29 €	10,88 €





## DIAGNOSTIC ENFANCE

### ANALYSE DE L'OFFRE EXISTANTE

#### FOCUS : Daux

#### L'accueil des mercredis après-midi et vacances scolaires

##### Accueil sur le centre de loisirs de Bouconne.

La commune met à disposition une navette vers le centre pendant les petites vacances et les mercredis.

#### L'offre d'accueil périscolaire

ALAE de 7h15 à 18h45 avec NAP intégrées et pause méridienne. Des horaires élargis pour répondre aux problématiques de mobilités des parents qui se répercutaient sur l'accueil (retard des parents.)

Matin : 40 maternels, 50 élémentaires

Soir : 50 maternels, et 70 à 90 élémentaires

Pas d'aide aux devoirs mais une salle à disposition

Dynamique de « campus scolaire » : avec l'école, l'ALAE, la salle des fêtes, les terrains de sports à proximité.

Une extension récente de l'ALAE

Des liens entre l'école et l'ALAE sur certaines manifestations (carnaval)

#### Des enfants qui choisissent leurs activités



MISSION D'ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR L'ÉLABORATION DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) POUR LE TERRITOIRE DES HAUTS TOLOSANS

81



## DIAGNOSTIC ENFANCE

### ANALYSE DE L'OFFRE EXISTANTE

#### FOCUS : Montaigut sur Save

#### L'accueil des mercredis après-midi et vacances scolaires

##### Accueil sur le centre de loisirs de Bouconne.

La commune met à disposition une navette vers le centre pendant les petites vacances et les mercredis.

#### L'offre d'accueil périscolaire

L'ALAE fonctionne tous les jours de classe (lundi, mardi, jeudi, vendredi) à partir de 7h30 le matin et jusqu'à 18h30 le soir. Il assure aussi l'accueil du mercredi midi jusqu'à 12h15

Une cantine sur place, fonctionnant grâce au personnel communal et privilégiant les circuits courts. Environ 250 repas sont distribués chaque jour.



La commune compte 230 enfants scolarisés dont 96 en maternelle (4 classes) et 134 en élémentaire (6 classes). L'ALAE fonctionne en partenariat avec l'association LEC GRAND SUD qui met à disposition des écoles, suite à un accord avec la municipalité de Montaigut sur Save, des moyens en matériel et en personnel. Les travaux de l'ALAE sont régulièrement présentés et évalués lors de comités de pilotage (trois par an), auxquels participent des représentants de l'association LEC, des parents d'élèves, de l'équipe enseignante et de la mairie.

#### Les besoins sur la commune

- Des demandes de parents pour une ouverture de l'accueil jusqu'à 18h30. Peu de demandes pour 19h et pour une ouverture avant 7h30
- Un changement de paradigme chez les animateurs, créant des difficultés à l'embauche pour le mois d'août sur le centre de loisirs
- Des associations difficiles à mobiliser pour des interventions

#### Les évolutions envisagées

- Des demandes de parents pour une ouverture de l'accueil jusqu'à 18h30. Peu de demandes pour 19h et pour une ouverture avant 7h30
- Objectif de travailler plus en lien avec les associations dans le cadre du PEDT
- Projet d'une nouvelle école : en réflexion sur un nouveau lieu d'implantation ou sur la rénovation de l'école actuelle (groupe de travail citoyen élu crée en vue d'y réfléchir)



## DIAGNOSTIC ENFANCE

### ANALYSE DE L'OFFRE EXISTANTE

FOCUS : RPI Saint Cézert/Le Burgaud/Bellesserre



#### L'accueil des mercredis après-midi et vacances scolaires

Les enfants du RPI sont accueillis sur le centre de loisirs de Launac et sur le centre de loisirs de Le Burgaud

#### L'offre d'accueil périscolaire

Le service de garderie comporte deux parties :  
Un service payant assuré les jours d'écoles (lundi, mardi, jeudi, vendredi) de 7h30 à 8h35 et de 16h45 à 18h30 sur Saint-Cézert, et de 7h00 à 8h20 puis 16h30-19h00 sur Le Burgaud.

Durant la pause méridienne, qui constitue une période de détente et d'apprentissage en collectivité, la surveillance des enfants est assurée par des employés municipaux

Il existe également un service d'études surveillées pour les classes élémentaires (service facultatif et payant) qui a lieu le lundi, mardi et jeudi de 17h00 à 18h00 dans une salle de classe dédiée. Il permet aux enfants de faire leurs devoirs dans des conditions calmes, mais il ne s'agit pas d'un soutien scolaire.

Les trois mairies partagent les coûts inhérents (mise à disposition des locaux de classes et de cantines, divers travaux ...) et se sont regroupées pour gérer la partie scolaire et péri-scolaire autour de ce RPI (fournitures, mobilier, personnel de cantine, personnel garderie, relation avec le Conseil Général pour la partie gestion du circuit bus entre les deux communes) ainsi que les ATSEM (Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles).



## DIAGNOSTIC ENFANCE

### POINT DE VUE DES HABITANTS



70% des répondants sont parents d'au moins un enfant de 3 à 11 ans (soit 457 répondants)

Q 30

#### Les communes de scolarisation des 3-11 ans



Q 31

Commune	Pourcentage	Communes	Pourcentage
Cadours	27%, soit 122 enfants	Montaigut sur Save	4%, soit 16 enfants
Saint Paul sur Save	10%, soit 45 enfants	Thil	3%, soit 14 enfants
Bretx	10%, soit 43 enfants	Larra	3%, soit 13 enfants
Merville	9%, soit 42 enfants	Le Burgaud	2%, soit 9 enfants
Menville	8%, soit 38 enfants	Daux	2%, soit 9 enfants
Cox	8%, soit 34 enfants	Saint Cézert	1%, soit 6 enfants
Grenade	5%, soit 24 enfants	Ondes	0,4% soit 2 enfants
Le Castéra	5%, soit 24 enfants	Caubiac	0,2% soit 1 enfants
Brignemont	5%, soit 21 enfants	Le Grès	0,2% soit 1 enfant
Launac	4%, soit 18 enfants	Lagraulet Saint Nicolas	0,2% soit 1 enfant
Non concerné	4%, soit 18 enfants	Vignaux	0,2% soit 1 enfant



Q 32

#### Utilisation des transports scolaires

Commune	Pourcentage
Jamais	46%
Le soir après l'école	26%
Le matin	24%
Non concerné	22%
Le mercredi matin	16%

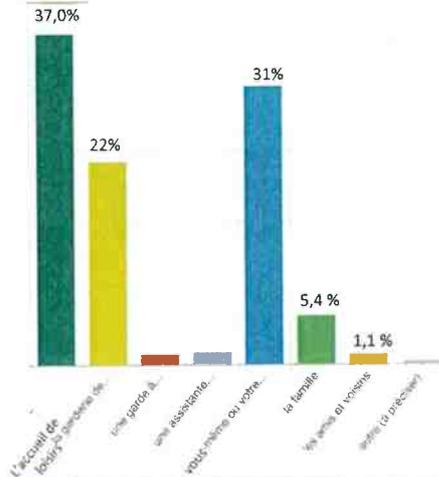


Le mode d'accueil principal utilisé pour leurs enfants le matin et/ou le soir après l'école



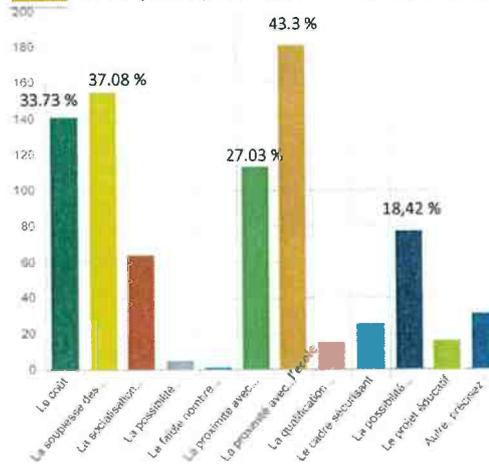
59 % des parents utilisent pour leurs enfants l'accueil de loisirs ou la garderie de leur école.

Q 33



Q 34

Les 3 principales raisons de leurs choix :



Q 35

50% sont tout à fait satisfaits par cet accueil, 42% plutôt satisfaits, uniquement 8% ne sont pas satisfaits



66% des parents répondants affirment que leurs enfants fréquentent tous les jours l'accueil organisé par la collectivité (garderie, Alae...), majoritairement sur le temps du midi (71% des parents répondants), 60% après l'école, et 42% le matin.

La fréquentation de l'ALAE

Q 36

Fréquentation	Nombre de répondants
Jamais	26
Rarement	110
Tous les jours	301

Q 37

Fréquentation	Nombre de répondants
Avant l'école	192
Le midi	325
Après l'école	275

Q 42

22% savent ce qu'est le PEDT



Q 38

28% connaissent les activités pratiquées par leurs enfants lors de l'accueil du matin et 42% pour l'accueil du soir.



Q 40

8% de répondants dont les enfants ne fréquentent pas le temps du midi :

- 68% expliquent que leur enfant ne fréquente pas l'accueil du midi et n'y mange pas car ils disposent d'une solution de garde familiale,
- 40% n'utilisent pas l'accueil pour des questions tarifaires
- Pour des raisons de besoins spécifiques (allergies alimentaires)
- Mais aussi des enfants qui ne souhaitent pas manger à la cantine





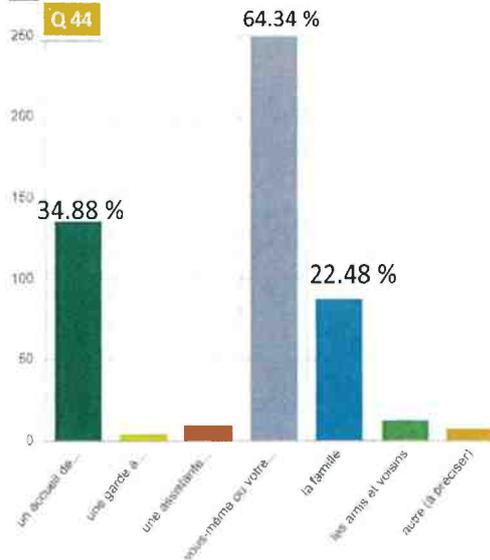
Le niveau de satisfaction des parents sur l'accueil périscolaire : 325 répondants

Q 41



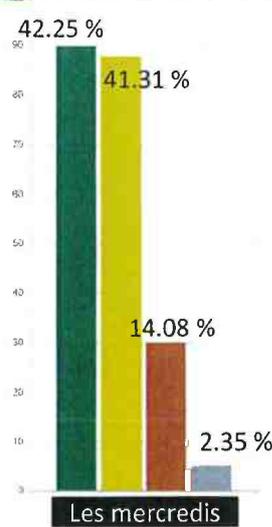
Le mode d'accueil principal utilisé pour leurs enfants le mercredi après-midi

Q 44



Q 49

Satisfaction de l'accueil du mercredi



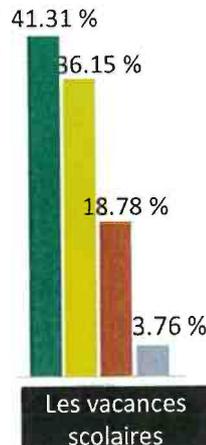


68% ont besoin d'un mode de garde pour leur enfant durant les vacances scolaires. **Q 46**

Principales solutions d'accueil utilisées pendant les vacances scolaires : **Q 47**

Réponses	Pourcentage
L'accueil de loisirs	68%
Grands parents ou autre membres de la famille	42%
Vous-même ou votre conjoint	38%
Je n'ai pas de solution	4%
Un AMA	3%
Autre	3%
Camps/séjours de Vacances	3%
Voisinage/amis	1%

Le niveau de satisfaction des parents pour l'organisation de l'accueil pendant les vacances scolaires : **Q 49**



Globalement sur 213 répondants, 77 % des répondants sont tout à fait satisfaits ou plutôt satisfaits pour l'accueil des vacances scolaires.



Le niveau d'insatisfaction des parents sur l'accueil des mercredis et vacances scolaires : 83 parents sont plutôt non satisfaits et pas du tout satisfaits, soit 18% des parents répondants

Principales raisons de l'insatisfaction : **Q 50**

Réponses	Pourcentage
La qualité insuffisante de l'encadrement proposé	30%
<b>Autres</b>	28%
Le manque d'équipements de loisirs pour les enfants	27%
Les activités ne correspondent pas à mes attentes et/ou à celles de mon enfant	26%
Le coût des activités est trop important	25%
Les horaires inadaptés	17%
Le nombre de places trop restreint en accueil de loisirs	16%
Les locaux inadaptés	14%
L'éloignement des lieux proposant ces activités	9%
Le non-respect du rythme de mon enfant	8%
L'accueil ne répond pas aux besoins spécifiques de mon enfant	1%

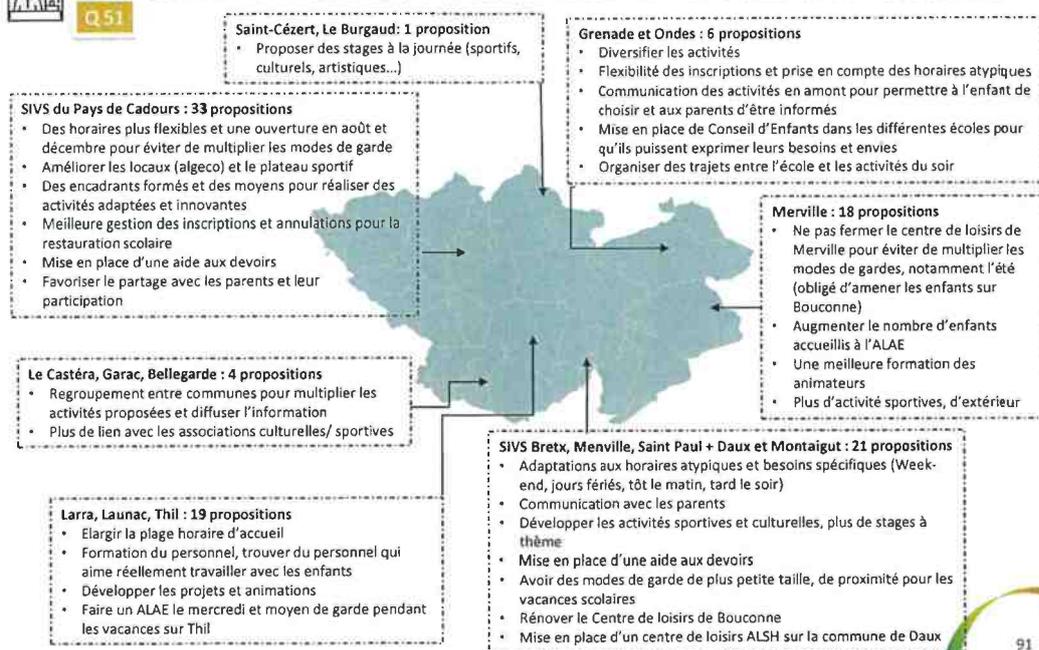
**Les autres raisons :**

- La gestion des inscriptions et annulations
- La fermeture de certains centres de loisirs en août et décembre
- Des problématiques liées à la mobilité (manque de transport sur certaines communes pour se rendre sur les lieux par exemple)
- Des plannings d'activités parfois non respectés
- Des activités écrans proposées aux enfants
- Un manque de projets et d'animations



Les propositions d'amélioration de l'accueil des enfants de 3 à 11 ans sur le territoire

Q 51



L'offre d'activités de loisirs pour les 3-11 ans :

Q 52 à 55

Sur 393 réponses, 78% des enfants de répondants pratiquent 1 à 2 activités de loisirs (sportive, culturelle ou autre activité de loisir), 6% en pratiquent plus de 2 et 16% ne pratiquent pas d'activité. 85% de ces activités pratiquées sont proposées par des associations.

Réponses	Pourcentage
Le soir en semaine	62%
Le mercredi après-midi	54%
Le week-end	45%
Autre	1,3%

Les raisons de la non pratique d'activité

- Des difficultés à trouver des activités avant l'âge de 4/5 ans
- Des problèmes liés aux déplacements pour amener les enfants pratiquer leurs activités
- Des enfants qui font le choix de ne pas pratiquer d'activité
- Des horaires incompatibles avec les horaires de travail des parents

Les associations du territoire proposant des activités:

Globalement, 58% des répondant sont plutôt satisfaits et 18% sont tout à fait satisfait de l'offre d'activité sur le territoire.



Les propositions d'amélioration de l'offre d'activité des 3 à 11 ans sur le territoire

Q 56

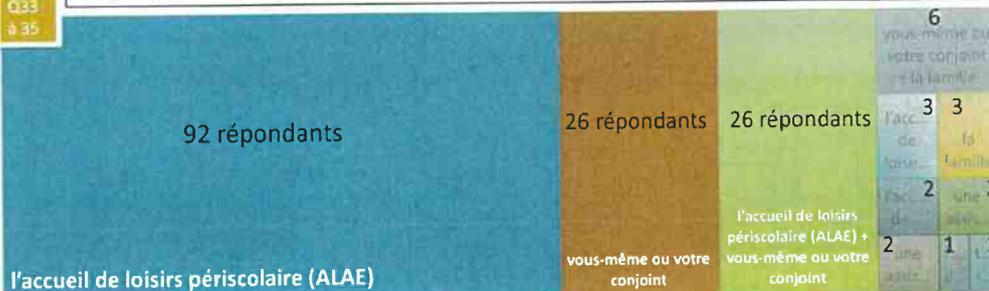


Le mode d'accueil principal utilisé pour leurs enfants le matin et/ou le soir après l'école



Sur 164 répondants du SIVS du Pays de Cadours, 56% des parents utilisent comme mode d'accueil principal l'ALAE, 16% gardent eux même leur enfant (ou le conjoint) et 16% composent avec ces deux modes de garde.  
Sur 154 répondants, 44% sont tout à fait satisfaits, 42% plutôt satisfaits et 7,3% plutôt non satisfaits

Q 33  
à 35



- l'accueil de loisirs périscolaire (ALAE)
- vous-même ou votre conjoint
- l'accueil de loisirs périscolaire (ALAE) + vous-même ou votre conjoint
- vous-même ou votre conjoint + la famille
- l'accueil de loisirs périscolaire (ALAE) + une garde à domicile en emploi direct
- la famille
- l'accueil de loisirs périscolaire (ALAE) + une assistante maternelle agréée
- une assistante maternelle agréée
- une assistante maternelle agréée + vous-même ou votre conjoint
- l'accueil de loisirs périscolaire (ALAE) + la famille
- L'enfant rentre seul

Les raisons de ce choix	Nombre de réponses
Le coût	57
La souplesse des horaires / jours d'accueil	55
La proximité avec l'école	55
La proximité avec votre domicile	26
La possibilité pour vos enfants d'être dans un environnement familial	22
La socialisation qu'il favorise	20
Le cadre sécurisant	9
La qualification du/des professionnel(s) du lieu	7
Le projet éducatif	7
La possibilité d'un accueil pour l'enfant ayant des besoins spécifiques	2
Autres (horaires de travail des parents (parfois tôt le matin et tard le soir)Aucun autre choix ne s'offre à eux	8



Q.36  
à 40

Sur 159 répondants, 75% des parents répondants affirment que leurs enfants fréquentent tous les jours l'accueil organisé par la collectivité (garderie, Alae...), majoritairement sur le temps du midi (98% des parents répondants), 88% après l'école, et 69% le matin.

La fréquentation de l'ALAE

Fréquentation	Nombre de répondants
Jamais	5
Rarement	37
Tous les jours	117

Fréquentation	Nombre de répondants
Avant l'école	90
Le midi	128
Après l'école	115



Sur 124 répondants, 25% connaissent les activités pratiquées par leurs enfants lors de l'accueil du matin et 35% pour l'accueil du soir.



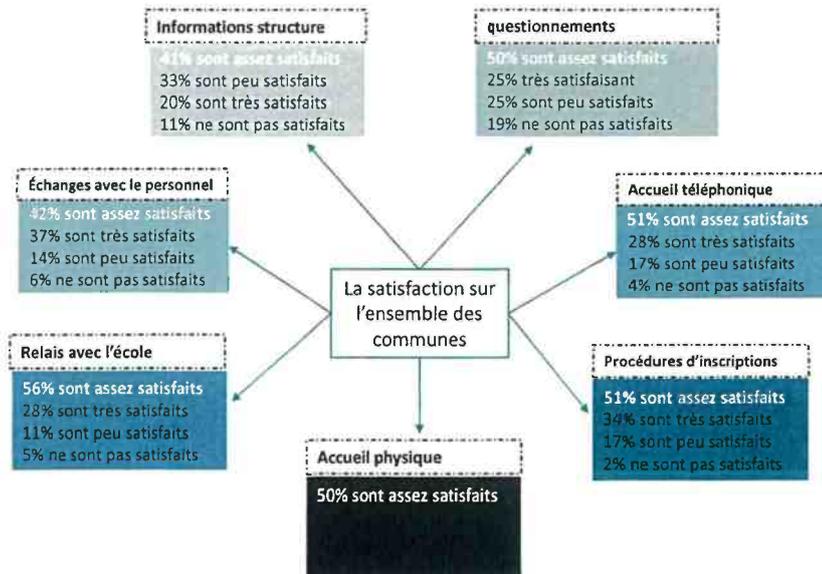
10 répondants dont les enfants ne fréquentent pas le temps du midi :

- 8 expliquent que leur enfant ne fréquente pas l'accueil du midi et n'y mange pas car ils disposent d'une solution de garde familiale,
- 3 n'utilisent pas l'accueil pour des questions tarifaires
- 1 Pour des raisons de besoins spécifiques (allergies alimentaires)



Q.41

Le niveau de satisfaction des parents sur l'accueil périscolaire : 121 répondants du SIVS du Pays de Cadours





72 parents du SIVS du Pays de Cadours ont exprimé des propositions de priorités à mettre en place sur le temps de l'accueil périscolaire.



Q 43

La mise en place d'activités diversifiées sur ces temps :

- Manuelle, artistique, culturelle
- Sportives
- Activités à thème, Jeux collectifs, de société
- Des activités libres
- Des activités ludiques et éducatives (théâtre, musique, poterie, jardinage, anglais)
- Des projets impliquant les enfants
- Avec un personnel professionnel

Pour 36% des répondants

Une mise en place d'aide aux devoirs :

- Le soir quand les enfants restent jusqu'à la fermeture
- Avoir un espace calme pour travailler
- Avec un personnel formé pour les accompagner

Pour 26% des répondants

Développement des compétences du personnel :

- Embaucher plus de personnel
- Embaucher du personnel encadrant qualifié et formé, qui propose des activités régulières, adaptées et ludiques
- Développer plus de moyen de communication entre parents et encadrants sur ce que font leurs enfants

Pour 8% des répondants

Exploiter le PEDT :

- Porter les valeurs de ce PEDT et prendre en compte dans son ensemble le développement du jeune enfant
- Activités favorisant la bienveillance, le lien social, l'entre-aide, le vivre ensemble
- Posture des agents et la communication aux familles

Pour 7% des répondants



L'accueil ou réseau de solidarité utilisé pour leurs enfants les mercredis



Sur 145 répondants du SIVS du Pays de Cadours, 37% des parents gardent eux-mêmes leur enfant, 28% mettent leurs enfants en ALSH et 10% composent avec ces deux modes de garde.

Q 44



- vous-même ou votre conjoint
- un accueil de loisirs (ALSH)
- un accueil de loisirs (ALSH) + vous-même ou votre conjoint
- vous-même ou votre conjoint + la famille
- la famille
- un accueil de loisirs (ALSH) + la famille
- un accueil de loisirs (ALSH) + une assistante maternelle agréée
- vous-même ou votre conjoint + les amis et voisins
- un accueil de loisirs (ALSH) + Centre de loisir
- un accueil de loisirs (ALSH) + les amis et voisins
- une assistante maternelle agréée
- une assistante maternelle agréée + vous-même ou votre conjoint

Sur 83 répondants :

- 38 sont tout à fait satisfaits de l'accueil de leur enfant le mercredi,
- 37 sont plutôt satisfaits,
- 8 sont plutôt non satisfaits

Q 49

51 répondants ont précisé l'ALSH qu'ils utilisent les mercredis :

- ALSH de Cadours : 45 enfants
- Espace jeune de Cadours : 5 enfants
- Centre de loisirs de Bouconne : 1 enfant

Q 45



L'accueil ou réseau de solidarité utilisé pour leurs enfants durant les vacances scolaires



Q 46

Sur 147 répondants, 68% ont besoin d'un mode de garde pour leur enfant durant les vacances scolaires.

Principales solutions d'accueil utilisées pendant les vacances

Q 47



- L'accueil de loisirs
- L'accueil de loisirs + Grands-parents ou autres membres de la famille
- L'accueil de loisirs + vous-même ou votre conjoint(e)
- Grands-parents ou autres membres de la famille
- Vous-même ou votre conjoint(e) + Grands-parents ou autres membres de la famille
- L'accueil de loisirs + une assistante Maternelle agréée
- Vous-même ou votre conjoint(e) + une assistante Maternelle agréée
- Clsh gèner par moi-même
- Grands-parents ou autres membres de la famille + Camps/ séjours de vacances
- L'accueil de loisirs + Vous-même ou votre conjoint(e) + Saisit avec son grand frère
- une assistante Maternelle agréée
- Vous-même ou votre conjoint(e) + Voisinage / amis

Le niveau de satisfaction des parents pour l'organisation de l'accueil pendant les vacances scolaires :

Q 49

- Sur 83 répondants :
- 39 sont tout à fait satisfaits de l'accueil de leur enfant le mercredi,
  - 36 sont plutôt satisfaits,
  - 7 sont plutôt non satisfaits
  - 1 répondant est non satisfait

Q 48

41 répondants ont précisé l'ALSH qu'ils utilisent les vacances scolaires :

- ALSH de Cadours : 40 enfants
- CLSH Daste élémentaire
- Centre de loisir du travail du parent



Le niveau de satisfaction des parents sur l'accueil des mercredis et vacances scolaires



Q 50

Principales raisons de l'insatisfaction : 28 répondants

Réponses	Nombre de réponses
La qualité insuffisante de l'encadrement proposé	9
Le manque d'équipements de loisirs pour les enfants	9
Les locaux inadaptés	7
Les activités ne correspondent pas à mes attentes et/ou à celles de mon enfant	6
Le coût des activités est trop important	6
Les horaires inadaptés	6
Autre	6

Les autres raisons :

- Des enfants qui ne souhaitent pas fréquenter l'accueil
- La gestion et la complexité des inscriptions et annulations
- Le fait que le centre de loisir soit fermé 3 semaines en août et 2 semaines en décembre
- Utilisation des téléphones de certain personnel pour montrer des vidéos aux enfants





Le mode d'accueil principal utilisé pour leurs enfants le matin et/ou le soir après l'école



Sur 101 répondants du SIVS Bretx/Menville/Saint-Paul, 53% des parents utilisent comme mode d'accueil principal l'ALAE, 17% gardent eux-même leur enfant (ou le conjoint) et 20% composent avec ces deux modes de garde.  
Sur 96 répondants, 51% sont tout à fait satisfaits, 44% sont plutôt satisfaits, 2% sont plutôt non satisfaits et 2% ne sont pas du tout satisfaits

Q 33  
à 35



- l'accueil de loisirs périscolaire (ALAE)
- l'accueil de loisirs périscolaire (ALAE) + vous-même ou votre conjoint
- vous-même ou votre conjoint
- vous-même ou votre conjoint + la famille
- l'accueil de loisirs périscolaire (ALAE) + la famille
- vous-même ou votre conjoint + les amis et voisins
- la famille + les amis et voisins
- une assistante maternelle agréée
- une garde à domicile en emploi direct ou via un prestataire de services

Les raisons de ce choix	Nombre de réponses
La souplesse des horaires / jours d'accueil	36
La proximité avec l'école	36
Le coût	31
La proximité avec votre domicile	19
La socialisation qu'il favorise	18
La possibilité pour vos enfants d'être dans un environnement familial (cercle familial, domicile)	17
Le projet éducatif	5
Le cadre sécurisant	3
La qualification du/des professionnel(s) du lieu	2
Autre (horaires décalés et de nuit, aucun autre choix ne s'offre à eux pour répondre aux problèmes de déplacement)	3



La fréquentation de l'ALAE



Sur 99 répondants, 71% des parents répondants affirment que leurs enfants fréquentent tous les jours l'accueil organisé par la collectivité (garderie, Alae...),  
Sur 70 répondants, on constate une fréquentation majoritaire sur le temps du midi (99% des parents répondants), 80% après l'école, et 51 % le matin.

Q 36  
à 40

La fréquentation de l'ALAE

Fréquentation	Nombre de répondants
Jamais	4
Rarement	24
Minimum 3 fois par semaine	1
Tous les jours	70

Fréquentation	Nombre de répondants
Avant l'école	36
Le midi	69
Après l'école	56



Sur 66 répondants, 29% connaissent les activités pratiquées par leurs enfants lors de l'accueil du matin et 50% pour l'accueil du soir.



3 répondants dont les enfants ne fréquentent pas le temps du midi :

- > 2 expliquent que l'enfant ne fréquente pas l'accueil du midi et n'y mange pas car ils disposent d'une solution de garde familiale,
- > 1 répondant n'utilise pas l'accueil pour des questions tarifaires



Le niveau de satisfaction des parents sur l'accueil périscolaire : 71 répondants du SIVS Bretx/Menville/Saint-Paul

Q 41



42 parents du SIVS Bretx/Menville/Saint-Paul ont exprimé des propositions de priorités à mettre en place sur le temps de l'accueil périscolaire.

Q 43

La mise en place d'activités diversifiées sur ces temps :

- Manuelle, artistique, culturelle
- Sportives
- Activités à thème sur des longues périodes, comme cela a déjà été pratiqué (sur le thème des oiseaux par exemple)
- Avec un personnel formé et inventif sur les activités
- Des activités en lien avec la nature
- Des activités faisant intervenir des professionnels (chant, théâtre, musique)
- Des projets impliquant les enfants

Pour 40% des  
répondants

Communication et planification :

- Des objectifs de travail définis : axés sur le vivre ensemble, les émotions, la pensée critique, la tolérance, l'autonomie et qui servirait de guide aux activités à mettre en œuvre
- Des plannings d'activités définis
- Des échanges réguliers avec les parents sur le déroulement de la journée de l'enfant

Pour 21% des  
répondants

Une mise en place d'aide aux devoirs :

- Le soir quand les enfants restent jusqu'à la fermeture

Pour 19% des  
répondants

- Pouvoir à nouveau modifier l'inscription de l'enfant à 14h pour le soir même (portail famille)
- Une structure non adaptée au nombre d'enfants accueillis trop important

Pour 4% des  
répondants

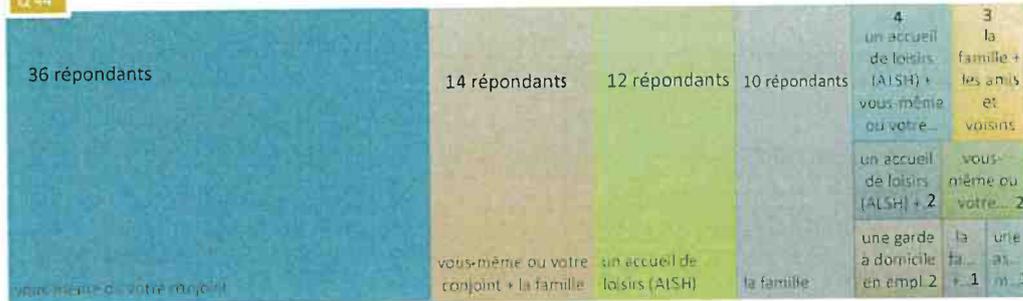


L'accueil ou réseau de solidarité utilisé pour leurs enfants les mercredis



Sur 87 répondants du SIVS, 43% des parents gardent eux-mêmes leur enfant, 16% gardent eux même leur enfant ou le font garder par la famille et 14%mettent leur enfant en ALSH.

Q 44



- vous-même ou votre conjoint
- vous-même ou votre conjoint + la famille
- un accueil de loisirs (ALSH)
- la famille
- un accueil de loisirs (ALSH) + vous-même ou votre conjoint
- la famille + les amis et voisins
- un accueil de loisirs (ALSH) + la famille
- une garde à domicile en emploi direct ou via un prestataire de services
- vous-même ou votre conjoint + les amis et voisins
- la famille + ou centre de loisirs bouconne
- une assistante maternelle agréée

Sur 42 répondants :  
• 18 sont tout à fait satisfaits de l'accueil de leur enfant le mercredi,  
• 14 sont plutôt satisfaits,  
• 7 sont plutôt non satisfaits  
• 3 sont non satisfaits

18 répondants ont précisé l'ALSH qu'ils utilisent les mercredis :  
• Centre de loisirs de Bouconne : 18 enfant

Q 45

Q 49



L'accueil ou réseau de solidarité utilisé pour leurs enfants durant les vacances scolaires



Q 46

Sur 88 répondants, 61% ont besoin d'un mode de garde pour leur enfant durant les vacances scolaires.

Principales solutions d'accueil utilisées pendant les vacances



- L'accueil de loisirs
- L'accueil de loisirs + Grands-parents ou autres membres de la famille
- Grands-parents ou autres membres de la famille
- L'accueil de loisirs + vous-même ou votre conjoint(e)
- Vous-même ou votre conjoint(e) + Grands-parents ou autres membres de la famille
- Je n'ai pas de solution
- Grands-parents ou autres membres de la famille + Campus/ séjours de vacances
- Grands-parents ou autres membres de la famille + Le centre d'accueil de Bouconne est très grand et fait peur aux enfants
- Grands-parents ou autres membres de la famille + une assistante Maternelle agréée
- L'accueil de loisirs + Garde à domicile en emploi direct ou via un prestataire de services (chaque CEU...)
- Vous-même ou votre conjoint(e) + Campus/ séjours de vacances
- Vous-même ou votre conjoint(e) + une assistante Maternelle agréée
- Vous-même ou votre conjoint(e) + voisinage / simi

Le niveau de satisfaction des parents pour l'organisation de l'accueil pendant les vacances scolaires :

Q 49

Sur 42 répondants :  
• 17 sont tout à fait satisfaits de l'accueil de leur enfant le mercredi,  
• 13 sont plutôt satisfaits,  
• 9 sont plutôt non satisfaits  
• 3 répondant est non satisfait

Q 48

17 répondants ont précisé l'ALSH qu'ils utilisent les vacances scolaires :  
• Centre de loisirs de Bouconne : 17 réponses





Le niveau de satisfaction des parents sur l'accueil des mercredis et vacances scolaires



Q 50

Principales raisons de l'insatisfaction : 18 répondants

Réponses	Nombre de réponses
Autres	5
Le manque d'équipements de loisirs pour les enfants	5
Le coût des activités est trop important	4
L'éloignement des lieux proposant ces activités	4
La qualité insuffisante de l'encadrement proposé	4
Les horaires inadaptés	3
Le nombre de places trop restreint en accueil de loisirs	3
Les activités ne correspondent pas à mes attentes et/ou à celles de mon enfant	3
Le non-respect du rythme de mon enfant	2
Les locaux inadaptés	2

Les autres raisons :

- La flexibilité (des besoins pour des gardes seulement le matin par exemple)
- L'absence de ramassage scolaire pour s'y rendre pendant les vacances
- Pas d'informations sur les activités pratiquées
- Des groupes mélangés, posant des difficultés pour les plus petits
- Volonté de séjours en centre de loisirs, mais peu de propositions et pas nécessairement les moyens

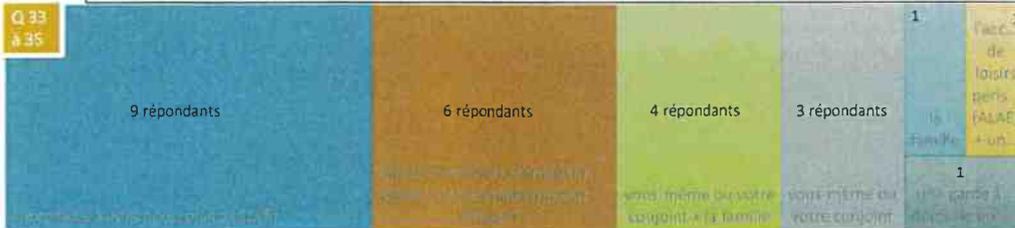


Le mode d'accueil principal utilisé pour leurs enfants le matin et/ou le soir après l'école



Sur 25 répondants du secteur de Daux et Montaugut-sur-Save, 36% des parents utilisent comme mode d'accueil principal l'ALAE, 16% gardent eux même leur enfant (ou le conjoint) et 24% composent avec ces deux modes de garde. 60% des répondants sont satisfaits, 32% sont plutôt satisfaits et 8% sont plutôt non satisfaits

Q 33 à 35



- l'accueil de loisirs périscolaire (ALAE)
- l'accueil de loisirs périscolaire (ALAE) + vous-même ou votre conjoint
- vous-même ou votre conjoint + la famille
- vous-même ou votre conjoint
- la famille
- l'accueil de loisirs périscolaire (ALAE) + une garde à domicile
- une garde à domicile en emploi direct ou via un prestataire de services (chèques CESU...) + vous-même ou votre conjoint

Les raisons de ce choix	Nombre de réponse
La proximité avec l'école	11
Le coût	6
La souplesse des horaires / jours d'accueil	6
La proximité avec votre domicile	6
La possibilité d'être dans un environnement familial	5
La socialisation qu'il favorise	1
La qualification du/des professionnel(s) du lieu	1
Le cadre sécurisant	1
Autre (départs de nounous à domicile, mode adapté aux horaires de travail, réduire le temps de garde passé à l'école)	3



Sur 25 répondants, 68% des parents répondants affirment que leurs enfants fréquentent tous les jours l'accueil organisé par la collectivité (garderie, Alae...),



Sur 19 répondants, on constate une fréquentation majoritaire sur le temps du midi (100% des parents répondants), 84% après l'école, et 58 % le matin.

La fréquentation de l'ALAE

Fréquentation	Nombre de répondants
Rarement	8
Tous les jours	17

Fréquentation	Nombre de répondants
Avant l'école	11
Le midi	19
Après l'école	16



Sur 17 répondants, 47% connaissent les activités pratiquées par leurs enfants lors de l'accueil du matin et 71% pour l'accueil du soir.

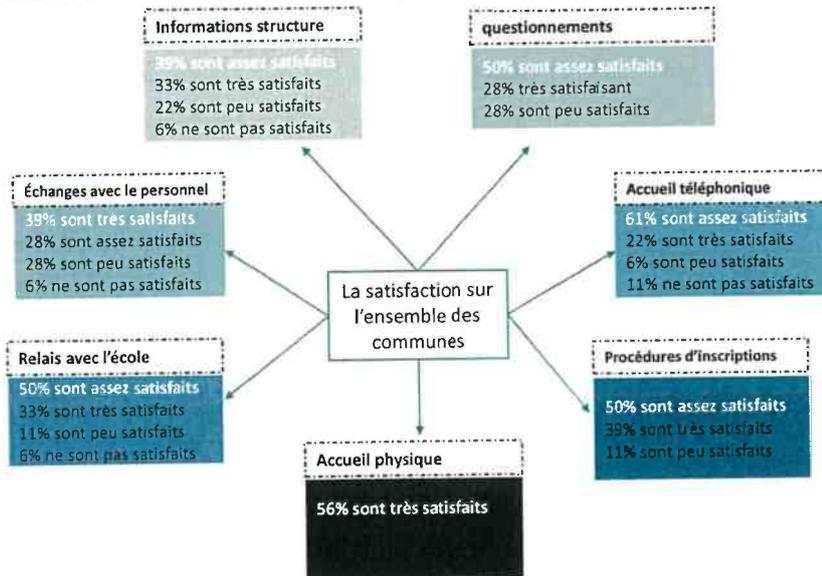


1 répondant dont l'enfant ne fréquente pas le temps du midi :

- l'enfant est demi pensionnaire sur Montaigut sur Save



Le niveau de satisfaction des parents sur l'accueil périscolaire : 18 répondants sur Daux et Montaigut sur Save





10 parents des communes de Daux et Montaigut sur Save ont exprimé des propositions de priorités à mettre en place sur le temps de l'accueil périscolaire.

Q 43



La mise en place d'activités diversifiées sur ces temps :

- Des activités sportives (sports de pleine nature)
- De l'éveil culturel, musical
- Des activités de sensibilisation au développement durable, à la nature (jardinage, soin aux animaux, découverte des insectes)
- Des temps calmes

- Horaire du soir du CLAE jusqu'à 19h pour Daux
- Aide aux devoirs pour Montaigut sur Save

➤ Promouvoir le mieux vivre ensemble, développer les valeurs du collectif, apprendre à grandir ensemble



Sur 21 répondants, 43% des parents gardent eux-mêmes leur enfant, 19% mettent leur enfant en ALSH.

Q 44



- vous-même ou votre conjoint
- un accueil de loisirs (ALSH)
- un accueil de loisirs (ALSH) + vous-même ou votre conjoint
- vous-même ou votre conjoint + la famille
- une garde à domicile en emploi direct ou via un prestataire de services (chèques CESU...) + la famille
- vous-même ou votre conjoint + activités extra scolaires

Sur 13 répondants :

- 7 sont tout à fait satisfaits de l'accueil de leur enfant le mercredi,
- 4 sont plutôt satisfaits,
- 2 sont plutôt non satisfaits

Q 49

7 répondants ont précisé l'ALSH qu'ils utilisent les mercredis :

- Centre de loisirs de Bouconne : 7 enfant

Q 45



L'accueil ou réseau de solidarité utilisé pour leurs enfants durant les vacances scolaires



Q.46

Sur 20 répondants, 85% ont besoin d'un mode de garde pour leur enfant durant les vacances scolaires.

Principales solutions d'accueil utilisées pendant les vacances



- L'accueil de loisirs
- L'accueil de loisirs + Grands-parents ou autres membres de la famille
- L'accueil de loisirs + Vous-même ou votre conjoint(e)
- Grands-parents ou autres membres de la famille
- Vous-même ou votre conjoint(e) + Grands-parents ou autres membres de la famille
- Grands-parents ou autres membres de la famille + Garde à domicile en emploi direct ou vis un prestataire
- Je n'ai pas de solution + Vous-même ou votre conjoint(e)

Le niveau de satisfaction des parents pour l'organisation de l'accueil pendant les vacances scolaires :

Q.49

Sur 13 répondants :

- 4 sont tout à fait satisfaits de l'accueil de leur enfant le mercredi,
- 6 sont plutôt satisfaits,
- 3 sont plutôt non satisfaits

Q.48

6 répondants ont précisé l'ALSH qu'ils utilisent les vacances scolaires :

- Centre de loisirs de Bouconne : 5 réponses
- Centre de loisirs de Grenade : 1 réponse



Le niveau de satisfaction des parents sur l'accueil des mercredis et vacances scolaires



Q.50

Principales raisons de l'insatisfaction : 5 répondants

Réponses	Nombre de réponses
Le coût des activités est trop important	2
L'éloignement des lieux proposant ces activités	2
La qualité insuffisante de l'encadrement proposé	1
Les horaires inadaptés	1
Le nombre de places trop restreint en accueil de loisirs	1
Les activités ne correspondent pas à mes attentes et/ou à celles de mon enfant	1
Le non-respect du rythme de mon enfant	1



## DIAGNOSTIC ENFANCE

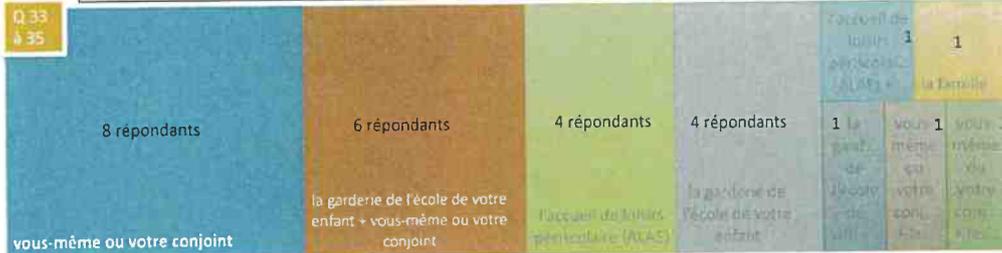
LE POINT DE VUE DES HABITANTS DE GRENADE ET ONDES

Le mode d'accueil principal utilisé pour leurs enfants le matin et/ou le soir après l'école



Sur 27 répondants du secteur de Grenade-sur-Garonne et Ondes, 30% des parents gardent eux même leur enfant, 22% composent entre la garderie de l'école et la garde par eux même ou leur conjoint, 15% utilisent l'ALAE ou la garderie. Sur 26 répondants, 54% des répondants sont satisfaits, 35% sont plutôt satisfaits et 12% sont plutôt non satisfaits

Q 33  
à 35



- vous-même ou votre conjoint
- la garderie de l'école de votre enfant + vous-même ou votre conjoint
- l'accueil de loisirs périscolaire (ALAE)
- la garderie de l'école de votre enfant
- l'accueil de loisirs périscolaire (ALAE) + vous-même ou votre conjoint
- la famille

Les raisons de ce choix	Nombre réponses
La proximité avec l'école	10
Le coût	8
La souplesse des horaires / jours d'accueil	8
La possibilité pour vos enfants d'être dans un environnement familial	8
La proximité avec votre domicile	6
La socialisation qu'il favorise	3
La qualification du/des professionnel(s) du lieu	1
Le faible nombre d'enfants accueillis	1



## DIAGNOSTIC ENFANCE

LE POINT DE VUE DES HABITANTS DE GRENADE ET ONDES

La fréquentation de l'ALAE



Sur 26 répondants, 65% des parents répondants affirment que leurs enfants fréquentent tous les jours l'accueil organisé par la collectivité (garderie, Alae...), Sur 22 répondants, on constate une fréquentation majoritaire sur le temps du midi (95% des parents répondants), 73% après l'école, et 36% le matin.

Q 36  
à 40

### La fréquentation de l'ALAE

Fréquentation	Nombre de répondants
Jamais	4
Rarement	5
Tous les jours	17

Fréquentation	Nombre de répondants
Avant l'école	8
Le midi	21
Après l'école	16



Sur 14 répondants, 29% connaissent les activités pratiquées par leurs enfants lors de l'accueil du matin et 36% pour l'accueil du soir.



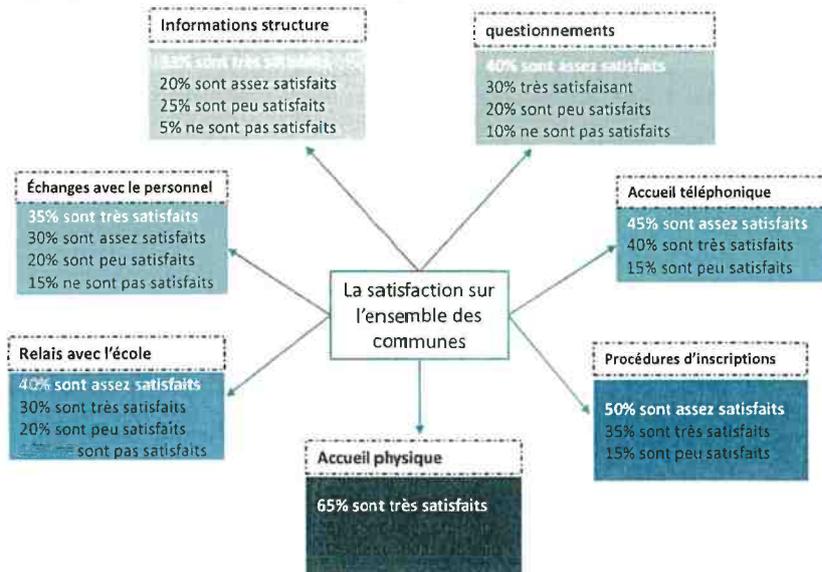
3 répondants dont les enfants ne fréquentent pas le temps du midi :

- 2 répondants évoquent la solution de garde familiale
- 2 répondants évoquent que leur enfant ne fréquente pas la cantine pour des raisons de tarifs



Le niveau de satisfaction des parents sur l'accueil périscolaire : 18 répondants sur Grenade et Ondes

Q 41



10 parents des communes de Grenade et Ondes ont exprimé des propositions de priorités à mettre en place sur le temps de l'accueil périscolaire.

Q 43



La mise en place d'activités diversifiées sur ces temps :

- À la fois sportives, créatives et culturelles
- Un encadrement professionnel des activités
- Des activités concrètes et ne pas se limiter à une simple garderie pour Ondes
- Des interventions d'associations
- Intégrer les enfants à des projets de la ville

Une communication sur les activités pratiquées par les enfants

Promouvoir la socialisation, le lien, les valeurs civiques



Sur 22 répondants, 36% des parents gardent eux-mêmes leur enfant, 23% le gardent eux-mêmes et la famille, et 14% mettent leur enfant en ALSH



- vous-même ou votre conjoint
- vous-même ou votre conjoint + la famille
- un accueil de loisirs (ALSH)
- un accueil de loisirs (ALSH) + vous-même ou votre conjoint
- un accueil de loisirs (ALSH) + une assistante maternelle agréée
- une garde à domicile en emploi direct ou via un prestataire de services (chèques CESSU...) + vous-même ou votre conjoint
- vous-même ou votre conjoint + les amis et voisins
- vous-même ou votre conjoint + une école hors contrat

Sur 14 répondants :

- 6 sont tout à fait satisfaits de l'accueil de leur enfant le mercredi,
- 5 sont plutôt satisfaits,
- 3 sont plutôt non satisfaits

5 répondants ont précisé l'ALSH qu'ils utilisent les mercredis :

- Centre de loisirs de Grenade « Le Cabanon » : 5 enfant

Q.49

Q.45



Q.46 Sur 22 répondants, 82% ont besoin d'un mode de garde pour leur enfant durant les vacances scolaires.

Principales solutions d'accueil utilisées pendant les vacances



- l'accueil de loisirs
- l'accueil de loisirs + vous-même ou votre conjoint
- vous-même ou votre conjoint + grands-parents ou autres membres de la famille
- l'accueil de loisirs + grands-parents ou autres membres de la famille
- vous-même ou votre conjoint
- grands-parents ou autres membres de la famille + garde à domicile en emploi direct ou via un prestataire de services (chèques CESSU...)
- grands-parents ou autres membres de la famille + une assistante maternelle agréée
- le réseau de solidarité

Le niveau de satisfaction des parents pour l'organisation de l'accueil pendant les vacances scolaires :

Q.49

Sur 14 répondants :

- 8 sont tout à fait satisfaits de l'accueil de leur enfant le mercredi,
- 4 sont plutôt satisfaits,
- 3 sont plutôt non satisfaits

Q.48

3 répondants ont précisé l'ALSH qu'ils utilisent les vacances scolaires :

- La Cabane : 2 réponses
- L'école : 1 réponse



Le niveau de satisfaction des parents sur l'accueil des mercredis et vacances scolaires



Q 50

Principales raisons de l'insatisfaction : 7 répondants

Réponses	Nombre de réponses
Les activités ne correspondent pas à mes attentes et/ou à celles de mon enfant	4
Le manque d'équipements de loisirs pour les enfants	3
Le coût des activités est trop important	2
La qualité insuffisante de l'encadrement proposé	2
Les horaires inadaptés	2
Le non-respect du rythme de mon enfant	1
<b>Autres</b>	1
Le nombre de places trop restreint en accueil de loisirs	1

Les autres raisons :

- Un moyen de transport quand ce n'est pas dans la commune d'origine



Le mode d'accueil principal utilisé pour leurs enfants le matin et/ou le soir après l'école



Q 33  
à 35

Sur 44 répondants de la commune de Merville, 41% des parents utilisent comme mode d'accueil principal l'ALAE, 25% gardent eux même leur enfant (ou le conjoint) ou utilisent l'ALAE et 20% gardent eux même leur enfant. Sur 40 répondants, 55% sont tout à fait satisfaits, 42% sont plutôt satisfaits et 3% ne sont plutôt pas satisfaits



- l'accueil de loisirs périscolaire (ALAE)
- l'accueil de loisirs périscolaire (ALAE) + vous-même ou votre conjoint
- vous-même ou votre conjoint
- vous-même ou votre conjoint + la famille
- l'accueil de loisirs périscolaire (ALAE) + la famille
- l'accueil de loisirs périscolaire (ALAE) + les amis et voisins
- l'accueil de loisirs périscolaire (ALAE) + une assistante maternelle agréée
- la famille

Les raisons de ce choix	Nombre réponses
La souplesse des horaires / jours d'accueil	19
La proximité avec l'école	15
Le coût	15
La proximité avec votre domicile	8
La possibilité pour vos enfants d'être dans un environnement familial	7
La socialisation qu'il favorise	7
Le cadre sécurisant	6
Le projet éducatif	4



Sur 42 répondants, 65% des parents répondants affirment que leurs enfants fréquentent tous les jours l'accueil organisé par la collectivité (garderie, Alae...),  
Sur 31 répondants, on constate une fréquentation majoritaire sur le temps du midi (95% des parents répondants), 73% après l'école, et 36% le matin.

Q 36  
à 40

La fréquentation de l'ALAE

Fréquentation	Nombre de répondants
Jamais	3
Rarement	5
Tous les jours	34

Fréquentation	Nombre de répondants
Avant l'école	17
Le midi	30
Après l'école	26



Sur 22 répondants, 32% connaissent les activités pratiquées par leurs enfants lors de l'accueil du matin et 50% pour l'accueil du soir.



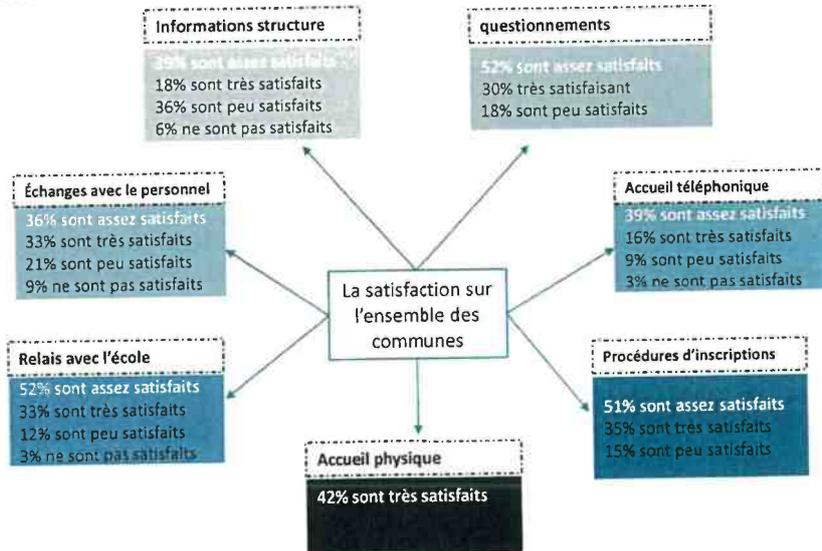
5 répondants dont les enfants ne fréquentent pas le temps du midi :

- 3 répondants évoquent la solution de garde familiale
- 2 répondants évoquent que leur enfant ne fréquente pas la cantine pour des raisons de tarifs
- 1 répondant indique que son enfant ne souhaite pas manger à la cantine



Le niveau de satisfaction des parents sur l'accueil périscolaire : 18 répondants sur Merville

Q 41





20 parents de Merville ont exprimé des propositions de priorités à mettre en place sur le temps de l'accueil périscolaire.



Q.43

**La mise en place d'activités diversifiées sur ces temps :**

- Des activités ludiques, ateliers créatifs et culturels
- Des activités sportives
- Des activités en lien avec des projets, et non seulement des jeux
- Des animations qui rapprochent les enfants de la nature, apprentissage des bons gestes, de l'écologie mais aussi des thèmes comme le harcèlement, les échanges intergénérationnels
- Faire venir des associations et professionnels extérieurs pendant l'ALAE pour des initiations (musique, dessin, sport)
- Plus de matériel (outils pédagogiques, jeux...)

Pour 55% des  
répondants

Mettre en place de l'aide au devoirs pour éviter aux enfants de le faire le soir après 18h30

Pour 15% des  
répondants

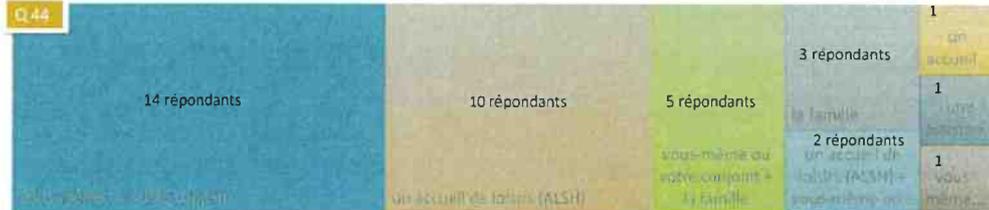
- L'apprentissage du respect des uns et des autres
- Répondre aux besoins de l'enfant selon le moment
- Respect et solidarité

Pour 15% des  
répondants



Sur 37 répondants, 38% des parents gardent eux-mêmes leur enfant, et 27% mettent leur enfant en ALSH

Q.44



- vous-même ou votre conjoint
- un accueil de loisirs (ALSH)
- vous-même ou votre conjoint + la famille
- la famille
- un accueil de loisirs (ALSH) + vous-même ou votre conjoint
- un accueil de loisirs (ALSH) + la famille
- une assistante maternelle agréée + vous-même ou votre conjoint
- vous-même ou votre conjoint + la famille + Baby-sitter

**Sur 20 répondants :**

- 8 sont tout à fait satisfaits de l'accueil de leur enfant le mercredi,
- 9 sont plutôt satisfaits,
- 2 sont plutôt non satisfaits
- 1 est non satisfait

Q.49

**11 répondants ont précisé l'ALSH qu'ils utilisent les mercredis :**

- Centre de loisirs de Merville : 9 enfants
- Centre de loisirs de Grenade : 2 enfants
- Centre de loisirs de Bouconne : 1 enfant

Q.45



L'accueil ou réseau de solidarité utilisé pour leurs enfants durant les vacances scolaires



Q 46

Sur 39 répondants, 72% ont besoin d'un mode de garde pour leur enfant durant les vacances scolaires.

Principales solutions d'accueil utilisées pendant les vacances



- Grands-parents ou autres membres de la famille + Camps/ séjours de vacances
- Je n'ai pas de solution + l'accueil de loisirs
- Je n'ai pas de solution + L'été pas de centre de loisirs sur ma commune et le centre de loisirs rattaché à ma commune est réticent à accueillir la prise en charge d'un enfant avec gros péli
- L'accueil de loisirs
- L'accueil de loisirs + Grands-parents ou autres membres de la famille
- L'accueil de loisirs + Vous-même ou votre conjoint(e)
- Vous-même ou votre conjoint(e)
- Vous-même ou votre conjoint(e) + Garde à domicile en emploi direct ou via un prestataire de services (chèque CESU...)
- Vous-même ou votre conjoint(e) + Grands-parents ou autres membres de la famille
- Vous-même ou votre conjoint(e) + Grands-parents ou autres membres de la famille + Baby-sitter
- Vous-même ou votre conjoint(e) + Stages de dessin, d'équitation, à la ferme

Le niveau de satisfaction des parents pour l'organisation de l'accueil pendant les vacances scolaires :

Q 48

- Sur 20 répondants :
- 4 sont tout à fait satisfaits de l'accueil de leur enfant le mercredi,
  - 7 sont plutôt satisfaits,
  - 7 sont plutôt non satisfaits
  - 2 ne sont pas du tout satisfaits

Q 48

- 8 répondants ont précisé l'ALSH qu'ils utilisent les vacances scolaires :
- La Centre de loisirs de Bouconne : 2 réponses
  - Merville : 7 réponse



Le niveau de satisfaction des parents sur l'accueil des mercredis et vacances scolaires



Q 50

Principales raisons de l'insatisfaction : 12 répondants

Réponses	Nombre de réponses
Le nombre de places trop restreint en accueil de loisirs	5
Les activités ne correspondent pas à mes attentes et/ou à celles de mon enfant	4
Le manque d'équipements de loisirs pour les enfants	3
Autres	3
Le coût des activités est trop important	3
La qualité insuffisante de l'encadrement proposé	2
L'éloignement des lieux proposant ces activités	2

Les autres raisons :

- Pas d'accueil pendant les vacances de Noël et les grandes vacances
- L'éloignement du Centre de loisirs de Bouconne



Sur 48 répondants du secteur de Larra, Launac, Pelleport et Thil, 35% des parents utilisent comme mode d'accueil principal l'ALAE, 19% gardent eux-même leur enfant (ou le conjoint) et 12% composent avec ces deux modes de garde. Sur 44 répondants, 41% sont satisfaits, 36% sont plutôt satisfaits, 18% sont plutôt non satisfaits, 5% ne sont pas du tout satisfaits

Q 33  
à 35



- l'accueil de loisirs périscolaire (ALAE)
- vous-même ou votre conjoint
- la garderie de l'école de votre enfant + vous-même ou votre conjoint
- l'accueil de loisirs périscolaire (ALAE) + vous-même ou votre conjoint
- l'accueil de loisirs périscolaire (ALAE) + la garderie de l'école de votre enfant
- la garderie de l'école de votre enfant
- vous-même ou votre conjoint + la famille
- la garderie de l'école de votre enfant + les amis et voisins
- Mon enfant est autonome
- vous-même ou votre conjoint + les amis et voisins

Les raisons de ce choix	Nombre de réponses
La souplesse des horaires / jours d'accueil	16
La proximité avec l'école	19
Le coût	17
La proximité avec votre domicile	10
La possibilité pour vos enfants d'être dans un environnement familial (cercle familial, domicile)	5
La socialisation qu'il favorise	5
Le cadre sécurisant	1
Autre (qui correspond aux horaires de travail des parents, Pas d'autres choix, Télétravail, travail à domicile qui permet la garde de leurs enfants, Des enfants qui peuvent se garder seuls)	4



Sur 46 répondants, 52% des parents répondants affirment que leurs enfants fréquentent tous les jours l'accueil organisé par la collectivité (garderie, ALAE...), Sur 31 répondants, on constate une fréquentation majoritaire sur le temps du midi (100% des parents répondants), 68% après l'école, et 48% le matin.

Q 36  
à 40

La fréquentation de l'ALAE

Fréquentation	Nombre de répondants
Jamais	4
Rarement	18
Tous les jours	24

Fréquentation	Nombre de répondants
Avant l'école	15
Le midi	31
Après l'école	27



Sur 29 répondants, 31% connaissent les activités pratiquées par leurs enfants lors de l'accueil du matin et 23% pour l'accueil du soir.



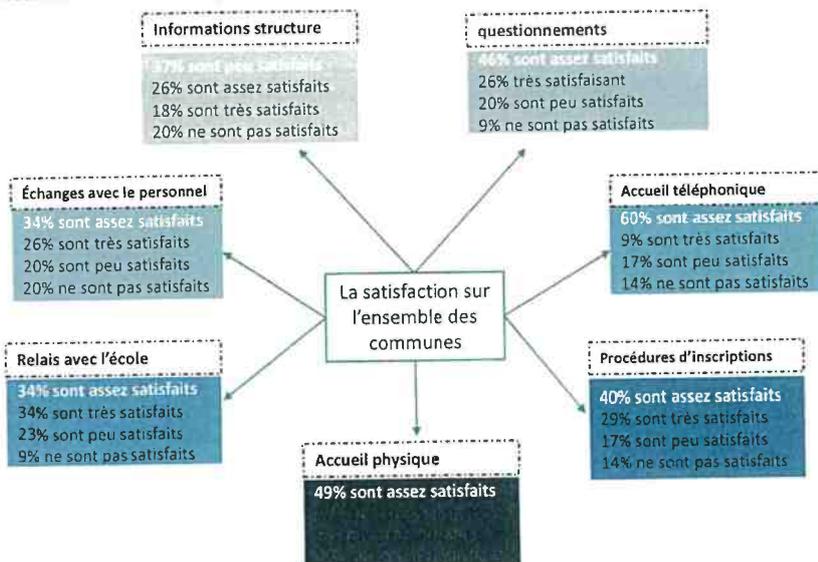
3 répondants dont les enfants ne fréquentent pas le temps du midi :

- 2 répondants évoquent la solution de garde familiale
- 1 répondant évoque que son enfant ne fréquente pas la cantine pour des raisons de tarifs



Q.41

Le niveau de satisfaction des parents sur l'accueil périscolaire : 18 répondants sur Larra, Launac, Thil et Pelleport



Q.43

25 parents de cette zone ont exprimé des propositions de priorités à mettre en place sur le temps de l'accueil périscolaire.

La mise en place d'activités diversifiées sur ces temps :

- Activités physiques et sportives (sport de pleine nature, jeux collectifs)
- Activités culturelles (musiques)
- Activité autour des aspects sociaux et environnementaux
- Des projets d'animations sur différentes thématiques
- Mais aussi des temps libres, moments de décompressions et laisser le choix à l'enfant de pratiquer l'activité qu'il souhaite

Pour 56% des  
répondants

Personnel encadrant :

- Un personnel impliqué et motivé pour mener les activités
- Des agents qualifiés, formés

Pour 12% des  
répondants

Projet éducatif en lien avec le projet global du département sur les droits des enfants  
Promouvoir la bienveillance, le dynamisme, la vie en collectivité

Pour 12% des  
répondants

Une mise en place d'Aide aux devoirs :

- Le soir quand les enfants restent jusqu'à la fermeture

Pour 8% des  
répondants



Sur 43 répondants, 41% des parents gardent eux-mêmes leur enfant, 21% mettent leur enfant en ALSH et 19% composent avec ces deux modes de garde



- vous-même ou votre conjoint  
 ■ un accueil de loisirs (ALSH)  
 ■ un accueil de loisirs (ALSH) + vous-même ou votre conjoint  
 ■ la famille  
 ■ vous-même ou votre conjoint + la famille  
 ■ vous-même ou votre conjoint + les amis et voisins

Éléments de légende

Q 49

- Sur 23 répondants :
- 6 sont tout à fait satisfaits de l'accueil de leur enfant le mercredi,
  - 9 sont plutôt satisfaits,
  - 7 sont plutôt non satisfaits
  - 1 est non satisfait

Q 45

- 17 répondants ont précisé l'ALSH qu'ils utilisent les mercredis :
- Péricol : 8 enfants
  - ALAE/ALSH de Larra : 5 enfants
  - ALAE de Launac : 2 enfants
  - ALSH de Cadours : 1 enfant



Q 46  
Sur 43 répondants, 60% ont besoin d'un mode de garde pour leur enfant durant les vacances scolaires.

Principales solutions d'accueil utilisées pendant les vacances



Le niveau de satisfaction des parents pour l'organisation de l'accueil pendant les vacances scolaires :

Q 49

- Sur 23 répondants :
- 6 sont tout à fait satisfaits de l'accueil de leur enfant le mercredi,
  - 6 sont plutôt satisfaits,
  - 9 sont plutôt non satisfaits
  - 2 ne sont pas du tout satisfaits

Q 48

- 7 répondants ont précisé l'ALSH qu'ils utilisent les vacances scolaires :
- La Centre de Cadours : 1 réponse
  - Le Centre de Larra : 3 réponses
  - Le Centre de Launac : 2 réponses
  - Péricol : 1 réponse



Le niveau de satisfaction des parents sur l'accueil des mercredis et vacances scolaires



Q 50

Principales raisons de l'insatisfaction : 15 répondants

Réponses	Nombre de réponses
La qualité insuffisante de l'encadrement proposé	7
Les activités ne correspondent pas à mes attentes et/ou à celles de mon enfant	4
Le manque d'équipements de loisirs pour les enfants	3
Le non respect d rythme de mon enfant	3
Autres	3
Le coût des activités est trop important	3
Les horaires inadaptés	2
Les activités ne correspondent pas aux besoins spécifiques de mon enfant	1

Les autres raisons :

- Un manque de qualité de l'encadrement des animateurs de Launac
- Le centre de loisirs fermé une semaine sur deux pendant les vacances scolaires et non accueil des enfants sur Thil
- Un manque de projet d'animations

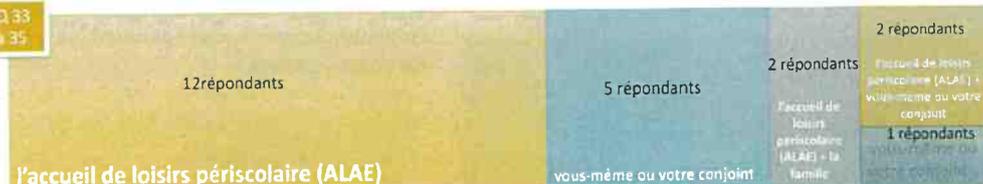


Le mode d'accueil principal utilisé pour leurs enfants le matin et/ou le soir après l'école



Sur 22 répondants du RPI, 56% des parents utilisent comme mode d'accueil principal l'ALAE et 23% gardent leur enfant eux même. 60% sont tout à fait satisfaits et 40% sont plutôt satisfaits

Q 33  
à 35



l'accueil de loisirs périscolaire (ALAE)

- l'accueil de loisirs périscolaire (ALAE)
- vous-même ou votre conjoint
- l'accueil de loisirs périscolaire (ALAE) + la famille
- l'accueil de loisirs périscolaire (ALAE) + vous-même ou votre conjoint
- vous-même ou votre conjoint + la famille

Les raisons	Nombre réponses
La proximité avec l'école	11
La souplesse des horaires / jours d'accueil	10
Le coût	10
La possibilité pour vos enfants d'être dans un environnement familial (cercle familial, domicile)	5
La proximité avec votre domicile	4
La socialisation qu'il favorise	1
La qualification du/des professionnel(s) du lieu	1



Sur 22 répondants, 82% des parents répondants affirment que leurs enfants fréquentent tous les jours l'accueil organisé par la collectivité (garderie, Alae...).

Q 36  
à 40

Sur 17 répondants, on constate une fréquentation majoritaire sur le temps du midi (100% des parents répondants), 65% après l'école, et 41% le matin.

La fréquentation de l'ALAE

Fréquentation	Nombre de répondants
De temps en temps	1
Rarement	3
Tous les jours	18

Fréquentation	Nombre de répondants
Avant l'école	7
Le midi	17
Après l'école	11

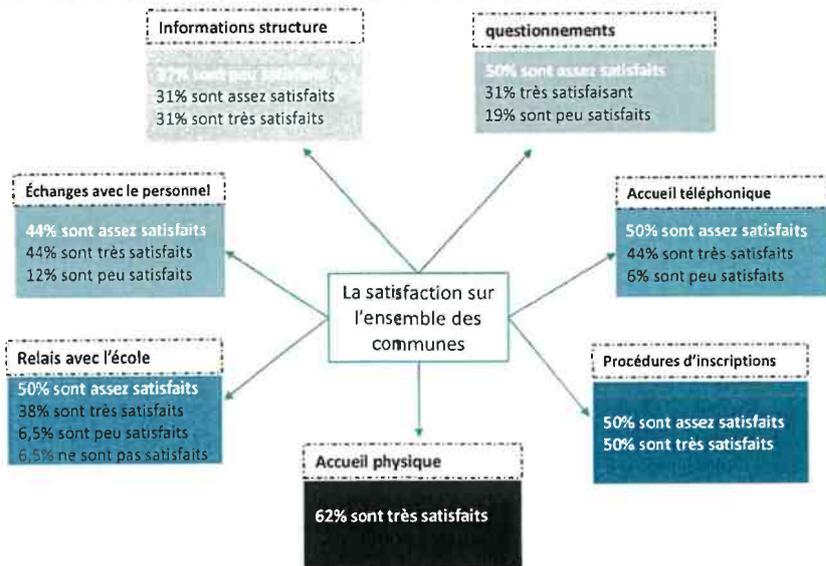


Sur 15 répondants, 20% connaissent les activités pratiquées par leurs enfants lors de l'accueil du matin et 47% pour l'accueil du soir.



Le niveau de satisfaction des parents sur l'accueil périscolaire : 16 répondants sur le RPI

Q 41





7 parents de cette zone ont exprimé des propositions de priorités à mettre en place sur le temps de l'accueil périscolaire.

Q 43

7 parents du RPI ont exprimé des propositions de priorités à mettre en place sur le temps de l'accueil périscolaire.

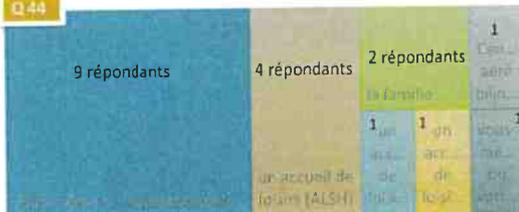
- La mise en place d'activités diversifiées sur ces temps :
- Activités Sportives et culturelles
  - Faire intervenir les associations locales

La communication des activités avec les parents



Sur 19 répondants, 47% des parents gardent eux-mêmes leur enfant, 21% mettent leur enfant en ALSH et 11% font garder leur enfant par la famille

Q 44



- vous-même ou votre conjoint
- un accueil de loisirs (ALSH)
- la famille
- Centre aéré bilingue
- un accueil de loisirs (ALSH) + la famille
- un accueil de loisirs (ALSH) + vous-même ou votre conjoint
- vous-même ou votre conjoint + la famille

Q 49

Sur 11 répondants :

- 6 sont tout à fait satisfaits de l'accueil de leur enfant le mercredi,
- 5 sont plutôt satisfaits,

Q 45

6 répondants ont précisé l'ALSH qu'ils utilisent les mercredis :

- ALSH de Cadours : 1 enfant
- Periscol : 5 enfants



LE POINT DE VUE DES HABITANTS DU RPI BELLEGARDE/LE CASTERA/GARAC

L'accueil ou réseau de solidarité utilisé pour leurs enfants durant les vacances scolaires

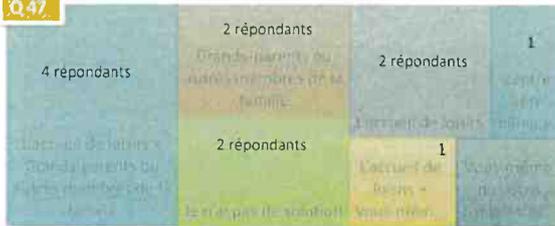


Q 46

Sur 19 répondants, 68% ont besoin d'un mode de garde pour leur enfant durant les vacances scolaires.

Principales solutions d'accueil utilisées pendant les vacances

Q 47



- centre aéré bilingue
- Grands-parents ou autres membres de la famille
- Je n'ai pas de solution
- l'accueil de loisirs
- l'accueil de loisirs + Grands-parents ou autres membres de la famille
- l'accueil de loisirs + Vous-même ou votre conjoint(e)
- vous-même ou votre conjoint(e) + Camps/ séjours de vacances

Le niveau de satisfaction des parents pour l'organisation de l'accueil pendant les vacances scolaires :

Q 49

Sur 11 répondants :  
 • 8 sont tout à fait satisfaits de l'accueil de leur enfant le mercredi,  
 • 3 sont plutôt satisfaits

Q 48

4 répondants ont précisé l'ALSH qu'ils utilisent les vacances scolaires :  
 • La Centre de Cadours : 1 réponse  
 • Péricol : 3 réponses



Q 50

Principales raisons de l'insatisfaction des mercredis et vacances scolaires : 1 répondants

Réponses	Nombre de réponses
Les horaires inadaptés	1



LE POINT DE VUE DES HABITANTS DE SAINT-CEZERT, LE BURGAUD ET BELLESERRE

Le mode d'accueil principal utilisé pour leurs enfants le matin et/ou le soir après l'école



Sur 14 répondants, 36% des parents utilisent comme mode d'accueil principal la garderie de l'école et 45% gardent leur enfant eux même.  
 Sur 14 répondants, 64% sont tout à fait satisfaits et 36% sont plutôt satisfaits

Q 33

à 35



- l'accueil de loisirs périscolaire (ALAE)
- l'accueil de loisirs périscolaire (ALAE) + la garderie de l'école de votre enfant
- la garderie de l'école de votre enfant
- la garderie de l'école de votre enfant + vous-même ou votre conjoint
- vous-même ou votre conjoint
- vous-même ou votre conjoint + la famille

Les raisons	Nombre de réponses
La proximité avec votre domicile	7
La proximité avec l'école	6
Le coût	7
La souplesse des horaires / jours d'accueil	2
La possibilité pour vos enfants d'être dans un environnement familial (cercle familial, domicile)	1
Le cadre sécurisant	1





Sur 14 répondants, 42% des parents répondants affirment que leurs enfants fréquentent tous les jours l'accueil organisé par la collectivité (garderie, Alae...),  
Sur 10 répondants, on constate une fréquentation majoritaire sur le temps du midi (100% des parents répondants), 57% après l'école, et 71% le matin.

Q 36 à 40

La fréquentation de l'ALAE

Fréquentation	Nombre de répondants
Jamais	5
Rarement	3
Tous les jours	6

Fréquentation	Nombre de répondants
Avant l'école	8
Le midi	9
Après l'école	7



Sur 10 répondants, 60% connaissent les activités pratiquées par leurs enfants lors de l'accueil du matin et 60% pour l'accueil du soir.



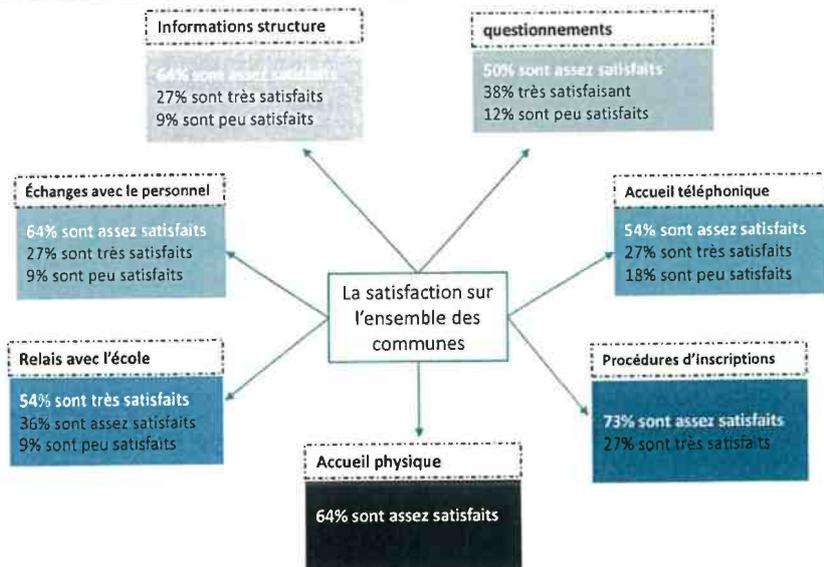
3 répondants dont les enfants ne fréquentent pas le temps du midi :

- 2 répondants évoquent la solution de garde familiale
- 2 répondants évoquent que leurs enfants ne fréquentent pas la cantine pour des raisons de tarifs



Le niveau de satisfaction des parents sur l'accueil périscolaire : 8 répondants sur le RPI

Q 41





4 parents de cette zone ont exprimé des propositions de priorités à mettre en place sur le temps de l'accueil périscolaire.

Q.43



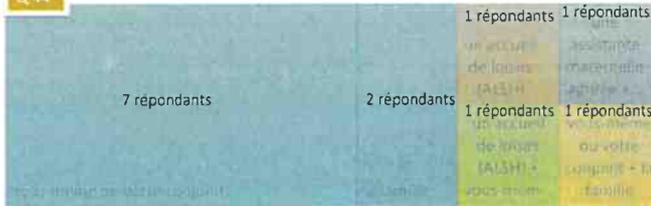
La mise en place d'activités diversifiées sur ces temps :

- Activités culturelles et musicales
- Activités de découvertes
- Lecture
- Un temps pour les devoirs



Sur 13 répondants, 54% des parents font garder leur enfant par un membre de la famille.

Q.44



- la famille
- un accueil de loisirs (ALSH)
- un accueil de loisirs (ALSH) + vous-même ou votre conjoint
- une assistante maternelle agréée + vous-même ou votre conjoint
- vous-même ou votre conjoint
- vous-même ou votre conjoint + la famille

Q.45

2 répondants ont précisé l'ALSH qu'ils utilisent les mercredis :

- Le Burgaud
- Cadours

Q.49

Sur 7 répondants :

- 1 est tout à fait satisfait de l'accueil de son enfant le mercredi,
- 5 sont plutôt satisfaits,
- 1 plutôt non satisfait



L'accueil ou réseau de solidarité utilisé pour leurs enfants durant les vacances scolaires



Q.46

Sur 15 répondants, 60% ont besoin d'un mode de garde pour leur enfant durant les vacances scolaires.

Principales solutions d'accueil utilisées pendant les vacances

Q.47



- L'accueil de loisirs
- L'accueil de loisirs + Grands-parents ou autres membres de la famille
- Vous-même ou votre conjoint(e)
- Vous-même ou votre conjoint(e) + Grands-parents ou autres membres de la famille

Le niveau de satisfaction des parents pour l'organisation de l'accueil pendant les vacances scolaires :

Q.49

- Sur 7 répondants :
- 2 sont tout à fait satisfaits de l'accueil de leur enfant le mercredi,
  - 4 sont plutôt satisfaits,
  - 1 sont plutôt non satisfaits

Q.48

- 7 répondants ont précisé l'ALSH qu'ils utilisent les vacances scolaires :
- Le Centre de Cadours : 1 réponse
  - Le Centre de Launac : 2 réponses



Le niveau de satisfaction des parents sur l'accueil des mercredis et vacances scolaires



Q.50

Principales raisons de l'insatisfaction : 2 répondants

Réponses	Nombre de réponses
Autres	31
Le coût des activités est trop important	1
L'éloignement des lieux proposant ces activités	1
Le nombre de places trop restreint en accueil de loisirs	1

Les autres raisons :

- L'ouverture seulement en juillet et pas en août





CE QUI EXISTE, CE QUI FONCTIONNE, LES OPPORTUNITÉS

L'accueil de loisirs			Dynamiques territoriales et partenariales	
Souplesse des modalités d'inscription aux temps périscolaires (ex. à Grenade...)	L'amplitude horaire importante de 7h à 18h30 voire 19h	Des espaces aménagés pour les devoirs (Ex : Merville,...)	L'offre diversifiée d'activités sportives : tissu associatif dynamique, centres équestres, base de loisirs de Bouconne	Les liens avec les associations de parents d'élève (ex : communication et événements communs à Merville)
Restauration préparée sur place dans certaines écoles (Ex : Montaigut,...)	Un transport assuré des enfants le mercredi après-midi vers le centre de loisirs (Merville, Daux...)	Temps TAP gratuit dans certaines communes (Ex : SIVS de Cadours...)	Des coopérations entre certaines communes pour l'accueil de loisirs des mercredis et vacances scolaires	Un tissu associatif présent et mobilisé à l'échelle du territoire
L'animation				
Soutien des animateurs dans leurs parcours de formation BAFA, BPIEPS (Ex: SIVS de Cadours, Larra...)	Des séances de préparation et bilan avec les animateurs (Ex : Merville, Grenade, SIVS de Cadours...)	Passerelle entre l'enfance et la jeunesse (à Merville via la maison des jeunes...)		



LES BESOINS ET PROBLÉMATIQUES REPÉRÉS, LES MENACES

ACCUEIL DE LOISIRS			DYNAMIQUES TERRITORIALES ET PARTENARIALES	
Problématiques de mobilité pour les sorties et activités	Manque d'accompagnants d'élèves en situation de handicap	Peu d'interventions associatives dans l'animation	Un manque de travail en commun et de temps de rencontres avec les enseignants	Eloignement géographique et manque de sécurité routière
ANIMATION				
Manque de qualification et de formation de certains animateurs/personnels	Difficultés d'accueil des enfants porteurs d'un handicap sur les temps périscolaires		Problématiques de mobilité sur le territoire pour les familles	Un manque de lien et de coordination entre les acteurs, absence de réseau des acteurs de l'enfance
Difficulté de recrutement du personnel à mettre en perspective des rémunérations ? De la mobilité ?	Difficulté de recrutement des animateurs, notamment de vacataires		Pas de coordination territoriale entre les différents acteurs	Des équipements et locaux qui vieillissent
			Absence de réseau des acteurs de l'enfance	Manque de mutualisation des activités et équipements



ENFANCE

- Des écoles maillées sur le territoire et un dispositif de RPI et Entente Scolaire
- Présence d'ALAE sur le territoire, avec une souplesse des modalités d'inscriptions, une amplitude horaire importante
- Des services de transport pour amener les enfants sur les lieux d'accueil de loisirs
- Des écoles prêtes à accueillir des enfants aux besoins spécifiques
- Soutien des animateurs dans leur parcours de formation
- Des lieux d'accueils « passerelles » entre l'enfance et la jeunesse

- Des garderies dans les petites communes qui entament des évolutions en ALAE
- Un nombre de jeunes en croissance
- Une offre diversifiée d'activités sportives et un large tissu associatif
- Des interventions possibles des associations sur le temps extrascolaire
- Renforcer le travail de partenariat avec les équipes enseignantes dans le cadre du PEDT
- Construire des projets communs avec les autres centres de loisirs du territoire
- Développer l'interconnaissance des différents acteurs sur le territoire

- Des problèmes de mobilité sur le territoire et de sécurité routière
- Un problème de recrutement des animateurs qualifiés (dû aux horaires coupés, aux salaires qualifiés, à la mobilité, au changement de paradigme de ces jeunes)
- Des difficultés à recruter des animateurs formés dans les thématiques de besoins spécifiques
- Des demandes régulières qui remontent pour de l'aide aux devoirs
- Des difficultés à faire intervenir les associations sur les temps périscolaires (car ce sont des bénévoles non disponibles sur ces temps)
- Des inscriptions moins souples qu'auparavant sur les plus grandes communes du territoire

- Pas d'AESH sur les temps hors scolaire à mettre à disposition sur certaines communes
- Un territoire loin de Toulouse qui provoque des difficultés à trouver des animateurs, surtout pour les temps du midi
- Un manque de structure de santé, et de spécialistes de santé sur l'enfance (psychomotriciens, orthophonistes, pédiatres) et des professionnels qui partent sans être remplacés
- Des parents exigeants et « consommateurs » d'accueil dans les activités proposées
- Un manque de lien et de coordination des différents acteurs enfance du territoire, sur les équipements et activités. Absence d'un réseau des acteurs



Synthèse des besoins exprimés	Entretiens	Habitants	Comité élargi			
Une plus grande communication et lisibilité de l'offre globale de services en matière d'accueil et d'activités à destination des 3-11 ans	✓	✓	✓			
Développement de moyens de mobilité alternatifs et d'un meilleur maillage à l'échelle de la communauté de communes. Problématiques liées également à la sécurité routière	✓	✓	✓			
L'offre sportive et culturelle présente sur le territoire en termes d'équipements n'est pas disponible pour les enfants des communes éloignées des communes équipées	✓	✓	✓			
Diversifier les activités et les équipements sportifs pour les enfants	✓	✓	✓			
Problématique générale et partagée concernant le recrutement de personnel d'animation à l'échelle de l'intercommunalité, la revalorisation du parcours d'évolution des animateurs sur le territoire	✓	✓	✓			
Développement des formations communes à l'échelle du territoire pour mettre en dynamique les différents acteurs de l'enfance	✓	✓				
Manque de cohésion générale et de coopération entre « Grenade et les petits villages » en termes d'horaires et d'accueil de loisir, pouvant créer un sentiment de « rivalité » entre les communes et services	✓	✓				
Développer l'entraide et le partage des bonnes pratiques entre les communes et les services de l'intercommunalité	✓	✓				
Manque de sensibilisation des parents et des professionnels sur le respect du temps de l'enfant et des problématiques d'accueil liées aux enfants en situation de handicap	✓	✓				



THEME C. JEUNESSE

- Chiffre clés
- Les dynamiques territoriales et principaux intervenants
- Le point de vue des acteurs
- Le point de vue des habitants
- Synthèse des besoins et principaux enjeux



Dynamiques territoriales et principaux intervenants

Les dynamiques territoriales

Dans le champ d'activité « branche famille » de la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Garonne, la compétence enfance et jeunesse est détenue par les communes et deux Syndicats à vocation scolaire : SIVS des communes de Bretx, Menville et Saint Paul et le SIVS du Pays de Cadours.

Deux collèges sont présents sur le territoire : un à Grenade et un à Cadours avec présence d'animateurs jeunesse sur la période méridienne sur les deux établissements.

Les ALSH sont présents sur les plus grandes communes et des partenariats existent entre communes de plus petite taille pour accéder aux autres ALSH du territoire.

De même, le syndicat mixte de la Forêt de Bouconne accueille les enfants de 4 communes et syndicats de la CCHT adhérents.

L'ensemble des communes du territoire sont signataires d'un PEDT. Le territoire de la CCHT et ses communes membres sont couvertes par un CEJ dont le terme est au 31/12/2021.

Il existe des structures à destination du public adolescent sur les plus grosses communes ou syndicat du territoire. Quelques unes sur des communes de plus petite taille.

Les principaux intervenants à destination des jeunes enfants et des parents sur le territoire

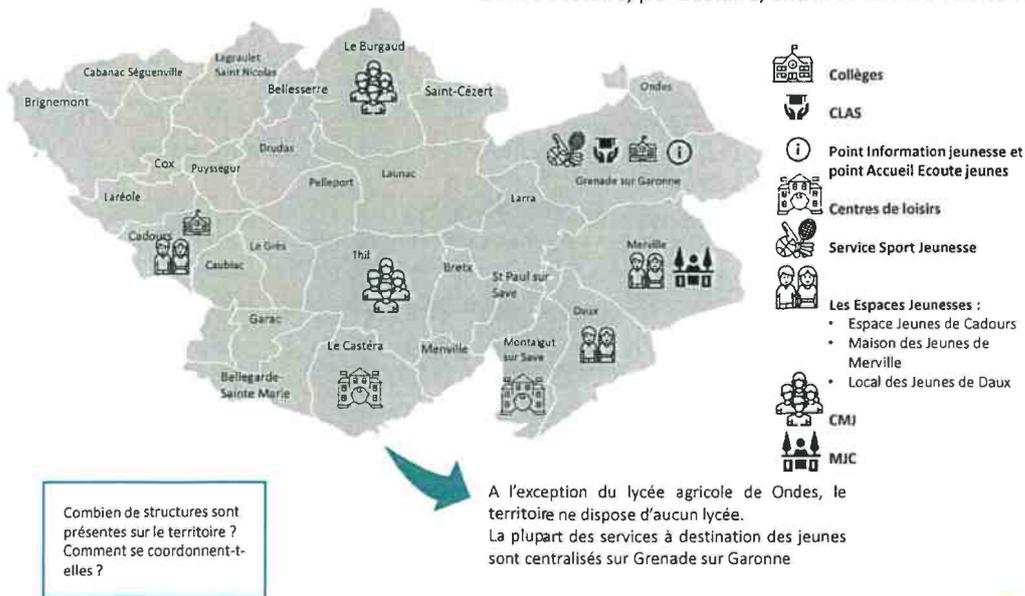
- Les établissements scolaires de l'intercommunalité
- Les ALSH / Centre de loisirs : sont des équipements de loisirs éducatifs pour les enfants mineurs de 3 à 17 ans. Ils fonctionnent généralement le mercredi et les vacances scolaires
- Le CLAS
- Conseils municipaux des enfants et/ou des jeunes : activités culturelles et sportives à destination des jeunes de 11 à 17 ans
- Les associations du territoire
- Le service Sport Jeunesse

Les principaux intervenants à destination des professionnels

Les acteurs institutionnels : PMI, CAF, Mairie, Communauté de communes, CCAS...



L'offre scolaire, périscolaire, extrascolaire du territoire





## DIAGNOSTIC MULTITHÉMATIQUES

### ANALYSE DE L'OFFRE EXISTANTE

#### FOCUS : Le CLAS de Grenade-sur-Garonne

#### Le CLAS c'est quoi ?

- **Objectif du CLAS** : favoriser l'épanouissement des enfants et leur réussite scolaire, en étroite collaboration avec l'établissement scolaire de la ville.
- **Equipe d'accompagnateur** : propose un temps et un lieu où les enfants trouvent l'appui d'un adulte qui le valorise, l'aide à découvrir ses capacités, redonne du sens à son apprentissage tout en établissant une relation de confiance avec lui. C'est aussi un dispositif pour les familles.

Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité est réservé aux enfants habitant Grenade et étant scolarisé au collège (de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>). Ce dispositif est mis en place par la mairie de Grenade, il est gratuit et les places sont limitées.

#### Fonctionnement du CLAS

- Du 04 octobre au 10 juin 2022
- 3 heures par semaine : les lundis et jeudis de 16h45 à 18h15
- Les séances CLAS ont lieu dans les locaux de Point Information Jeunesse et de l'animation Jeunes de la ville

#### Le CLAS, pourquoi faire ?

##### Pour les enfants :

- D'apprendre à s'organiser
- De devenir autonome
- D'éveiller sa curiosité
- D'apprendre à apprendre

##### Pour les parents :

- De mieux comprendre le système scolaire
- D'aider à suivre la scolarité de leurs enfants
- De retrouver une relation de confiance avec leurs enfants

#### Actions mises en place sur les séances

- Méthodologie d'apprentissage scolaire
- Aide à l'organisation du travail personnel
- Projets culturels et ludiques d'apprentissage (théâtre, lecture, sciences, environnement)
- Apprendre avec l'outil informatique...



## DIAGNOSTIC MULTITHÉMATIQUES

### ANALYSE DE L'OFFRE EXISTANTE

#### FOCUS : Le PIJ de Grenade-sur-Garonne

#### Le PIJ c'est quoi ?

##### On retrouve des informations sur :

- Les métiers
- L'emploi
- Les formations
- La santé
- Le logement
- Les loisirs
- L'Europe

Le Point Information Jeunesse est un lieu d'accueil, d'information gratuit et ouvert à tous. Des informateurs jeunesse conseillent et accompagnent les jeunes dans leurs recherches.

Également, des permanences de conseillères de la Mission locale (association ARPE) se tiennent tous les lundis et jeudis dans les locaux du PIJ dans le cadre d'une action de prévention des conduites à risque chez les jeunes de 15 à 25 ans. Elles apportent aussi un soutien aux parents souhaitant recevoir un appui/conseil/orientation dès lors qu'ils rencontrent une difficulté avec leur enfant. L'accueil est gratuit et confidentiel pour les jeunes et leur famille

#### Les services du PIJ

- Les annonces jobs, la possibilité de faire son CV, sa Lettre de Motivation
- Un accès bureautique : Word, Excel
- Une liste des jeunes disponibles pour du babysitting et/ou de soutien scolaire
- Les brochures : « Que faire cet été » et « les colos et séjours pour enfants et ados »

#### Actions et animations tout au long de l'année

- La journée spéciale jobs d'été
- L'information collective sur le BAFA
- La formation babysitting
- La participation aux manifestations des partenaires (forum emploi formation Collège, CBE...)
- L'organisation de la session de formation générale BAFA
- 5 chantiers jeunes pour les 16 et 17 ans



FOCUS : Le Service Sport-Jeunesse- Animation Jeunes de Grenade-sur-Garonne

### TEMPS SCOLAIRE

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Le CLAC* Animation au Collège Samedi matin 10h-12h30 @ Club de tennis 14h-16h30 @ Club de tennis	Le CLAC Animation au Collège Samedi matin 10h-12h30 @ Club de tennis 14h-16h30 @ Club de tennis	Animation Jeunes ALSH Fré Ados @ 15 ans 16h-18h @ 18h-20h @ 10h-12h30 @ 14h-16h30 @ 18h-20h @	Le CLAC Animation au Collège Samedi matin 10h-12h30 @ Club de tennis 14h-16h30 @ Club de tennis	Le CLAC Animation au Collège Samedi matin 10h-12h30 @ Club de tennis 14h-16h30 @ Club de tennis

L'équipe d'Animation du service Sport Jeunesse de la ville de Grenade est une structure municipale, elle propose différentes actions à l'attention des 10-17 ans tout au long de l'année (pendant l'année scolaire lors des temps périscolaires, mais également durant les vacances scolaires). Elle s'organise en 2 structures d'accueil : La structure pré-ados 10-14 ans et la structure Ados 15-17ans.

#### Fonctionnement de l'Accueil Jeunesse

- Pré-ados : accueil ALSH Les mercredis de 13h à 17h et pendant les vacances de 8h à 18h
- Ados : Les mardis et jeudis de 16h à 18h, les mercredis de 13h à 17h et pendant les vacances de 13h à 18h

### VACANCES SCOLAIRES

Animation jeunes / ALSH Fré Ados 10-15 ans	15-17 ans
De 8h à 18h Sur un principe général, l'accueil est organisé par les associations sportives de la commune, afin de permettre à tous les enfants de bénéficier d'un accueil de qualité pendant les vacances scolaires.	De 13h à 18h L'accueil est organisé par la commune de Grenade, afin de permettre à tous les enfants de bénéficier d'un accueil de qualité pendant les vacances scolaires.

#### Animations de la Ville

- Février : participation au Forum des Métiers du Collège grand Selve
- Mai : Participation à l'action citoyenne de la Ville
- Juin : organisation de la journée du Gren'Anim (animation familiale tout public)
- Juin/Septembre : journées d'animation sportive au sein du milieu associatif
- Septembre : organisation du forum des associations de la Ville
- Décembre : Participation à la journée du Téléthon



FOCUS : Le PASS' GRENADE

#### Qui est concerné

- Ce dispositif concerne les enfants de 4 à 18 ans domiciliés à Grenade, ou, dont les parents acquittent une taxe locale sur la commune

#### Comment ça marche ?

- Le nombre d'activités sportives ou culturelles prises en compte dans le cadre du PASS est limité à une par enfant. Cette carte donne aussi l'accès à la piscine municipale de Grenade à tarif réduit. La liste des associations ayant signé une convention dans le cadre de ce dispositif est disponible au Guichet Unique. Elle fonctionne du 1<sup>er</sup> Septembre au 31 août. Il faut donc demander son renouvellement tous les ans à partir du mois de septembre
- Outre la prise en charge par la Commune de Grenade, les frais résiduels seront acquittés par la famille directement auprès de l'association choisie
- Les inscriptions se font au Guichet Unique

L'objectif du Pass' Grenade est de faciliter l'accès aux loisirs culturels et sportifs sur la commune de Grenade.

Une partie des frais d'inscription d'une activité est prise en charge par la commune de Grenade, selon un barème déterminé en fonction du quotient familial inférieur ou égal à 1000, lui-même établi par rapport à la formule de calcul de la CAF. L'aide sera plafonnée à 200 euros par enfant par an.





## DIAGNOSTIC MULTITHÉMATIQUES

### ANALYSE DE L'OFFRE EXISTANTE

#### FOCUS : Le Local Jeunes de Daux

#### Horaire de l'accueil

- Du lundi au vendredi de 10h à 18h (horaires différents lors d'activités exceptionnelles)
- Soirées à thème jusqu'à 20h ou 22h (1 à 2 par semaines)

#### Fonctionnement de l'Espace Jeune

- Pour adhérer le jeune doit **résider sur la commune** et avoir **au minimum 10 ans**
- L'Espace jeunes peut accueillir 24 jeunes par jour et par soirée, 7 jeunes maxi lors des sorties

#### Activités mises en place sur les séances

- Jeux de société
- Film
- Mini-soirée/ Repas/journée à thème
- Sport au city Stade
- Activités avec les associations du village
- Journée verte
- Sorties (base de loisirs de Bouconne ou de Sesquières, musées, Animaparc...)

Le **local Jeunes** est une structure qui accueille **les jeunes de 10 à 15 ans** pendant les vacances scolaires. Il se situe au centre du village face à la médiathèque, la structure est sous la responsabilité du directeur de l'ALAE et animée conjointement par lui et les animateurs de l'ALAE volontaires.

#### Objectifs de l'Espace Jeune

- Le Local Jeunes définit un projet qui **conjugue l'intégration des jeunes dans l'espace communal**. Il a pour but :
- ✓ D'intégrer les jeunes dans l'organisation de leurs loisirs,
  - ✓ De permettre aux jeunes d'être acteurs dans l'animation de la vie locale, culturelle et sportive de la commune,
  - ✓ De revaloriser l'image des jeunes,
  - ✓ De centraliser les demandes des jeunes,
  - ✓ De faciliter l'intégration des jeunes dans la vie communale,
  - ✓ De favoriser la médiation et la reconnaissance entre les **générations**



## DIAGNOSTIC MULTITHÉMATIQUES

### ANALYSE DE L'OFFRE EXISTANTE

#### FOCUS : L'Espace Jeunes de Cadours

#### Fréquentation

- En 2020, au total c'était **46 jeunes** qui participaient à la vie de l'association. Cette initiative leur permet de réaliser des sorties comme aller au Futuroscope avec l'argent avec l'argent gagné par exemple, lors de vidéos greniers
- La **collaboration avec le collège de Cadours** permet de développer des animations, des aides aux devoirs, des discussions autour de repas organisés et conçus par les enfants

En partenariat avec la mairie de Cadours, l'Espace Jeunes permet aux enfants **à partir de 11 ans de se retrouver autour de nombreuses activités**. Un accueil se fait **à partir du CM2** pour permettre une transition L'Espace Jeune est un lieu où les jeunes peuvent se rencontrer, se retrouver, pratiquer des activités culturelles, de loisirs, mais aussi trouver des informations sur leurs préoccupations du moment : actualité, santé, formation, études, orientation, citoyenneté, construire des projets collectifs ou personnels. **Les animateurs sont là pour répondre aux attentes** des jeunes et les accompagner dans leurs démarches.

#### Fonctionnement de l'Espace Jeune

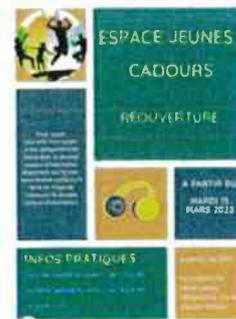
- Tous les mardis et jeudis de 17h à 19h en période scolaire pour de l'aide aux devoirs
- Le mercredi de 12h00 à 18h30 hors vacances
- Le 2<sup>ème</sup> samedi du mois de 14h à 16h en période scolaire

#### Fréquentation :

- Mercredis : 20 à 25 jeunes principalement sur la tranche d'âge CM2-4<sup>ème</sup>
- Vacances scolaires : 20 à 25 jeunes

#### Activités mises en place sur les séances

- Sorties
- Chantiers jeunes
- Loisirs créatifs
- Des projet choisis par les jeunes : comme le Poulailier en lien avec la Msa qui a reçu le 1<sup>er</sup> prix en 2019, projet manga, bibliothèque de rue, petite restauration de patrimoine
- Des liens avec le Centre de loisirs Le Castéra
- Une junior association « Les Jeunes Ours »





FOCUS : La Maison Des Jeunes et le CMEJ de Merville

Activités mises en place et projets phares

- Les chantiers dans le cadre du dispositif « Ville Vie Vacances »
- Diverses sorties (patinoire, théâtre, musée et bien d'autres)
- Des activités artistiques et notamment musicales avec le studio de la MDJ
- Des rencontres avec les jeunes issus de l'intercommunalité
- Des séjours de vacances

Fonctionnement de l'Espace Jeune

- La fréquentation de la structure est gratuite à l'année (adhésion de 10 euros), c'est principalement la tranche d'âge 11-14 ans qui la fréquente.
- Entre 20 et 25 enfants réguliers
- En période scolaire : Ouverture les mardis, jeudis, vendredis de 17h30 à 19h30, les mercredis de 14h30 à 19h30 et les samedis de 14h30 à 18h30. Ouverture en soirée tous les vendredis : 20h30 à 23h30
- En période de vacances scolaires : période rythmée par les chantiers réalisés dans le cadre du dispositif « Villes Vie Vacances »



La Maison des Jeunes

La maison des jeunes de Merville se situe à côté du groupe scolaire et accueille les jeunes de 11 ans à 18 ans. Dotée d'une cuisine toute équipée, d'un studio musique et de divers équipements (table de ping-pong, baby foot, télé, internet etc.), elle est un lieu de vie et de loisirs pour les jeunes mervillois. Des animateurs sont responsables de la Maison des Jeunes et proposent de nombreux projets et sorties.

Le CMEJ

Créé en 1997, une dizaine d'enfants et de jeunes sont élus pour un mandat de 2 ans. Par l'intermédiaire de leurs camarades élus les enfants de Merville participent à l'élaboration et à la réalisation des projets de la commune. Une fois par mois les élus se réunissent en « commissions » pour mettre au point des projets. Des élus et animatrices sont disponibles pour aider les enfants à la réalisation de leurs projets. Trois fois par an le CEMJ se réunit en assemblée plénière pour prendre des décisions.



FOCUS : La Maison des Jeunes et de la Culture de Le Burgaud

Fonctionnement de l'Espace Jeune

- Dans le domaine artistique, des cours individuels sont disponibles (guitare, piano, du chant ainsi que des cours de théâtre pour enfants et ados, peinture sur sable)
- Afin d'essayer d'amener la culture jusque dans les communes rurales, la MJC propose un spectacle de théâtre pour tout public par an, organise un gala de danse avec les élèves de chaque section danse.
- Dans le domaine de la solidarité, la MJC est à l'initiative de Burgauthon, manifestation inter-associative dans le cadre du Téléthon
- Les jeunes ados et plus grands peuvent se retrouver deux fois par mois à la MJC pour des soirées à thèmes dans leur espace nommé Espace Jeunes

La maison des jeunes et de la culture est une association existante depuis 43 ans et qui est affiliée à la Fédération Départementale et Régionale des MJC; Sa vocation est de « permettre à tous et en particulier aux jeunes d'accéder aux loisirs, à l'éducation et à la culture ». La MJC est gérée uniquement par des bénévoles qui font appels à des professionnels pour dispenser les divers cours.

Activités mises en place et projets phares

- Danse modern jazz pour enfants et ados,
- multisport pour les enfants de 3 à 6 ans,
- du basket pour les enfants de 8 à 11 ans,
- de la capoeira pour les enfants et adultes,
- de l'aérobic à partir de 14 ans
- Du yoga, pilâtes, badminton loisirs pour les ados et adultes
- Marche nordique le samedi toutes les deux semaines, aux environs de la communes
- Le premier lundi de chaque vacances scolaire, la MJC propose aux enfants et ados une sortie sportive, découverte ou culturelle (patinoire, théâtre, cirque, musées...)



## La scolarité des jeunes de 11 à 17 ans du territoire



Sur 559 répondants, 28% sont parents d'au moins un enfant âgé entre 11 et 17 ans, (soit 159 répondants). Parmi eux, 79% sont parents de collégien (soit 123 répondants), 33% sont parents de lycéens (soit 51 répondants), 3% sont parents d'apprenti (soit 3 répondants) et 2% sont parents d'étudiants (soit 3 répondants)



### Les communes de scolarisation des 11-17 ans

Sur 164 réponses :

Etablissement scolaire	Pourcentage
Autre	49%
Collège de Cadours	46%
Collège de Grenade	12%
Lycée agricole situé à Ondes	2%

De nombreux établissements scolaires à proximité mais hors du territoire de la Communauté des Hauts-Tolosans accueillent les élèves de cette intercommunalité, notamment à partir du lycée puisque le territoire ne dispose pas de lycée général (seul un lycée agricole sur Ondes)

Q 57 à 59

### Les communes de scolarisation hors du territoire :

- Seilh
- Blagnac
- Toulouse
- Mirande
- Isle-Jourdain
- Lomagne
- Castelnaudary
- Montauban
- Colomiers
- Donnéville
- Pibrac
- Tournefeuille
- Auch
- Cologne
- Fronton



## L'accompagnement scolaire des jeunes de 11 à 17 ans



Sur 155 répondants, uniquement 14% indiquent que leur enfant bénéficie d'un service de soutien scolaire (soit 22 répondants)

### Les raisons pour lesquelles 89% des répondants ne bénéficient pas d'un service de soutien scolaire :

Commune	Pourcentage
Votre enfant n'en a pas besoin	73%
Ce service n'existe pas	17%
Vous ne savez pas où vous adresser	10%
Le coût est trop important (si le service est payant)	7%
Vous ne pouvez pas assurer les déplacements	6%
Les horaires proposés sont inadaptés par rapport à vos contraintes	5%
Le soutien proposé aux adolescents ne vous convient pas	3%

### Les acteurs proposant ce soutien sur le territoire

- Professeur particulier (professionnel extérieur, étudiants)
- Au collège
- Société privée (Anacours, Complétude)
- MDPH
- ULIS
- SESSAD

17% des répondants n'utilisent pas de service de soutien scolaire car il n'existe pas. Cette raison ressort sur les communes de Brignemont, Cadours, Caubiac, Cox, Daux, Grenade, Launac, Le Castéra, Le Grès, Merville, Montaigut et Saint Paul.

10% ne savent pas où s'adresser pour avoir accès à ce service. Cette remarque apparaît sur les communes de Cadours, Grenade, Garac, Larra, Le Castéra, Merville, Saint Paul et Thil

Q 60 à 62


**Les sujets préoccupants la jeunesse et les services à leur disposition**

**Q 63** Les sujets préoccupant la jeunesse (sur 612 réponses):

Internet, les réseaux sociaux, les jeux vidéo	67%
La scolarité, les études, la formation professionnelle	66%
Leur autonomie (pour se déplacer, accéder aux ressources locales qui peuvent les intéresser)	65%
Leur bonheur, développement et épanouissement	44%
La socialisation (échanges/activités avec d'autres ados)	42%
Les addictions (alcool, tabac, drogues...) et les conduites à risque)	41%
Les relations au sein de leur familles	23%
La santé	15%

**Q 68** Sur 33 répondants, 79% sont satisfaits par ces services (pouvoir pratiquer une activité sportive sur place, animations et encadrants de qualité portant un réel intérêt à la jeunesse du territoire)

21% des répondants sont cependant insatisfaits et expriment les raisons suivantes :

**L'Espace Jeunes de Cadours** : Besoin d'un espace jeunes accompagnant les projets des adolescents plus qu'un ALSH qui propose des activités trop cadrées, utilisation du téléphone et réseaux sociaux sur ces temps, horaires limités, gestion (mode d'inscription, tarification) peu satisfaisante

**La Maison des Jeunes de Merville** : Des locaux inadaptes (préfabriqués), pas assez de personnes et manque de moyens

Les services/réseau de solidarité que les parents utilisent pour leur enfant (sur 208 réponses) **Q 65**

La famille	42%
Aucun	42%
Les amis et les voisins	26%
Un accueil de loisir ALSH pré-ados 11-15 ans	9%
Autre : le PIJ et la Maison des Jeunes de Merville	5%
Un association	4%
Un accueil ado 15-17 ans	3%

**Q 66 et 67**

Sur les 9% des répondants qui ont indiqué que leur enfant fréquente un accueil pré-ados 11-15 ans, 11 ont précisé la structure : espace jeunes de Cadours. Cet espace est fréquenté par des jeunes des communes de Brignemont, Cadours, Caubiac, Le Grès Le Burgaud.

Sur les 3% des répondants qui ont indiqué que leur enfant fréquente un accueil ados 15-17 ans, il s'agit de l'espace jeunes de Cadours et la Maison des jeunes de Merville.

Sur 154 répondants, 88% ne connaissent pas les services proposés par le Point Information Jeunesse situé à Grenade

**Q 64**

167


**L'offre de loisirs pour les 11 à 17 sur le territoire**

**Q 69** Sur 150 répondants, 79% indiquent que leur enfant pratique une activité extrascolaire régulière (culturelle, sportive, de loisir etc.)

Les raisons pour lesquelles 21% ne pratiquent pas d'activité

Les horaires ne conviennent pas	50%
Les activités sont mal desservies en transport	32%
Votre enfant ne veut pas pratiquer d'activité	32%
Les coûts sont trop élevés	26%
L'activité que voulait pratiquer votre enfant n'existe pas à proximité de votre domicile	26%
Vous n'avez pas été suffisamment informé sur l'offre existante	12%
Autre	12%
C'était complet	3%

Les autres raisons exprimées par les répondants :

- Les arrivées en cours d'année
- Trop peu de transport en commun (type bus) pour se rendre sur Toulouse et un budget essence conséquent pour amener les enfants à leurs activités

Les moyens de transport utilisés pour les temps libres

Voiture avec mon conjoint ou moi-même	89%
Voiture avec d'autres passagers (covoiturage)	35%
Déplacements à pied	22%
Vélo	19%
Transport en commun	12%
Moto ou scooter	8%
Train	1,3%

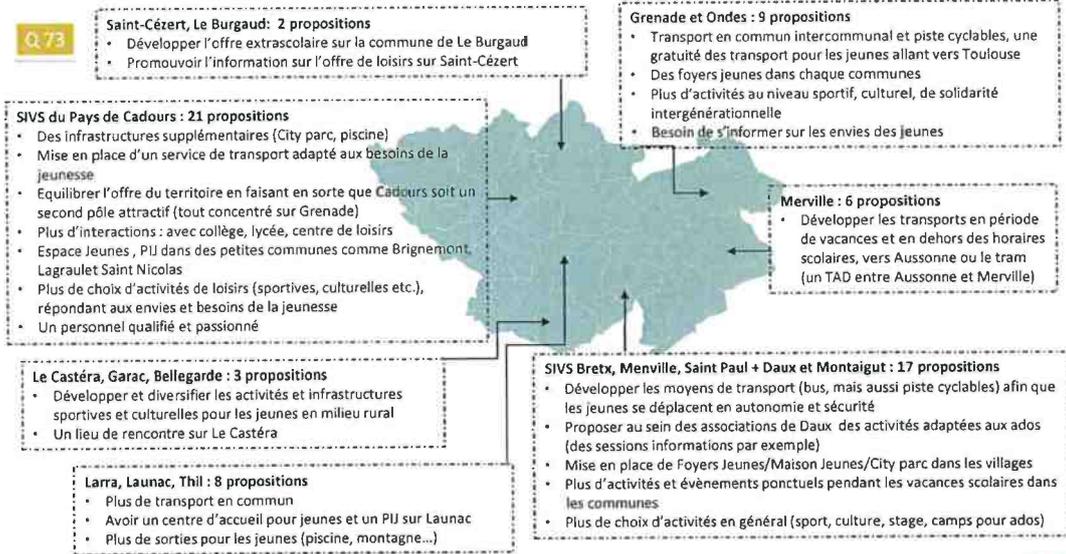


Sur 145 répondants, 74% trouvent que l'offre jeunesse présente sur le territoire de la Communauté des communes des Hauts Tolosans est insuffisante pour les collégiens et lycéens. 68 répondants ont exprimé des propositions d'amélioration.

**Q 69 à 72**



Les propositions d'amélioration de l'offre pour les 11-17 ans (68 propositions)



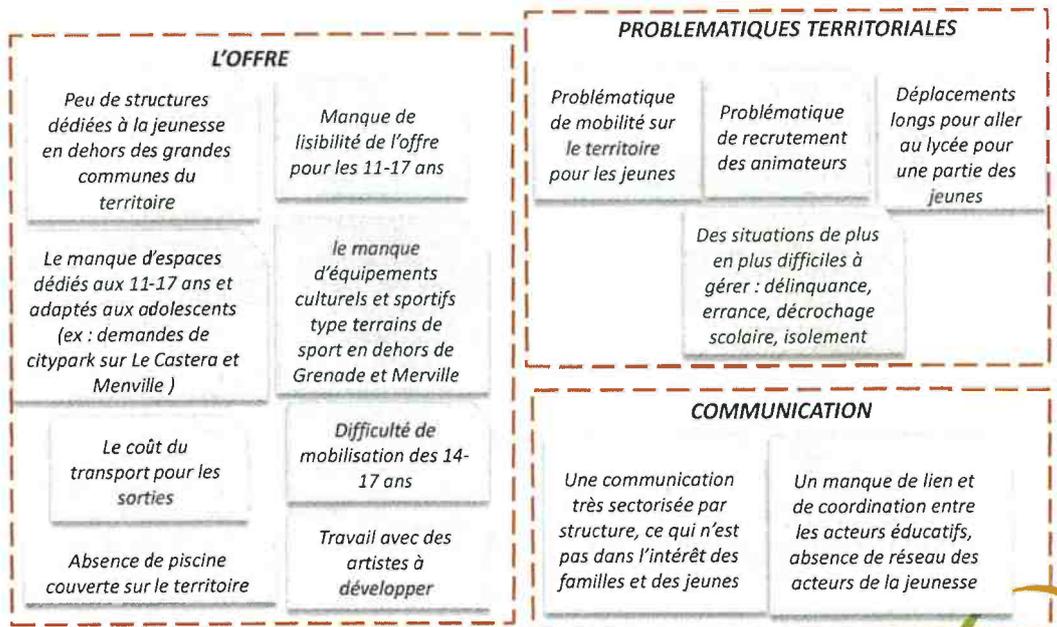
ANALYSE DE L'OFFRE EXISTANTE ET DES BESOINS

CE QUI EXISTE, CE QUI FONCTIONNE, LES OPPORTUNITÉS





LES BESOINS ET PROBLEMATIQUES REPÉRÉS, LES MENACES



171





ANALYSE DE L'OFFRE EXISTANTE ET DES BESOINS

AFOM JEUNESSE



Jeunesse

- Deux collèges sur le territoire
- Présence de structures diversifiées type Maison Jeunes, CMJ, Centre de Loisirs, PU, CLAS sur le territoire, qui sont bien identifiées et actives
- Un secteur associatif dynamique et proposant des activités culturelles et sportives pour les jeunes
- Des communes à l'écoute des besoins des jeunes et de leurs propositions, qui donnent parfois lieu à des chantiers jeunes
- Pas de demande particulière pour des accueil de jeunes plus âgés

- Un nombre croissant de jeunes parmi la population
- Propositions aux jeunes de 17 ans d'un contrat C3E pour aider le personnel encadrant au centre de loisir de Cadours
- Des projets de mutualisation (de complexes sportifs par exemple) pourraient créer des dynamiques
- Développer les formations BAFA sur le territoire en internat
- Centre de Bouconne : des séjours hors territoire qui vont se développer

- Des trajets longs pour se rendre dans les lycées situés hors du territoire
- Des demandes régulières qui remontent pour du soutien scolaire, mais une organisation à trouver
- Des structures présentes sur les plus grandes communes du territoire, créant une disparité géographique et des difficultés de mobilité pour s'y rendre
- Un manque d'espace de rencontres sur les petites communes
- Peu d'équipements sportifs et culturels
- Difficultés à embaucher des animateurs

- Problématique de mobilité des jeunes qui pose la question de l'accès équitable aux services
- Problématique de recrutement des animateurs
- Des situations difficiles à gérer (petite délinquance, errance, décrochage scolaire, isolement)
- Manque de lisibilité de l'offre jeunesse
- Une communication très sectorisée par structure, qui ne va pas dans l'intérêt des familles et des jeunes
- Un manque de lien, coordination entre les différents acteurs jeunesse (éducatif, professionnels). Absence d'un réseau des acteurs



ANALYSE DE L'OFFRE EXISTANTE ET DES BESOINS

SYNTHESE DES BESOINS ET PRIORITES

Synthèse des besoins exprimés	Entretiens	Habitants	Comité élargi
L'accès à l'offre sportive et culturelle pour l'ensemble des jeunes du territoire en réfléchissant par exemple au développement d'un type d'offre différent pour les petites communes qui ne peuvent pas avoir de grands équipements sportifs ou culturels	✓	✓	✓
Le développement de l'autonomie des jeunes, en matière notamment de mobilité pour les jeunes des petites communes et les coopérations à envisager sur la thématique mobilité des jeunes	✓	✓	✓
L'information et l'accompagnement à l'émergence de projets, la participation des jeunes à la vie associative et locale	✓	✓	✓
La difficulté de recrutement des animateurs : occupation ou vrai métier ?, la revalorisation du parcours d'évolution des animateurs (formation, progression etc) sur le territoire	✓	✓	
Le développement de structures dédiées spécifiquement aux 14-17 ans afin qu'ils soient acteurs de la vie locale (centre de loisirs ? Maison des jeunes ? Junior association ?)	✓	✓	
Le maillage des structures jeunesse sur le territoire et les axes de travail à développer avec Toulouse	✓	✓	
La mise en place de passerelle du collège au lycée pour la continuité de parcours des jeunes sur le territoire			✓
La réalisation d'une enquête auprès des jeunes pour les écouter et objectiver leurs besoins			✓
L'accompagnement des 17-25 ans dans leur projet de vie, sur leurs droits et dans leurs démarches			✓
La prévention de la délinquance (petite délinquance, destruction, casse des écoles, trafic de stupéfiants)			✓



THEME D. Parentalité

- Le point de vue des habitants



Les principales difficultés rencontrées par les parents du territoire



497 répondants ont répondu à la question portant sur les principales difficultés rencontrées en tant que parents sur le territoire de la Communauté des communes des Hauts Tolosans.

Les difficultés à la parentalité sur le territoire :

Assurer les déplacements	38%
Aucune difficulté	28%
Trouver une solution d'accueil, des propositions d'activités pour vos enfants, à proximité de votre domicile	27%
Le coût des services d'accueils ou des activités	20%
Les horaires des services et d'accueils peu adaptés	16%
Des questionnements sur le développement et sur l'éducation de mon/mes enfant(s)	14%
Obtenir une Place en accueil de loisirs pour votre enfant	8%
Je n'ai pas d'enfants	7%
Autre(s) difficulté(s)	5%

Les autres difficultés évoquées par les répondants :

- Le manque de professionnels de santé spécialistes en enfance et petite enfance (orthophonistes, orthoptiste, psychologues, psychiatres...) et des délais longs
- Difficultés à jongler entre les demandes des enfants, leurs activités, leur scolarité, le travail et la vie personnelle
- La prise en charge de certains besoins spécifiques des enfants (comme le diabète)
- Des difficultés à trouver des modes d'accueil pendant les vacances scolaires
- Difficultés et inquiétudes pour trouver les modes de garde pour les futures naissances et pour les enfants qui s'apprête à rentrer à l'école
- Des difficultés rencontrées par les parents sur le côté administratif



Les réponses et conseils pour faire face à ces difficultés



Les lieux et acteurs auprès desquels les parents trouvent leurs réponses (639 réponses)

L'entourage amical ou familial	47%
Je n'ai pas connaissance de lieu ou personnes ressources sur le sujet	28%
Autres parents	25%
Professionnels de santé	13%
Professionnels des écoles	13%
Professionnels de la petite enfance du territoire (crèche, RAM, AMA...)	10%
Professionnels de l'accueil de loisirs	8%
Autres	7%
Le Centre social situé à Merville ou Grenade	2%
La Halte Garderie	2%
Assistant social ou éducateur	1%
Le LAEP	1%

**Les professionnels de santé :** orthophoniste, orthoptiste, ostéopathe, pharmacien, médecin, psychomotricien, psychologue, ergothérapie, kinésio

Les associations : PMI, CMPP de Grenade, Familia31, Périscol

Les autres moyens utilisés par 7% des répondants :

- Internet, sites web et Forum
- Livres
- La Mairie
- Des Associations
- Maison Des Solidarités de Cadours

Sur 446 répondants, 26% auraient besoin d'être mieux informés sur les ressources mobilisables pour faciliter l'accueil et l'accompagnement d'un enfant en situation de handicap ou aux besoins spécifiques

Q 75 à 77



MISSION D'ASSISTANCE A MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR L'ÉLABORATION DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) POUR LE TERRITOIRE DES HAUTS TOLOSANS

177



Pour les accompagner dans leurs questionnements, les parents seraient intéressés par :

Q 78

Une ressource numérique permettant de trouver des réponses adaptées aux besoins de vos enfants	72%
Un lieu d'information	49%
Des temps d'échanges avec des professionnels	29%
Des consultations individuelles avec un professionnel	22%
Des temps d'échange avec d'autres parents	21%
Autre	2%

Les autres moyens d'accompagnement évoqués par les répondants :

- Développer un réseau relationnel avec des parents vivants les mêmes problématiques et pouvoir se rendre des services (garde ponctuelle par exemple)
- Faciliter le covoiturage au sein des associations entre école et activités périscolaires
- Un lieu ressource pour les parents (quelque soit l'âge de l'enfant) qui regrouperait divers professionnels (PMI, permanence maison des ados, éducateurs, animateurs...)
- Du soutien psychologique
- De l'aide et des réponses pour les accompagnant de personnes en situation de handicap



MISSION D'ASSISTANCE A MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR L'ÉLABORATION DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) POUR LE TERRITOIRE DES HAUTS TOLOSANS

178



**THEME E. Animation de la vie sociale**

- Chiffre clés
- Les dynamiques territoriales et principaux intervenants
- Le point de vue des acteurs
- Le point de vue des habitants
- Synthèse des besoins et principaux enjeux



DIAGNOSTIC SOCIO-DEMOGRAPHIQUE  
ZOOM CADRE DE VIE ET VIE SOCIALE

Un territoire bien pourvu en équipements culturels et sportifs dits de proximité mais moins bien pourvu en termes d'équipements de gammes intermédiaires

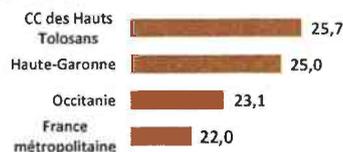
Densité des équipements sportifs et culturels pour 10 000 habitants *Source : Insee, BPE 2020 - 2020*



- Nombre d'associations enregistrées au RNA au 1<sup>er</sup> janvier 2021 : 733 soit un ratio de 2,9 associations pour 100 habitants, même taux qu'en Haute-Garonne, contre 2,5 pour la France Métropolitaine.
- 30 associations créées par an en moyenne de 2012 à 2020.

Licenciés sportifs pour 100 habitants

*Source : Recensement des licences et clubs sportifs / Injep - Meos - 2018*





Une offre de soins moins importante qu'aux autres échelles de comparaison

Taux d'équipement en professionnels de santé pour 10 000 habitants

Source : Base Permanente des Equipements, 2020

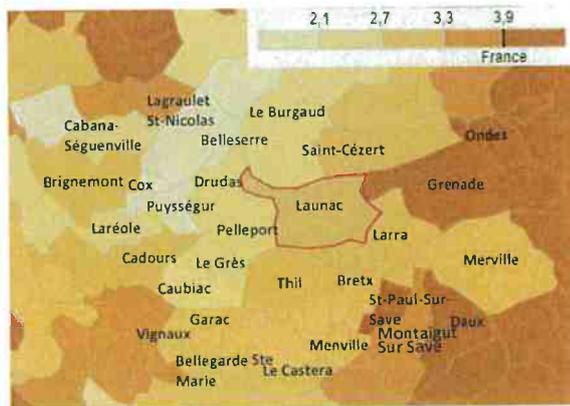
	Médecin généraliste	Spécialistes	Autres professions	Chirurgiens-dentistes	Pharmaciens
CC des Hauts-Tolosans	6,5	3,2	43,6	5,9	1,8
Haute-Garonne	10,7	10,3	57,6	8,6	2,9
Occitanie	10,3	8,3	56,9	7,0	3,5
France	9,0	7,2	39,6	5,8	3,2

En France, la population a accès en moyenne 3,9 consultations par an chez le médecin généraliste contre 3,4 consultations dans les Hauts Tolosans et 5,1 à Toulouse Métropole.

Les professions médicales Source : Base Permanente des Equipements, 2020



Accessibilité potentielle localisée\* (APL) aux médecins généralistes



Source : SNIR-AM 2018, EGB 2018, CHAM-TS : populations par sexe et âge, distance METRIC, INSEE, traitements DREES - 2018

\*Indicateur local qui tient compte de l'offre et de la demande issue des territoires. Calculé à partir de l'échelle communale, l'APL met en évidence des disparités d'offre de soins. Il compte du niveau d'activité des professionnels en exercice ainsi que de la structure par âge de la population qui influence les besoins de soins. L'APL prend aussi en compte dans son calcul : un recours dégressif avec la distance entre 0 et 20 minutes, le nombre de consultations et visites réalisées sur une année.

<https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/accessibilite-potentielle-localisee-apl-aux-medecins-generalistes-de-moins-de-65-ans>



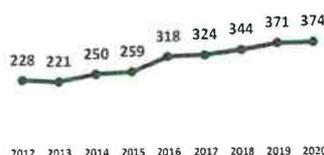
Un nombre plus important de bénéficiaires de l'AAEH sur le territoire qu'à l'échelle régionale et nationale

Le nombre de bénéficiaires de l'AAH passe de 228 à 374 entre 2012 et 2020 soit 5,8% des allocataires CAF sur le territoire contre 9,4% au niveau départemental et 8,3% au niveau national.

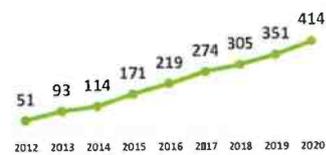
Le nombre de bénéficiaires de l'AAEH est passé de 51 en 2012 à 414 en 2020.

Un nombre élevé de bénéficiaires de prestations handicap ou en augmentation peut simplement être lié à un meilleur repérage de ces derniers.

Les bénéficiaires de l'AAH Source : caf.data 2012-2020

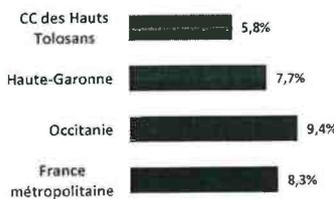


Les bénéficiaires de l'AAEH Source : caf.data 2012-2020

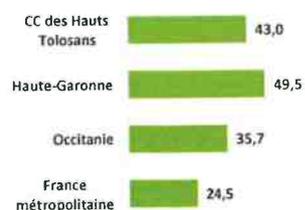


Part des allocataires CAF bénéficiaires de l'AAH\*

Source : CAF 2020



Nombre de bénéficiaires de l'AAEH\* pour 1000 moins de 20 ans





## DIAGNOSTIC SOCIO-DEMOGRAPHIQUE ZOOM CADRE DE VIE ET VIE SOCIALE

### Les structures existantes sur le territoire



-  CCAS
-  CS
-  Foyer Rural
-  Permanences du Foyer Rural



Les CCAS des communes de Grenade et Merville gèrent des centres sociaux, structures d'animation de la vie sociale co-financées par la Caf.

#### Autres acteurs présents sur le département :

- Les Maisons des Solidarités du Conseil Départementale (Colomiers et Blagnac)
- La MDPH (Toulouse)



## DIAGNOSTIC SOCIO-DEMOGRAPHIQUE

### ANALYSE DE L'OFFRE EXISTANTE

#### FOCUS : Le CCAS de Grenade-sur-Garonne

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) Etablissement public communal créé par la loi du 29 novembre 1953. Ses missions sont définies dans le cadre du Code de l'Action Sociale et des Familles : « le CCAS anime une action sociale de prévention et de développement social dans la Commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées »



#### Des services pour tous les habitants

- Informations sur les droits sociaux : prestations de la CAF, aide au logement, droits sécurité sociale et complémentaires santé, gratuité des transports, aide juridictionnelle, demande de retraite,...
- Le CCAS met à disposition les formulaires, aide à la constitution de ces dossiers par les travailleurs sociaux, aide au dépôt des demandes de logement HLM, conseils budget, Point numérique, aide alimentaire, vestiaire VET'ECHANGE, des jardins familiaux

#### Des Permanences Juridiques gratuites

- Organisées sous l'égide du Conseil Départemental de l'Accès au Droit de la Haute-Garonne (CDAD), elles s'adressent à toute personne confrontée à des difficultés nécessitant une consultation auprès d'un professionnel du droit. Les permanences juridiques sont assurées par des avocats qui renseignent sur les droits et obligations, et orientent les personnes dans leurs démarches. Les permanences juridiques se tiennent sur rendez-vous, le 3ème mercredi du mois de 14h à 17h.

#### Des services pour les personnes sans domicile

- Domiciliation postale : adresse postale au CCAS et réception du courrier
- Hébergement d'urgence : orientation vers les centres d'hébergement
- Point douche : mise à disposition d'un espace douche et point laverie

#### Des services pour les personnes handicapées

- Dossier auprès de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) formulaires et aide à la constitution des demandes Constitution des dossiers d'aide sociale



DIAGNOSTIC SOCIO-DEMOGRAPHIQUE  
ANALYSE DE L'OFFRE EXISTANTE  
FOCUS : Le Centre Social de Grenade

Le Centre Social de Grenade est situé sur la commune par le CCAS. Son rayonnement est limité à la commune. Les adhérentes peuvent venir de communes extérieures (Tarif modulable par rapport à Grenade). Sa gouvernance est liée au CCAS et son CA mais également du Centre social (gouvernance partagée). Au total, on compte 8 agents (CCAS/CS mutualisé) avec 4/5 équivalent temps plein. (2 agents d'entretien) + 5 intervenants réguliers.

Les Activités proposées par le CS

Activités manuelles (coutures, broderie, tricot), ateliers créatifs, ateliers numériques, ateliers en lien avec les activités physiques, activités thématiques sur le développement durable, volet famille (parents-enfants) cuisine, jeux en partenariat avec la ludothèque, cycle de conférences, larges activités, prévention sénior.

Partenaires

- Partenaires institutionnels : actions avec la commune, la CAF, Services médico-sociaux (CAF, MSA, CPAM) /
- Partenaire financeur : appel à projet (CD, Haute-Garonne Numérique, ...)
- Lien avec les structures municipales ou pas, sur la famille au sens large (sports, jeunesse...)
- Associations en lien avec la parentalité et/ou des intervenants.

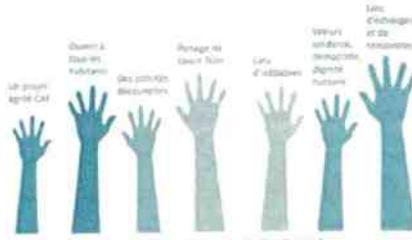
Public ciblé

- Globalement tout public, avec des activités spécifiques.
- Toutefois, une tendance général de la fréquentation des sénior.
- Les horaires ne permettaient pas avant de toucher les actifs. (Maintenant organisation d'événements en soirée comme des conférences par exemple)



DIAGNOSTIC SOCIO-DEMOGRAPHIQUE  
ANALYSE DE L'OFFRE EXISTANTE  
FOCUS : Le Centre Social de Merville

Le CS agréé CAF de Merville est un lieu ouvert à tous les habitants. Lieu d'animation proposant des activités manuelles et créatives, des ateliers cuisines, des sorties, du Qi Gong, des ateliers de prévention santé, des actions ponctuelles pour les adultes, familles, séniors, afin de favoriser les rencontres entre les habitants de la commune de Merville, les échanges de savoir-faire, les moments de détente et convivialité. Le planning des activités régulières est publié sur le site de la commune.



LE CENTRE SOCIAL

**OUVERT A TOUS**

Intergénérationnel

- Sophologie
- Qi Gong
- Nutrition
- Sport adapté
- Atelier prévention
- Informatique
- Jeux et outillage
- Do & youssé
- Cinéma
- Cuisine
- Escapes
- Fêtes locales
- Récitatives
- Culture & Loisir
- Mix génération

2023/2022

Planning hebdomadaire des activités du Centre social

Centre social de Merville | Espace d'animation et polyvalent

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI
MATIN	Atelier familles parents / grand groupe parents de 9h à 11h 10 ateliers avec ateliers de 10h à 11h	Atelier pour tous de 9h à 11h30 Atelier de 11h30 à 13h30 Atelier de 13h30 à 15h30	Atelier seniors de 9h à 11h30 Atelier de 11h30 à 13h30 Atelier de 13h30 à 15h30	Atelier seniors de 9h à 11h30 Atelier de 11h30 à 13h30 Atelier de 13h30 à 15h30	Atelier seniors de 9h à 11h30 Atelier de 11h30 à 13h30 Atelier de 13h30 à 15h30
APRÈS-MIDI	Atelier pour tous de 14h30 à 16h30 Atelier de 16h30 à 18h30 Atelier de 18h30 à 20h30	Atelier pour tous de 14h30 à 16h30 Atelier de 16h30 à 18h30 Atelier de 18h30 à 20h30	Atelier pour tous de 14h30 à 16h30 Atelier de 16h30 à 18h30 Atelier de 18h30 à 20h30	Atelier pour tous de 14h30 à 16h30 Atelier de 16h30 à 18h30 Atelier de 18h30 à 20h30	Atelier pour tous de 14h30 à 16h30 Atelier de 16h30 à 18h30 Atelier de 18h30 à 20h30

EL PLUS encore!

Adhésions

- Adhésion à l'année pour les habitants de Merville entre 6 et 10 euros
- La contribution pour des personnes extérieures se fait en fonction des places disponibles et coûte 12 euros



## DIAGNOSTIC MULTITHÉMATIQUES

### ANALYSE DE L'OFFRE EXISTANTE

#### FOCUS : Le CCAS de Merville

Le CCAS est un lieu d'écoute et de soutien des personnes rencontrant des difficultés sociales. Il informe et accompagne dans différentes démarches administratives : informations sur les droits sociaux, l'élaboration de dossiers de demande d'aide sociale et d'aide financière. C'est aussi un lieu d'orientation vers des professionnels ou des organismes adaptés et de prévention.



#### Des services pour tous les habitants

- Le Centre Social, agréé CAF
- L'accompagnement social individuel
- Le service de portage de raps à domicile
- La distribution alimentaire
- L'aide sociale (aide hébergement, aide ménagère)
- Le point d'accès numérique
- Les jardins familiaux

#### Actions et aides sociales

- Domiciliation : obtention d'une adresse postale pour les personnes sans résidence stable (SRS) ayant une attache avec la ville de Merville
- Aides aux demandes administratives dans le cadre de l'accès aux droits : santé, maintien à domicile (dossiers APA, aide à domicile...), handicap (demandes MDPH, cartes d'invalidité, reconnaissance du travailleur handicapé...), logement, information et aide à la mise sous protection juridique des majeurs vulnérables, le budget.
- Aide alimentaire

#### Permanences des partenaires du CCAS

- La Mission Locale Haute-Garonne le mercredi et le jeudi en alternance pour accompagner les 16-25 ans qui sont sortis du système scolaire sur des thématiques variées (l'emploi, la formation, la mobilité, la santé et le logement)
- L'association Ma Commune Ma Santé
- Assistante sociale de la CAF

#### Le Centre Social agréé Caf

Le CS est un lieu ouvert à tous les habitants. C'est un lieu d'animation avec des activités manuelles et créatives, des ateliers cuisine, des sorties, des ateliers de prévention-santé, des actions ponctuelles pour les adultes, familles, seniors afin de favoriser les rencontres entre les habitants de la commune, les moments de détente et convivialité mais aussi d'initiatives des adhérents et de partage de savoirs et savoir-faire



## DIAGNOSTIC MULTITHÉMATIQUES

### ANALYSE DE L'OFFRE EXISTANTE

#### FOCUS : Les Foyers Ruraux

Le Foyer Rural est un interlocuteur idéal pour une commune. Il peut regrouper en son sein l'ensemble des activités communales. Souple, il peut s'adapter aux contraintes et problématiques territoriales. Ce peut être aussi un rassemblement d'association locales.

Un cinéma, un café associatif, un espace de vie sociale, un lieu d'échanges et d'ateliers... C'est un espace d'initiatives géré et animé par des bénévoles engagés, il contribue à la construction de solidarités. Les valeurs partagées sont fondées sur le respect, la tolérance, la solidarité et la laïcité.

#### Le Projet Associatif

- Faire vivre l'art et la culture
- Susciter, promouvoir, développer et exercer des activités de temps libre (récréatives, culturelles, sportives)
- Cultiver la proximité : porter des activités et des actions de nature à associer tous les habitants
- Développer et promouvoir l'éducation populaire
- S'ouvrir au monde
- Faire perdurer l'engagement bénévole
- Créer du lien, faire du réseau, co-construire

#### Plan d'action de l'association

- Consolider et promouvoir notre identité
- Participer à la vie de la cité
- Soutenir, accompagner et développer la vie associative
- Valoriser et promouvoir les actions
- Evaluer les actions menées pour s'améliorer

Le Foyer Rural de Grenade existe depuis 1965. l'association se situe dans un bâtiment municipal financé par le ministère de l'agriculture et est gérée par des bénévoles. Il comptait 500 adhérents avant le covid et environnant 300 aujourd'hui. Itinérant sur les Hauts Tolosans, il réalise des permanences sur Cadours, Saint-Paul et Daux pour la ludothèque en partenariat avec les médiathèques.

#### Le Projet Educatif

- Accompagner l'individu dans sa construction
- Développer les logiques de solidarité et de coopération, donner le goût du collectif, encourager l'autonomie et la responsabilisation, susciter et accompagner la prise e parole
- Développer la créativité, accompagner l'engagement, valoriser les apprentissages, ouvrir aux évolutions
- S'inscrire dans une logique de co-éducation, viser la qualité éducative, promouvoir le caractère éducatif des actions, cultiver l'ouverture au monde
- S'ouvrir à la différence, prendre conscience de notre environnement, se rencontrer, encourager les aventures collectives



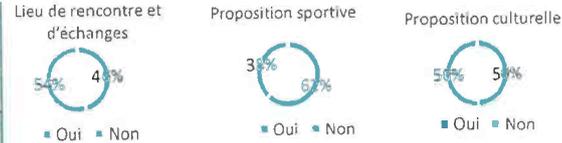
Sur 496 répondants, 88% ont accepté de répondre à 8 questions complémentaires concernant le cadre de vie et la vie locale sur le territoire (soit 437 répondants). Les répondants ont indiqué leur utilisation des espaces publics et les manques qu'ils ressentent sur leur commune ou à proximité.

L'utilisation des espaces publics (337 répondants) :

	Jamais	Rarement	Souvent	J'aimerais mais je n'y ai pas accès
Espace de jeux enfants	15%	29%	53%	3%
City park	28%	37%	30%	6%
Terrain de sports	31%	33%	29%	7%
Aire de fitness	61%	20%	7%	13%
Boulodrome	70%	23%	5%	2%
Terrain de sports	39%	29%	27%	6%

Q79 à 81

A la question « En habitant les Hauts Tolosans, est-ce que vous trouvez ce qu'il vous faut en termes de », les habitants répondent :



Les manques ressentis	Pourcentage
Restaurant, bar, café	50%
Commerce de proximité	38%
Un équipement sportif	27%
Une salle à disposition pour proposer/réaliser des activités	25%
Une ludothèque	19%
Des permanences (emploi-formation, impôts, assistantes sociales, mission locale...)	19%
Une médiathèque	14%
Je ne ressens aucun manque	14%
Une bibliothèque	6%

Q83



Q82

179 répondants ont exprimé les manques qu'ils ressentent sur leur commune et ont formulé des recommandations

Saint-Cézer, Le Burgaud : 4 propositions

- Un guide sur l'histoire et l'architecture des villes et villages du territoire
- Une piscine couverte sur Le Burgaud
- Développer l'offre culturelle, avec une programmation s'adressant à la jeunesse (pour qu'ils puissent utiliser leur Pass culture localement)

SIVS du Pays de Cadours : 51 propositions

- Des structures dans chaque commune (et pas seulement sur Cadours)
- Infrastructures : Cinéma, salle de spectacle, Piscine, Skate Parc, pistes cyclables, chemin de santé
- Développer la proposition culturelle, sportive et les événements (spectacles, concerts, animations, portes ouvertes) avec un plus large choix d'horaires
- Communication et information sur les événements (plateforme d'information)
- Un manque d'animations adaptées aux enfants (3-6 ans)
- Des événements communaux pour promouvoir le lien social

Le Castéra, Garac, Bellegarde : 5 propositions

- Développer des infrastructures sportives sur Garac
- Plus d'activités accessibles à la petite enfance
- Des lieux d'échanges et de proximité pour les familles
- Salle de sport, terrain synthétique sur Le Castéra

Larra, Launac, Thil : 30 propositions

- Activités adaptées aux horaires des travailleurs
- Développer l'offre culturelle, sportive et la communication sur les informations
- Développer les activités pour les tout petits (1-2 ans)
- Un gymnase, et de l'éducation musicale sur Larra. Une piscine couverte et un centre social sur Launac. Un bar, une salle de concert, cinéma et théâtre sur Thil
- des lieux de rencontre (type café associatif) tournés vers les familles
- Une mise en commun des idées sur l'ensemble du territoire

Grenade et Ondes : 16 propositions

- Des lieux de rencontre, de solidarité (ciné débat, café culturel associatif)
- Des infrastructures diversifiées, autre que des terrains de foot et rugby, pour faire du sport toute l'année (piscine couverte et terrain synthétique)
- Développer encore plus les rencontres culturelles et sportives

Merville : 22 propositions

- Des activités aux horaires accessibles
- Des lieux d'échanges (café philo) et activités de lien social (visite patrimoine local, rencontre avec des artisans)
- Adapter la programmation culturelle aux enfants (spectacles, cinéma)
- Développer l'offre sportive et culturelle sur la commune pour éviter les déplacements

Daux et Montaigu : 17 propositions

- Des infrastructures sportives fermées (type gymnase) et culturelles (salle de théâtre) ainsi que plus de diversité sportive sur Daux
- Développer les associations sportives, culturelles et de solidarité, avoir une source d'information commune et développer l'offre pour les enfants en bas âge (3 à 6 ans) sur Montaigu

SIVS Brex, Menville, Saint Paul : 34 propositions

- Adapter les horaires des loisirs en fonction des horaires de travail des parents, adapter les propositions en prenant en compte les enfants en bas âge
- Développer des activités tout au long de l'année et diversifier l'offre des activités proposées
- Théâtre, café et restaurant sur Brex. Un gymnase de proximité, des foyers ruraux, une salle de sport couverte et piscine pour Menville. Un centre social, une piscine couverte, ludothèque, gymnase, mur d'escalade pour Saint Paul sur Save
- Développer la communication autour de ces activités



Sur 426 répondants, 63% indiquent qu'ils n'ont aucune difficulté pour réaliser leurs démarches administratives (soit 268 répondants), 29% indiquent rencontrer parfois des difficultés (soit 124 répondants) et 8% disent rencontrer des difficultés (soit 34 répondants)

Les raisons des difficultés rencontrées	Pourcentage
Je n'arrive pas à trouver le bon interlocuteur	54%
L'utilisation/l'accès au numérique (dématérialisation des démarches)	34%
Autres	21%
J'ai des problèmes de mobilité	9%

**29 personnes ont indiqué d'autres raisons :**

- Un manque de personnel
- Les horaires parfois inadaptés aux personnes en activité professionnelle (horaires des administrations et mairies)
- Des délais long pour réaliser certaines démarches, et parfois l'impossibilité de réaliser ces démarches dans leur commune de résidence (papiers d'identité)
- La distance
- Des services numériques parfois insuffisants, une dématérialisation qui rend les démarches complexes (pour les personnes n'ayant pas de numéro de téléphone par exemple), une connexion internet faible
- Des difficultés à la compréhension des CERFA

Q 84 et 85



Sur 419 répondants, 58% accèdent facilement aux services de santé sur le territoire (soit 254 répondants), 42% expriment cependant avoir des difficultés pour accéder à ces services (soit 174 répondants)

Les raisons de ces difficultés d'accès à la santé rencontrées par les habitants du territoire :

Les raisons	Pourcentage
Les délais d'attente pour obtenir un rendez-vous	83%
L'accès à un spécialiste	60%
Autres	12%
La dématérialisation des démarches	6%
J'ai des problèmes de mobilité	4%

**31 personnes ont indiqué d'autres raisons :**

- Certains Médecins généralistes en village refusent des patients pour cause de carnet rempli, empêchant certain habitants de se soigner et compliquant la situation des nouveaux arrivants sur le territoire
- La complexité pour trouver des spécialistes sur le territoire des Hauts Tolosans, posant des problématiques de mobilité et d'accès rapide aux soins (des habitants sont parfois obligés d'aller hors du territoire pour répondre à ces besoins)
- Des délais d'attentes pour avoir un rendez-vous chez un professionnel de santé, des médecins qui ne consultent pas tous les jours

Q 86 et 87



LE POINT DE VUE DES HABITANTS

122 répondants ont fait des suggestions et/ou remarques sur ce qui pourrait être proposé, développé sur le territoire pour améliorer leur vie quotidienne et mieux répondre à leurs besoins

**Saint-Cézer, Le Burgaud : 3 propositions**

- Bénéficier d'un transport type tramway entre Grenade et Beauzelle, des transports en commun réguliers entre le Burgaud et Grenade
- Plus de proximité dans les services (petits commerces, culture, santé)

**Grenade et Ondes : 16 propositions**

- Améliorer l'offre de santé local de proximité (médecins généralistes et spécialistes, créer un centre médical avec différents corps de métier)
- Développer l'offre de transport (piste cyclables, transports en commun)
- Un service administratif avec du temps pour les aînés, mettre en place des demandes APA, les accompagner dans leurs démarches administratives (information sur les aides disponibles par exemple)

**SIVS du Pays de Cadours : 39 propositions**

- Améliorer l'offre locale de soin (plus de médecins généralistes et spécialistes, cabinet médical avec des permanences, retrouver un système de médecin de garde de proximité) en attirant les professionnels de santé, Maisons de Santé
- des pistes cyclables, ralentisseurs et passages piétons dans les villages
- Le tri des déchets (container carton/plastique disponible par quartier par ex)
- Développement des transports en commun

**Menville : 14 propositions**

- Augmenter le nombre de médecins et spécialistes et faire parvenir une liste des spécialistes acceptant les nouveaux patients
- Des trottoirs pour relier le centre de Menville, des pistes cyclables pour rejoindre Bouconne ou les pistes de Mondonville/Cornebarieu
- Une liaison de transport en commun vers Aussonne et Blagnac
- Plus de commerces et de lieux de vie pour ne plus être une ville dortoir

**Le Castéra, Garac, Bellegarde : 7 propositions**

- Favoriser l'installation locale du personnel de santé
- Développer les infrastructures de transport (train, bus ou solution de TAD, pistes cyclables)
- Plus de lieux de rencontres, échanges et de savoir, avec une itinérance
- Points de vente de producteurs locaux

**SIVS Bretx, Menville, Saint Paul : 17 propositions**

- Maison de Santé, plus de médecins/ cabinet médicaux, plus de spécialistes pour les enfants, un CMPP
- Développer les mobilités douces comme les pistes cyclables et chemins et autres infrastructures routières pour avoir accès aux activités et services des autres villages et circuler en sécurité
- Un Foyer Rural
- Un dépôt de pain/ boutique sur Menville
- Poursuivre le développement des marchés pour permettre l'accès aux producteurs locaux

**Larra, Launac, Thil : 16 propositions**

- Améliorer l'accès aux soins en Hauts Tolosans, Maison de Santé
- Continuer à dynamiser les infrastructures pour tenir compte de l'augmentation de la population sur Larra (réparer la voirie, transports en commun, espaces de co-working, pharmacies, café/bar...)
- Une concertation citoyenne au niveau de la communauté des communes
- Plus de communication sur ce qui se fait sur l'ensemble du territoire
- Plus de services publics et de commerces de proximité sur Launac
- Un social truck et des permanences sociales sur les petites communes

**Daux et Montaigt : 11 propositions**

- Améliorer la desserte en transports en communs (entre les communes, mais aussi de ramassage scolaire), les trottoirs et pistes cyclables sur Daux pour se déplacer en sécurité
- Améliorer l'offre de santé de proximité, plus de Maison de Santé
- Arranger les bords de Save pour pouvoir s'y promener, sécuriser le Centre de Montaigt sur Save (feu rouge, ralentisseurs)



ANALYSE DE L'OFFRE EXISTANTE ET DES BESOINS

LE POINT DE VUE DES ACTEURS : NUAGE DE MOTS ENJEUX ET BESOINS THEMATIQUE JEUNESSE





VIE LOCALE, CADRE DE VIE

- Une vie associative dynamique sur les communes, avec de nombreux clubs sportifs, des comités des fêtes
- Des CCAS sur les communes qui maillent le territoire
- Présence du Foyer rural comptant plus de 300 adhérents
- Portage de repas aux aînés à domicile via un titulaire du marché cantine sur certaines communes
- De structures travaillant en itinérance (ludothèque, Foyer rural) sur le territoire

- Des projets en cours (commerces de proximité et cabinet médical sur Thil, café associatif sur Montaigut, projet d'EVS porté par le SIVS de Cadours, salle culturelle sur Launac
- Des initiatives de vie sociale sur le territoire
- Penser le triptyque école, associations, commerçants sur les communes
- Question du handicap qui reste intégrée dans le cadre du droit commun avec la vigilance de s'adapter
- Volonté du CS de s'ouvrir et se déplacer pour faire connaître ses services

- Des communes qui n'ont pas de tiers lieux
- Des communes qui ont très peu de commerces (voire pas du tout)
- Des communes où le tissu associatif est faible
- Un développement à approfondir sur les activités en direction des familles
- Très peu de travail sur le handicap, aucune action spécifique
- Des voiries à rénover et développer sur certaines communes

- Un manque de lien entre le secteur sud ( Grenade, Merville, Cadours) pour avoir un meilleur maillage
- Un territoire vaste, qui complique pour avoir une vision d'ensemble
- Une fracture entre le nord et le sud du territoire, un manque d'identité intercommunautaire, manque de mutualisation
- Un manque de dynamisme dans certaines petites communes
- Besoin de cohérence et de lisibilité de l'offre
- Besoin de partager les espaces, que les différents acteurs se mélangent (travail inter structures)



## ANALYSE DE L'OFFRE EXISTANTE ET DES BESOINS

### Synthèse des besoins et priorités

#### Synthèse des besoins exprimés

Soutenir le développement du réseau de transport entre les communes du territoire	✓	✓	✓
Travailler sur l'attractivité du territoire pour les professionnels de santé	✓	✓	✓
Améliorer l'information des usagers et l'accès aux services et aux droits	✓	✓	✓
Renforcer l'inclusion des personnes en difficultés (personnes isolées, atteintes d'un handicap)	✓		✓
Renforcer les liens et la communication inter-structures pour une proposition cohérente de services aux familles du territoire	✓		✓
Soutenir la vie associative locale	✓		✓



1. Contexte de l'étude
2. Diagnostic sociodémographique
  - A. La population des Hauts Tolosans
  - B. Activités et emploi
  - C. Revenus et précarités
  - D. Structures familiales
3. Analyse de l'offre existante et des besoins
  - A. Petite enfance
  - B. Enfance
  - C. Jeunesse
  - D. Animation de la vie sociale, accès aux droits et aux soins
4. Synthèse et enjeux du territoire
  - A. Synthèse générale
  - B. Rappel des enjeux de la signature de la CTG
  - C. Les grands enjeux issus du diagnostic



## ANALYSE DE L'OFFRE EXISTANTE ET DES BESOINS

### Synthèse générale

Les problématiques dominantes exprimées lors des entretiens avec des personnes « ressources » et par les habitants dans leurs réponses aux questionnaires sont :

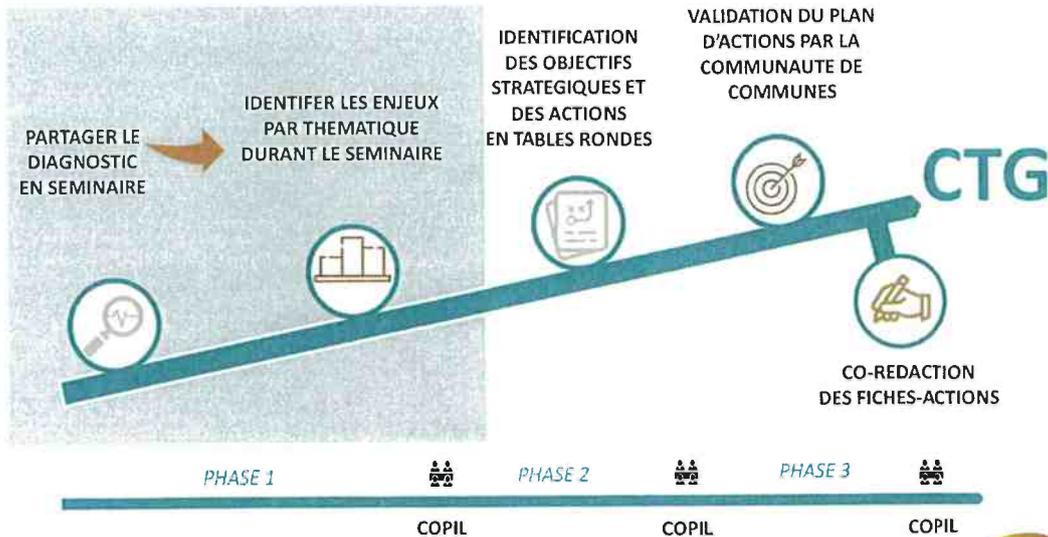
- L'offre d'accueil disponible pour les 0-3 (la tension sur les modes d'accueil collectifs, des choix restreints, répartition inégale sur le territoire)
- Les horaires inadaptés à la vie professionnel sur les modes d'accueil petite enfance et enfance,
- Manque d'offre pour la jeunesse et l'accompagnement dans leurs difficultés (orientation, errance, petite délinquance...)
- La problématique d'encadrement des structures enfance/jeunesse
- La mobilité sur le territoire (transports en commun...)
- La communication sur les services existants
- Le risque de désertification médicale et difficulté de l'accès aux soins,
- La prise en charge et l'inclusion des publics aux besoins spécifiques

On constate :

- Un besoin d'adaptation en matière d'accueil de la petite enfance face à un nombre de naissances en légère hausse,
- Un besoin de créer du lien et de la coopération entre les acteurs du territoire notamment sur la mutualisation des services et équipements proposés à la population.
- Une population des 3-10 ans et 11-17 ans en forte croissance depuis 10 ans, ce qui implique des besoins en matière d'accueil périscolaire et extrascolaire pour les 3-10 ans, et en matière de parcours de vie et d'insertion dans la vie locale pour les 11-17 ans
- Des difficultés d'accès aux services, notamment de santé (manque de spécialistes sur l'enfance) et d'accès aux droits
- Une forte dépendance au déplacement automobile qui impacte la vie des parents et des jeunes sur le territoire pour l'accès à l'offre de services.
- Des personnes en situation d'isolement et/ou en difficulté pour concilier vie familiale, sociale et professionnelle (personnes âgées, monoparents/jeunes parents, seniors, personne en situation de handicap) ; une situation qui demande d'étudier le soutien aux initiatives d'animation de la vie sociale et de soutien à la parentalité.



## PROPOSITION DES ENJEUX A TRAITER LA DÉMARCHE PROPOSÉE



## IDENTIFIER LES ENJEUX A TRAITER PAR LE COMITÉ ÉLARGI 6 ENJEUX ISSUS DU DIAGNOSTIC A METTRE EN DÉBAT

### DEUX PRINCIPES RETENUS DANS CETTE PROPOSITION D'ENJEUX :

- I. UNE VISION DÉCLOISONNÉE DE L'OFFRE DE SERVICES AUX FAMILLES
- II. UNE APPROCHE TRANSVERSALE AUTOUR DE LA NOTION DE PARCOURS DE VIE DES FAMILLES ET ENFANTS/JEUNES

- 1) **Permettre aux familles de concilier vie professionnelle, sociale et familiale sur le territoire en adaptant/développant de manière cohérente l'offre de services petite-enfance/enfance** (amplitude horaire, accueil extra-scolaire, accueil occasionnel et régulier à temps partiel, accueil des enfants aux besoins spécifiques)
- 2) **Favoriser le recrutement, former le personnel, et mettre en partage les bonnes pratiques afin d'améliorer l'efficacité des politiques publiques sociales à l'échelle du territoire** (formations communes, partage des candidatures et difficultés rencontrées, développement des formations à l'animation...)
- 3) **Accompagner les jeunes vers l'autonomie, les faire participer à la vie du territoire en répondant à leurs besoins spécifiques en termes d'équipements et de services en fonction de leur âge** (prévention de la délinquance, accès aux droits et aux démarches, enquête sur leurs besoins, équipements et activités sportives et culturels adaptés)
- 4) **S'appuyer sur les pôles de centralité en créant un partenariat entre toutes les communes pour améliorer et développer l'accès aux droits et services essentiels pour tous** (accès à la santé, service à la personne, notamment aux spécialistes, aide aux démarches, accompagnement des familles en difficulté)
- 5) **Mieux communiquer** : auprès des usagers et des partenaires, pour faciliter le choix et l'orientation des familles en mettant en avant l'offre existante, toucher des familles qui ne sollicitent pas les services et/ou rencontrent des difficultés
- 6) **Favoriser une coopération et une mutualisation des actions et services entre les acteurs institutionnels et associatifs à l'échelle du territoire** (équipements et animations, activités jeunesse et enfance, programmation culturelle et sportive, ...)



**LE DIRECTEUR DE PROJET :**

Florence BÉNETEAU - [florence.beneteau@elangroupe.eu](mailto:florence.beneteau@elangroupe.eu)

**CHEF DE PROJET**

Valentin MORGADO - [valentin.morgado@elangroupe.eu](mailto:valentin.morgado@elangroupe.eu)

**CHARGÉE D'ÉTUDE**

Mathilde KERNIN - [mathilde.kernin@elangroupe.eu](mailto:mathilde.kernin@elangroupe.eu)



[www.elangroupe.eu](http://www.elangroupe.eu)

[contact@elangroupe.eu](mailto:contact@elangroupe.eu)



## MISSION D'ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR L'ÉLABORATION D'UNE CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG)

COPIL  
12.09.2022



### Ordre du jour COPIL du 12 septembre 2022



- 1 **RAPPEL DE LA DÉMARCHE ET DES ENJEUX CTG** 5'
- 2 **PRÉSENTATION DES AXES ET ENJEUX** 10'
- 3 **PRÉSENTATION DES OBJECTIFS STRATÉGIQUES PROPOSÉS** 10'
- 4 **PRÉSENTATION DES PRÉ-FICHES ACTION** 30'
- 5 **SUITE DE LA DÉMARCHE : ENJEUX DE LA GOUVERNANCE ET DU PILOTAGE DE LA CTG, PROPOSITION D'UNE MÉTHODOLOGIE ET ÉCHANGES** 30'
- 6 **PROPOSITION DU DÉROULÉ DES RÉUNIONS EN VISIO AVEC LES GROUPES DE TRAVAIL POUR LA CO- RÉDACTION DES FICHES ACTION** 10'



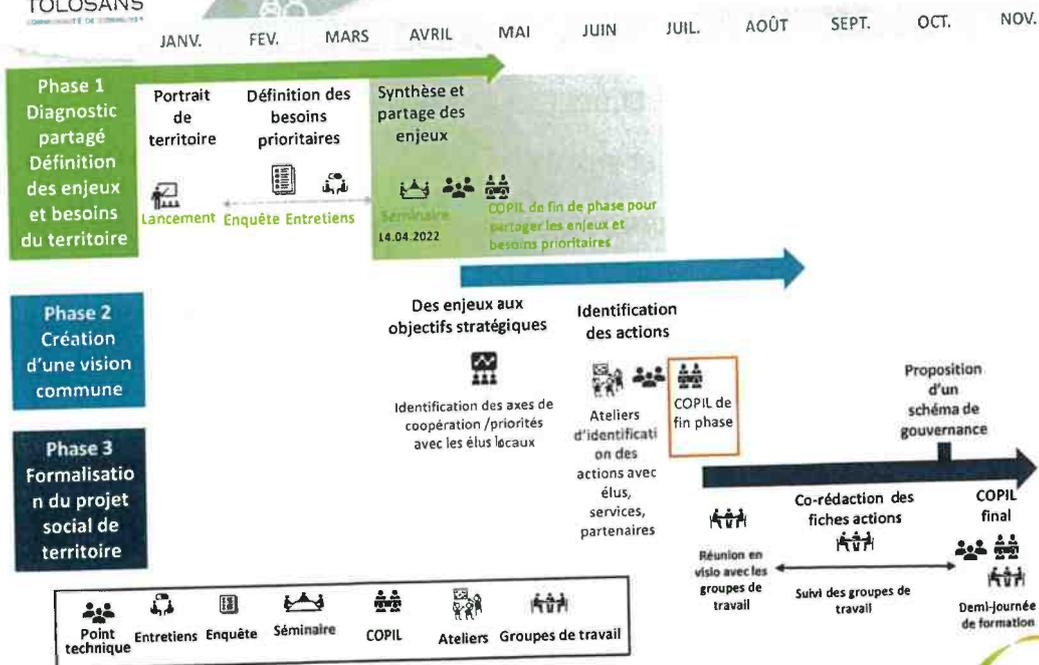
**Un nouveau cadre partenarial proposé par la CAF qui remplace les Contrats Enfance Jeunesse (CEJ).**

➔ **Avec une vocation plus large que le CEJ.**

Destinée à **renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions menées dans les communes en direction des familles** dans les domaines de la petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, handicap, animation de la vie sociale, accès aux droits et aux services.

➔ Pour permettre de **définir les priorités et les moyens à mettre en œuvre dans un plan d'action adapté pour les années à venir, en réponse aux défis du territoire ;**

- œuvrer pour une meilleure habitabilité sur le territoire,
- développer une intercommunalité respectant l'identité communale et la spécificité des territoires et répondant aux enjeux de proximité des services rendus

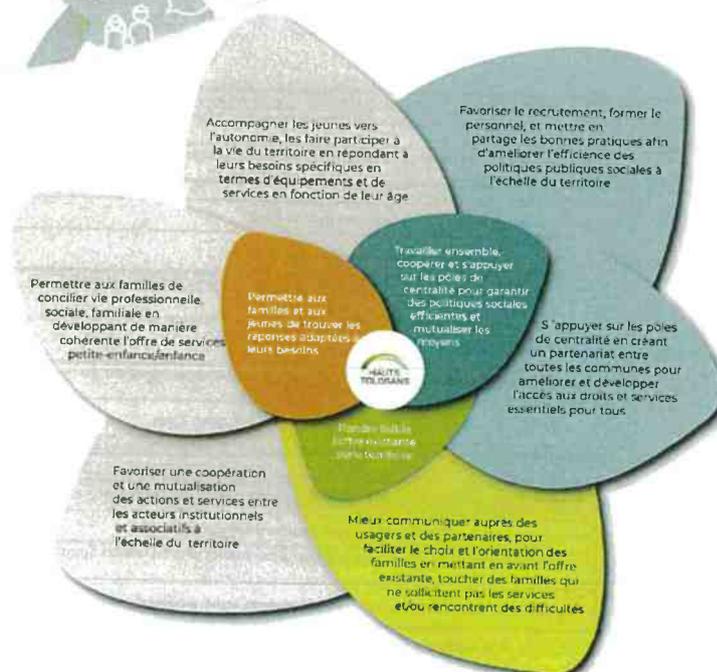




- 1 **RAPPEL DE LA DÉMARCHE ET DES ENJEUX CTG** 5'
- 2 **PRÉSENTATION DES AXES ET ENJEUX** 10'
- 3 **PRÉSENTATION DES OBJECTIFS STRATÉGIQUES PROPOSÉS** 10'
- 4 **PRÉSENTATION DES PRÉ-FICHES ACTION** 30'
- 5 **SUITE DE LA DÉMARCHE : ENJEUX DE LA GOUVERNANCE ET DU PILOTAGE DE LA CTG, PROPOSITION D'UNE MÉTHODOLOGIE ET ÉCHANGES** 30'
- 6 **PROPOSITION DU DÉROULÉ DES RÉUNIONS EN VISIO AVEC LES GROUPES DE TRAVAIL POUR LA CO- RÉDACTION DES FICHES ACTION** 10'



## Présentation Axe et Enjeux





- 1 RAPPEL DE LA DÉMARCHE ET DES ENJEUX CTG 5'
- 2 PRÉSENTATION DES AXES ET ENJEUX 10'
- 3 PRÉSENTATION DES OBJECTIFS STRATÉGIQUES PROPOSÉS 10'
- 4 PRÉSENTATION DES PRÉ-FICHES ACTION 30'
- 5 SUITE DE LA DÉMARCHE : ENJEUX DE LA GOUVERNANCE ET DU PILOTAGE DE LA CTG, PROPOSITION D'UNE MÉTHODOLOGIE ET ÉCHANGES 30'
- 6 PROPOSITION DU DÉROULÉ DES RÉUNIONS EN VISIO AVEC LES GROUPES DE TRAVAIL POUR LA CO- RÉDACTION DES FICHES ACTION 10'



Enjeu 1-Permettre aux familles de concilier vie professionnelle, sociale, familiale en développant de manière cohérente l'offre de services petite-enfance/enfance	Développer et faire connaître l'observatoire de la petite-enfance pour garantir la couverture territoriale
	Mutualiser l'offre d'accueil petite enfance/enfance, mailler l'offre à l'échelle du territoire tout en garantissant l'équilibre de l'offre
Enjeu 3-Accompagner les jeunes vers l'autonomie, les faire participer à la vie du territoire en répondant à leurs besoins spécifiques en termes d'équipement et de services en fonction de leur âge	Améliorer la communication entre les services de mairie pour répondre aux questionnements des parents du territoire et des nouveaux arrivants
	Offrir des lieux dédiés à la jeunesse
Enjeu 2-Favoriser le recrutement, former le personnel, et mettre en partage les bonnes pratiques afin d'améliorer l'efficacité des politiques sociales à l'échelle du territoire	Structurer et animer le réseau des acteurs de la jeunesse
	Accompagner les jeunes vers la citoyenneté et l'emploi
Enjeu 4-5 appuyer sur les pôles de centralité en créant un partenariat entre toutes les communes pour améliorer et développer l'accès aux droits et services essentiels pour tous	Mettre en réseau les professionnels pour favoriser les échanges à l'échelle intercommunale
	Valoriser les métiers d'assistant(e)s maternel(le)s et de l'animation et susciter des vocations afin de pérenniser l'offre de services sur le territoire
Enjeu 6-Favoriser une coopération et une mutualisation des actions et services entre les acteurs institutionnels et associatifs à l'échelle du territoire	Animer et coordonner les espaces de vie et structurer et développer les espaces de vie dans les communes en s'appuyant sur les pôles existants
	Favoriser l'accès aux soins et le maintien à domicile des personnes âgées
Enjeu 5-Mieux communiquer auprès des usagers et des partenaires, pour faciliter le choix et l'orientation des familles en mettant en avant l'offre existante, toucher des familles qui ne sollicitent pas les services et/ou rencontrent des difficultés	Mutualiser des espaces et déployer une offre cohérente d'accès aux services et aux droits adaptée aux usagers
	Engager une dynamique de partenariat à l'échelle supra communale et créer une identité intercommunale
	Faire des actions socio-culturelles et sportives un levier de coopération territoriale
	Mettre en réseau les acteurs (professionnels et élus)
	Communiquer sur l'attractivité du territoire pour les professionnels
	Travailler sur un parcours et une communication attentionnée pour les familles ayant des enfants en situation de handicap
	Développer les mobilités pour faciliter l'accès aux droits et aux services essentiels

- ➡ À travailler prioritairement
- ➡ À travailler dans un second temps





- 1 **RAPPEL DE LA DÉMARCHE ET DES ENJEUX CTG** 5'
- 2 **PRÉSENTATION DES AXES ET ENJEUX** 10'
- 3 **PRÉSENTATION DES OBJECTIFS STRATÉGIQUES PROPOSÉS** 10'
- 4 **PRÉSENTATION DES PRÉ-FICHES ACTION** 30'
- 5 **SUITE DE LA DÉMARCHE : ENJEUX DE LA GOUVERNANCE ET DU PILOTAGE DE LA CTG, PROPOSITION D'UNE MÉTHODOLOGIE ET ÉCHANGES** 30'
- 6 **PROPOSITION DU DÉROULÉ DES RÉUNIONS EN VISIO AVEC LES GROUPES DE TRAVAIL POUR LA CO- RÉDACTION DES FICHES ACTION** 10'



**Axe 1 : PERMETTRE AUX FAMILLES ET AUX JEUNES DE TROUVER LES RÉPONSES ADAPTÉES À LEURS BESOINS**

**ENJEU 3 : Accompagner les jeunes vers l'autonomie, les faire participer à la vie du territoire en répondant à leurs besoins spécifiques en termes d'équipements et de services en fonction de leur âge**

**OBJECTIF : Structurer et animer le réseau des acteurs de la jeunesse**

Éléments de diagnostic		Objectif	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Un manque de lisibilité de l'offre pour les 11-17 ans</li> <li>Une communication très sectorisée par structure</li> <li>Un manque de lien et de coordination entre les acteurs de la jeunesse et une absence de réseau de ces acteurs</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Travailler en réseau, partager les compétences, mutualiser les moyens : humains, financiers, espaces dédiés et les transports</li> <li>Créer/favoriser le lien social entre les jeunes</li> </ul>	
Actions		Étapes clés	
<ol style="list-style-type: none"> <li>Mener une réflexion globale sur les moyens nécessaire à la mise en œuvre d'une politique jeunesse à l'échelle du territoire :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>Création d'un poste de coordinateur jeunesse à la CCHT</li> <li>Budget intercommunal spécifique</li> <li>Programmation intercommunale de ce réseau</li> <li>Animation du réseau par le coordinateur dans le respect des missions de chacun</li> <li>Recherche de subventions (institutionnelles, MSA...)</li> </ul> </li> <li>Création d'un événement jeunesse récurrent, itinérant (un week-end/une semaine)</li> </ol>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Préparer le recrutement/ la fiche de poste de ce coordinateur jeunesse</li> <li>Referencer les acteurs de la jeunesse du territoire</li> <li>Prévoir un temps de concertation avec l'ensemble des acteurs « jeunesse » du territoire identifiés</li> </ul>	
Moyens mobilisés		Moyens mobilisés - Caf et MSA	Partenaires sollicités
<ul style="list-style-type: none"> <li>Créer des conventions/partenariats</li> <li>Mise à disposition de locaux</li> <li>Outils de communication</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>AIDE À L'INGÉNIERIE = accompagnement à la réflexion et structuration, et des fonctions de coopération sur le territoire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Partenaires institutionnels (CAF)</li> <li>Associations - clubs</li> <li>Collèges et lycées - Mission locale</li> </ul>
Indicateurs d'évaluation		Échéancier de réalisation	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de rencontres organisées et nombre de participants</li> <li>Nombre de partenaires associés à la démarche</li> </ul>		Seconde phase de la CTG ?	



**Axe 1 : PERMETTRE AUX FAMILLES ET AUX JEUNES DE TROUVER LES RÉPONSES ADAPTÉES À LEURS BESOINS**

**ENJEU 1 :** Permettre aux familles de concilier vie professionnelle, sociale et familiale sur le territoire en adaptant/développant de manière cohérente l'offre de services petite-enfance/enfance  
**OBJECTIF :** Développer et faire connaître l'observatoire de la petite enfance pour garantir la couverture territoriale

Éléments de diagnostic		Objectif
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Être au plus près de l'offre et de la demande</li> <li>Avoir une meilleure connaissance des différents dispositifs</li> <li>Apporter des solutions plus rapides aux familles</li> </ul>
Actions		Étapes clés
<ol style="list-style-type: none"> <li>Formaliser l'observatoire de la petite enfance</li> <li>Identification et animation de l'observatoire</li> <li>Création d'une journée petite enfance « itinérante »</li> <li>Création d'une structure « intermédiaire » ou « d'attente » pour les TPS</li> </ol>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Choisir l'emplacement de cet observatoire</li> <li>Choisir la date de l'évènement (de préférence sur un week-end) mais aussi le/les lieu(x) (sur quelques communes du territoire)</li> <li>Trouver les moyens humains pour faire vivre cet observatoire de la petite enfance</li> <li>Communiquer sur cet observatoire</li> </ul>
Moyens mobilisés - Caf et MSA	Partenaires sollicités	Public cible
Indicateurs d'évaluation		Echéances de réalisation



**Axe 1 : PERMETTRE AUX FAMILLES ET AUX JEUNES DE TROUVER LES RÉPONSES ADAPTÉES À LEURS BESOINS**

**ENJEU 1 :** Permettre aux familles de concilier vie professionnelle, sociale et familiale sur le territoire en adaptant/développant de manière cohérente l'offre de services petite-enfance/enfance  
**OBJECTIF :** Mutualiser l'offre d'accueil petite enfance/enfance, mailler l'offre à l'échelle du territoire tout en garantissant l'équilibre de l'offre

Éléments de diagnostic		Objectif
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Être au plus près de l'offre et de la demande</li> <li>Avoir une meilleure connaissance des différents dispositifs</li> <li>Apporter des solutions plus rapides aux familles</li> </ul>
Actions		Étapes clés
<ol style="list-style-type: none"> <li>Mutualiser les informations (apprentissage, service civique)</li> <li>Création d'un réseau RH qui permettrait de communiquer entre les différentes structures du territoire afin de mutualiser les animateurs, en leurs proposant plusieurs contrats qui se complètent</li> <li>Mettre en place un dispositif de communication des places disponibles entre les différents ALSH du territoire</li> </ol> <ul style="list-style-type: none"> <li>Mener une réflexion sur les pratiques tarifaires sur l'offre d'accueil enfance</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Penser géographiquement la mutualisation des animateurs (sous forme de sous-espaces afin de faciliter leurs déplacements entre les structures)</li> </ul>
Moyens mobilisés - Caf et MSA	Partenaires sollicités	Public cible
Indicateurs d'évaluation		Echéances de réalisation



**Axe 1 : PERMETTRE AUX FAMILLES ET AUX JEUNES DE TROUVER LES RÉPONSES ADAPTÉES À LEURS BESOINS**

**ENJEU 1 : Permettre aux familles de concilier vie professionnelle, sociale et familiale sur le territoire en adaptant/développant de manière cohérente l'offre de services petite-enfance/enfance**  
**OBJECTIF : Améliorer la communication entre les services de mairie pour répondre aux questionnements des parents du territoire et des nouveaux arrivants**

Éléments de diagnostic		Objectif	
<ol style="list-style-type: none"> <li>Diversifier les canaux de communication et les adapter pour toucher tous les publics</li> <li>Améliorer la communication interne (entre les services pour que tous les agents soient capables de renseigner le public (trouver le bon outil))</li> <li>Faire en sorte que les communes soient une porte d'entrée pour les familles (4 mairies sur 29 qui n'ont pas de site internet)</li> <li>Information physique ou accueil numérique :               <ul style="list-style-type: none"> <li>Formation des personnes en charge de l'information des familles (régularité à avoir car l'information évolue)</li> <li>Renvoyer vers le site de l'intercommunalité pour les questions relatives à la petite-enfance</li> <li>Pour les communes qui le souhaitent, mise en place d'actions favorisant l'accueil et l'information des nouveaux arrivants</li> <li>Sur la petite enfance, réfléchir à une simplification de l'information dans une logique globale</li> </ul> </li> </ol>		Maintenir un lien social	
Actions		Étapes clés	
<ol style="list-style-type: none"> <li>Création de plaquettes communes, qui reprend l'offre globale de chaque territoire</li> </ol>		<ol style="list-style-type: none"> <li>Utiliser le site Intra Muros pour la mutualisation des informations</li> <li>Recensement des outils de communication existants dans chaque commune (papier et numérique) puis créer les outils manquants</li> <li>Appropriation de ces outils par le personnel, la personne référente</li> <li>Porter attention à la temporalité, qui sera différente selon le type d'accueil (naissance, entrée à l'école, vacances, séniors...)</li> </ol>	
Moyens mobilisés - Caf et MSA		Partenaires sollicités	
		Public cible	
Indicateurs d'évaluation		Échéances de réalisation	



**Axe 1 : PERMETTRE AUX FAMILLES ET AUX JEUNES DE TROUVER LES RÉPONSES ADAPTÉES À LEURS BESOINS**

**ENJEU 3 : Accompagner les jeunes vers l'autonomie, les faire participer à la vie du territoire en répondant à leurs besoins spécifiques en termes d'équipements et de services en fonction de leur âge**  
**OBJECTIF : Offrir des lieux et des équipements dédiés à la jeunesse**

Éléments de diagnostic		Objectif	
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Être au plus près de l'offre et de la demande</li> <li>Avoir une meilleure connaissance des différents dispositifs</li> <li>Apporter des solutions plus rapides aux familles</li> <li>Faire connaître les dispositifs jeunesse (emploi, transport, formation, orientation scolaire)</li> <li>Financement de l'état (BAFA), de la région, du département</li> </ul>	
Actions		Étapes clés	
<ol style="list-style-type: none"> <li>Mener une réflexion commune sur la politique jeunesse, recenser les besoins et les lieux existants, qui pourraient être transformés par et pour les jeunes</li> <li>Création de lieux dédiés aux jeunes :               <ul style="list-style-type: none"> <li>Actions hors les murs (« Aller vers »)</li> <li>Chantiers jeunes</li> <li>Espaces pré-adolescents et adolescents</li> <li>Accompagnement de projets (vacances, humanitaires, etc)</li> <li>Jobs d'été</li> </ul> </li> <li>Création ou utilisation d'équipements sportifs :               <ul style="list-style-type: none"> <li>Adapter l'ouverture des équipements (horaires)</li> </ul> </li> <li>Création et/ou utilisation d'espaces culturels :               <ul style="list-style-type: none"> <li>Lieux ouverts et adaptés à ce public</li> </ul> </li> <li>Mise en place de projets transversaux (à l'échelle communal et à l'échelle de la CCHT)</li> <li>Prévention-Santé-Addictions (respect des règles)</li> <li>Forum des métiers/des entreprises (cadre de l'événement jeunes), job dating</li> </ol>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Penser l'accessibilité de ces lieux pour les jeunes (centre du village ?)</li> <li>Rechercher des partenaires financiers (CAF,...)</li> <li>Recensement de l'existant sur les équipements (city foot par exemple)</li> <li>Trouver des animateurs compétents et formés à ce public « jeune »</li> <li>Mise en place de CLAC (partenariat collège/lycée)</li> <li>Trouver des partenaires pour ces forums : PIJ, Mission locale, Maison de Proximité</li> </ul>	
Moyens mobilisés - Caf et MSA		Partenaires sollicités	
		Public cible	
Indicateurs d'évaluation		Échéances de réalisation	



**Axe 1 : PERMETTRE AUX FAMILLES ET AUX JEUNES DE TROUVER LES RÉPONSES ADAPTÉES À LEURS BESOINS**

**ENJEU 3 : Accompagner les jeunes vers l'autonomie, les faire participer à la vie du territoire en répondant à leurs besoins spécifiques en termes d'équipements et de services en fonction de leur âge**  
**OBJECTIF : Accompagner les jeunes vers la citoyenneté et l'emploi**

Éléments de diagnostic		Objectif	
		Permettre aux jeunes d'avoir accès aux droits et aux dispositifs (permanence/ouverture)	
Actions		Étapes clés	
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Construire un espace démocratique dédié à la jeunesse : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Exploiter les dispositifs jeunesse existants</li> </ul> </li> <li>2. Favoriser la création d'espace jeune sur les territoires non couverts et les guider à trouver l'engagement associatif vers l'autonomie</li> <li>3. Prévoir un volet sur l'accompagnement des initiatives de jeunes dans les projets des structures</li> </ol>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Envisager cet espace démocratique dès le plus jeune âge (CME, CMI, Parlement d'enfants, en lien avec l'école)</li> <li>- Trouver un animateur référent qui serait vigilant aux conduites à risque</li> </ul>	
Moyens mobilisés - Caf et MSA		Partenaires sollicités	
Indicateurs d'évaluation		Échéances de réalisation	



**Axe 1 : PERMETTRE AUX FAMILLES ET AUX JEUNES DE TROUVER LES RÉPONSES ADAPTÉES À LEURS BESOINS**

**ENJEU 3 : Accompagner les jeunes vers l'autonomie, les faire participer à la vie du territoire en répondant à leurs besoins spécifiques en termes d'équipements et de services en fonction de leur âge**  
**OBJECTIF : Développer la mobilité des jeunes**

Éléments de diagnostic		Objectif	
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Désenclaver les territoire pour permettre la mobilité des jeunes</li> <li>• Informer les jeunes, les rendre autonomes</li> <li>• Permettre l'accès à l'emploi, la formation, les stages, les apprentissages</li> <li>• Favoriser l'équité des jeunes à l'éducation (Lycée, Université)</li> </ul>	
Actions		Étapes clés	
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Développer les mobilités douces (au niveau communal et intercommunal)</li> <li>2. Mobiliser les partenaires (région, département, métropole...) pour développer le réseau de transport et les liaisons entre les communes du territoire et voisines</li> <li>3. Accompagner les jeunes dans leur déplacements en mutualisant les moyens</li> <li>4. Favoriser les échanges nationaux et internationaux</li> <li>5. Penser la mobilité des jeunes en situation de handicap</li> </ol>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place des pistes cyclables</li> <li>- Développer les navettes municipales, adapter le TAD</li> <li>- Favoriser l'accès à Blagnac, Toulouse, Colomiers, Beauzelle</li> <li>- Avoir une flotte de mini-bus</li> <li>- Programme Erasmus (au niveau européen)</li> </ul>	
Moyens mobilisés - Caf et MSA		Partenaires sollicités	
Indicateurs d'évaluation		Échéances de réalisation	



**Axe 2 : TRAVAILLER ENSEMBLE, COOPÉRER ET S'APPUYER SUR LES POLES DE CENTRALITÉ POUR GARANTIR DES POLITIQUES SOCIALES EFFICIENTES ET MUTUALISER LES MOYENS**

**ENJEU 2 : Favoriser le recrutement, former le personnel, et mettre en partage les bonnes pratiques afin d'améliorer l'efficacité des politiques publiques sociales à l'échelle du territoire**

**OBJECTIF : Mettre en réseau les professionnels pour favoriser les échanges à l'échelle intercommunale**

Éléments de diagnostic		Objectif	
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Créer du lien entre tous les acteurs éducatifs du territoire (petite-enfance, enfance, jeunesse et cadre de vie), aider et faciliter dans les tâches du quotidien</li> <li>Renforcer la qualité du service (prise de recul pour renforcer les méthodes)</li> <li>S'accorder sur un socle commun de valeurs</li> </ul>	
Actions		Étapes clés	
<ol style="list-style-type: none"> <li>Créer un poste de chargé de coopération territoriale               <ul style="list-style-type: none"> <li>Créer un réseau Whatsapp/mail</li> <li>Faire des réunions régulières entre les acteurs, favoriser les retrouvailles (formelles et informelles) et les échanges d'expériences et pratiques</li> <li>Faire des formations communes</li> <li>Echanges et mobilité (mise à disposition des agents) à mettre en expérimentation</li> </ul> </li> <li>Mise en réseau (RPE) : renforcer et travailler sur le maillage (notion de bassin de vie)</li> </ol>			
Moyens mobilisés - Caf et MSA		Partenaires sollicités	
Indicateurs d'évaluation		Échéances de réalisation	



**Axe 2 : TRAVAILLER ENSEMBLE, COOPÉRER ET S'APPUYER SUR LES POLES DE CENTRALITÉ POUR GARANTIR DES POLITIQUES SOCIALES EFFICIENTES ET MUTUALISER LES MOYENS**

**ENJEU 6 : Favoriser une coopération et une mutualisation des actions et services entre les acteurs institutionnels et associatifs à l'échelle du territoire**

**OBJECTIF : Engager une dynamique de partenariat global à l'échelle supra-communautaire et créer une identité intercommunale**

Éléments de diagnostic		Objectif	
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Favoriser de l'entraide de réseau</li> <li>Gestion des cas complexes</li> <li>Faire de la veille</li> </ul>	
Actions		Étapes clés	
<p>Étape 1 : Construction de la coordination et de l'identité intercommunale à travers un travail partenarial</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>Désigner un élu référent et un coordinateur en charge de la coopération</li> <li>Créer un réseau d'acteurs institutionnels et associatifs (inter-communal)</li> <li>Partage des documents cadres ( communes vers CC et CC vers communes)</li> <li>Renforcement du rôle de support et d'accompagnement des partenaires (SDJES, CAF,...)</li> </ol> <p>Étape 2 : Renforcer les partenariats avec les territoires et intercommunalités voisines</p>		Acter la volonté politique préalablement	
Moyens mobilisés - Caf et MSA		Partenaires sollicités	
Indicateurs d'évaluation		Échéances de réalisation	



**Axe 2 : TRAVAILLER ENSEMBLE, COOPÉRER ET S'APPUYER SUR LES POLES DE CENTRALITÉ POUR GARANTIR DES POLITIQUES SOCIALES EFFICIENTES ET MUTUALISER LES MOYENS**

**ENJEU 2 : Favoriser le recrutement, former le personnel, et mettre en partage les bonnes pratiques afin d'améliorer l'efficacité des politiques publiques sociales à l'échelle du territoire**  
**OBJECTIF : Valoriser les métiers de la petite enfance et de l'animation et susciter des vocations afin de pérenniser l'offre de services sur le territoire**

<b>Éléments de diagnostic</b>		<b>Objectif</b>	
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Découverte, information sur les métiers</li> <li>Fidéliser et ancrer sur le territoire afin de créer de la stabilité dans les services</li> <li>Lutter contre la crise des vocations</li> </ul>	
<b>Actions</b>		<b>Étapes clés</b>	
<ol style="list-style-type: none"> <li>Sur le volet communication : améliorer l'image de ces métiers (à l'échelle intercommunale) et de ce qui est offert pour les gardes sur le territoire</li> <li>Compenser la précarité, redonner du sens aux métiers de l'animation et les accompagner vers la formation. Il s'agit de structurer et de donner un statut, mais également améliorer leur rémunération par l'augmentation de leur temps de travail (favoriser les stagiaires dans ces métiers)</li> <li>Mutualiser les offres d'emplois à l'échelle intercommunale pour les rendre plus visibles</li> <li>Organiser une journée/forum (Petite-enfance, Enfance, Jeunesse) pour présenter ces métiers (ASMAT, animation)</li> <li>Remettre et financer les formations BAFA</li> <li>Travailler sur des meilleures conditions de travail (matériels...)</li> <li>Présenter les métiers dans les collèges/lycées</li> </ol>			
<b>Moyens mobilisés - CAJ et MSA</b>		<b>Partenaires sollicités</b>	<b>Public cible</b>
<b>Indicateurs d'évaluation</b>		<b>Echéances de réalisation</b>	



**Axe 2 : TRAVAILLER ENSEMBLE, COOPÉRER ET S'APPUYER SUR LES POLES DE CENTRALITÉ POUR GARANTIR DES POLITIQUES SOCIALES EFFICIENTES ET MUTUALISER LES MOYENS**

**ENJEU 4 : S'appuyer sur les pôles de centralité en créant un partenariat entre toutes les communes pour améliorer et développer l'accès aux droits et services essentiels pour tous**  
**OBJECTIF : Animer et coordonner les espaces de vie et structurer et développer les espaces de vie dans les communes en s'appuyant sur les pôles existants**

<b>Éléments de diagnostic</b>		<b>Objectif</b>	
		Arriver à un maillage territorial équilibré (Bassin de vie)	
<b>Actions</b>		<b>Étapes clés</b>	
<ol style="list-style-type: none"> <li>Favoriser les rencontres intergénérationnelles, mixer les publics</li> <li>Envisager la création de lieux favorisant la création de lien social (EVS, CS,...), son fonctionnement et le public touché/visé</li> <li>Faire un état des lieux et faire en sorte que les associations se rencontrent et partagent leurs besoins à l'échelle intercommunale</li> </ol>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Définir ce qu'est une structure de lien social</li> <li>Identifier et localiser les territoires où sont entrain d'émerger ce type de projets</li> <li>Faire des partenariats avec les acteurs présents pour éviter de faire des doublons</li> </ul>	
<b>Moyens mobilisés - CAJ et MSA</b>		<b>Partenaires sollicités</b>	<b>Public cible</b>
<b>Indicateurs d'évaluation</b>		<b>Echéances de réalisation</b>	



ENJEU 4 : S'appuyer sur les pôles de centralité en créant un partenariat entre toutes les communes pour améliorer et développer l'accès aux droits et services essentiels pour tous  
OBJECTIF : Favoriser l'accès aux soins et le maintien à domicile des personnes âgées

Éléments de diagnostic		Objectif	
Actions		Étapes clés	
<ol style="list-style-type: none"> <li>Mutualiser les offres d'emplois ( à l'échelle de la CCHT) par rapport aux métiers d'aide au maintien à domicile</li> <li>Favoriser l'installation des professionnels de santé ( Maison de Santé...) sur le territoire (lien avec les ordres des médecins)</li> <li>Développement de la Télé médecine (accompagnement si difficulté d'accès au numérique) et de la mutualisation/ fédération des professionnels de santé (coordonnateur)</li> </ol>			
Moyens mobilisés - Caf et MSA		Partenaires sollicités	Public cible
Indicateurs d'évaluation		Échéances de réalisation	
		Seconde partie de la CTG ?	



ENJEU 6 : Favoriser une coopération et une mutualisation des actions et services entre les acteurs institutionnels et associatifs à l'échelle du territoire  
OBJECTIF : Faire des actions socio-culturelles et sportives un levier de coopération territoriale

Éléments de diagnostic		Objectif	
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Partager les expériences</li> <li>Coopération territoriale</li> <li>Mise en commun des moyens</li> <li>Accès pour tous aux actions</li> </ul>	
Actions		Étapes clés	
<ol style="list-style-type: none"> <li>Recenser les événements et les activités sur les communes</li> <li>Mutualiser les manifestations à l'échelle intercommunale (associations, équipements) dans une logique de Bassin de vie</li> <li>Développer les activités sportives/culturelles y compris itinérantes (inter-ville/Olympiades)</li> <li>Maintenir et renforcer les manifestations</li> </ol>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Etablir un planning commun pour empêcher les doublons sur les événements associatifs</li> <li>Etat des lieux à réaliser au 1<sup>er</sup> trimestre de 2023</li> <li>Mise en place et mise à jour d'une base de données communes</li> </ul>	
Moyens mobilisés - Caf et MSA		Partenaires sollicités	Public cible
Indicateurs d'évaluation		Échéances de réalisation	



Axe 3 : RENDRE LISIBLE L'OFFRE EXISTANTE SUR LE TERRITOIRE

ENJEU 5 : Mieux communiquer auprès des usagers et des partenaires, pour faciliter le choix et l'orientation des familles en mettant en avant l'offre existante, toucher des familles qui ne sollicitent pas les services et/ou rencontrent des difficultés  
OBJECTIF : Communiquer sur l'attractivité du territoire pour les professionnels

Éléments de diagnostic		Objectif	
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Donner la possibilité pour les habitants du territoire de travailler au sein de celui-ci</li> <li>Donner la possibilité aux personnes extérieures du territoire de venir travailler sur ce territoire</li> </ul>	
Actions		Étapes clés	
<ol style="list-style-type: none"> <li>Renforcer le partenariat avec les services emplois du territoire et institutions</li> <li>Faire un forum des métiers/ de l'emploi au sein de l'ensemble des collèges du territoire</li> <li>Faciliter la mise en relation entre l'offre et la demande ( ex : formation, BAFA des jeunes qui travaillent dans les structures du territoire)</li> <li>Réfléchir à comment pouvoir proposer un parcours professionnel sur le territoire</li> <li>Envisager de mutualiser certains postes entre territoires et offre d'emploi pour les rendre économiquement plus viables</li> <li>Faire des offres d'emplois plus attractives qui mêlent plusieurs missions complémentaires (notamment sur les métiers d'animations et de garde à domicile)</li> <li>Proposer des formations des équipes en intra (sur le/les territoire(s))</li> </ol>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Recenser les emplois non pourvus dans les différents domaines</li> <li>Connaître les actions existantes au sein des différentes communes du territoire</li> <li>Identifier les établissements et lieux de mise en œuvre de ces actions</li> </ul>	
Moyens mobilisés - Caf et MSA		Partenaires sollicités	
Indicateurs d'évaluation		Échéances de réalisation	



Axe 3 : RENDRE LISIBLE L'OFFRE EXISTANTE SUR LE TERRITOIRE

ENJEU 5 : Mieux communiquer auprès des usagers et des partenaires, pour faciliter le choix et l'orientation des familles en mettant en avant l'offre existante, toucher des familles qui ne sollicitent pas les services et/ou rencontrent des difficultés  
OBJECTIF : Travailler sur un parcours et une communication attentionnée pour les familles ayant des enfants en situation de handicap

Éléments de diagnostic		Objectif	
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Favoriser l'inclusion</li> <li>Garantir un accès équitable aux services des habitants du territoire</li> <li>Rendre lisible, faciliter et soutenir le parcours des parents ayant un enfant en situation de handicap</li> </ul>	
Actions		Étapes clés	
<ol style="list-style-type: none"> <li>Créer des articulations entre les différents services Petite-enfance, Enfance, Jeunesse et acteurs concernant l'accueil des enfants en situation de handicap avéré ou non, avec une cellule « de veille et de suivi »</li> <li>Travailler sur l'axe formation/sensibilisation des professionnels en faisant intervenir des partenaires du handicap</li> <li>Formaliser un support d'information à destination des familles avec un accompagnement en lien avec le schéma départemental du service aux familles (SDSF)</li> <li>Cellule de veille éducative/ de prévention, qui concerne tous les acteurs (écoles, professionnels, de la crèche à la jeunesse) : objectif de prévention</li> </ol>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Identifier et rencontrer les acteurs/services sur le handicap</li> <li>Recueillir et centraliser l'information</li> <li>Modalité de communication à l'ensemble du territoire</li> </ul>	
Moyens mobilisés - Caf et MSA		Partenaires sollicités	
Indicateurs d'évaluation		Échéances de réalisation	



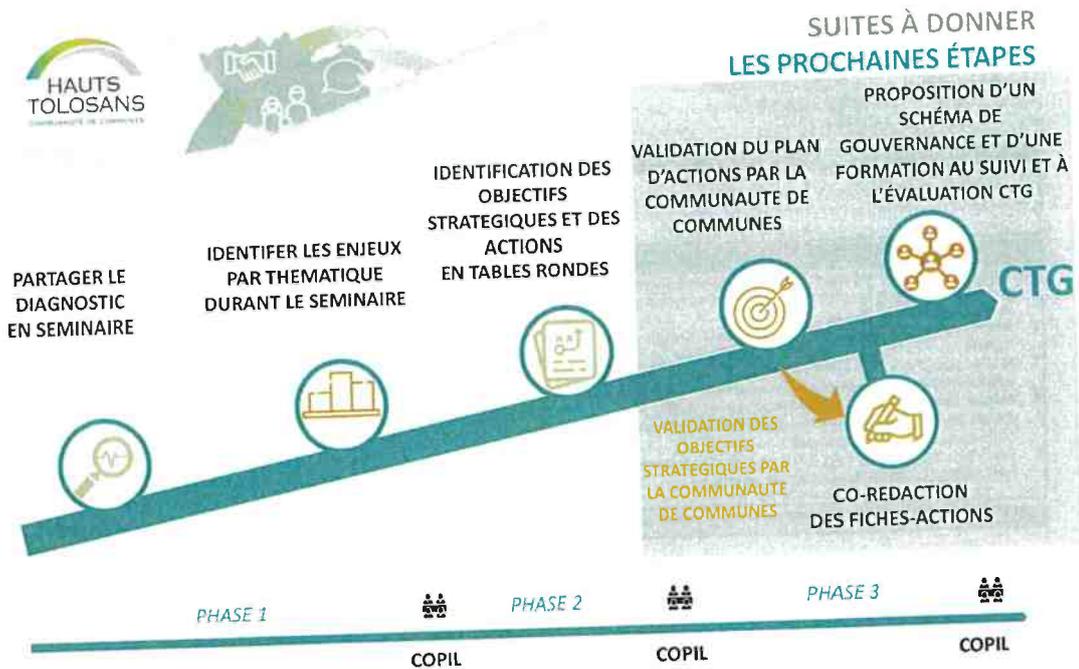
ENJEU 5 : Mieux communiquer auprès des usagers et des partenaires, pour faciliter le choix et l'orientation des familles en mettant en avant l'offre existante, toucher des familles qui ne sollicitent pas les services et/ou rencontrent des difficultés  
**OBJECTIF** : Développer les mobilités pour faciliter l'accès aux droits et aux services essentiels

Éléments de diagnostic		Objectif	
		Rendre l'ensemble des dispositifs (ex: AVIP, LAEP...) et l'ensemble des services accessibles à l'ensemble de la population Favoriser les mobilités des services et des habitants	
Actions		Etapas clés	
<ol style="list-style-type: none"> <li>Mieux connaître et communiquer sur le TAD auprès de tous les professionnels et de la population, pour le rendre accessible au plus grand nombre</li> <li>Repenser le fonctionnement éventuel du TAD pour le rendre plus efficient, attractif</li> <li>Mise en place d'un « vélib » local entretenu dans le cadre d'acteurs intergénérationnels (ex : atelier d'entretien avec des seniors et des jeunes)</li> <li>Mutualisation des véhicules entre habitants/co-voiturage</li> <li>Prêt de véhicule pour les démarches administratives et d'insertion professionnelle ( ex : MDS de Bouloc)</li> <li>Développement et maillage des différents services, permanence et lien avec France Services (itinérance) et maison de proximité</li> </ol>			
Moyens mobilisés - Caf et MSA		Partenaires sollicités	
Indicateurs d'évaluation :		Échéances de réalisation	
Public cible			



## Ordre du jour COPIL du 12 septembre 2022

- |          |   |  |
|----------|---|--|
| <b>1</b> | <b>RAPPEL DE LA DÉMARCHE ET DES ENJEUX CTG</b>  |  5' |
| <b>2</b> | <b>PRÉSENTATION DES AXES ET ENJEUX</b>  | 10'  |
| <b>3</b> | <b>PRÉSENTATION DES OBJECTIFS STRATÉGIQUES PROPOSÉS</b>   | 10'  |
| <b>4</b> | <b>PRÉSENTATION DES PRÉ-FICHES ACTION</b>   | 30'  |
| <b>5</b> | <b>SUITE DE LA DÉMARCHE : ENJEUX DE LA GOUVERNANCE ET DU PILOTAGE DE LA CTG, PROPOSITION D'UNE MÉTHODOLOGIE ET ÉCHANGES</b> | 30'  |
| <b>6</b> | <b>PROPOSITION DU DÉROULÉ DES RÉUNIONS EN VISIO AVEC LES GROUPES DE TRAVAIL POUR LA CO- RÉDACTION DES FICHES ACTION</b>     | 10'  |



## PRÉSENTATION DES ENJEUX DE LA GOUVERNANCE ET DU PILOTAGE CTG

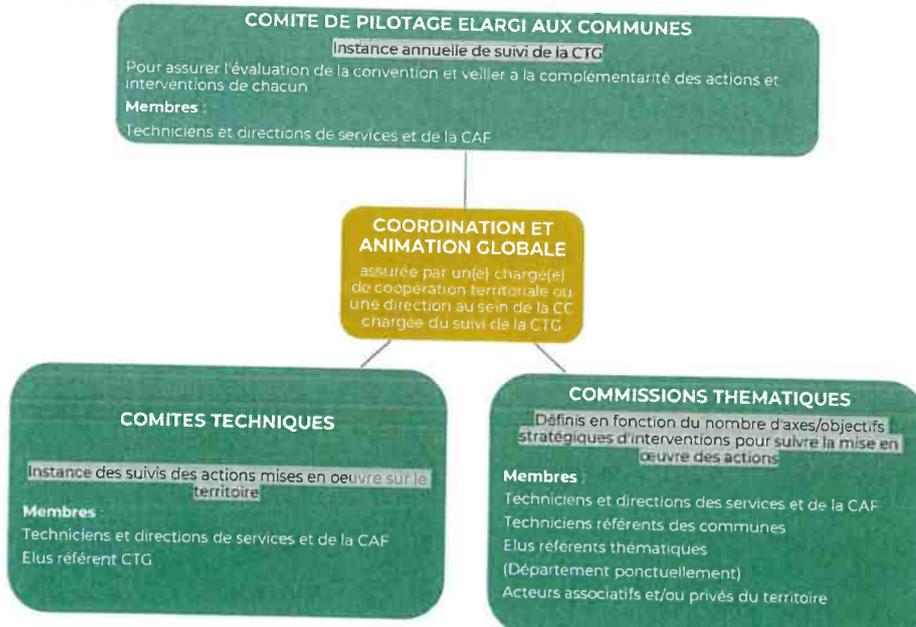
- ➔ Il s'agit de rendre plus performante l'action publique en mettant conjointement les politiques et les moyens des communes au service d'un projet pour le territoire intercommunal et ses habitants. La CTG doit contribuer à **organiser une instance de pilotage**, réunissant les acteurs politiques **dont la mission serait d'orienter, d'accompagner, de coordonner et d'animer le projet porté par la collectivité et les communes membres.**
- ➔ Pour **assurer la mise en œuvre et le suivi**, il est nécessaire de **définir le rôle que jouera chaque instance dans l'élaboration de la CTG** : réflexion technique, contribution des communes et de la CAF, diffusion de l'information et recueil des avis de la population, remontée d'information, échanges / partage de références entre élus, validation, etc.
- ➔ Ainsi **des modalités de collaboration** doivent préciser les instances (comité stratégique, comité technique, comité de pilotage, groupe projet etc.), leur rôle, leur contribution à l'élaboration de la CTG (pilotage, suivi, travail), la fréquence des réunions, l'animation le cas échéant.

MISE EN ŒUVRE DE LA CTG

ORIENTATION TRANSVERSALE

ACTION : Structurer une gouvernance cohérente et efficiente  
REFERENT : Chargé de coopération CTG

<b>Éléments de diagnostic</b>		<b>Objectif</b>	
La CTG vise à définir une ambition commune pour l'intercommunalité, traduite à travers une feuille de route composée d'actions à mettre en œuvre. Cette vision ne pourra se traduire de manière opérationnelle qu'au travers de l'attribution de moyens organisationnels, humains et financiers.		<ul style="list-style-type: none"> <li>Optimiser les moyens organisationnels, humains et financiers à déployer</li> <li>Évaluer la mise en œuvre de la CTG et des indicateurs associés</li> </ul>	
<b>Actions</b>		<b>Étapes clés</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Organisation de comités de pilotage</li> <li>Réalisation d'un suivi des indicateurs</li> </ul>		<ol style="list-style-type: none"> <li>Recrutement d'un chargé de coopération CTG</li> <li>Constitution d'un comité de pilotage</li> <li>Organisation de réunion pour le suivi de la mise en œuvre de la CTG</li> </ol>	
<b>Moyens mobilisés - Caf et MSA</b>		<b>Partenaires sollicités</b>	
<b>AIDE FINANCIERE</b> Bonus territoire "Pilotage" = Financement du poste de chargé de coopération 50% des charges plafonnées à 48000€ (max 24000€)		L'ensemble des acteurs de la CTG	
<b>AIDE A L'INGENIERIE</b> = accompagnement dans la structuration de la gouvernance			
<b>Indicateurs d'évaluation</b>		<b>Échéances de réalisation</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Recrutement d'un chargé de coopération CTG</li> <li>Nombre de comités de pilotage organisés et nombre de participants</li> </ul>		Première phase de la CTG	





- |  | 🕒   |
|--|-----|
| 1 RAPPEL DE LA DÉMARCHE ET DES ENJEUX CTG  | 5'  |
| 2 PRÉSENTATION DES AXES ET ENJEUX  | 10' |
| 3 PRÉSENTATION DES OBJECTIFS STRATÉGIQUES PROPOSÉS   | 10' |
| 4 PRÉSENTATION DES PRÉ-FICHES ACTION   | 30' |
| 5 SUITE DE LA DÉMARCHE : ENJEUX DE LA GOUVERNANCE ET DU PILOTAGE DE LA CTG, PROPOSITION D'UNE MÉTHODOLOGIE ET ÉCHANGES | 30' |
| 6 PROPOSITION DU DÉROULÉ DES RÉUNIONS EN VISIO AVEC LES GROUPES DE TRAVAIL POUR LA CO- RÉDACTION DES FICHES ACTION     | 10' |



3 axes → 6 enjeux → 6 groupes  
de travail → 18 fiches-action  
1 enjeu → 1 réunion en visio

**1** Animateur du  
Groupe Elan

**Temps 1**

Réflexion en groupe sur  
la fiche préremplie

**Temps 2**

Co-rédaction de la  
fiche action



**Le rôle de l'animateur : compléter la fiche  
action du groupe, cadrer le débat, guider la  
réflexion**

**Ann 1 - PERMETTRE AUX FAMILLES ET AUX JEUNES DE TROUVER LES RÉPONSES ADAPTÉES À LEURS BESOINS**

**ENJEU 1 :** Permettre aux familles de concilier vie professionnelle, sociale et familiale sur le territoire en adaptant/développant de manière cohérente l'offre de services petite-enfance/enfance

**OBJECTIF :** Développer et faire connaître l'offre de services de la petite enfance pour garantir la couverture territoriale

Éléments de diagnostic	Objectif	
Actions	Étapes clés	
Responsables, Co-à-Motiv	Partenaires impliqués	Plan de mise
Indicateurs d'évaluation	Fondament de réalisation	

DÉROULÉ ET OBJECTIFS DES RÉUNIONS EN VISIO  
LA CO-RÉDACTION DES FICHES ACTIONS

FONCTIONNEMENT DES ATELIERS

**Casting des groupes** *Durée 2h00*

Groupes	Enjeu	N° Fiches-action
Groupe 1	Enjeu 1	1-2-3
Groupe 2	Enjeu 3	4-5 (pré-remplie par Elan) - 6-7
Groupe 3	Enjeu 2	8-9
Groupe 4	Enjeu 4	10-11
Groupe 5	Enjeu 6	12 (à arbitrer)-13-14-15
Groupe 6	Enjeu 5	16-17-18



Validez-vous le déroulé et les objectifs  
des réunions de co-rédaction des  
fiches actions en visio ?



Souhaitez-vous que les acteurs soient  
pré-positionnés sur les thématiques ?  
Combien envisagez-vous de  
participants par groupe ?

**LE DIRECTEUR DE PROJET :**  
Florence BENETEAU - [florence.beneteau@elangroupe.eu](mailto:florence.beneteau@elangroupe.eu)

**CHEF DE PROJET**  
Valentin MORGADO - [valentin.morgado@elangroupe.eu](mailto:valentin.morgado@elangroupe.eu)

[www.elangroupe.eu](http://www.elangroupe.eu)

[contact@elangroupe.eu](mailto:contact@elangroupe.eu)

